



Assemblée générale

Distr. générale
17 avril 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 116 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Renforcer les modalités de contrôle	6–10	4
III. Suivi des programmes et établissement des rapports	11–14	5
IV. Exécution des programmes pour l'exercice biennal 2000-2001 : vue d'ensemble	15–18	7
V. Taux d'exécution	19–39	8
VI. Utilisation des ressources	40–50	25
VII. Évaluation qualitative de l'exécution des programmes	51–66	31
VIII. Constatations et conclusions	67–72	35
Annexe. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001		38

* A/57/50.

** La publication du présent rapport a été retardée du fait que certains départements ont remis leurs rapports tardivement et du fait que le Bureau des services de contrôle interne a dû procéder à une investigation imprévue et a dû entamer les travaux que lui a demandés l'Assemblée générale aux paragraphes 128 et 153 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001.



Résumé

Conformément aux dispositions en vigueur, le Secrétaire général rend compte à l'Assemblée générale de l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de chaque exercice budgétaire.

Le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 comportait 23 657 produits quantifiables inscrits sous les différents programmes. Si l'on y ajoute 1 080 produits reportés de l'exercice biennal antérieur, 1 979 produits ajoutés par les organes délibérants et 1 689 produits dus à l'initiative du Secrétariat, ce sont 28 405 produits au total qui devaient être exécutés au cours de l'exercice. Sur ce nombre, 3 943 ont été supprimés – 68 % par décision des organes délibérants, les autres pour des raisons liées à la programmation – et 622 ont été remis à plus tard – 5 % par décision d'organes délibérants et 95 % pour des raisons liées à la programmation.

Au total, 23 840 produits ont été exécutés, ce qui a nécessité 35 550 mois de travail, soit 58 % de la totalité des mois de travail dont disposait le Secrétariat, qui a consacré les 42 % restants à des activités non quantifiables comme la coopération internationale, la coordination et la liaison interinstitutions et les activités de coopération technique. Le taux d'exécution des produits initialement programmés, y compris les produits reportés de l'exercice biennal 1998-1999 et les produits ajoutés par les organes délibérants, varie de 51 à 98 % selon les chapitres du budget, pour un taux d'exécution moyen de 83 %. Toutefois, si l'on déduit du volume de travail total les 2 692 produits supprimés par les organes délibérants, le taux d'exécution global des produits prescrits augmente de 9,2 points de pourcentage pour s'établir à 92,2 %.

Si l'on fait entrer en ligne de compte les produits qui ont été ajoutés par le Secrétariat pour des raisons de programmation, on constate que le taux d'exécution est de 84 % en moyenne et varie de 51 à 98 % selon les chapitres du budget. Enfin, si l'on calcule le rapport du total des produits exécutés (produits inscrits au programme, remaniés, ajoutés par les organes délibérants ou ajoutés par le Secrétariat) au total des produits inscrits à l'origine dans le budget-programme de 2000-2001, on obtient un taux d'exécution qui varie entre 58 et 291 % et un taux d'exécution moyen de 101 %. Ce dernier chiffre témoigne du travail qui a été accompli par le Secrétariat à l'aide des ressources mises à sa disposition pour exécuter les produits inscrits initialement dans le programme.

On trouvera également dans le présent rapport une description des progrès réalisés dans les modalités de contrôle et d'information dans l'ensemble de l'Organisation grâce aux nouvelles améliorations apportées au Système intégré de suivi, ainsi qu'un état des fonctions d'établissement de rapports et de suivi dans l'ensemble du Secrétariat.

Le budget 2000-2001 comportait une nouveauté : l'indication, dans chaque sous-programme, des réalisations escomptées. Celles-ci ont servi à effectuer une évaluation qualitative de l'exécution des programmes, pour chaque sous-programme du budget. Elles figurent dans le rapport parallèlement aux indicateurs de succès et aux réalisations effectives. Le rapport, tout en étant relativement succinct, donne donc une vue d'ensemble de l'exécution des programmes dans tout le Secrétariat.

I. Introduction

1. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a établi le présent rapport en se fondant sur l'article VI (Contrôle de l'exécution du programme) du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). L'article VI stipule notamment ce qui suit :

« Article 6.1. Le Secrétaire général contrôle les résultats obtenus grâce à l'exécution des produits prévus dans le budget-programme approuvé par l'intermédiaire d'un groupe central établi au Secrétariat. Après la fin de l'exercice biennal, le Secrétaire général rend compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, de l'exécution du programme pendant ledit exercice.

...

Article 6.3. Le Secrétaire général communique le rapport sur l'exécution du programme biennal à tous les États Membres au plus tard à la fin du premier trimestre qui suit la fin de l'exercice biennal. »

2. Le rapport a également été établi compte tenu des dispositions pertinentes des résolutions suivantes de l'Assemblée générale : résolutions 54/236 du 23 décembre 1999, 55/231 du 23 décembre 2000, 55/234 du 23 décembre 2000 et 56/253 du 24 décembre 2001.

3. Le BSCI a analysé l'exécution des programmes sous deux angles différents : a) il a examiné l'exécution des produits explicitement mentionnés dans le texte explicatif du budget de l'exercice biennal 2000-2001, des produits reportés de l'exercice biennal 1998-1999 et de ceux qui ont été ajoutés par les organes délibérants ou par le Secrétariat en cours d'exercice; et b) il a examiné dans quelle mesure les réalisations escomptées énoncées dans le budget-programme et telles qu'amendées, le cas échéant, par l'Assemblée générale dans l'annexe I de sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999 s'étaient concrétisées. Les informations relatives à l'exécution des produits contiennent un exposé des raisons pour lesquelles certains produits n'ont pas été exécutés et une ventilation par source de financement des ressources utilisées. Le rapport contient également des renseignements sur les activités « non quantifiables » qui sont décrites en termes généraux dans le budget-programme sans être assorties d'indications quantitatives, comme par exemple la coopération internationale, la coordination et la liaison interinstitutions et les activités opérationnelles. Pour faire rapport sur les réalisations escomptées, le BSCI a fait de son mieux pour que les directeurs de programme présentent des indicateurs de succès pertinents et clairs¹.

4. Pour déterminer l'état d'exécution des produits, le BSCI a suivi la méthode prescrite par la règle 106.1 d) du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Dans le cas des services de conférence et des services administratifs, on continue de se référer à des indicateurs du volume de travail.

5. À sa quarantième session, en juin 2000, le Comité du programme et de la coordination a demandé à toutes les entités présentant des rapports de tenir compte du fait qu'un suivi systématique et cohérent des programmes était un aspect

essentiel de la gestion des programmes et a invité tous les départements/bureaux qui ne l'avaient pas encore fait à mettre en place des systèmes de suivi viables et compatibles². Le BSCI a donné suite à cette conclusion en contribuant au renforcement du Système intégré de suivi et en donnant des conseils d'utilisation, ainsi qu'on le verra plus loin. Le Comité s'est par ailleurs félicité que l'on ait fait figurer les évaluations qualitatives dans le rapport et il espérait que les futurs rapports sur l'exécution du programme seraient encore améliorés sur ce plan. Le BSCI s'est mis à l'ouvrage et a étudié avec les directeurs de programme et les coordonnateurs des rapports sur l'exécution des programmes, ce qui pourrait être fait pour améliorer progressivement les rapports tant sur le fond que sur la forme. Le BSCI est toutefois bien conscient qu'il y a encore beaucoup à faire et que l'effort doit être poursuivi, en particulier en ce qui concerne la qualité des rapports.

II. Renforcer les modalités de contrôle

6. Comme cela avait été le cas à l'issue de l'exercice biennal précédent, le BSCI a remis à tous les directeurs de programme des directives concernant l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 2000-2001. Dans ces directives, l'accent était mis sur le fait que les chefs de département et de bureau devaient veiller à assurer un contrôle interne efficace et constant de l'exécution des programmes, en se conformant à la règle 106.2 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. On a demandé instamment aux chefs de département et de bureau non seulement de contrôler l'exécution des produits, mais aussi de s'efforcer d'identifier les principaux usagers de leurs produits et de leurs services, de définir des indicateurs de l'utilisation qui était faite de leurs travaux et de mettre l'accent plus activement sur la satisfaction des usagers. On leur a également demandé de renforcer les procédures de suivi des programmes et les systèmes qui permettent de s'assurer qu'ils s'acquittent de cette responsabilité.

7. On avait constaté, lors de l'élaboration du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 1998-1999, qu'il était indispensable d'améliorer la mesure qualitative des résultats et de faire en sorte que la communication d'informations par voie électronique fasse partie intégrante de la culture de l'Organisation. Le BSCI s'est donc efforcé avant tout d'améliorer le contrôle de l'exécution des programmes et la communication de données sur les nouvelles réalisations, et d'encourager l'adoption par l'ensemble du Secrétariat du Système intégré de suivi.

8. Le Système intégré de suivi est un outil en ligne qui a été mis au point à l'origine par le Département des affaires économiques et sociales pour aider ses dirigeants à suivre l'exécution des produits inscrits au programme et à rendre compte de l'exécution du programme à l'Assemblée générale. Le BSCI a décidé en 1998 d'élargir le Système à l'ensemble du Secrétariat, en l'enrichissant de fonctions supplémentaires, et il s'en est servi pour établir les rapports du Secrétaire général sur l'exécution des programmes des exercices biennaux 1998-1999 et 2000-2001.

9. Le Système intégré de suivi n'a cessé d'être amélioré depuis sa création. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, un nouveau module important et six nouveaux modules de moindre importance ont été ajoutés. Parmi les améliorations qui ont été apportées, trois en particulier ont eu une incidence sur l'efficacité des fonctions de suivi du programme :

a) Au début de 2000, on a créé une plate-forme Internet sécurisée pour donner accès au Système intégré de suivi qui jusque-là était diffusé sur un réseau longue distance (WAN) reliant le Siège aux principaux bureaux extérieurs. Le Système est donc devenu accessible à tous les lieux d'affectation reliés à l'Internet, de même qu'au personnel travaillant à l'extérieur des bureaux, comme par exemple le personnel en mission ou le personnel effectuant du télétravail. À la fin de 2001, on comptait environ 450 utilisateurs basés dans 14 villes différentes;

b) À la demande du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Département des affaires économiques et sociales a, en 2000, élargi le Système de manière à ce qu'y figurent tous les éléments de programme de l'ensemble des chapitres du budget-programme de 2002-2003. On trouve donc dans la base de données la totalité des objectifs, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès de chacun des sous-programmes du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 directement reliés aux produits correspondants. Dès le début de l'élaboration du budget, on a introduit dans le Système les éléments de programme des départements, puis ces renseignements en ont été extraits pour être introduits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Grâce au partenariat entre le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le BSCI et le Département des affaires économiques et sociales, on commence à pouvoir gérer l'ensemble des programmes de façon intégrée et en ligne;

c) En 2001, on a introduit un système d'information en continu qui permet une interaction plus importante entre les services d'exécution et le BSCI. Au lieu de remettre les rapports sur l'exécution des programmes en entier au bout de 18 et de 24 mois, les départements sont maintenant invités à contrôler l'exécution des différents produits et à faire rapport à ce sujet au fur et à mesure de leur réalisation. Ainsi, le BSCI reçoit, en vue de les valider, des rapports sur l'exécution des produits tout au long de l'exercice biennal. Les activités d'établissement de rapports et de contrôle se font donc de façon plus continue et sont moins difficiles à gérer d'un point de vue administratif.

10. On constate, à l'issue de l'exercice biennal, qu'il est essentiel, pour parvenir aux résultats souhaités, que les départements soient réellement désireux d'utiliser un outil de contrôle. Si les directeurs de programme ne perçoivent le Système intégré de suivi que comme un outil pour l'établissement de rapports et non comme une aide à la gestion, on ne pourra tirer pleinement parti de son potentiel. Le BSCI demandera que les informations sur l'exécution des programmes soient introduites au fur et à mesure dans le Système et continuera d'apporter son appui à toutes les améliorations qui seraient susceptibles d'encourager davantage les directeurs de programme à adopter le Système intégré de suivi comme outil quotidien de contrôle, dans le cadre d'une culture d'organisation mettant l'accent sur la transparence et sur l'efficacité administrative.

III. Suivi des programmes et établissement des rapports

11. Les enseignements tirés de l'établissement du rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 1998-1999 ont révélé combien il importait de faire en sorte que le système intégré de suivi de l'exécution des programmes devienne partie intégrante des principes de gestion de l'Organisation à tous les

niveaux. Une autre conclusion importante est qu'il faut continuer d'améliorer l'évaluation qualitative des résultats en faisant appel à des indicateurs de succès et de réalisation plus pertinents et plus détaillés. Au cours du dernier exercice biennal, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) s'est beaucoup investi en la matière.

12. De manière à favoriser la connaissance et l'acceptation des nouvelles modalités d'établissement des rapports, le BSCI a organisé, en juin 2001, une réunion de directeurs de programmes et de coordonnateurs des rapports sur l'exécution des programmes. La réunion s'est penchée sur les modalités et la problématique spécifique du système intégré de suivi en tant que principal outil d'établissement des rapports, et sur les volets essentiels de l'évaluation qualitative. Au Siège et à l'étranger, le BSCI a coorganisé, avec le Groupe d'appui informatique du Département des affaires économiques et sociales, huit sessions de formation qui ont permis à des directeurs de programmes et à des coordonnateurs des rapports sur l'exécution des programmes de s'initier concrètement à l'utilisation des diverses fonctions du système intégré de suivi. Un manuel convivial sur l'utilisation du système a été élaboré et distribué à tous les services compétents. Des directives détaillées relatives à la réalisation et à la communication des évaluations qualitatives ont également été transmises à l'ensemble des directeurs de programmes et des coordonnateurs. En outre, le personnel du BSCI chargé de certains programmes spécifiques est constamment resté à la disposition des départements concernés pour leur apporter un appui opérationnel et technique et des conseils, et pour résoudre les problèmes qu'ils pouvaient rencontrer dans les domaines du suivi des programmes ou de l'établissement des rapports.

13. Si ces dispositions ont eu un effet bénéfique sur le suivi et l'établissement des rapports à l'échelon du Secrétariat, la situation laisse encore fortement à désirer. Nombre de départements et de bureaux n'ont pas encore mis en place un système suivi qui leur permette d'assurer un suivi régulier de l'exécution des programmes. La plupart d'entre eux n'ont donc pas été en mesure d'honorer les délais fixés pour la présentation des évaluations quantitatives et qualitatives. Dans de nombreux cas, des administrateurs de rang intermédiaire ont contesté la pertinence de l'établissement des rapports, en estimant qu'il s'agissait d'une contrainte inutile et n'accordant à la question qu'une faible priorité. Parfois, les mouvements du personnel responsable du système intégré de suivi ont entraîné une perte de la mémoire institutionnelle et obligé le BSCI à former des coordonnateurs nouvellement désignés. L'évaluation qualitative a donné lieu à certaines difficultés dues notamment à une confusion, de la part des départements et des bureaux, entre les indicateurs de succès et le déroulement des tâches, ainsi qu'à la tendance à présenter les réalisations escomptées en termes généraux et vagues. Il a donc fallu que le BSCI exerce des pressions pour assurer le respect des procédures et des délais d'établissement des rapports.

14. Les tâches associées à l'établissement des rapports pour l'exercice biennal 2002-2003 étant plus complexes, le BSCI envisage d'entamer assez tôt l'examen des modalités d'établissement des rapports relatives aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès. Pour les rapports sur l'exécution des programmes, les produits programmés de toutes les sections du budget ont été téléchargés sur le système intégré de suivi et tous les départements et services peuvent accéder au système pour y assurer le suivi de leurs programmes et y communiquer les informations relatives à l'exécution de ces programmes. Une formation plus

intensive de tous les usagers aux aspects quantitatifs et qualitatifs de l'établissement des rapports est à l'étude.

IV. Exécution des programmes pour l'exercice biennal 2000-2001 : vue d'ensemble

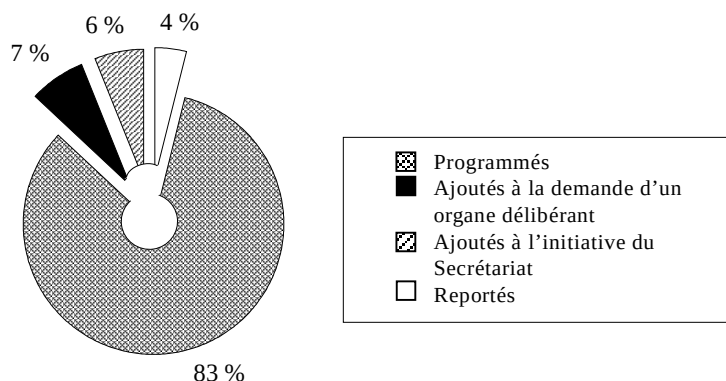
15. Les catégories de produits quantifiables visées par l'établissement des rapports sont identiques à celles de l'exercice biennal 1998-1999 :

- a) Services fonctionnels pour les réunions;
- b) Documentation délibératoire;
- c) Groupes spéciaux d'experts;
- d) Publications isolées;
- e) Publications en série;
- f) Autres activités de fond (expositions, dépliants, manifestations spéciales, etc.).

16. À l'annexe du document intitulé « Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation », le « produit » est défini comme étant le produit ou service final que l'exécution d'un programme ou d'un sous-programme permet de fournir aux utilisateurs finals. Les produits quantifiables peuvent, bien entendu, être précisés dans le budget-programme. Les autres produits et services figurant dans le budget comprennent, par exemple, les services consultatifs, qui sont beaucoup plus difficiles à répertorier séparément et moins « mesurables ». Parmi les activités de l'Organisation, on compte aussi celles qui ne génèrent pas de « produits physiques » mais apparaissent dans le budget-programme parce qu'elles sont engagées par l'Organisation et qu'elles absorbent des ressources. On citera, à titre d'exemples, les activités de coordination et de consultation menées aux niveaux du Secrétariat ou du système, les missions de « bons offices », les missions d'information, les missions humanitaires, etc. Ces activités sont considérées comme « non quantifiables » et n'apparaissent donc pas dans le rapport sur l'exécution du programme. Elles sont toutefois prises en compte dans l'évaluation qualitative de l'exécution du programme.

17. L'inventaire des produits programmés faisant l'objet de l'établissement de rapports s'est fait conformément aux textes explicatifs des sous-programmes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2001-2002 tel qu'amendé par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/249. Le budget-programme de 2001-2002 comportait 23 657 produits finals désignés comme tels. D'autre part, 1 080 produits reportés de l'exercice précédent et 1 979 produits ajoutés au programme de travail de l'Organisation en cours d'exercice biennal par les organes délibérants devaient aussi être exécutés en 2000-2001, ce qui portait à 26 716 le nombre total de produits à exécuter. En outre, 1 689 produits ont été ajoutés au programme de travail et exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le graphique ci-après donne la répartition des activités prévues selon l'origine :

Total des produits quantifiables



18. Sur les produits initialement programmés, 19 440 ont été achevés au cours de l'exercice biennal sous la forme prévue au programme, tandis que 339 ont été remaniés après avoir été reformulés (les uns et les autres comptent comme ayant été exécutés). On considère qu'un produit a été reformulé lorsque son descriptif, tel qu'il figurait dans le budget-programme, a été modifié sans que le produit cesse de porter sur le même sujet que celui du produit initialement programmé. En outre, 1 979 produits ajoutés à la demande d'organes délibérants et 1 689 produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat ont aussi été exécutés. Au total, 620 produits (dont l'exécution avait commencé, était déjà avancée ou n'avait pas encore démarré) ont été reportés à l'exercice biennal suivant, et 3 943 ont été annulés. Le report ou l'annulation d'un produit ont été décidés soit par un organe délibérant, soit par le Directeur de programme en vertu des dispositions de l'alinéa b) de la règle 106.2 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. On trouvera à l'annexe au présent rapport un récapitulatif, pour chaque chapitre du budget, de l'état de l'exécution des programmes, où sont indiqués les changements par rapport aux engagements et les mois de travail dépensés, et où l'exécution des programmes est évaluée d'un point de vue qualitatif.

V. Taux d'exécution

19. L'exécution des produits est l'objet principal du présent rapport, comme prescrit par les organes délibérants, et le meilleur moyen d'en rendre compte est de calculer un taux d'exécution du programme de travail du Secrétariat pour l'exercice biennal, ce qui peut être fait de trois manières, selon les éléments pris en considération aux fins de ce calcul. La première méthode (I_1) consiste à calculer la proportion des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits (produits initialement prévus, plus produits reportés, plus produits ajoutés par un organe délibérant). L'indice ainsi obtenu reflète donc l'exécution des produits qui étaient inscrits dans le budget-programme et de ceux qui ont été ajoutés à la demande des organes délibérants en cours d'exercice biennal.

20. Le deuxième mode de calcul, qui donne le taux d'exécution global (I_2), mesure les réalisations par rapport à tous les engagements de l'exercice biennal, c'est-à-dire

tous les produits prescrits (tels que définis dans le paragraphe précédent) plus les produits supplémentaires dont le Secrétariat a pris l'initiative. Ce taux indique donc la part du programme de travail global de l'exercice biennal qui a été exécutée.

21. Enfin, selon la troisième formule, le taux d'exécution (I_3) est le rapport entre le nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reformulés ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat) et le nombre de produits inscrits dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. L'indice ainsi obtenu reflète donc l'ensemble des produits exécutés avec les ressources disponibles. Il faut savoir à cet égard que l'allocation de ressources budgétaires aux produits programmés ne tient pas compte des faits nouveaux qui peuvent intervenir au cours de l'exercice biennal et qui donnent lieu à de nouveaux produits. Ceux-ci doivent alors être incorporés dans le programme de travail, qui doit être exécuté avec les ressources allouées. Cet indice est donc celui qui reflète le mieux l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été prévu au début de l'exercice biennal.

22. Le tableau 1 ci-après indique, pour chaque programme, les trois indices d'exécution. Les données relatives aux produits sont basées sur le nombre total de produits, à savoir la somme des produits initialement programmés, des produits reportés et de ceux qui ont été ajoutés par les organes délibérants et par le Secrétariat. En analysant les taux d'exécution, il est important de garder à l'esprit que ces taux se rapportent seulement aux produits quantifiables. Il convient de rappeler qu'outre ces produits, le programme de travail de chaque département ou bureau comprend des activités non quantifiables, qui sont décrites au paragraphe 16 ci-dessus. Ces activités non quantifiées ont représenté une part non négligeable (42 %) du nombre total de mois de travail consacrés à l'exécution du programme de travail en 2000-2001.

23. Le taux global d'exécution des produits prescrits quantifiables (I_1) a été de 83 %. Ce taux est inférieur de 5 % au taux atteint en 1998-1999 (88 %), mais reste malgré tout supérieur aux taux réalisés au cours des années 1990 : 76,7 % en 1992-1993, 75,5 % en 1994-1995 et 80 % en 1996-1997 (voir A/53/122, tableau 1).

24. Le Bureau des services de contrôle interne a examiné les facteurs pouvant expliquer la baisse du taux d'exécution. La première raison est l'augmentation du nombre de produits supprimés, qui est passé de 1 925 (soit 8,4 % des produits programmés) en 1998-1999 à 3 943 (soit 16,6 % des produits programmés) en 2000-2001. Sur les 3 943 produits supprimés en 2000-2001, 2 692, soit 68,2 %, l'ont été par les organes délibérants; 1 054, soit 26,6 %, par le Secrétariat; et les 197 produits restants, soit 4,9 %, l'ont été en raison de l'existence de postes vacants ou de l'insuffisance des ressources extrabudgétaires. Le nombre de produits supprimés ayant une incidence directe sur le taux d'exécution, il serait utile de recalculer le taux d'exécution des produits prescrits après déduction des produits supprimés par les organes délibérants (le Secrétariat n'étant pas responsable de ces suppressions). Si l'on procédait ainsi, le taux d'exécution des produits prescrits s'établirait à 92,2 % pour l'exercice biennal considéré et à 92,5 %, soit un taux légèrement supérieur, pour l'exercice biennal précédent (1998-1999).

25. L'incidence des suppressions de produits par les organes délibérants est particulièrement marquée au Département des affaires de désarmement. Sur les 23 chapitres du budget examinés dans le présent rapport, le Département est celui qui a enregistré le plus grand nombre de suppressions de produits (1 463), tant en

chiffres absolus qu'en pourcentage. Ce nombre représente 38 % de tous les produits supprimés au Secrétariat et 52 % des produits programmés du Département (y compris les produits reportés de l'exercice biennal 1998-1999), et 48 % du nombre total de produits exécutés par lui³. Sur les 1 436 produits supprimés, 1 380 (94,3 %) ont été supprimés par décision des organes délibérants, 2,7 % l'ont été à l'initiative du Secrétariat et 3 % l'ont été faute de ressources extrabudgétaires. Pour toutes ces raisons, le taux d'exécution du Département a chuté de 71 % pour l'exercice biennal précédent à 51 % pour l'exercice considéré, ce qui est le taux le plus faible de tout le Secrétariat. Toutefois, le nombre total de produits exécutés n'a pas diminué dans des proportions aussi considérables : le Département a en effet exécuté 1 559 produits au cours de l'exercice biennal considéré contre 1 795 au cours de l'exercice précédent – soit une baisse de 13 % seulement.

26. Presque tous les produits supprimés au Département des affaires de désarmement l'ont été au titre de deux types d'activité : les « services fonctionnels aux réunions » et la « documentation à l'intention des organes délibérants ». En y regardant de plus près, on constate que l'essentiel des produits supprimés résultent de la décision prise par les organes délibérants d'annuler de nombreuses réunions d'États parties à des traités multilatéraux et de ne pas publier les documents destinés à ces réunions. Les réunions d'organes subsidiaires de la Conférence du désarmement, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, et sur leur destruction, et de la quatrième Conférence d'examen des Parties au Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leurs sous-sols, sont au nombre des autres réunions et conférences qui ne se sont pas tenues comme initialement prévu. En conséquence, des centaines de produits programmés à l'appui de ces réunions ont dû être supprimés. Il convient de souligner que la décision de convoquer ou d'annuler une réunion ou une série de réunions relève entièrement des États Membres. En conséquence, l'exécution des produits correspondants échappe entièrement au contrôle du Département. Compte tenu de la nature éminemment politique des questions de désarmement, il est devenu très difficile de faire des prévisions fiables, et la forte baisse des taux d'exécution ne peut être imputée au Département.

27. Les taux d'exécution des produits prescrits varient, selon les chapitres du budget, dans une fourchette de 47 %. À l'intérieur de cette fourchette, 11 des 23 chapitres du budget (soit environ 48 %) ont enregistré des taux d'exécution de 90 % ou plus; huit autres (plus du tiers), des taux d'exécution se situant entre 80 et 90 %; seuls quatre chapitres ont eu des taux d'exécution inférieurs à 80 %.

28. Diverses raisons expliquent les faibles taux d'exécution. Comme indiqué ci-dessus, la suppression de produits par les organes délibérants a joué un rôle essentiel au Département des affaires de désarmement. C'est aussi le cas au Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence où, sur un total de 2 769 produits programmés, 607, soit 22 %, ont été supprimés par décision des organes délibérants. Ailleurs, l'incidence négative de la suppression de produits sur les taux d'exécution a été plus que compensée par l'ajout de nouveaux produits au programme de travail en raison du recentrage et de la restructuration des programmes. Par exemple, au Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), sur les 99 produits programmés pour l'exercice biennal, 10 ont été supprimés et cinq ont été reportés. Parallèlement, l'inscription par le Secrétariat de 43

nouveaux produits au programme de travail s'est traduite par un taux d'exécution de 73 % par rapport aux activités prescrites, et de 175 % lorsque tous les produits exécutés sont pris en compte. Compte tenu du caractère évolutif de la demande de produits et de services au CCI, il a fallu procéder à des ajustements fréquents de son programme de travail, selon les orientations et directives adoptées par la réunion annuelle du Groupe consultatif commun.

Tableau 1

Taux d'exécution par chapitre du budget-programme^a

Chapitre	Nombre total de produits	Taux d'exécution (en pourcentage)		
		I ₁	I ₂	I ₃
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	2 769	67	68	82
3. Affaires politiques	1 285	95	95	97
4. Désarmement	3 063	51	51	58
5. Opérations de maintien de la paix	343	86	86	87
6. Utilisations pacifiques de l'espace	440	95	96	153
8. Affaires juridiques	1 941	91	92	113
9. Affaires économiques et sociales	2 948	95	95	114
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	113	82	85	126
11A. Commerce et développement	1 208	83	84	91
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	99	73	85	175
12. Environnement	505	89	89	110
13. Établissements humains	170	90	96	291
14. Prévention du crime et justice pénale	514	96	96	138
15. Contrôle international des drogues	846	82	86	120
16. Développement économique et social en Afrique	503	79	80	86
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 128	93	94	114
18. Développement économique en Europe	3 842	90	90	118
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	655	90	90	91
20. Développement économique et social en Asie occidentale	231	88	89	95
22. Droits de l'homme	3 952	84	85	103
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	114	98	98	102
25. Aide humanitaire	1 339	96	96	103
26. Information	397	88	90	127
Total	28 405	83	84	101

(Notes du tableau 1)

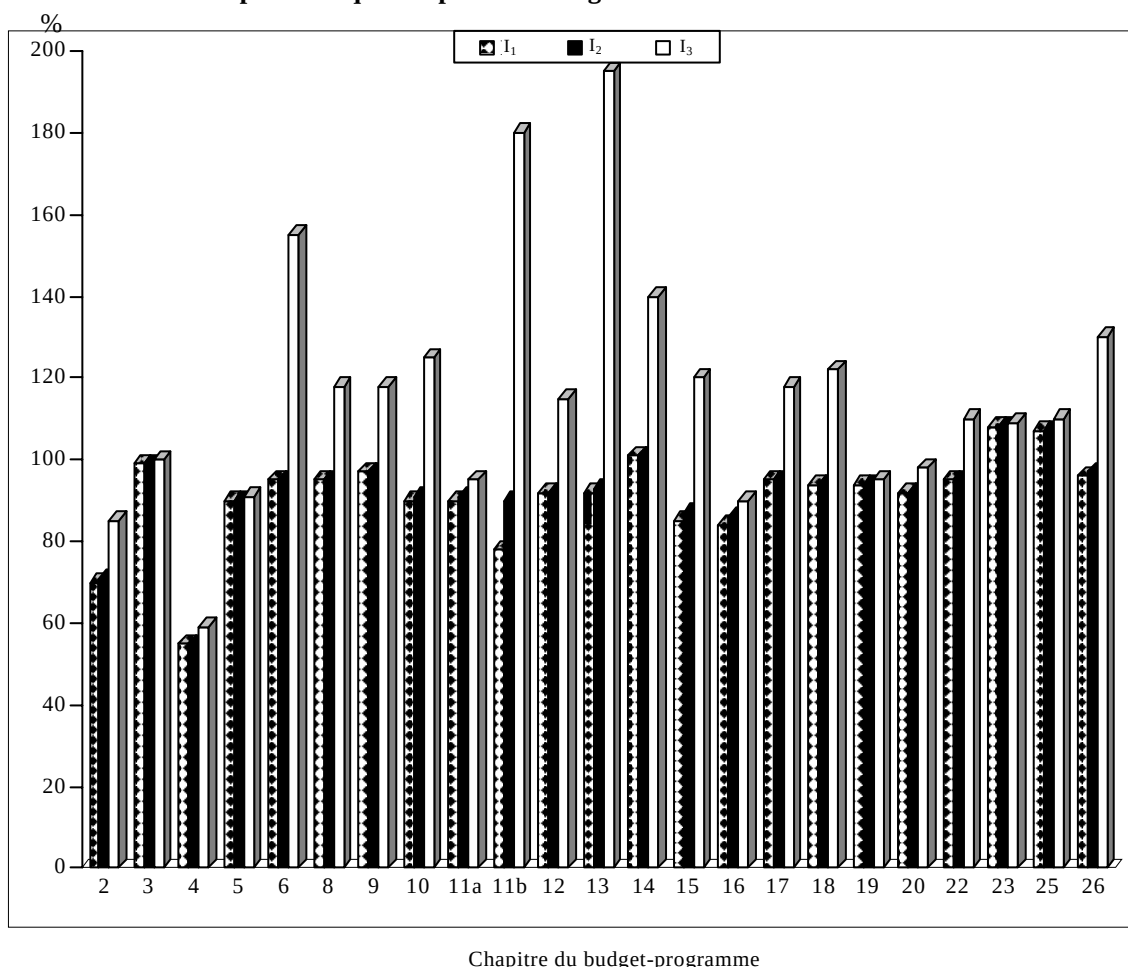
^a I₁ – Taux d'exécution de tous les produits prescrits (produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants) [(produits exécutés + produits remaniés) - (produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants)].

I₂ – Taux d'exécution de tous les produits prescrits + produits supplémentaires ajoutés à l'initiative des directeurs de programme [(produits exécutés + produits remaniés)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants + produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat)].

I₃ – Rapport du total des produits exécutés au total des produits inscrits au budget-programme 2000-2001 (à savoir ceux pour lesquels des ressources ont été approuvées) [(produits exécutés + produits remaniés)/produits programmés].

29. Les indices I₁ et I₂ qui sont, dans la plupart des cas, relativement proches, mesurent l'exécution des engagements au titre des programmes. Selon le BSCI, le taux d'exécution I₃, qui est le rapport de tous les produits exécutés aux produits initialement programmés, donne une meilleure idée de l'intensité des travaux menés dans les différentes entités de l'Organisation. Cet indice montre qu'il n'est pas toujours possible de planifier l'exécution des produits avec exactitude deux ou trois ans à l'avance. En effet, à mesure que de nouveaux problèmes se font jour et que les priorités changent, la programmation doit être constamment ajustée et de nouveaux produits ajoutés, qui doivent être exécutés avec les ressources budgétaires existantes. Les ajouts peuvent être nombreux. Au chapitre 13 du budget-programme (Établissements humains), alors que 56 produits avaient été initialement programmés pour l'exercice biennal et 13 reportés de l'exercice biennal 1998-1999, 101 ont dû être ajoutés par le Secrétariat du fait d'une révision des priorités et des nouvelles orientations adoptées lors des préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale ainsi que des activités de suivi y relatives, portant à 170 le nombre total de produits à exécuter au titre du chapitre. Sur ce total, un produit a été supprimé et six reportés, qui faisaient tous partie des produits initialement programmés. Tous les produits supplémentaires ont été exécutés. Ainsi, le taux d'exécution de l'ensemble des produits programmés (I₁) a été de 90 %, alors que le rapport de tous les produits exécutés aux produits initialement programmés (I₃) a atteint 291 %. Dans le cas du chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace), 279 produits avaient été initialement programmés, 86 ont été ajoutés par les organes délibérants et 75 par le Secrétariat, portant le nombre total de produits inscrits au programme de travail à 440. Sur ce total, seulement 10 ont été supprimés et huit reportés. Ainsi, le taux d'exécution I₁ (95 %) est fort honorable, le taux I₃ (153 %) étant plus impressionnant encore. Les ressources du Bureau des affaires spatiales n'ayant pas augmenté sensiblement, ces taux montrent qu'il a été capable de produire davantage avec moins de moyens.

Graphique
Taux d'exécution pour chaque chapitre du budget^a



^a I₁ – Taux d'exécution de tous les produits prescrits (produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants) [(produits exécutés + produits remaniés) - (produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants)].

I₂ – Taux d'exécution de tous les produits prescrits + produits supplémentaires ajoutés à l'initiative des directeurs de programme [(produits exécutés + produits remaniés)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants + produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat)].

I₃ – Rapport du total des produits exécutés au total des produits inscrits au budget-programme 2000-2001 (à savoir ceux pour lesquels des ressources ont été approuvées) [(produits exécutés + produits remaniés)/produits programmés].

30. Les produits quantifiables inscrits au programme de travail du Secrétariat relèvent de six grands types d'activité. Le tableau 2 ci-après indique le poids relatif de chaque catégorie en termes de produits quantifiables, ainsi que les résultats de l'exécution, calculés selon les trois taux ci-dessus. La catégorie « Services fonctionnels pour les réunions » vise uniquement les réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies, une réunion de trois heures (ou d'une durée

moindre) étant comptée comme un produit. La catégorie « Autres activités de fond » recouvre des activités aussi diverses que les missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général, le lancement d'appels à l'aide internationale et les missions de collecte de fonds; la promotion des instruments juridiques, y compris l'établissement de normes y relatives, la publication de matériels électroniques, audio et vidéo, l'organisation d'expositions, la publication de brochures et de pochettes d'information, l'organisation d'événements spéciaux et de séminaires, et la production de matériel technique à l'intention d'utilisateurs extérieurs. Les quatre dernières catégories se passent d'explication.

Tableau2

Résultats de l'exécution pour les principales catégories d'activité^a

Type d'activités	Nombre total de produits	Pourcentage	Taux d'exécution en pourcentage)		
			I ₁	I ₂	I ₃
Services fonctionnels pour les réunions	15 480	54	82	83	95
Documentation à l'intention des organes délibérants	5 832	21	84	86	117
Groupes spéciaux d'experts	781	3	91	91	105
Publications en série	1 420	5	74	75	87
Publications isolées	1 458	5	74	76	105
Autres activités de fond	3 434	12	92	93	108
Total	28 405	100	83	84	101

^a I₁ – Taux d'exécution de tous les produits prescrits (produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants) [(produits exécutés + produits remaniés) - (produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants)].

I₂ – Taux d'exécution de tous les produits prescrits + produits supplémentaires ajoutés à l'initiative des directeurs de programme [(produits exécutés + produits remaniés)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants + produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat)].

I₃ – Rapport du total des produits exécutés au total des produits inscrits au budget-programme 2000-2001 (à savoir ceux pour lesquels des ressources ont été approuvées) [(produits exécutés + produits remaniés)/produits programmés].

31. Le fait que les taux d'exécution des publications en série et des publications isolées sont inférieurs à la moyenne s'explique essentiellement par des reports (qui représentent respectivement 10,8 % et 11,2 % du nombre total des produits) et des suppressions (14,5 % et 12,6 % respectivement du nombre total des produits). Les principales causes de ces écarts tiennent aux modifications apportées aux programmes (notamment aux imprévus nécessitant la réaffectation de ressources à d'autres activités), qui représentent 67 % des reports et des suppressions pour les deux catégories. L'insuffisance des ressources extrabudgétaires est à l'origine de 17 % de tous les reports et suppressions, les vacances de postes imputés au budget ordinaire, de 6,5 % du total, et les décisions prises par les organes délibérants, de 8,5 % du total.

Adjonctions

32. Au cours de l'exercice biennal, 3 668 produits ont été ajoutés aux programmes de travail, soit par décision d'un organe délibérant, soit par le Secrétariat, et exécutés. Le nombre de produits ajoutés représente 15 % du total, un chiffre légèrement inférieur aux 16 % enregistrés lors de l'exercice précédent. Plus de la moitié (54 %) des produits ajoutés l'ont été à la demande d'organes délibérants, principalement dans deux catégories de produits : documentation délibératoire (47 %), et services fonctionnels pour les réunions (43 %).

Tableau 3
Produits ajoutés dans les principales catégories d'activité

Type d'activité	Nombre total de produits ajoutés	Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Justification			Produits ajoutés ^a
			Secrétariat			
			Total	Programmes	Disponibilité des ressources extra- budgétaires	
Services fonctionnels pour les réunions	1 437	857	580	558	22	10
Documentation délibératoire	1 510	932	578	545	33	35
Groupes spéciaux d'experts	88	40	48	46	2	13
Publications en série	48	14	34	34	—	3
Publications isolées	217	51	166	155	11	17
Autres activités de fond	368	85	283	263	20	12
Total	3 668	1 979	1 689	1 601	88	15

^a Pourcentage du nombre total des produits quantifiables programmés et reportés.

33. Les produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat et la documentation délibératoire ont représenté 34 % du total, les services fonctionnels pour les réunions 35 %, les publications en série et isolées 12 % et les autres activités de fond 17 %. Les raisons liées au programme ont représenté 95 % des adjonctions décidées par le Secrétariat.

Tableau 4
Adjonctions, par chapitre du budget-programme

Chapitre	Justification					Produits ajoutés ^a	
	Nombre total de produits ajoutés	Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Secrétariat		Disponibilité des ressources extra-budgétaires		
			Total	Programmes			
2.	Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	90	17	73	73	—	3
3.	Affaires politiques	5	5	—	—	—	<1
4.	Désarmement	251	213	38	13	25	9
5.	Opérations de maintien de la paix	4	4	—	—	—	1
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	161	86	75	75	—	58
8.	Affaires juridiques	335	123	212	212	—	21
9.	Affaires économiques et sociales	398	318	80	67	13	16
10.	Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	35	17	18	18	—	45
11A.	Commerce et développement	53	9	44	44	—	5
11B.	Centre du commerce international CNUCED/OMC	43	—	43	43	—	77
12.	Environnement	17	4	13	11	2	3
13.	Établissements humains	101	—	101	101	—	146
14.	Prévention du crime et justice pénale	154	102	52	52	—	43
15.	Contrôle internationale des drogues	226	30	196	195	1	36
16.	Développement économique et social en Afrique	29	7	22	22	—	6
17.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	134	57	77	72	5	13
18.	Développement économique de l'Europe	820	505	315	312	3	27
19.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	—	—	—	—	—	—

Chapitre	Justification					Produits ajoutés ^a
	Nombre total de produits ajoutés	Produits ajoutés sur décision des organes délibérants	Secrétariat		Disponibilité des ressources extra- budgétaires	
			Total	Programmes		
20. Développement économique et social en Asie occidentale	14	8	6	6	—	6
22. Droits de l'homme	612	446	166	132	34	18
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	3	—	3	3	—	3
24. Réfugiés de Palestine	—	—	—	—	—	—
25. Aide humanitaire	80	—	80	79	1	6
26. Information	103	28	75	71	4	35
Total	3 668	1 979	1 689	1 601	88	15

^a Pourcentage du nombre total et des produits quantifiables programmés et reportés.

34. Six chapitres du budget (désarmement, affaires juridiques, affaires économiques et sociales, contrôle international des drogues, développement économique de l'Europe, droits de l'homme) représentent 72 % du nombre total de produits supplémentaires. Dans ces six chapitres, 62 % des produits ajoutés l'ont été à la demande des organes délibérants.

Écarts par rapport au programme

35. Sur les 26 716 activités prescrites⁴, 622, soit 2,3 %, ont été reportées. Le nombre de produits reportés a été sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent, dans lequel 1 080 produits avaient été reportés. On considère qu'un produit est « reporté » à quelque stade d'exécution qu'il soit, s'il n'a pas été mis à la disposition des utilisateurs directs à la fin de l'exercice biennal. Le tableau 5 indique la répartition des produits reportés par grande catégorie d'activité, tandis que le tableau 6 donne les principales raisons pour lesquelles l'exécution de produits prévue aux différents chapitres du budget-programme a été reportée.

Tableau 5
Produits reportés par grandes catégories d'activité

Type d'activité	Total produits reportés	Décision d'un organe délibérant	Raison tenant au programme	Justification			Produits reportés ^a
				Vacances de poste/ budget ordinaire	Vacances de poste/ fonds extra- budgétaires	Fonds extra- budgétaires insuffisants	
Services fonctionnels pour les réunions	159	11	138	–	–	10	1
Documentation délibératoire	36	11	20	4	1	–	<1
Groupes spéciaux d'experts	20	1	14	3	–	2	3
Publications en série	154	3	117	4	–	30	11
Publications isolées	164	2	137	9	3	13	13
Autres activités de fond	89	1	64	4	–	20	3
Total	622	29	490	24	4	75	3

^a Pourcentage du nombre total des produits quantifiables programmés et reportés.

36. Les produits reportés ont été pour 82 % des réunions et des publications. Ce schéma est similaire à celui des exercices biennaux précédents dans la mesure où des conflits de programmation ou l'intensité du programme de travail de divers organes gouvernementaux et groupes d'experts obligent souvent à reporter des réunions prévues. Lorsque le budget-programme a été formulé, un certain nombre de sessions et de réunions d'organes délibérants et d'organes intergouvernementaux étaient prévues, ainsi que la documentation d'appui nécessaire établie à l'intention des organes délibérants. Toutefois, du fait de la restructuration des mécanismes intergouvernementaux intervenus dans plusieurs domaines et des révisions au programme de travail de divers organes, on a dû reporter un certain nombre de réunions ainsi que l'établissement de la documentation ou des publications correspondantes.

Tableau 6
Raison du report des produits

Chapitre	Total produits reportés	Justification					Produits reportés ^a
		Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant au programme	Vacance de poste/budge t ordinaire	Vacances de poste/fonds extra- budgétaires	Fonds extra- budgétaires insuffisants	
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	16	10	5	—	—	1	<1
3. Affaires politiques	28	—	24	4	—	—	2
4. Désarmement	29	5	10	—	—	14	1
5. Opérations de maintien de la paix	1	—	—	—	1	—	<1
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8	—	8	—	—	—	3
8. Affaires juridiques	28	—	25	1	—	2	2
9. Affaires économiques et sociales	80	4	67	8	—	1	3
10. Afrique : nouvel Ordre du jour pour le développement	5	1	4	—	—	—	6
11A. Commerce et développement	42	3	32	3	—	4	4
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	5	—	4	—	—	1	9
12. Environnement	27	—	17	—	—	10	6
13. Établissements humains	6	—	5	—	—	1	9
14. Prévention du crime et justice pénale	—	—	—	—	—	—	—
15. Contrôle international des drogues	34	—	28	1	—	5	5
16. Développement économique et social en Afrique	48	—	43	5	—	—	10
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	18	—	17	—	—	1	2
18. Développement économique de l'Europe	56	—	51	—	3	2	2

Chapitre	Total produits reportés	Justification					Produits reportés ^a
		Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant au programme	Vacance de poste/budge t ordinaire	Vacances de poste/fonds extra- budgétaires	Fonds extra- budgétaires insuffisants	
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	21	—	21	—	—	—	3
20. Développement économique et social en Asie occidentale	10	—	8	2	—	—	5
22. Droits de l'homme	138	6	100	—	—	32	4
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	—	—	—	—	—	—	—
25. Aide humanitaire	10	—	9	—	—	1	<1
26. Information	12	—	12	—	—	—	4
Total	622	29	490	24	4	75	3

^a Pourcentage du nombre total des produits quantifiables programmés et reportés.

37. Un total de 3 943 produits ont été éliminés en 2000-2001, soit 14,7 % des 26 716 produits prescrits. À titre de comparaison, 1 925 produits, soit 8 % du total, avaient été éliminés lors de l'exercice budgétaire précédent. Quelque 68 % des produits éliminés l'ont été à la demande d'organes délibérants (contre 52 % lors de l'exercice biennal précédent), 27 % (contre 33 % précédemment) pour des raisons tenant au programme à la discrétion des administrateurs des programmes conformément à la règle 106.2 b) du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait au programme, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (PPBME), et 5 % à cause des vacances de poste et des insuffisances au titre des fonds extrabudgétaires. Quelque 85 % de tous les produits éliminés concernaient les services fonctionnels nécessaires pour les réunions et la documentation destinée aux organes délibérants.

Tableau 7
Élimination de produits dans les grandes catégories d'activité

Type d'activité	Justification						Produits éliminés ^a
	Total produits éliminés	Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant au programme	Vacances de poste, budget ordinaire	Vacances de poste, fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants	
Services fonctionnels pour les réunions	2 536	1 916	604	8	—	8	18
Documentation délibératoire	809	716	89	2	1	1	19
Groupes spéciaux d'experts	48	1	34	9	—	4	7
Publications en série	206	22	113	21	2	48	15
Publications isolées	183	33	107	12	2	29	15
Autres activités de fond	161	4	107	10	—	40	5
Total	3 943	2 692	1 054	62	5	130	16

^a Pourcentage du nombre total et des produits quantifiables programmés et reportés.

38. À sa trente-neuvième session en juin 1999, le CPC a demandé que, dans les futurs rapports sur l'exécution du programme, les propositions concernant l'élimination des produits soient clairement justifiées (voir A/54/15, par. 43). Le tableau 8 ci-dessous donne les raisons de l'élimination de produits par chapitre du budget. Quatre chapitres (Désarmement, Affaires de l'Assemblée générale, Droits de l'homme et Développement économique de l'Europe) représentent 79 % de tous les produits éliminés. Sur les 3 110 produits éliminés dans ces quatre chapitres, 78 % l'ont été à la demande d'un organe délibérant, 21 % pour des raisons tenant aux programmes et environ 1 % à cause des vacances de poste et des insuffisances au titre des fonds extrabudgétaires. Les raisons de l'élimination des produits au chapitre 4 (Désarmement) sont exposées ci-dessus au paragraphe 25. En ce qui concerne les autres chapitres, les raisons sont largement identiques : annulation de réunions pour diverses raisons et réorientation des différents sous-programmes à la lumière des questions nouvelles à traiter.

Tableau 8
Raisons de l'élimination de produits par chapitre du budget

Chapitre	Justification						Produits éliminés ^a
	Total produits éliminés	Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant au programme	Vacances de postes, budget ordinaire	Vacance de postes, fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants	
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	882	607	275	—	—	—	33
3. Affaires politiques	41	40	1	—	—	—	3
4. Désarmement	1 467	1 384	40	—	—	43	52
5. Opérations de maintien de la paix	46	46	—	—	—	—	14
6. Utilisations pacifiques de l'espace	10	2	3	—	—	5	4
8. Affaires juridiques	127	102	25	—	—	—	8
9. Affaires économiques et sociales	58	13	36	3	—	6	2
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	12	—	6	6	—	—	15
11A. Commerce et développement	156	43	91	2	—	20	14
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	10	—	8	—	1	1	18
12. Environnement	27	1	16	—	—	10	6
13. Établissements humains	1	—	1	—	—	—	1
14. Prévention du crime et justice pénale	19	16	3	—	—	—	5
15. Contrôle international de drogues	86	1	78	3	—	4	14
16. Développement économique et social en Afrique	54	—	30	24	—	—	11
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	53	22	23	5	—	3	5
18. Développement économique de l'Europe	309	29	263	15	1	1	10

Chapitre	Justification						Produits éliminés ^a
	Total produits éliminés	Décision d'un organe délibérant	Raisons tenant au programme	Vacances de postes, budget ordinaire	Vacance de postes, fonds extra-budgétaires	Fonds extra-budgétaires insuffisants	
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	47	–	28	–	–	19	7
20. Développement économique et social en Asie occidentale	16	14	2	–	–	–	7
22. Droits de l'homme	452	372	61	–	3	16	14
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	2	–	–	–	–	2	2
25. Aide humanitaire	40	–	40	–	–	–	3
26. Information	28	–	24	4	–	–	10
Total	3 943	2 692	1 054	62	5	130	16

^a Pourcentage du nombre total et des produits quantifiables programmés et reportés.

Produits reportés de l'exercice précédent

39. Les tableaux 9 et 10 donnent des informations sur l'état d'exécution des produits qui devaient être exécutés en 1998-1999 et qui ont été par la suite reportés à 2000-2001 dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/53/73). Sur 1 080 produits dont l'exécution avait été reportée, 37 % ont été exécutés, 7 % ont été de nouveau reportés et les 56 % restants ont été éliminés. La plupart des produits éliminés (78 % du total) étaient dans la catégorie des services fonctionnels nécessaires pour les réunions, les publications en série et isolées représentant 74 % des produits reportés. Il est de toute évidence nécessaire de réexaminer la pertinence et l'utilité de ces publications lorsqu'elles ont été reportées deux exercices biennaux de suite.

Tableau 9
État des produits reportés, par catégorie d'activité

Type d'activité	Produits reportés de 1998-1999	État d'exécution		
		Produits exécutés	Produits reportés à 2002-2003	Produits éliminés
Services fonctionnels pour les réunions	572	90	10	472
Documentation délibératoire	50	41	–	9
Groupes spéciaux d'experts	16	11	1	4
Publications en série	147	73	35	39
Publications isolées	184	121	23	40
Autres activités de fond	111	59	9	43
Total	1 080	395	78	607

Tableau 10
État des produits reportés, par chapitre du budget

Chapitre	Produits reportés de 1998-1999	État d'exécution		
		Produits exécutés	Produits reportés à 2002-2003	Produits éliminés
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	406	2	11	393
3. Affaires politiques	21	6	1	14
4. Désarmement	114	66	–	48
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3	1	–	2
8. Affaires juridiques	30	22	7	1
9. Affaires économiques et sociales	85	58	12	15
10. Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	2	1	–	1
11A. Commerce et développement	47	29	1	17
11B. Centre du commerce international CNUCED/OMC	8	5	1	2
12. Environnement	79	54	4	21
13. Établissements humains	13	12	1	–
14. Prévention du crime et justice pénale	1	1	–	–

Chapitre	Produits reportés de 1998-1999	État d'exécution		
		Produits exécutés	Produits reportés à 2002-2003	Produits éliminés
15. Contrôle international de drogues	17	4	6	7
16. Développement économique et social en Afrique	9	3	1	5
17. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	63	61	—	2
18. Développement économique de l'Europe	67	40	7	20
19. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	7	4	—	3
20. Développement économique et social en Asie occidentale	1	1	—	—
22. Droits de l'homme	80	14	22	44
23. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	1	—	—	1
25. Aide humanitaire	13	2	3	8
26. Information	13	9	1	3
Total	1 080	395	78	607

VI. Utilisation des ressources

40. Les directeurs de programme ont utilisé 61 321 mois de travail (y compris de consultant) pour l'exécution du programme de travail de l'exercice 2000-2001. On trouvera dans le tableau 11 ci-après la ventilation du nombre total de mois de travail par chapitre du budget et le pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables.

Tableau 11
Mois de travail utilisés

Programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateurs	Consultants		
Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	261,25	16,00	–	–	277,25	–	261,25	16,00	277,25	99
Affaires politiques	2 094,90	130,00	203,10	34,00	2 224,90	237,10	2 298,00	164,00	2 462,00	86
Désarmement	396,45	15,00	36,70	77,40	411,45	114,10	433,15	92,40	525,55	91
Opérations de maintien de la paix	771,20	24,00	4 434,80	27,50	795,20	4 462,30	5 206,00	51,50	5 257,50	25
Utilisations pacifiques de l'espace	263,30	–	32,50	–	263,30	32,50	295,80	–	295,80	51
Affaires juridiques	1 517,25	39,00	394,00	2,50	1 556,25	396,50	1 911,25	41,50	1 952,75	67
Affaires économiques et sociales	4 868,75	218,00	396,50	191,00	5 086,75	587,50	5 265,25	409,00	5 674,25	82
Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement	231,50	130,50	54,00	2,00	362,00	56,00	285,50	132,50	418,00	96
Commerce et développement	3 146,30	134,50	932,70	723,30	3 280,80	1 656,00	4 079,00	857,80	4 936,80	64
Centre du commerce international CNUCED/OMC	566,25	3,00	349,30	544,70	569,25	894,00	915,55	547,70	1 463,25	18
Environnement	341,70	29,50	2 210,10	242,80	371,20	2 452,90	2 551,80	272,30	2 824,10	61
Établissements humains	493,25	81,10	558,15	174,30	574,35	732,45	1 051,40	255,40	1 306,80	92
Prévention de la criminalité et justice pénale	457,00	16,00	341,00	68,00	473,00	409,00	798,00	84,00	882,00	38
Contrôle international des drogues	671,00	31,00	550,20	121,50	702,00	671,70	1 221,20	152,50	1 373,70	65

Programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateurs	Consultants		
Développement économique et social en Afrique	1 293,20	249,50	19,00	43,00	1 542,70	62,00	1 312,20	292,50	1 604,70	79
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	2 058,15	65,75	584,13	544,20	2 123,90	1 128,33	2 642,28	609,95	3 252,23	52
Développement économique en Europe	2 321,00	116,00	247,00	118,00	2 437,00	365,00	2 568,00	234,00	2 802,00	86
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 621,65	65,02	836,51	401,90	2 686,67	1 238,41	3 458,16	466,92	3 925,08	62
Développement économique et social en Asie occidentale	1 182,50	155,25	85,50	65,75	1 373,75	151,25	1 268,00	221,00	1 489,00	82
Droits de l'homme	1 982,30	13,00	1 154,20	58,00	1 995,30	1 212,20	3 136,50	71,00	3 207,50	62
Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	2 760,00	–	5 339,00	–	2 760,00	5 339,00	8 099,00	–	8 099,00	6
Aide humanitaire	492,50	36,75	1 001,50	112,25	529,25	1 113,75	1 494,00	149,00	1 643,00	78
Information	5 192,15	215,00	145,00	97,00	5 407,15	242,00	5 337,15	312,00	5 649,15	79
Total général	35 983,55	1 783,87	19 904,89	3 649,10	37 767,42	23 553,99	55 888,44	5 432,97	61 321,41	58

Q = produits quantifiables.

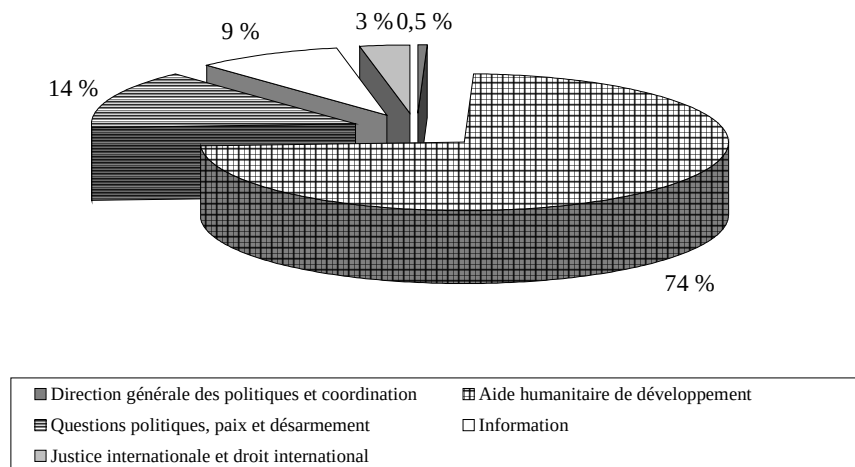
^a Pourcentage des mois de travail utilisés pour exécuter des produits quantifiables, par chapitre du budget.

41. Sur ce total, 37 767 mois de travail (soit 62 %) étaient financés au moyen du budget ordinaire et 23 554 (soit 38 %), au moyen de fonds extrabudgétaires. Les administrateurs ont assuré 95 % du nombre total de mois de travail financés au moyen du budget ordinaire et les consultants, 5 %. La ventilation des fonds extrabudgétaires est légèrement différente : les administrateurs ont assuré 84 % du total des mois de travail financés au moyen de fonds extrabudgétaires et les consultants, 16 %. Pour les deux sources de financement confondues, les administrateurs ont assuré 91 % du total des mois de travail et les consultants, 9 % seulement.

42. Sur un total de 61 321 mois de travail, 35 550 (soit 58 %) ont été consacrés à l'exécution de 23 840 produits quantifiables.

43. Si l'on considère l'ensemble des chapitres du budget, les chapitres Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement, Établissements humains et Désarmement ont tous consacré plus de 90 % des mois de travail disponibles à l'exécution de produits quantifiables. Par contre, les chapitres Opérations de maintien de la paix, Centre du commerce international et Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés n'ont consacré qu'une partie mineure de leurs activités à l'exécution de produits quantifiables, soit moins de 25 % des mois de travail disponibles.

44. S'agissant des activités de fonds, 74 % du nombre total de mois de travail ont été consacrés à des activités de développement et à l'aide humanitaire, 14 %, aux questions de désarmement, de paix et de sécurité et 3,5 %, aux affaires politiques et juridiques. Le graphique ci-après présente la ventilation de ces chiffres :



45. Par catégorie d'activités, les services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts ont représenté 20 % du nombre total de produits exécutés et les autres activités de fond (publications en série, publications isolées et autres activités), 38 %. Tous les produits quantifiables étaient répartis entre ces deux catégories d'activités. Sur les 42 % des mois de travail consacrés à des activités non quantifiables, les activités de coopération internationale et de liaison ont absorbé 11 149,9 mois de travail (soit 18 %) et les activités de coopération technique, 12 305 mois de travail (soit 20 %). On trouvera

dans le tableau 12 la répartition des mois de travail par catégorie d'activités et par source de financement pour les produits quantifiables et pour les produits non quantifiables.

Tableau 12

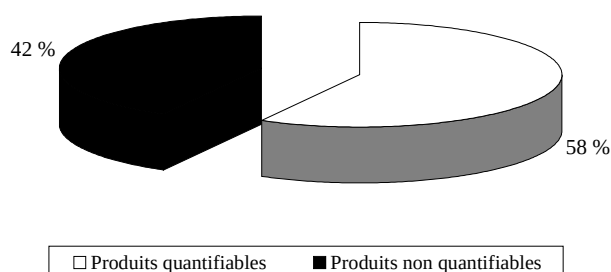
Répartition par grande catégorie d'activités des mois de travail d'administrateur utilisés au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Catégorie d'activités	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	Pourcentage
		Pourcentage		Pourcentage		
Services destinés à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts	9 652,3	26	2 572,3	11	12 224,6	20
Services fonctionnels pour les réunions	3 266,7	9	562,4	2	3 829,0	6
Documentation délibératoire	4 567,6	12	1 231,0	5	5 798,6	9
Groupes spéciaux d'experts	1 818,1	5	779,0	3	2 597,1	4
16						
Autres activités de fond	923,8	45	6 401,3	27	23 325,1	38
Publications en série	4 051,1	11	833,8	4	4 884,8	8
Publications isolées	3 809,3	10	1 605,8	7	5 415,1	9
Autres activités de fond	9 063,5	24	3 961,8	17	13 025,2	21
Coopération internationale, coordination et liaison interinstitutions	4 849,6	13	6 300,3	27	11 149,9	18
Coopération technique	5 043,8	13	7 261,3	31	12 305,1	20
Services consultatifs	1 880,8	5	1 733,0	7	3 613,8	6
Stages de formation, séminaires et ateliers	1 702,7	5	1 635,5	7	3 338,2	5
Bourses et subventions	34,0	<1	29,0	<1	63,0	<1
Projets opérationnels	1 426,3	4	3 863,9	16	5 290,1	9
Services de conférence, administration, suivi	1 298,0	3	1 018,8	4	2 316,8	4
37						
Total	767,4	100	23 554,0	100	61 321,4	100

46. Le volume des ressources consacrées à l'exécution de produits quantifiables a été pratiquement le même que pour l'exercice biennal 1998-1999 : 34 589 mois de travail pour l'exercice 1998-1999 et 35 550 pour l'exercice 2000-2001. En revanche, le volume de mois de travail consacrés à des activités non quantifiables a pratiquement doublé, passant de 14 550 pour l'exercice 1998-1999 à 25 772 pour l'exercice 2000-2001. Rappelons que les activités non quantifiables comprennent les produits consacrés à la coopération internationale, la coordination et la liaison interinstitutions et la coopération technique, dont services consultatifs, stages de formation, séminaires et ateliers, bourses et subventions et projets opérationnels.

47. Le nombre total de mois de travail disponibles a augmenté de 25 %, passant de 49 140 pour l'exercice 1998-1999 à 61 321 pour l'exercice 2000-2001. La quasi-totalité de cette augmentation (soit 91 %) concernait des activités non quantifiables, ce qui signifie que 11 222 mois de travail ont été consacrés à des secteurs tels que la coopération internationale et technique.

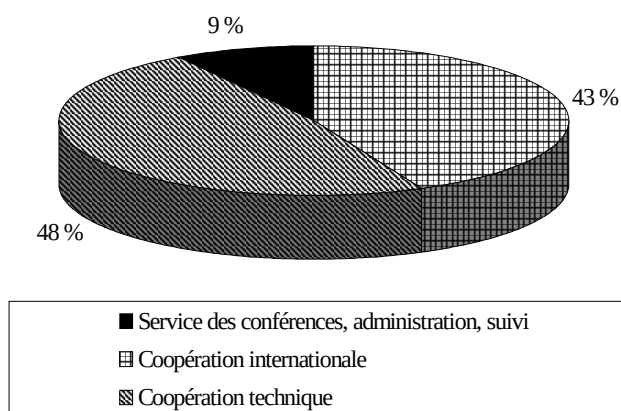
Utilisation des ressources



48. La part des activités non quantifiables exprimée en nombre de mois de travail est passée de 30 % en 1998-1999 à 42 % en 2000-2001. La hausse la plus importante concernait le secteur de la coopération internationale, dont la part relative du total est passée de 7 % à 18 %. Concrètement, le nombre de mois de travail a plus que triplé, passant de 3 667 à 11 149. Le volume des ressources utilisées pour les activités de coopération technique a également augmenté, passant de 10 883 à 12 305 mois de travail.

49. Sur le nombre total de mois de travail financés au moyen du budget ordinaire, 11 191, soit 30 %, et 14 580 mois de travail, soit 62 % du nombre total de mois de travail financés par des fonds extrabudgétaires, ont été consacrés à des activités non quantifiables.

Ressources consacrées à des activités non quantifiables



50. Sur 25 772 mois de travail utilisés pour des activités non quantifiables, la coopération internationale, la coordination et la liaison interinstitutions ont

représenté 43 %, la coopération technique, 48 %, et l'administration et le contrôle, les 8 % restants.

VII. Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

51. En réponse aux demandes formulées par les organes délibérants et conformément à la directive du Secrétaire général sur l'introduction des premiers éléments de budgétisation fondée sur les résultats dans les rapports relatifs à l'exécution des programmes de l'Organisation, le rapport pour l'exercice biennal 1998-1999 présentait pour la première fois en annexe une évaluation qualitative pour chaque chapitre du budget. L'initiative ayant été bien accueillie par l'Assemblée générale, l'annexe a été développée et enrichie pour les besoins du présent rapport. Cette première expérience avait livré les enseignements suivants :

a) La préparation des évaluations quantitatives doit commencer au moins six mois avant la date de clôture de l'exercice biennal;

b) Les responsables à tous les niveaux devraient profiter des évaluations quantitatives pour évaluer leur propre performance au regard des réalisations escomptées et pour déterminer la voie à suivre pour l'exercice biennal suivant;

c) Chaque directeur de programme devrait participer activement à l'exercice du début à la fin;

d) Il est essentiel de maintenir un dialogue permanent entre le Bureau des services de contrôle interne et le département concerné pendant tout le processus de préparation de l'évaluation qualitative.

52. Ces quatre conditions préalables doivent être réunies pour que la formulation des indicateurs de succès et des réalisations soit précise, instructive et complète, et pour que les rapports reflètent véritablement les réalisations saillantes des programmes dans la période considérée. Le Bureau des services de contrôle interne a toutefois eu quelques difficultés à obtenir la coopération des responsables : si certains ont fait preuve de bonne volonté et de diligence, d'autres ont traîné des pieds avant de finir par livrer, souvent au compte-gouttes, des informations décousues et de qualité médiocre. Certains directeurs de programme ne semblent pas avoir bien saisi la différence entre une simple comptabilisation d'activités et une description des réalisations produites par l'exécution de ces activités. D'autres ont utilisé des indicateurs de succès qui ne correspondaient pas aux réalisations. D'autres encore ont attendu jusqu'à la toute dernière minute pour remettre leurs rapports.

53. L'établissement du prochain rapport sur l'exécution des programmes (exercice biennal 2000-2003) sera beaucoup plus complexe pour le Bureau des services de contrôle interne et les directeurs de programme. Il devra avoir intégré la budgétisation fondée sur les résultats et passer d'une optique essentiellement quantitative à une démarche plus qualitative permettant de rendre compte des réalisations et des modalités d'exécution des programmes et de mesurer l'efficacité des activités de l'Organisation. La présente évaluation qualitative est un grand pas dans cette direction. Compte tenu des difficultés qu'ils connaissent actuellement, les directeurs de programme doivent impérativement prendre la mesure de ce qui a mal fonctionné et déterminer ce qu'ils peuvent faire pour relever leurs nouveaux défis sur tous les fronts et dans les meilleurs délais. Le Bureau des services de contrôle

interne et le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité leur apporteront toute l'assistance requise à cet effet.

54. L'évaluation qualitative présentée dans le présent rapport diffère sur un point essentiel de celle du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice 1998-1999. En effet, aucun élément de l'évaluation précédente n'était prescrit par les organes délibérants, les trois éléments cités – objectifs, critères d'évaluation, description des principaux avantages obtenus – ayant été établis conformément au plan à moyen terme et selon la logique du Bureau des services et de l'entité qui avait présenté son rapport. Par ailleurs, pour éviter d'allonger inconsiderément le document, il avait été décidé de limiter l'évaluation à deux pages par chapitre du budget, d'où la nécessité de regrouper plusieurs sous-programmes et de résumer leurs objectifs et réalisations en quelques phrases.

55. Pour ce qui est du présent rapport, les réalisations escomptées contenues dans le projet de budget-programme et ses amendements ultérieurs ont été prescrites dans la résolution 54/249 de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1999. Étant donné qu'elles doivent toutes sans exception être présentées une par une, le rapport est beaucoup plus long.

56. Contrairement au précédent, le présent rapport ne fait pas état des examens et évaluations externes et internes, qui ont fait l'objet d'un rapport distinct sur la prise en compte des résultats des évaluations dans les directives et l'élaboration et l'exécution des programmes; le Bureau des services de contrôle interne y fait une analyse critique des rapports d'évaluation présentés par les différents programmes.

57. Dans le présent rapport, les évaluations qualitatives des différents chapitres du budget s'articulent autour des quatre éléments suivants :

- a) Réalisations escomptées, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale;
- b) Indicateurs de succès, qui permettent de déterminer l'efficacité de l'exécution du programme;
- c) Description des avantages obtenus, notamment effets ou incidences de l'exécution du programme sur les divers bénéficiaires à des niveaux différents;
- d) Évaluations de l'exécution des programmes par les organes délibérants concernés.

58. Les évaluations qualitatives complètent les statistiques sur l'exécution des programmes en faisant ressortir toute la signification des chiffres et donnent une vue d'ensemble des résultats positifs des diverses activités fonctionnelles, opérationnelles et de service de l'Organisation. Il faut se souvenir que ces évaluations sont des versions condensées des rapports d'activité beaucoup plus détaillés et approfondis établis en cours d'exercice par les départements et les bureaux à l'intention des organes délibérants, sectoriels, fonctionnels, spécialisés et autres organes intergouvernementaux. Chaque programme et sous-programme présente ses produits de fond à ses organes délibérants spécialisés, qui sont les premiers à lui donner des directives sur les questions de fond et à se prononcer sur la qualité des produits exécutés. De plus, dans le cadre du dernier exercice, certains programmes ont fait l'objet d'évaluations détaillées, d'examens triennaux de l'application des recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant ces évaluations, d'examens par des experts extérieurs, d'audits de gestion et de nombreux autres contrôles généraux. En conséquence, les évaluations

qualitatives contenues dans le présent rapport doivent être vues comme la somme des réalisations de l'Organisation, une somme dont chaque élément peut au besoin être examiné de plus près en se référant aux évaluations et estimations plus détaillées et spécifiques contenues dans d'autres rapports.

59. Dans le prolongement des principaux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale), les évaluations qualitatives font ressortir les conclusions suivantes :

Paix, sécurité et désarmement

60. La coopération avec les organisations régionales s'est renforcée avec la tenue d'une réunion de haut niveau à l'ONU et une collaboration accrue concernant des cas précis de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix. Le plan d'action de l'ONU pour la consolidation de la paix a été élaboré et adopté. Une assistance effective a été fournie dans le cadre de négociations et de pourparlers, pour la recherche de consensus, pour les conférences d'examen des États parties aux divers accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement; elle s'est accompagnée d'une assistance fonctionnelle pour créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et renforcer celle qui couvre la Mongolie. Les États Membres ont bénéficié d'une assistance pour lutter contre le trafic d'armes de petit calibre sous tous ses aspects.

61. Les opérations de maintien de la paix ont été rapidement mises sur un cap opérationnel précis et complet, et les résultats ont été convaincants : reprise du processus de paix en Sierra Leone; désengagement des troupes dans la République démocratique du Congo, achèvement de la deuxième phase de la Mission de l'ONU dans ce pays (MONUC) et début du retrait; création d'une zone de sécurité temporaire en Éthiopie et en Érythrée pour favoriser le règlement négocié du litige frontalier qui oppose les deux pays; élection de l'assemblée constituante au Timor oriental et amorce réussie de la transition vers l'indépendance; reconfiguration de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à la suite du retrait israélien du Sud-Liban; mise en place de cadres juridiques et élections locales au Kosovo, en prévision de l'achèvement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies et du transfert des responsabilités aux autorités locales; amélioration sensible de la sécurité civile en Bosnie-Herzégovine, où le mandat de la Mission des Nations Unies (MINUBH) devrait s'achever à la fin de 2002. Les activités se sont multipliées dans la dernière période de l'exercice biennal en prévision de la mission que doit accomplir l'ONU en Afghanistan.

Développement et élimination de la pauvreté

62. L'Organisation a contribué à une meilleure prise en compte des questions économiques dans les délibérations intergouvernementales et à l'harmonisation des politiques multilatérales en matière économique et financière. Elle a aidé les pays en développement à formuler des stratégies pour le développement durable et a facilité le dialogue entre les acteurs régionaux, qui ont pu se concerter sur l'application d'Action 21 et sur les mesures prioritaires à proposer au Sommet mondial sur le développement durable. La participation des femmes a progressé grâce à l'adoption de politiques, stratégies et mécanismes institutionnels adéquats. Les gouvernements des pays en développement et en transition ont bénéficié du système de gestion et d'analyse de la dette, qui a administré plus de 30 % de leur dette à long terme

garantie. L'assistance technique et le travail de recherche du Secrétariat ont facilité le recentrage des politiques macroéconomiques sur la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et la sensibilisation aux diverses approches possibles pour éliminer la pauvreté. Le Secrétariat a encouragé les partenaires nationaux et régionaux participant aux projets de l'Organisation à partager leurs meilleures pratiques en matière de lutte contre la pauvreté rurale.

Protection de l'environnement mondial

63. Le cadre intégré d'évaluation écologique présenté et préconisé dans les rapports *Avenir de l'environnement mondial* a été utilisé par les pays et partenaires de différentes régions pour produire leurs évaluations nationales. Des cadres de coopération englobant les centres d'excellence sous-régionaux ont été établis en Afrique, puis renforcés en vue de l'établissement du rapport *Avenir de l'environnement africain* ainsi que des rapports subrégionaux sur l'état de l'environnement en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest. Les effets des changements climatiques ont été analysés et les adaptations nécessaires ont été étudiées à la lumière des notions nouvelles de vulnérabilité et d'adaptabilité afin que les décideurs disposent d'un outil fiable pour classer les mesures préventives par ordre de priorité. Le Groupe de la gestion de l'environnement a eu pour mission de renforcer la coordination entre les organismes dans les domaines de l'environnement et des établissements humains. Les États Membres ont bénéficié d'une assistance fonctionnelle pour ratifier les conventions et protocoles relatifs à l'environnement ou adhérer à ces instruments. Quelque 120 gouvernements, plus de 300 organisations de la société civile et près de 200 universités et instituts de recherche ont mis à profit les services consultatifs, centres d'échange et services d'assistance technique spécialisés et programmes de formation mis à leur disposition.

Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

64. Quelque 29 États ont ratifié les sept grands traités relatifs aux droits de l'homme, y ont adhéré, ou ont succédé à des États qui étaient parties à ces instruments. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a bien eu lieu. Le travail de suivi et de mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence a commencé. La mise en place de nouvelles structures, l'établissement de bases de données et le renforcement des capacités existantes ont amélioré le fonctionnement des mécanismes onusiens de contrôle du respect des droits de l'homme. Vingt-cinq États Membres ont bénéficié d'une assistance électorale directe; une assistance technique a été fournie pour la tenue de 27 élections, d'où un renforcement des capacités nationales dans ce domaine. Une assistance technique complexe a été apportée à des États Membres souhaitant renforcer les capacités de leur commission électorale nationale. Les responsables institutionnels du monde entier ont pu mettre à profit l'expansion du réseau d'administration publique des Nations Unies pour se communiquer directement leurs informations et leurs données d'expérience. Les services de consultation améliorés, les programmes de formation et les projets de coopération technique en matière de prospective politique, d'administration et de finances publiques ont renforcé les capacités des autorités nationales et locales dans un certain nombre d'États Membres.

Protection des groupes vulnérables

65. Le nombre d'activités concernant des questions relatives aux femmes, aux minorités et aux groupes vulnérables a augmenté; la coopération entre les institutions des Nations Unies, les organisations internationales et les ONG s'est traduite par une intégration beaucoup plus poussée de ces questions dans les programmes et projets internationaux, régionaux et locaux. Les recommandations sur la protection des civils dans les conflits armés ont été entérinées et largement diffusées. Les mécanismes visant à améliorer la coordination des opérations humanitaires sur le terrain ont été renforcés. Les stratégies d'aide humanitaire et de sensibilisation aux principes humanitaires se sont développées, de sorte que les populations vulnérables sont mieux protégées et que les équipes humanitaires peuvent y avoir plus facilement accès. Plus de 50 États Membres ont bénéficié d'une centaine de projets d'assistance pour réformer leurs lois dans un sens plus favorable aux réfugiés. Le programme « Apprendre à protéger », axé plus particulièrement sur les besoins prioritaires des femmes, enfants et adolescents réfugiés, a été réalisé avec de bons résultats. La mobilisation de l'ensemble du système au service d'une aide humanitaire écologiquement rationnelle s'est intensifiée et les mesures visant à protéger les femmes, enfants et adolescents réfugiés dès le début des crises ont été appliquées plus efficacement.

Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique

66. Les activités en faveur des administrations africaines ont encouragé la recherche de consensus dans les instances régionales et facilité l'adoption de la Charte africaine de la fonction publique. La coopération Sud-Sud a été encouragée, en particulier le Forum commercial Afrique-Asie. La facilitation du dialogue de haut niveau sur les aspects économiques des conflits en Afrique a donné de bons résultats, à savoir la définition d'une position commune, l'élaboration d'une stratégie et l'esquisse des mesures à mettre en place pour relever l'économie et retisser le lien social au lendemain des conflits et dans l'optique des perspectives de paix qui s'ouvrent sur le continent. Les études analytiques sur les flux de capitaux et la croissance en Afrique ont mis en évidence les ressources dont les pays africains ont besoin pour atteindre les objectifs de croissance prévus dans le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, et des recommandations générales ont été faites en la matière. Les avis consultatifs ont été proposés pour aider les États Membres à stimuler et soutenir la croissance économique, mieux mobiliser les ressources nationales et coordonner les politiques. Les premières composantes et mesures propres à assurer une croissance équitable et largement partagée ont été élaborées. Des recommandations ont été proposées aux États Membres quant au rôle du secteur privé comme moteur de la croissance, et des paramètres essentiels ont été définis pour renforcer les capacités institutionnelles et créer un environnement favorable à l'investissement.

VIII. Constatations et conclusions

67. Le taux d'exécution des programmes pour l'exercice 2000-2001 a été de 83 % pour l'ensemble des produits prescrits – soit une baisse de 5 points par rapport aux 88 % enregistrés pour l'exercice 1998-1999. Ce recul est toutefois largement imputable à des circonstances indépendantes de la volonté du Secrétariat, le taux d'exécution final ayant pâti de la forte augmentation du nombre de produits

éliminés, qui s'est établi pour 2000-2001 à 3 943 (soit 16,6 % des produits programmés), contre 1 925 (soit 8,4 %), en 1998-1999. Quelque 2 692 de ces 3 943 produits, soit 68,2 %, ont été éliminés à la demande d'un organe délibérant. Comme le nombre de produits éliminés se répercute directement sur le taux d'exécution, le Bureau des services de contrôle interne a recalculé le taux après avoir déduit de la charge de travail prescrite les produits éliminés par décision d'un organe délibérant et a obtenu un taux ajusté de 92,2 % (contre 83 % précédemment). Le même calcul appliqué à l'exercice 1998-1999 fait apparaître un taux d'exécution ajusté de 92,5 %, chiffre à peine supérieur à celui de l'exercice 2000-2001.

68. Les taux d'exécution montrent que les programmes ont été gérés avec beaucoup de souplesse et d'initiative. Le taux d'exécution de tous les produits par rapport à ceux qui avaient été initialement programmés (I_3) a été de 101 %, trois départements atteignant même des taux de 153 %, 175 % et 291 %, respectivement. Ce chiffre indique que les directeurs de programme savent fort bien faire face à des besoins imprévus au titre des programmes et mobiliser efficacement les ressources afin d'obtenir un taux d'exécution élevé.

69. Il ressort de l'analyse de l'utilisation des ressources que l'Organisation a accordé une large place aux activités de développement et à l'aide humanitaire, qui représentent à eux seuls 74 % des mois de travail pour l'exercice, et qu'elle considérablement renforcé ses activités opérationnelles, comme le montre l'augmentation de 77 % du nombre de mois de travail consacrés à des produits non quantifiables (en majorité à caractère opérationnel) par rapport à 1998-1999, leur part passant à 42 % du nombre total de mois de travail contre 30 % dans l'exercice précédent.

70. Il reste encore beaucoup à faire pour que tous les programmes soient capables de traduire leurs objectifs sous forme d'indicateurs clairs et détaillés des réalisations escomptées et des résultats obtenus. Le niveau de compétence varie largement d'un programme à l'autre, voire dans un même programme. Le Bureau des services de contrôle interne estime qu'il faut une formation intensive et ciblée pour améliorer le niveau de compétences spécialisées au Secrétariat. Cet effort concerté est indispensable pour que les évaluations qualitatives rigoureuses et instructives deviennent la norme. Le Bureau compte recenser et diffuser les meilleures pratiques en matière de suivi de l'exécution et espère en faire un outil performant qui facilitera les prises de décisions dans toutes les entités des Nations Unies.

71. La budgétisation fondée sur les résultats (approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231) implique que les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont intégrés dans les budgets des programmes avant l'exécution et que les activités de l'Organisation sont guidées par cette budgétisation. Il est donc plus indispensable que jamais de tout noter systématiquement afin de pouvoir mesurer les réalisations attendues à la clôture de l'exercice. La budgétisation fondée sur les résultats est un outil de gestion pour comparer les réalisations escomptées avant, pendant et après l'exécution du budget; elle permet de mieux suivre les activités, d'en évaluer les résultats et de déterminer en définitive l'efficacité des programmes.

72. L'exécution du budget-programme pour l'exercice 2002-2003 – le premier à intégrer pleinement la notion de budgétisation fondée sur les résultats – devrait donner aux États Membres des éléments supplémentaires pour juger de l'efficacité des activités de l'Organisation. En étroite collaboration avec le Bureau de la

planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau des services de contrôle interne compte harmoniser et rationaliser les efforts déployés pour que l'Organisation exécute avec le maximum d'efficacité les activités prescrites par les organes délibérants, en tenant compte des éléments inséparables du cycle de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des programmes ainsi que du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Cette collaboration se traduira notamment en 2002-2003 par des ateliers sur la budgétisation fondée sur les résultats, qui mettront particulièrement l'accent sur la collecte de données et l'utilisation d'indicateurs pour déterminer si les réalisations escomptées se sont ou non concrétisées.

Notes

- ¹ Conformément au paragraphe 4 de la section II de la résolution 55/234 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2000.
- ² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément No 16 (A/55/16)*, par. 21 et 22.
- ³ Le nombre total de produits comprend les produits programmés plus les produits ajoutés.
- ⁴ Ces activités comprennent les activités initialement programmées dans le budget de l'exercice biennal qui ont été reportées de l'exercice biennal précédent et ajoutées à la demande d'un organe délibérant.

Annexe

Exécution des programmes par chapitre du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
1. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, New York	2 273	406	17	73	1 871	–	16	882	67	68
Total	2 273	406	17	73	1 871	–	16	882	67	68
Total général	2 273	406	17	73	1 871	–	16	882	67	68

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Administrateur	Consultant		
1. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, New York	261,25	16	–	–	277,25	–	261,25	16	277,25	99
Total	261,25	16	–	–	277,25	–	261,25	16	277,25	99
Total général	261,25	16	–	–	277,25	–	261,25	16	277,25	99

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 2

Services de conférence, New York

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
Service des réunions			
a) Réunions inscrites au calendrier ¹			
Avec interprétation	5 900	3 308	3 118
Sans interprétation	1 630	949	948
Total partiel	7 530	4 257	4 066
b) Réunions non inscrites au calendrier			
Avec interprétation	820	491	434
Sans interprétation	2 200	1 168	1 176
Total partiel	3 020	1 659	1 610
Services de traduction			
a) Travaux effectués par le personnel permanent			
Anglais	6 200	3 629	3 378
Arabe	30 300	14 614	15 238
Chinois	28 900	14 547	15 229
Espagnol	29 700	14 686	16 012
Français	29 400	14 525	14 824
Russe	29 000	15 111	15 455
b) Traduction effectuée par la Section allemande de traduction (fonds extrabudgétaires)	2 000	782	906
c) Traduction contractuelle financée par le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence	31 000	21 867	18 063
d) Traduction contractuelle financée par d'autres bureaux	400	722	260
Total partiel	186 900	100 483	99 365
Services d'édition			
Documents de conférence	38 800	22 019	22 805
Documents officiels	73 600	13 167	23 852
Total partiel	112 400	35 186	46 657

¹ Y compris les réunions tenues en dehors du Siège qui étaient auparavant comptabilisées séparément.

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
Interprétation			
Périodes de travail d'interprètes			
Réunions inscrites au calendrier	68 000	40 576	36 265
Réunions non inscrites au calendrier	5 400	3 390	2 764
Total partiel	73 400	43 966	39 029
Procès-verbaux de séance			
Nombre de séances	590	366	380
Traitement de texte (en milliers de mots)			
Travaux effectués par le personnel permanent	303 000	181 117	166 971
Travaux contractuels ²	46 000	33 949	31 155
Total partiel	349 000	215 066	198 126
Reproduction (en milliers de pages imprimées)			
	1 107 000	455 028	550 557
Distribution (en milliers de documents traités)			
	87 400	43 408	43 375

^a Y compris les réunions tenues en dehors du Siège qui étaient auparavant comptabilisées séparément.

^b Y compris les travaux effectués contre remboursement.

² Y compris les travaux effectués contre remboursement.

Chapitre 2B

Services de conférence, Genève

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
a) Planification, gestion et coordination des services de conférence			
Réunions inscrites au calendrier avec interprétation	4 850	2 192	2 550
Réunions inscrites au calendrier sans interprétation	6 000	4 322	4 763
Total partiel	10 850	6 514	7 313
Réunions non inscrites au calendrier avec interprétation	650	318	354
Réunions non inscrites au calendrier sans interprétation	3 700	1 333	1 434
Total partiel	4 350	1 651	1 788
b) Services de traduction et d'édition			
Travaux effectués par le personnel permanent			
Anglais	8 350	4 003	3 660
Arabe	12 500	6 572	7 454
Chinois	10 800	6 856	7 107
Espagnol	17 700	8 967	9 595
Français	22 300	10 367	11 414
Russe	24 350	11 184	12 770
Total partiel	96 000	47 949	52 000
Traduction contractuelle ¹	10 000	4 130	2 927
Total partiel	106 000	52 079	54 927
Services d'édition			
Travaux effectués par le personnel permanent	21 700	9 550	16 475
Travaux contractuels		258	140
Total	21 700	9 808	16 615
c) Services d'interprétation, des séances et de publication, Genève			
Interprétation (périodes de travail d'interprètes)			

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
Budget ordinaire	46 000	19 328	25 238
Fonds extrabudgétaires	5 500	3 340	2 551
Total	51 500	22 668	27 789
Traitement de texte (en milliers de mots)			
Travaux effectués par le personnel permanent			
Anglais	24 000	12 723	14 183
Arabe	21 700	10 232	12 716
Chinois	18 300	10 290	11 009
Espagnol	30 000	15 282	16 030
Français	44 800	20 499	22 829
Russe	36 700	16 599	19 598
Total partiel	175 500	85 625	96 365
Services contractuels ²	18 500	10 093	6 900
Total	194 000	95 718	103 265
Préparation de copie et correction d'épreuves (en milliers de pages tirées)			
Nombre de pages préparées	25 000	4 905	3 879
Nombre de pages corrigées	40 000	11 940	9 067
Nombre de pages révisées	38 000	8 908	9 709
Total	103 000	25 753	22 655
Bons à tirer (à compter de la fin de 1997)			
Reproduction (en milliers de pages tirées)			
Budget ordinaire	40 000	12 228	4 569
Fonds extrabudgétaires	484 000	234 290	260 119
	16 000	17 602	13 690
Total	500 000	251 892	273 809
Distribution (en milliers de documents distribués)			
	32 000	14 376	20 040
Stockage électronique			
Nombre de documents stockés sur le système de diffusion électronique de documents	32 000	15 453	15 642
Nombre de pages imprimées à la demande à partir du système de diffusion électronique des documents	9 000 000	2 200 000	2 500 000

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
Microfiches			
Originaux (matrices)	30 000	12 129	10 732
Nombre total de copies produites	90 000	40 337	42 928
Copies produites à la demande de la Section des ventes et de la commercialisation du Département de l'information	75 000	8 741	26 797
Pages papier tirées à partir de microfiches	25 500	12 667	2 059
Pages papier tirées à partir de microfiches à la demande de la Section des ventes et de la commercialisation du Département de l'information	16 700	11 703	1 294
Statistiques du Sous-Groupe des expéditions postales			
Poids total du courrier contrôlé, trié et acheminé (en kg)	660 000	375 987	452 671
Nombre total de plis traités	2 575 000	1 295 088	1 360 100
d) Services de bibliothèque, Genève			
<i>i) Publications périodiques</i>			
1. <i>Monthly Bibliography</i>	*	12	12
2. <i>Weekly Bibliography</i>	*	^a	^a
3. Current Tables of Contents	*	52	49
4. Library News/Nouvelles de la Bibliothèque	*	^b	^b
5. Périodiques	*	^c	1
6. Contributions à la base de données commune SIBONU-Horizon et à la mise à jour de SIBONU Plus sur CD-ROM et de Human Rights Bibliography sur CD-ROM dont une version actualisée et augmentée est publiée chaque année	*	^d	^d
<i>ii) Publications isolées</i>			
1. Brochures mises à jour sur les collections de la Bibliothèque, les possibilités de consultation en ligne et les services offerts aux utilisateurs	*	2	3
2. Bibliographies sur des sujets déterminés	*	1	2

	Nombre de produits/services fournis		
Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	2000	2001
iii) Services en ligne			
Mise à jour et enrichissement des bases de données bibliographiques et historiques accessibles à partir de la page d'accueil de la Bibliothèque sur l'Internet et du G-Net et par courrier électronique	*	d	d

* Nombre non indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1, vol. III).

¹ Le financement et la gestion de ces services contractuels relèvent du sous-programme 1.

² Le financement et la gestion de ces services contractuels relèvent du sous-programme 1.

^a Titre remplacé par Current Tables of Contents.

^b Publication remplacée par le site Web de la Bibliothèque.

^c Publication biennale, à paraître en 2001.

^d Activités en cours avec ajouts quotidiens.

Chapitre 2

Services de conférence, Vienne

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
Planification des réunions			
Organisation des Nations Unies	3 156	1 816	1 294
ONUDI	907	228	322
OTICEN	699	342	319
Total	4 762	2 386	1 935
1. Services de traduction (en milliers de mots)			
Travaux effectués par le personnel permanent			
Organisation des Nations Unies	21 372	12 469	11 737
ONUDI	4 140	1 756	1 967
OTICEN	3 226	1 270	2 401
Total	28 738	15 495	16 105
Travaux contractuels			
Organisation des Nations Unies	7 124	2 317	2 107
ONUDI	909	279	181
OTICEN	858	59	170
Total	8 891	2 655	2 458
2. Services d'édition (en milliers de mots)			
Travaux effectués par le personnel permanent			
Organisation des Nations Unies	6 264	1 837	1 952
ONUDI	294	343	121
Total	6 558	2 180	2 073
Travaux contractuels			
Organisation des Nations Unies	696	94	222
ONUDI	147	0	139
Total	843	94	361
Services d'interprétation, des séances et de publication			
1. Services d'interprétation (en jours de travail d'interprète)*			
ONU	5 407	5 231	3 213

Produit/service par sous-programme	Nombre de produits/services fournis		
	Prévisions 2000-2001	2000	2001
ONUDI	432	253	540
AIEA	1 500	1 029	1 127
OTICEN	1 363	876	1 121
Total	8 702	7 389	6 001
Traitement de texte (en milliers de mots)			
Travaux effectués par le personnel permanent			
ONU	49 334	26 888	27 913
ONUDI	9 966	4 416	4 521
OTICEN	6 452	2 530	5 227
Total	65 752	33 834	37 661
Services contractuels			
ONU	8 965	4 418	5 506
ONUDI	1 030	568	560
OTICEN	1 928	59	189
Total	11 923	5 045	6 255
Reproduction (en milliers de pages imprimées)			
ONU	18 855	8 040	8 391
ONUDI	3 218	763	1 234
OTICEN	7 683	2 034	2 809
Total	29 756	10 837	12 434
Préparation de copie (en milliers de mots)			
ONU	10 048	4 769	4 612
ONUDI	3 248	1 041	1 332
OTICEN	650	10	62
Total	13 946	5 820	6 006
Distribution (en milliers d'unités)			
ONU	4 887	2 147	1 819
ONUDI	1 332	481	473
OTICEN	220	182	170
Total	6 439	2 810	2 462

* Les prévisions révisées et les chiffres effectifs tiennent compte des journées de déplacement.

Chapitre 2

Services de conférence, Nairobi

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
Réunions intergouvernementales avec interprétation	577	546*	94,6
Réunions sans interprétation	978	1 447	147,9
Réunions non inscrites au calendrier	65	310	476,9
Réunions tenues en dehors de Nairobi avec interprétation à distance	200	237	118,5
Documents édités et traduits dans les six langues officielles (en milliers de mots)	20 150	21 893	108,6
Traduction contractuelle (en milliers de mots)	4 356	4 655	106,9
Atelier d'imprimerie (en millions de pages)	115	123,3	107,2

* Y compris 98 réunions pour lesquelles l'interprétation a été assurée par les interprètes de Nairobi au titre du détachement à des conférences de l'ONU en dehors de Nairobi en 2001.

N.B. : L'augmentation spectaculaire du nombre de réunions non inscrites au calendrier a été le résultat de l'application de la recommandation de l'Assemblée générale visant à fournir des installations pour les réunions de groupes régionaux là où cela est possible et dans la limite des ressources disponibles. Ainsi, en 2001, des représentants permanents ont tenu des réunions de groupes régionaux chaque matin pendant trois semaines avant le début de la réunion du Conseil d'administration du PNUE, de la Commission des établissements humains du CNUED (Habitat) et de la deuxième réunion du Comité préparatoire d'Habitat.

Chapitre 2

Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence : évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence, New York – services fournis à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Assurer, par la fourniture de services fonctionnels, le bon déroulement, dans le respect des procédures, des réunions de l'Assemblée générale, des grandes commissions, du Conseil économique et social et des organes ad hoc, ainsi que des conférences et réunions spéciales.	Avis des États Membres sur la rapidité et la qualité des services fournis.	Toutes les réunions desservies par le Département se sont déroulées conformément au calendrier établi et dans le respect des règles de procédure. Les services fournis n'ont fait l'objet d'aucune plainte.
Préparer et publier, dans les délais requis, les documents destinés aux organes délibérants et portant sur la planification, le déroulement et le suivi des sessions et réunions des organes cités plus haut.	Pourcentage de documents produits dans les temps.	La fourniture d'avis autorisés et d'informations, notamment pour la préparation des notes des présidents, ainsi que la présentation et la publication des projets de résolution dans les délais requis ont permis de bien planifier et organiser les réunions.
Vérifier en amont la préparation des documents en traitant avec les départements d'origine par l'intermédiaire des coordonnateurs disséminés dans tout le système des Nations Unies.	Toutes les tâches touchant à la documentation sont menées dans les règles et dans les délais requis.	Grâce à la publication dans les délais requis de la documentation destinée aux organes délibérants, les travaux ont pu être organisés efficacement, les réunions bien planifiées et les points de l'ordre du jour examinés selon le calendrier établi. Un suivi rapide et minutieux a permis de s'assurer de la bonne exécution des tâches définies par l'Assemblée générale. Les critères de qualité, d'exactitude et de ponctualité ont été respectés.
		Grâce à la mise en place et l'exploitation d'une base de données, le travail mené en amont a été consolidé et la communication a gagné en transparence et en efficacité.

Planification, gestion et coordination des services de conférence

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Optimiser l'utilisation des capacités existantes en matière de ressources allouées aux services de conférence par une prestation de services plus efficace, mieux coordonnée et unifiée dans les différents lieux d'affectation.	Avis des États Membres et des services organiques sur la qualité des services; partage accru de la charge de travail.	Le taux d'utilisation des capacités existantes par les organes pour la tenue de leurs réunions au Siège a dépassé le seuil fixé. La charge de travail imposée par la production des documents, le service des séances et la mise en place coordonnée des innovations technologiques a été davantage partagée.
Assurer, par une application plus stricte de la règle des six semaines, les services de séance et de documentation dans les délais requis.	Indice d'application de la règle régissant la soumission de la documentation. Avis des États Membres sur le nombre de documents présentés.	Des services de séances et de documentation ont été fournis aux États Membres. Toutefois, il faut veiller à ce que les délais soient encore mieux respectés.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Atteindre ou dépasser les normes de productivité établies pour les services de conférence; mieux exploiter les ressources disponibles.	Normes de production adoptées par l'Assemblée générale; formulation d'une série de nouvelles directives visant à accroître l'efficacité des services.	Les directives proposées pour l'organisation des réunions donnent à penser qu'une planification des séances pourrait conduire à des progrès. Celles proposées pour la planification de la documentation et la coordination avec les départements d'origine devraient permettre la présentation des documents dans les délais requis. La question des modifications imprévues ou tardives des besoins, qu'ils concernent la documentation ou les séances, doit être examinée plus avant.

Services de traduction et d'édition

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Assurer dans les délais voulus des services de préédition, de postédition, de traduction et de rédaction de comptes rendus analytiques. Améliorer la qualité des services. Accroître l'efficacité du processus d'édition en utilisant un modèle de production intégré pour la postédition des résolutions adoptées par tous les principaux organes des Nations Unies. Améliorer la régularité de la parution de certaines catégories de documents touchées par des mesures d'économie antérieures. Assurer à temps la reconstitution des ressources humaines par une bonne planification et une bonne organisation des concours.	a) Taux d'autorévision par rapport au « taux optimal » et à la structure des effectifs; nombre de fonctionnaires qui suivent les formations offertes; application des innovations technologiques qui permettent d'améliorer la qualité et l'homogénéité des produits; réaction des utilisateurs. b) Taux d'utilisation du modèle de production intégré. c) Réalisation des objectifs relatifs au respect des délais. d) Nombre de concours et de tests organisés..	Le nombre de plaintes au sujet de la qualité des services est demeuré très faible par rapport à la quantité de documents produits malgré une hausse du taux d'autorévision due à des périodes de pointe exceptionnellement lourdes. Les formations externes offertes par le Bureau de la gestion des ressources humaines ont été fortement suivies, de nombreux fonctionnaires allant jusqu'à payer eux-mêmes des stages supplémentaires. Des directives pour l'harmonisation des méthodes de contrôle de la qualité des projets de résolution ont été publiées et appliquées. Le projet de traduction assistée par ordinateur (TAO), qui est entré dans la phase opérationnelle, a permis d'obtenir une meilleure harmonisation des longs documents et, par conséquent, des gains de productivité prometteurs. Le transfert de la base de données centrale du Système de référence terminologique de l'ONU sur le réseau de micro-ordinateurs a été mené à bien. Toutes les composantes du Système de référence sont actuellement fusionnées afin de ne former qu'une seule base de données, qui pourra être consultée en ligne à partir de tous les lieux d'affectation. L'installation de portails distincts pour chaque langue devrait permettre aux traducteurs de mieux exploiter les données diffusées sur l'Internet. L'usage du modèle de production intégré a été étendu aux résolutions adoptées par tous les principaux organes des Nations Unies. À la demande des États Membres, des modifications importantes ont été apportées à la présentation du recueil des résolutions de l'Assemblée générale de façon à y ajouter des informations détaillées sur les antennes des projets de résolution et les votes, sans changer pour autant les délais de parution. Le délai de quatre mois imparti pour la parution des comptes rendus

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		analytiques des grandes commissions de l'Assemblée générale a été bien respecté en 2000 et, à quelques exceptions près, en 2001. La publication des comptes rendus analytiques des comités du Conseil de sécurité chargés de la surveillance de l'application des sanctions a été accélérée. Un nombre record de concours ont été organisés au cours de l'exercice biennal. Cinq concours communs ont été organisés dans le monde entier pour le recrutement d'éditeurs, de traducteurs et de rédacteurs de procès-verbaux.

Services d'interprétation, des séances et de publication

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir des services de séance et de documentation de qualité avec ponctualité et efficacité; faire preuve de ponctualité et d'efficacité dans la production, la diffusion et le stockage des documents et publications. Fournir des services d'interprétation de qualité aux réunions officielles tenues au Siège et dans d'autres lieux, notamment sur demande spéciale. Préparer les procès-verbaux des séances de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres organes qui ont droit à ces services.	Le nombre de réunions desservies et la proportion de documents publiés simultanément dans les six langues et dans les délais impartis. L'avis des utilisateurs sur la prestation et la qualité des services ainsi que sur le respect des délais.	Le nombre de demandes de services d'interprétation pour les réunions des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres auxquelles il a été donné satisfaction n'a cessé de croître. Les organes créés par la Charte, d'autres organes ayant droit à ces services et les conférences spéciales, y compris les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, ainsi que leurs comités préparatoires, ont tenu un nombre exceptionnel de séances nécessitant des services d'interprétation. De ce fait et en raison des ajouts de dernière minute et autres changements apportés au programme des réunions, le Service d'interprétation a dû beaucoup recruter et se montrer souple à la fois dans le recrutement et dans la planification des réunions. Le personnel a été employé de la façon la plus judicieuse afin de minimiser les coûts sans nuire à la qualité. Le nouveau programme informatique mis en place par le Service d'interprétation pour l'affectation des interprètes aux séances s'est révélé très performant. Afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services à long terme, on a lancé une deuxième expérience de grande envergure d'interprétation à distance ainsi qu'un programme de formation interne destiné aux interprètes qui travaillent dans des combinaisons de langues difficiles à trouver. Bien que les séances de longue durée aient été plus fréquentes, les procès-verbaux des séances du Conseil de sécurité ont continué à être publiés simultanément dans les six langues dans les 24 heures qui suivaient. La publication des procès-verbaux de séance d'organes autres que le Conseil de sécurité serait plus rapide si l'on faisait appel à du personnel temporaire supplémentaire.

Services de conférence et bibliothèque, Genève

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir des services de séance, de documentation et de publication à tous les usagers. Produire la documentation dans les délais prévus ou avant (règle des 10,6 ou 4 semaines). a) Atteindre ou dépasser les normes de productivité lorsqu'il en existe. b) Mieux exploiter les ressources.	Avis des États Membres et des bureaux concernés sur la qualité des services. Délai de 4 semaines pour la remise d'un document standard (16 pages) aux services de conférence Normes de production adoptées par l'Assemblée générale; part croissante des services contractuels dans le volume de travail total; augmentation de la proportion de services fournis à des usagers non inscrits au budget.	Les plaintes reçues par les services de conférence de l'ONUG concernaient non pas la qualité des services mais des retards dans la mise à disposition des documents. Le taux d'utilisation total des services de séance est passé de 84 % en 1999 à 87 % en 2000. Cette année, le Département des services de conférence de l'ONUG a pour la première fois communiqué son indice de conformité au Comité des conférences. Des améliorations doivent être apportées dans ce domaine. Des consultations plus nombreuses avec les départements auteurs et l'adoption de directives relatives à la présentation des documents devraient permettre un respect accru des règles des 10 semaines et des 6 semaines. La productivité quotidienne moyenne des traducteurs, traducteurs autoréviseurs et réviseurs pris ensemble a continué à dépasser la norme générale de 1 389 mots (1 400 mots en 2000 et 1 545 mots entre janvier et septembre 2001). La productivité hebdomadaire moyenne des interprètes était de 6,1 séances en 1999, 5,6 en 2000 et 5,8 au 30 juin 2001. Le programme informatique d'affectation des interprètes aux séances, qui devrait être mis en place en 2002, permettra d'accroître la productivité. La part des travaux contractuels de traduction et de traitement de texte est passée de 8,6 % pour la période allant de 1988 à 1999 à 9,6 % pour 2000-2001.

Services de conférence et bibliothèque, Vienne

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir des services de séance, de documentation et de publication de haute qualité à tous les usagers.	Avis des États Membres et des services concernés sur la qualité des services.	Aucune plainte n'a été enregistrée au sujet de la qualité des services de conférence fournis par l'ONU. Les plaintes à caractère non officiel portaient exclusivement sur les retards causés par la présentation tardive de documents par les services organiques. Le taux d'utilisation général des services de conférence a diminué, passant de 88 % en 1999 à 83 % en 2000, principalement en raison des annulations de dernière minute et des séances ouvertes en retard et closes plus tôt que prévu.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations												
Produire la documentation à la date fixée ou avant (règles des 10,6 ou 4 semaines).	Délai de 20 jours ouvrés pour la production d'un document standard de 16 pages par les services de conférence.	En 2000 et 2001, 98 % et 95 % des documents respectivement ont été traités dans les 20 jours ouvrés. Ceux qui ne l'ont pas été avaient été soumis à la veille de périodes de vacances, et le temps imparti pour leur production était plus long.												
Atteindre ou dépasser les normes de productivité en vigueur à l'ONU. Réduire le coût unitaire des services de traduction, d'édition, de publication et d'interprétation.	a) Normes de production établies : 7 séances par semaine pour l'interprétation (personnel permanent), 5 ESP (pages standard) par jour pour la traduction, 4,25 ESP par jour pour la traduction autorévisée, 15 ESP par jour pour la révision et 13 ESP par jour pour le traitement de texte. b) Économies réalisées grâce recours aux services contractuels (traduction, 25 %) et diminution du nombre d'interprètes recrutés à titre temporaire.	<table><tr><th>a) Opération</th><th>Norme de production</th><th>Résultat en 2000</th><th>Résultat en 2001</th></tr><tr><td>Traduction</td><td>1 389 mots par jour</td><td>1 617</td><td>1 551</td></tr><tr><td>Traitement de texte</td><td>4 290 mots par jour</td><td>4 125</td><td>4 719</td></tr></table> b) Les indicateurs de résultat pour la traduction contractuelle initialement proposés dans le projet de budget de l'ONUV reposaient sur une proposition globale, qui a été rejetée. Les indicateurs ont donc été revus à la baisse et ramenés à 15 %. La traduction contractuelle représente en fait 14,62 % du volume total de traduction en 2000 et 14,6 % en 2001. Par ailleurs, pour 2000 et 2001, les services contractuels ont effectué respectivement 13 % et 15,6 % du travail de traitement de texte, 4,1 % et 17,1 % de l'édition, 16,6 % et 29,3 % de la préparation de copie, et 18,3 % et 16,6 % du travail de typographie. La productivité hebdomadaire moyenne des interprètes a été de 8,1 séances en 1999 et de 7,8 séances en 2000. Au 30 juin 2001, elle était de 7,4 séances. La mise en place du système informatique d'affectation des interprètes aux séances permettra d'accroître la productivité.	a) Opération	Norme de production	Résultat en 2000	Résultat en 2001	Traduction	1 389 mots par jour	1 617	1 551	Traitement de texte	4 290 mots par jour	4 125	4 719
a) Opération	Norme de production	Résultat en 2000	Résultat en 2001											
Traduction	1 389 mots par jour	1 617	1 551											
Traitement de texte	4 290 mots par jour	4 125	4 719											

Services de conférence et bibliothèque de Nairobi

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Accroître l'efficacité et la qualité des services fournis par les services de conférence. Améliorer la coordination et la fourniture de services d'une manière unifiée dans les lieux d'affectation (New York, Genève, Vienne, Nairobi).	Avis des usagers sur la qualité des services. Partage accrue des tâches et accroissement du volume de travail effectué.	La création d'un service d'interprétation permanent à Nairobi a eu immédiatement un effet positif sur les travaux des groupes de travail intersessions du PNUE et du CNUED (Habitat), et des comités de représentants permanents qui depuis mai 2001 bénéficient de services d'interprétation multilingue en fonction des disponibilités. Les plaintes relatives à la parution tardive de documents ont été très peu nombreuses. À la demande du DAAGSC, l'équipe d'interprètes de Nairobi a fourni des services d'interprétation au Comité préparatoire de la Conférence mondiale contre le racisme à Genève. Le partage

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir en temps voulu des services de séance et de documentation en tenant compte de la règle des six semaines.	Documentation produite dans le respect de la règle des six semaines; réaction des usagers.	accru des tâches pour le traitement de la documentation et le service des séances sera rendu possible par la mise en place coordonnée d'innovations technologiques dans tous les lieux d'affectation.
S'assurer que les services de conférence évoluent en fonction des besoins de l'Organisation en s'efforçant d'atteindre ou de dépasser les normes de productivité et en utilisant au mieux les ressources disponibles.	Nombre de séances prévues auxquelles des services doivent être fournis; services de qualité fournis en temps voulu.	Les services de conférence de Nairobi n'ont de difficulté ni à respecter les délais impartis pour la documentation, ni à suivre la règle des six semaines si les bureaux auteurs respectent les délais fixés pour la soumission des documents. Il a été donné satisfaction à toutes les demandes de services de séance grâce à une meilleure planification et une meilleure coordination avec les deux programmes; la Division est capable de répondre à leurs besoins croissants à l'avenir. De mai à décembre 2001, des services d'interprétation ont été assurés pour toutes les réunions des groupes de travail qui en ont fait la demande.
Examen par les organes délibérants	Suite à l'examen auquel la Cinquième Commission procède, l'Assemblée générale adopte tous les ans une résolution sur le point intitulé « Plan des conférences ». Les principaux sujets de préoccupation étaient la qualité des services, les ajouts et changements apportés à la présentation des informations figurant dans le <i>Supplément aux Documents officiels de l'Assemblée générale</i> qui rassemble les résolutions; la normalisation de la terminologie; l'emploi de la technologie TAO, des ressources terminologiques électroniques, de la traduction à distance; la publication plus régulière des comptes rendus analytiques; la formation du personnel linguistique; les postes à pourvoir et le recrutement. Sur la base des recommandations formulées par le Comité des conférences dans les documents A/55/32 et A/56/32, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/222 le 23 décembre 2000. À sa demande, deux rapports portant sur les pratiques en vigueur à l'Organisation pour les travaux contractuels et les services internes d'imprimerie ont été présentés au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/C.5/54/18 et A/55/132). Après examen de ces rapports par le CCQAB (A/55/7/Add.1, par. 30 à 38), l'Assemblée générale a fait siennes les observations et recommandations formulées par le CCQAB et prié le Secrétaire général de continuer de chercher à améliorer les pratiques en vigueur à l'Organisation, compte tenu des directives concernant la documentation destinée aux États Membres, et de développer l'utilisation des ateliers d'imprimerie de l'ONU en tant que service commun pouvant répondre aux besoins des fonds et programmes du système (décision 55/470 du 12 avril 2001). En application du paragraphe 11 de la résolution 55/222 (II) de l'Assemblée générale, l'ONUN et le DAAGSC ont créé en janvier 2001 un service d'interprétation permanent à l'ONUN, qui est opérationnel depuis le 15 janvier 2001. Les cabines chinoise, française, russe et espagnole sont en place. Les interprètes des cabines arabe et anglaise sont actuellement recrutés parmi les lauréats du concours de 2001.	

Chapitre 3

Département des affaires politiques

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Affaires politiques										
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	166	—	—	—	166	—	—	—	100	100
2. Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	17	—	—	—	17	—	—	—	100	100
3. Assistance électorale	12	—	—	—	12	—	—	—	100	100
4. Affaires du Conseil de sécurité	762	3	2	—	759	—	4	4	99	99
5. Décolonisation	139	16	2	—	143	1	1	12	92	92
6. Question de Palestine	163	2	1	—	118	—	23	25	71	71
D. Missions politiques spéciales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	1 259	21	5	—	1 215	1	28	41	95	95

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q*
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Administrateur	Consultant		
Affaires politiques										
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	725,90	–	74,85	–	725,9	74,85	800,75	–	800,75	76
2. Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres	355,25	–	32,25	–	355,25	32,25	387,50	–	387,50	80
3. Assistance électorale	224,00	96	96,00	34,0	320,00	130,00	320,00	130	450,00	88
4. Affaires du Conseil de sécurité	549,00	34	–	–	583,00	–	549,00	34	583,00	100
5. Décolonisation	95,75	–	–	–	95,75	–	95,75	–	95,75	94
6. Question de Palestine	145,00	–	–	–	145,00	–	145,00	–	145,00	95
D. Missions politiques spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	2 094,90	130	203,10	34,0	2 224,90	237,10	2 298,00	164	2 462,00	86

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 3

Affaires politiques – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Identification rapide des risques de conflit et des conséquences qu'ils pourraient avoir et formulation sans tarder de recommandations en vue d'une action préventive. b) Amélioration de la communication et de la coordination avec les États Membres, les organisations, les départements et bureaux de l'Organisation des Nations Unies, et des particuliers. c) Réduction des tensions et proposition de solutions pour les causes de conflit. d) Fourniture en temps opportun d'une assistance administrative et fonctionnelle efficace aux représentants du Secrétaire général et aux missions politiques spéciales sur le terrain.	a) Impact des mesures d'alerte précoce prises face à des conflits potentiels ou émergents et des conseils donnés en vue de leur prévention. b) Niveau de coopération avec les États, les organisations régionales et le reste du système de l'ONU. c) Niveau d'activité en matière d'action préventive, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après les conflits. d) Qualité de l'assistance fournie et commentaires des usagers.	a) Le Département a présenté de nombreuses analyses et recommandations en matière d'action préventive au Comité exécutif pour la paix et la sécurité (CEPF), au Cadre de coordination et au Secrétaire général. Il a largement et effectivement exploité son réseau de missions politiques spéciales et de représentants du Secrétaire général sur le terrain pour communiquer rapidement au Secrétaire général les analyses et les conseils nécessaires pour faire face à des conflits naissants ou récurrents. À la suite des attentats terroristes du 11 septembre, le Département a fourni au Secrétaire général et au CEPF des analyses et des informations approfondies sur le terrorisme dans le monde et sur les efforts déployés pour contrer cette menace aux plans national, régional et international. b) Le Département a continué d'améliorer ses communications et sa coopération avec le Conseil de sécurité ainsi qu'avec les États Membres pris individuellement, tant ceux qui sont parties à des conflits, des différends ou des processus de paix que ceux qui appuient les différentes initiatives de paix de l'ONU. La réunion de haut niveau tenue entre l'ONU et les organisations régionales en février 2001 ainsi que la collaboration entretenue avec, entre autres, l'Organisation de l'unité africaine, le Commonwealth et l'Union européenne dans des actions spécifiques de prévention, de rétablissement et de consolidation de la paix, ont permis de renforcer encore la coopération avec les organisations régionales. Les échanges effectués avec d'autres composantes du système des Nations Unies en vue de renforcer la capacité d'alerte précoce et de prévention des conflits du système se sont considérablement amplifiés. Tous les administrateurs du Département ainsi que de nombreux membres du personnel d'autres départements et organismes du système des Nations Unies ont suivi le programme de formation à l'alerte précoce et à la prévention dispensé par l'École des cadres des Nations Unies sous la direction du Département.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		c) Le Département a apporté un concours efficace et utile aux bons offices déployés par le Secrétaire général dans différentes régions. Il a dirigé la rédaction du rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, dans lequel étaient formulées des recommandations originales tendant à renforcer les activités de l'Organisation en matière de prévention des conflits armés et qui a été reçu favorablement par le Conseil de sécurité. Le Département s'est activement consacré à la consolidation de la paix après les conflits en s'efforçant de protéger et de renforcer les fragiles institutions démocratiques émergeant d'un conflit, de favoriser la réconciliation nationale et de renforcer l'État de droit et le respect des droits de l'homme. Il a encouragé la formulation de stratégies de consolidation de la paix et de critères de fin de mission applicables aux bureaux d'appui pour la consolidation de la paix. Il a procédé à un réexamen des bureaux d'appui existants qui a débouché sur une série d'enseignements et de recommandations qui sont en cours d'exécution. Un plan d'action du système des Nations Unies pour la consolidation de la paix a été élaboré et adopté. d) Le Département a fourni un appui organique efficace aux activités des missions, des représentants et des envoyés du Secrétaire général sur le terrain. Il a également continué de fournir un appui administratif à nombre de ces missions, malgré les moyens limités dont il dispose dans ce domaine.

Sous-programme 2. Assistance et appui au Secrétaire général dans les aspects politiques de ses relations avec les États Membres

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Accroître la qualité des informations de base concernant les questions qui se posent aux gouvernements et le développement politique. b) Améliorer le dialogue entre le Secrétaire général et les États Membres, y compris les organisations intergouvernementales et régionales.	a) Qualité et quantité des notes et documents fournis au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale. b) Qualité des projets de lettre rédigés par le Département et niveau des échanges et communications avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.	a) Des notes de synthèse et des éléments de langage d'excellente qualité ont été communiqués au Secrétaire général et à la Vice-Secrétaire générale pour préparer leurs entretiens avec des représentants des États Membres et d'autres personnalités, tant au Siège que durant leurs nombreux déplacements à l'étranger. Les hauts fonctionnaires et les rédacteurs du Département ont également appuyé les efforts du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale en participant à leurs entretiens et à leurs déplacements. b) Des textes d'excellente tenue ont été rédigés à l'intention du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale pour

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		faciliter leurs communications avec les États Membres et les organisations régionales sur des sujets politiques. Le Chef et les hauts fonctionnaires du Département ont fréquemment fait des exposés au Conseil de sécurité sur les questions dont celui-ci était saisi. Les communications et la coopération avec les organisations régionales, intergouvernementales et non gouvernementales sur les questions de paix et de sécurité ont été renforcées par les contacts quasi permanents établis avec elles tant au Siège qu'hors Siège, ainsi que par la participation du Département à des conférences, tables rondes et séminaires sur des questions thématiques ou régionales.

Sous-programme 3. Assistance électorale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Renforcement de la coopération et de la collaboration entre l'ONU et d'autres organisations s'occupant d'assistance électorale. b) Amélioration de la qualité et renforcement de l'efficacité de l'assistance électorale fournie tant aux donateurs qu'aux États Membres bénéficiaires. c) Renforcement des moyens de demander aux États Membres de tenir des élections conformes aux normes internationales. d) Efforts intégrés à l'échelle du système des Nations Unies pour répondre aux besoins des États Membres. e) Accroissement de la transparence des activités d'assistance électorale. f) Amélioration du rapport coût-efficacité des activités d'assistance électorale et exécution d'un plus grand nombre d'opérations conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies, organisations régionales, donateurs bilatéraux et organisations non gouvernementales.	a) Degré de coopération et de collaboration atteint dans la façon dont le système des Nations Unies dans son ensemble répond aux besoins d'assistance électorale des États Membres. b) Qualité et efficacité de l'assistance électorale fournie. c) Nombre des projets de renforcement des capacités entrepris. d) Degré de la coordination établie avec les acteurs internes, en vue de répondre plus rapidement aux demandes des États Membres. e) Impact des mécanismes de responsabilité mis au point et participation à des missions d'observation. f) Nombre des opérations coordonnées et/ou conjointes entreprises avec d'autres acteurs internationaux.	a) Le Département a apporté une assistance électorale directe à 25 États Membres et renforcé sa coopération en matière d'assistance électorale avec les autres organismes de l'ONU, et notamment le PNUD. Il a signé des mémorandums d'accord avec des organisations régionales et nationales et renforcé ses rapports avec plusieurs grandes organisations non gouvernementales spécialisées dans l'assistance électorale. b) Les demandes émanant des États Membres ont été rationalisées dans le sens d'une amélioration des moyens techniques disponibles au niveau national pour l'administration électorale. Le Département a aussi appuyé des projets complexes d'assistance technique tendant à renforcer les organes de gestion électorale des États Membres. c) La Division de l'assistance électorale a apporté une assistance technique à 27 processus électoraux au cours de l'exercice biennal, renforçant ainsi la capacité des organismes nationaux à organiser des élections. d) La Division a participé à la planification de la composante électorale de plusieurs missions et facilité les communications au sein du Secrétariat des Nations Unies en établissant des directives qui ont permis de mieux coordonner les réponses aux demandes émanant des États Membres. Elle a publié une note d'orientation commune PNUD/DEA-DAP qui a facilité la coordination des réponses à ces demandes. Le nombre des missions d'évaluation des besoins déployées par la Division s'est inscrit en hausse, à 31.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		e) Les consultations préalables à la rédaction des rapports biennaux sur les activités d'assistance électorale ont été sensiblement augmentées, et la Division a collaboré avec cinq partenaires institutionnels à la définition de normes internationales d'observation électorale. f) Des mémorandums d'accord avec des partenaires importants ont été signés pour clarifier et améliorer la répartition des tâches dans les processus électoraux (avec, notamment, une division plus claire des responsabilités entre l'ONU et l'Organisation des États américains, et la coordination des réponses aux demandes formulées par les États avec le PNUD et le Programme des Volontaires des Nations Unies). Des mécanismes de consultation avec d'autres organisations telles que l'Union européenne, les commissions régionales et les organisations non gouvernementales (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDA), International Foundation for Electoral Systems, National Democratic Institute, International Republican Institute, etc.) ont été mis en place.

Sous-programme 4. Affaires du Conseil de sécurité

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Facilitation des prises de décisions, notamment par une analyse et une évaluation de l'efficacité des mesures obligatoires imposées par le Conseil de sécurité ainsi que de leurs répercussions sur les pays tiers; b) Achèvement des travaux concernant le onzième Supplément du <i>Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité</i>.	a) Rétroaction des membres du Conseil de sécurité et autres États Membres sur la qualité et la rapidité de l'appui fourni sur le fond. b) Soumission en temps voulu du manuscrit du onzième Supplément pour préparation de copie et publication, et commentaires des lecteurs.	a) L'assistance au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, et notamment aux comités chargés des sanctions, a permis de lancer des initiatives originales, notamment sur le plan de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil. Le Secrétariat a su s'adapter rapidement aux nouvelles procédures, sans solution de continuité ni perte d'efficacité. La mise en place d'une capacité d'analyse des mesures ordonnées par le Conseil ainsi que les travaux conjoints sur les sanctions « intelligentes » et ciblées qui ont permis de rédiger les manuels des Processus d'Interlaken et de Bonn-Berlin ont constitué des avancées dans la bonne direction. b) La consultation croissante des bases de données sur le Conseil de sécurité au cours de la période à l'examen donne une bonne idée de leur utilité pour les usagers cherchant des informations sur les travaux du Conseil.
Examen par les organes délibérants	Retour permanent d'information de la part des membres du Conseil de sécurité. S'agissant des deux Répertoires, les États Membres ont, au paragraphe 4 des résolutions 55/156 du 12 décembre 2000 et 56/86 du 12 décembre 2001 de l'Assemblée générale, félicité le Secrétaire général de ce qu'il continuait de faire pour réduire leur retard de publication.	

Sous-programme 5. Décolonisation

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Facilitation des débats et de la prise de décisions par le Comité spécial grâce à des études analytiques de l'application et de l'interprétation des articles de la Charte sur les territoires non autonomes et le régime de tutelle, le suivi et l'analyse de la situation politique, constitutionnelle, sociale et économique dans les 17 territoires non autonomes; ainsi qu'une contribution au <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> (art. 16 et 73 à 91).	a) Fourniture rapide et effective des informations de fond et de l'appui organique nécessaire aux organes délibérants pour l'exécution de leurs mandats. b) Rédaction, révision et soumission au Comité interdépartemental sur le <i>Répertoire</i> , dans les délais présents, d'études destinées à la publication.	a) Le Groupe de la décolonisation a facilité les débats et la prise de décisions, par les organes délibérants, sur les points de l'ordre du jour relatifs à la décolonisation des territoires non autonomes restants, en leur fournissant les conseils, les informations, les analyses et l'appui voulus. b) Des études sur les articles 73 à 85, 86 et 87 ont été rédigées et soumises pour publication dans le <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> .
Examen par les organes délibérants Les organes délibérants ont examiné chaque année les travaux du Groupe et renouvelé ses mandats.		

Sous-programme 6. Question de Palestine

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Sensibilisation et ralliement de l'opinion publique internationale aux objectifs du Comité, ainsi qu'une meilleure connaissance des faits concernant la question de Palestine; b) Intensification de la participation des parties concernées par le programme de travail du Comité; c) Développement de la solidarité internationale avec le peuple palestinien et accroissement de l'aide fournie à celui-ci.	a) Observations formulées par les membres et observateurs du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien concernant les services fournis par le Secrétariat. b) Niveau de l'appui manifesté par la communauté internationale aux travaux du Comité ainsi que de la participation aux réunions convoquées sous les auspices du Comité. c) Utilité des services de recherche et d'information fournis, et notamment du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine et de la base de données sur les organisations non gouvernementales.	a) Dans les rapports A/55/35 et A/56/35, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a donné une évaluation favorable des travaux de la Division. Par ses résolutions 55/53 et 56/34, l'Assemblée générale a demandé que la Division continue d'exécuter son programme de travail, et notamment d'appuyer les activités du Comité, d'organiser des réunions internationales, de mettre au point et développer le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine, d'établir et de faire diffuser le plus largement possible des publications et informations sur la question de Palestine et de dispenser une formation au personnel de l'Autorité palestinienne. b) Des réunions de haut niveau sur la question ont été organisées dans plusieurs pays, auxquelles ont participé les ministres des affaires étrangères des États Membres concernés, manifestant ainsi un large intérêt de la part de la communauté internationale. Des ministres de l'Autorité palestinienne ou de hauts représentants de l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que des membres du Parlement israélien et d'éminentes personnalités israéliennes ont participé aux débats. Les documents publiés à l'issue de ces

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		réunions ont encouragé les efforts déployés au niveau international en vue d'un règlement pacifique du conflit et suggéré des mesures concrètes à prendre par les États Membres, les organisations intergouvernementales, dont l'ONU et les organisations non gouvernementales. Ces réunions ont fait l'objet d'une large couverture par la presse tant nationale qu'internationale. c) Le nombre de consultations du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine sur le Web est passé d'environ 1 000 par jour au début de 2000 à plus de 12 000 à la fin de 2001; ce site est devenu l'une des principales sources d'information de l'Internet sur le sujet. Un site Web à l'intention des organisations non gouvernementales a également été lancé en vue de soutenir les activités de la société civile sur la question de Palestine. Un projet d'étude sur « Les origines et l'évolution de la question de Palestine, cinquième partie, 1988-2000 » a été rédigé et devait être mis au propre et publié en 2002. Des réunions d'information ont été organisées à intervalles réguliers pour la société civile et d'autres organisations.

Chapitre 4

Désarmement

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Désarmement										
B. Programme de travail	2 698	114	213	38	1 559	8	29	1 467	51	51
Total	2 698	114	213	38	1 559	8	29	1 467	51	51
Total général	2 698	114	213	38	1 559	8	29	1 467	51	51

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultants		
Désarmement										
B. Programme de travail	396,45	15	36,7	77,4	411,45	114,1	433,15	92,4	525,55	91
Total	396,45	15	36,7	77,4	411,45	114,1	433,15	92,4	525,55	91
Total général	396,45	15	36,7	77,4	411,45	114,1	433,15	92,4	525,55	91

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Sous-programme 4. Désarmement – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
1. Facilitation de négociations, de délibérations, de la recherche de consensus et des travaux de conférences d'États parties chargées d'examiner divers accords multilatéraux de limitation des armements et de désarmement.	Qualité et régularité des produits et services, de l'avis des États Membres, des États parties aux accords de désarmement et d'autres utilisateurs finals. Évaluations favorables de l'efficacité et l'utilité du processus de négociation et de délibération par les présidents successifs et les États Membres de la Conférence du désarmement.	Perfectionnement de l'appui organisationnel et technique offert et publication en temps voulu des dossiers d'information et de la documentation, qui ont permis d'instaurer un climat favorable au bon déroulement de négociations et de délibérations dans le cadre de la Conférence du désarmement, du Groupe spécial des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, de la cinquième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et de son Comité préparatoire, de la deuxième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination et ses Comités préparatoires, et des Conférences annuelles des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié se rapportant à cette même Convention. Avis donnés aux présidents successifs de la Conférence du désarmement sur des questions de fond et de forme.
2. Développement des compétences techniques dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement chez les États Membres par le programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs.	Multiplication des demandes de formation professionnelle dans le cadre du programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs et appui des États Membres à ce programme.	Réalisation du programme de formation offert au cours de la période biennale à 56 boursiers, dont 47 originaires de pays en développement. La formation a consisté à initier les bénéficiaires aux travaux de la Conférence du désarmement et de la première Commission, à organiser des séjours de familiarisation auprès d'organes créés en vertu de traités (Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires et Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que des voyages d'études organisés dans les pays concernés, ou encore à organiser des séminaires sous le parrainage du Monterrey Institute of International Studies et du Cooperative Monitoring Centre, aux Sandia National Laboratories. La sélection des boursiers lauréats s'est faite en tenant compte des principes de représentation géographique équitable et d'égalité des sexes. Les participants au programme ont acquis des connaissances politiques et diplomatiques approfondies qui les aideront à représenter leur gouvernement dans les réunions multilatérales sur le désarmement.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
3. Facilitation des négociations, des délibérations et de la recherche de consensus en ce qui concerne les armes de destruction massive et les armes classiques, et sensibilisation et meilleure initiation des États Membres aux tendances et aux faits nouveaux touchant ces domaines.	Satisfaction et appréciations favorables des États Membres quant à la qualité et la régularité des produits, services et conseils politiques fournis aux réunions des organes créés en vertu de traités et des groupes d'experts gouvernementaux, ainsi qu'à la qualité de l'appui apporté à leur action en faveur de l'élimination des armes de destruction massive et de la limitation des armes classiques.	Soutien pratique et technique solide, qui a permis de mener les négociations, les délibérations et la recherche d'un consensus lors de la Conférence de 2000 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la première session du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier la question des missiles sous tous ses aspects, des sessions de fond annuelles de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et de la cinquième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques. Assistance technique offerte pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et confirmation du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Coopération plus étroite avec l'AIEA, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont pu activement participer aux réunions des organes créés en vertu de traités, et l'échange d'information entre milieux universitaires et ONG s'est intensifié. Le fait que les États Membres aient pu disposer de tous les services et renseignements qui leur étaient nécessaires a facilité les négociations et les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects tenue en 2001, à l'issue de laquelle a été adopté le Programme d'action des Nations Unies pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects.
4. Incitation à la participation au Registre des armes classiques et au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires.	Augmentation du nombre de participants au Registre des armes classiques et au système d'établissement de rapports normalisés.	Au cours de la période biennale, les deux activités ont enregistré un nombre record de participants : 109 pays pour le Registre et 60 pour le système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. Des initiatives spéciales, sous forme de publications telles que la brochure d'information sur le Registre, d'ateliers, etc., ont été lancées pour faire largement connaître les deux mécanismes et inciter un plus grand nombre d'États Membres à y participer.
5. Assistance dans le cadre des initiatives prises pour remédier à la circulation illicite des armes légères.	Réactions favorables des États Membres, des organisations internationales et régionales et des ONG en ce qui concerne la qualité des conseils politiques et techniques et des autres services offerts par le Secrétariat.	Satisfaction exprimée par les États Membres, les organisations internationales et nationales et les ONG quant à la valeur du Manuel sur les méthodes écologiquement rationnelles de destruction des armes légères, des munitions et des explosifs. Une vaste coalition d'organisations de la société civile s'est constituée sur la question des armes légères. De nouvelles mesures ont été prises, sous l'égide du Mécanisme de coordination de l'action

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	Participation accrue de la société civile et des ONG sur la question.	concernant les armes légères, pour renforcer la coordination entre les programmes et les organismes des Nations Unies. Lancement d'un projet de renforcement des capacités des ONG en Amérique latine et dans les Caraïbes, prévu pour une durée de deux années, dont l'objectif est de former les représentants d'ONG des pays de la région sur les questions relatives aux armes légères. Le fait que les États Membres aient disposé de tous les services et renseignements qui leur étaient nécessaires a contribué au succès des négociations et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects tenue en 2001.
6. Revitalisation du programme de publication et de diffusion, y compris la création d'un site Web bien conçu pour le Département.	Demande continue ou accrue de documents imprimés ou consultables sur le site Web. Progression de la durée de chaque consultation du site Web.	Publication en temps voulu de toute la documentation régulière, et publication de documents à caractère exceptionnel, qui n'avaient pas été prévus au début de la période, en réponse à des besoins ponctuels liés à l'actualité. Nouvelle publication du document intitulé « Gender Perspectives on Disarmament ». Collaboration avec le Département de l'information, notamment pour la réorganisation de l'exposition permanente consacrée au désarmement et la réalisation de documents publicitaires et de dossiers de presse soigneusement conçus. Publication sur support électronique de documents courts. Utilisation d'un logiciel perfectionné de publication assistée par ordinateur pour rendre l'information accessible au plus vaste éventail possible d'utilisateurs. Intensification des échanges avec les ONG actives dans le domaine du désarmement. Refonte du site Web du Département des affaires de désarmement, et présentation de l'information sur un mode plus dynamique. Achèvement de l'installation du serveur Web sous Domino, et transfert sur le site Web du Département des affaires de désarmement des bases de données du système d'information sur les armements.
7. Application de mesures de confiance et de limitation des armements efficaces dans la sous-région de l'Afrique centrale.	Satisfaction des États Membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur la qualité des services offerts en matière de conseil, d'organisation et d'administration pour la mise en oeuvre de son programme de travail.	Apport au Comité consultatif permanent de l'aide nécessaire pour la tenue des treizième, quatorzième, quinzième et seizième réunions ministérielles, y compris la Conférence sous-régionale sur la question des réfugiés et du déplacement des personnes dans leur propre pays en Afrique centrale et la réunion d'experts sur les modalités et le mandat du Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
8. Élaboration de projets politiquement et économiquement viables sur la démobilisation et la collecte d'armes, à la demande des États Membres.	Augmentation du nombre de demandes de projets de mesures concrètes de désarmement et du nombre d'actions menées, notamment des projets de démobilisation et de collecte d'armes.	Appui politique et financier apporté par le Groupe d'États intéressés par des mesures concrètes de désarmement à une opération consistant à échanger la collecte des armements contre un projet de développement dans la région de N'Guigmi (Niger). Missions d'enquête menées au Cambodge et au Kenya dans le cadre du développement de programmes de collecte des armements. Conseils politiques et techniques avisés offerts aux États Membres et à d'autres organismes et programmes des Nations Unies sur les questions liées aux mesures concrètes de désarmement.
Examen par les organes délibérants	Les présidents successifs et États Membres de la Conférence du désarmement, les présidents des conférences d'examen, le président du Groupe spécial des États parties à la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et leurs États parties respectifs ont exprimé leur satisfaction pour les services d'appui organisationnel et technique offerts. La même satisfaction a été exprimée pour l'appui organisationnel et technique apporté par le Secrétariat à la Conférence de 2000 des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que pour les efforts déployés par le Secrétariat pour augmenter le nombre de participants au Registre des armes classiques et au système d'établissement de rapports normalisés sur les dépenses militaires. L'Assemblée générale a rendu hommage au Secrétaire général pour l'action résolue qu'il a menée en faveur de la vaste diffusion de l'information sur la limitation des armements dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement, ainsi que pour les efforts qu'il a déployés pour maintenir le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement. Plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale ont fait l'éloge du Département des affaires de désarmement pour son action en faveur de la paix et du désarmement (55/33 W, 55/34 A, 55/34 B, 55/34 C, 55/34 E, 55/34 F, 56/25 D et 56/25 E).	

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Opérations de maintien de la paix										
1. Direction exécutive et politique	178	—	4	—	182	—	—	—	100	100
2. Opérations	152	—	—	—	106	—	—	46	70	70
3. Administration sur le terrain, appui logistique et action antimines	9	—	—	—	8	—	1	—	89	89
4. Personnel militaire et police civile : avis et planification	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	339	—	4	—	296	—	1	46	86	86

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Administrateur	Consultant		
Opérations de maintien de la paix										
1. Direction exécutive et politique	82,0	–	185,0	–	82,0	185,0	267	–	267,0	33
2. Opérations	336,0	–	888,0	–	336,0	888,0	1 224	–	1 224,0	86
3. Administration sur le terrain, appui logistique et action antimines	305,2	–	2 837,8	27,5	305,2	2 865,3	3 143	27,5	3 170,5	6
4. Personnel militaire et police civile : avis et planification	48,0	24	524,0	–	72,0	524,0	572	24,0	596,0	0
Total	771,2	24	4 434,8	27,5	795,2	4 462,3	5 206	51,5	5 257,5	25

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix – évaluation quantitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Direction exécutive et politique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Exécution efficace et utile des mandats confiés aux opérations de maintien de la paix. b) Maintien d'un dialogue transparent avec les États Membres sur tous les aspects du maintien de la paix. c) Adaptation des politiques et procédures en fonction des enseignements tirés et des pratiques optimales des opérations de maintien de la paix achevées ou en cours. d) Meilleures sensibilisation et information du public sur le maintien de la paix des Nations Unies.	a) Présentation en temps voulu de l'information, des analyses et des recommandations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité sur les questions relatives au maintien de la paix. b) Fréquence des rapports sur l'exécution des mandats présentés au Conseil de sécurité et aux États Membres, ainsi que des séances d'information et des réunions consacrées à cette question. c) Degré de prise en compte, lors la planification des missions, des enseignements tirés et des pratiques optimales dégagées lors de l'élaboration ou de l'actualisation des politiques, directives et procédures d'exploitation normalisées intersectorielles dans l'organisation des missions. d) Fréquence et utilité des entretiens avec les médias et les correspondants de presse, et importance de leurs reportages sur les opérations de maintien de la paix et les questions qui s'y rapportent.	a) Le Département a entrepris un examen approfondi des opérations de maintien de la paix, avec évaluations internes et externes au cours de la période considérée. Les recommandations formulées à l'issue de cet examen ont été appliquées afin de permettre au Département de réaliser avec succès la planification, le déploiement et le maintien des opérations, et de disposer notamment d'une stratégie de sortie. b) Plusieurs réformes ont été mises en oeuvre. Elles prévoient notamment des consultations plus étroites et plus systématiques avec les États Membres, ainsi qu'une plus grande coopération avec le système des Nations Unies, avec pour objectif de renforcer le rôle des partenaires du maintien de la paix dans l'exécution des mandats confiés par le Conseil de sécurité. c) Des directives génériques et des instructions permanentes ont été mises au point pour l'intégration de la question féminine dans les opérations de paix complexes, les opérations de police civile et pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). d) On a enregistré une augmentation du nombre d'entretiens accordés aux médias, du nombre de demandes des médias concernant les questions de maintien de la paix, du nombre de reportages effectués par la presse internationale sur le terrain des missions, et du nombre d'invitations à s'exprimer sur le maintien de la paix, émanant d'organisations régionales ou sous-régionales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'établissements universitaires et privés. Cela atteste un regain d'intérêt pour les activités de maintien de la paix, et apporte la preuve que les nouvelles mesures prises pour améliorer la compréhension des opérations de maintien de la paix et renforcer l'appui à ce type d'action ont été fructueuses.

Sous-programme 2. Opérations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Recherche et mise en oeuvre efficace de solutions aux obstacles auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix. b) Efficacité opérationnelle et réalisation dans les délais voulus des opérations de maintien de la paix. c) Maintien des capacités voulues pour assurer la communication 24 heures sur 24 entre les différentes missions de maintien de la paix et entre les missions et le Siège.	a) Élaboration, suivi et actualisation en temps voulu de plans efficaces pour les opérations de maintien de la paix. b) Justesse, rapidité et qualité des conseils fournis sur le terrain pour l'exécution des mandats. c) Établissement, en temps voulu, à l'intention des organes directeurs de rapports précis sur les opérations de maintien de la paix.	Les conseils précis, justes, efficaces et opportuns d'ordre politique ou portant sur le déroulement des opérations qui ont été fournis aux opérations de maintien de la paix ont contribué, notamment : a) À la reprise du processus de paix en Sierra Leone; b) Au désengagement des troupes en République démocratique du Congo et à l'achèvement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), puis au déclenchement du retrait; c) À l'instauration d'une zone de sécurité temporaire en Éthiopie et en Érythrée pour faciliter le règlement de leur différend frontalier; d) À l'élection de l'Assemblée constituante au Timor oriental et à la mise en chantier réussie de la phase de transition vers l'indépendance; e) À la reconfiguration de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à la suite du retrait d'Israël du Sud-Liban; f) À la création d'un cadre juridique et à la tenue d'élections municipales au Kosovo, préalablement à la passation de relais de l'administration aux autorités locales; et g) À des améliorations considérables dans le secteur de la sécurité publique en Bosnie-Herzégovine, où la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) devrait normalement parvenir au terme de son mandat à la fin de 2002. De plus, on a assisté à une augmentation des opérations vers la fin de la période biennale, dans le contexte de la Cellule de mission intégrée en Afghanistan et des travaux préparatoires au renforcement de l'intervention de l'ONU dans ce pays.

Sous-programme 3. Administration sur le terrain, logistique et action antimines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Mobilisation et déploiement dans les meilleurs délais des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, et fourniture d'un appui efficace à ces missions. b) Liquidation de manière rapide et économique des missions closes. c) Organisation de campagnes de sensibilisation aux graves dangers que l'emploi aveugle de mines terrestres représente pour la sécurité, la santé et la vie de la population locale.	a) Mobilisation rapide des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires et prestation de services administratifs et logistiques. b) Nombre de missions liquidées en temps voulu. c) Intensité de l'activité de promotion consacrée à la menace que représente l'utilisation non sélective de mines terrestres.	a) Préparation et mise en oeuvre effectives de plans de déploiement ou d'extension des opérations sur le terrain. Soutien apporté à près de 30 opérations de maintien de la paix en cours et autres missions ou bureaux extérieurs. b) Liquidation menée à bien d'une mission sur le terrain et de 11 bureaux de liaison au Siège. c) Appui effectif à plus de 30 programmes d'action contre les mines dans le monde, dont cinq programmes relevant de missions de maintien de la paix, notamment dans les domaines suivants : enseignement des moyens de réduction des risques, gestion de l'information, gestion de la qualité, campagnes de promotion pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, assistance aux victimes et réalisation de levés de mines, de marquages de périmètres, de cartes et d'opérations de déminage. Nouveaux programmes mis en place sur trois sites, et intensification de l'appui aux situations d'urgence en d'autres lieux. Coordination entre 11 organismes des Nations Unies et avec des établissements extérieurs, et mobilisation de ressources pour les programmes d'action antimines et neuf domaines thématiques d'intervention.

Sous-programme 4. Personnel militaire et police civile : avis et planification

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Application rapide et efficace des décisions du Conseil de sécurité concernant les unités militaires et de police civile des opérations de maintien de la paix. b) Contribution à l'intégration fonctionnelle complète de l'état-major de mission à déploiement rapide dans le dispositif d'intervention rapide. c) Entraînement des effectifs dans le cadre du système de forces et moyens en attente, en vue de son déploiement en cas de besoin.	a) Capacité de la Division militaire et de la Division de la police civile de donner suite aux mandats du Conseil de sécurité. b) Qualité des nouvelles méthodes opérationnelles mises au point pour les opérations de maintien de la paix et de police civile. c) Déploiement en temps voulu de ces effectifs militaires et des officiers de police civile comme.	a) La section a été réorganisée en deux divisions distinctes (Division militaire et Division de la police civile) et le Département a fait en sorte que les composantes militaires soient actives dans toutes les missions de maintien de la paix et appuient un certain nombre de missions politiques. b) Des arrangements relatifs aux forces et moyens en attente ont été activement mis en oeuvre pour faciliter le déploiement rapide, avec notamment la constitution d'une liste d'officiers tenus en réserve susceptibles de former l'état-major d'une nouvelle mission, ainsi que le renforcement de la capacité d'offrir des méthodes, des plans et des conseils en temps opportun. Pour y parvenir, on a procédé à une réorganisation qui devait permettre d'améliorer la qualité des services rendus aux bénéficiaires

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	suite aux mandats du Conseil de sécurité	immédiats et de se consacrer aux tâches essentielles, et devait intensifier l'aide directe à la formation pour les États Membres et les autres organisations afin de garantir leur capacité d'intervention avant même le déploiement. c) La Division de la police civile a joué un rôle actif dans huit opérations de maintien de la paix, et a déployé deux fois plus d'effectifs qu'au début de la période considérée. De plus, la Division a mis au point et déployé, pour la première fois, deux missions de maintien de l'ordre qui couvraient tous les aspects du maintien de l'ordre, y compris la constitution d'unités de police et d'unités canines de police. Un modèle d'état-major de mission de police civile a été mis au point, avec les descriptions de postes correspondantes, et sera inscrit dans le Dispositif d'intervention rapide intégré. De plus, des directives pour la constitution d'une liste d'officiers de police tenus en réserve ont été élaborées, et un arrangement relatif aux officiers de police en attente a été aménagé.
Examen par les organes délibérants	Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) du 17 août 2000 a relancé et réorienté le processus de réforme. Dans le premier rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Groupe (A/55/502), daté du 20 octobre 2000, sont énoncées un certain nombre de mesures concrètes à l'appui des grands objectifs définis par le Groupe d'étude. Le rapport du Comité spécial sur le plan d'application des recommandations du Groupe d'étude (A/C.4/55/6), en date du 4 décembre 2000, respecte le souci des États Membres d'aborder toutes les questions et propose de nouvelles mesures pour améliorer les capacités en matière de maintien de la paix. Dans son rapport daté du 1er juin 2001 sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/977), le Secrétaire général fournit le premier examen complet et approfondi par l'administration de la manière dont l'Organisation met en oeuvre l'un des aspects les plus importants de son mandat. Ce rapport a été suivi d'un état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/55/46 et Corr.1 et Add.1) des incidences qu'aurait sur le budget-programme l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix telles qu'elles figurent dans son rapport sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/55/1024 et Corr.1).	

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Opérations de maintien de la paix										
1. Direction exécutive et politique	178	—	4	—	182	—	—	—	100	100
2. Opérations	152	—	—	—	106	—	—	46	70	70
3. Administration sur le terrain, appui logistique et action antimines	9	—	—	—	8	—	1	—	89	89
4. Personnel militaire et police civile : avis et planification	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	339	—	4	—	296	—	1	46	86	86

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Administrateur	Consultant		
Opérations de maintien de la paix										
1. Direction exécutive et politique	82,0	–	185,0	–	82,0	185,0	267	–	267,0	33
2. Opérations	336,0	–	888,0	–	336,0	888,0	1 224	–	1 224,0	86
3. Administration sur le terrain, appui logistique et action antimines	305,2	–	2 837,8	27,5	305,2	2 865,3	3 143	27,5	3 170,5	6
4. Personnel militaire et police civile : avis et planification	48,0	24	524,0	–	72,0	524,0	572	24,0	596,0	0
Total	771,2	24	4 434,8	27,5	795,2	4 462,3	5 206	51,5	5 257,5	25

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix – évaluation quantitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Direction exécutive et politique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalizations</i>
a) Exécution efficace et utile des mandats confiés aux opérations de maintien de la paix. b) Maintien d'un dialogue transparent avec les États Membres sur tous les aspects du maintien de la paix. c) Adaptation des politiques et procédures en fonction des enseignements tirés et des pratiques optimales des opérations de maintien de la paix achevées ou en cours. d) Meilleures sensibilisation et information du public sur le maintien de la paix des Nations Unies.	a) Présentation en temps voulu de l'information, des analyses et des recommandations au Secrétaire général et au Conseil de sécurité sur les questions relatives au maintien de la paix. b) Fréquence des rapports sur l'exécution des mandats présentés au Conseil de sécurité et aux États Membres, ainsi que des séances d'information et des réunions consacrées à cette question. c) Degré de prise en compte, lors la planification des missions, des enseignements tirés et des pratiques optimales dégagées lors de l'élaboration ou de l'actualisation des politiques, directives et procédures d'exploitation normalisées intersectorielles dans l'organisation des missions. d) Fréquence et utilité des entretiens avec les médias et les correspondants de presse, et importance de leurs reportages sur les opérations de maintien de la paix et les questions qui s'y rapportent.	a) Le Département a entrepris un examen approfondi des opérations de maintien de la paix, avec évaluations internes et externes au cours de la période considérée. Les recommandations formulées à l'issue de cet examen ont été appliquées afin de permettre au Département de réaliser avec succès la planification, le déploiement et le maintien des opérations, et de disposer notamment d'une stratégie de sortie. b) Plusieurs réformes ont été mises en oeuvre. Elles prévoient notamment des consultations plus étroites et plus systématiques avec les États Membres, ainsi qu'une plus grande coopération avec le système des Nations Unies, avec pour objectif de renforcer le rôle des partenaires du maintien de la paix dans l'exécution des mandats confiés par le Conseil de sécurité. c) Des directives génériques et des instructions permanentes ont été mises au point pour l'intégration de la question féminine dans les opérations de paix complexes, les opérations de police civile et pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). d) On a enregistré une augmentation du nombre d'entretiens accordés aux médias, du nombre de demandes des médias concernant les questions de maintien de la paix, du nombre de reportages effectués par la presse internationale sur le terrain des missions, et du nombre d'invitations à s'exprimer sur le maintien de la paix, émanant d'organisations régionales ou sous-régionales, gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que d'établissements universitaires et privés. Cela atteste un regain d'intérêt pour les activités de maintien de la paix, et apporte la preuve que les nouvelles mesures prises pour améliorer la compréhension des opérations de maintien de la paix et renforcer l'appui à ce type d'action ont été fructueuses.

Sous-programme 2. Opérations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Recherche et mise en oeuvre efficace de solutions aux obstacles auxquels se heurtent les opérations de maintien de la paix. b) Efficacité opérationnelle et réalisation dans les délais voulus des opérations de maintien de la paix. c) Maintien des capacités voulues pour assurer la communication 24 heures sur 24 entre les différentes missions de maintien de la paix et entre les missions et le Siège.	a) Élaboration, suivi et actualisation en temps voulu de plans efficaces pour les opérations de maintien de la paix. b) Justesse, rapidité et qualité des conseils fournis sur le terrain pour l'exécution des mandats. c) Établissement, en temps voulu, à l'intention des organes directeurs de rapports précis sur les opérations de maintien de la paix.	Les conseils précis, justes, efficaces et opportuns d'ordre politique ou portant sur le déroulement des opérations qui ont été fournis aux opérations de maintien de la paix ont contribué, notamment : a) À la reprise du processus de paix en Sierra Leone; b) Au désengagement des troupes en République démocratique du Congo et à l'achèvement de la phase II de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), puis au déclenchement du retrait; c) À l'instauration d'une zone de sécurité temporaire en Éthiopie et en Érythrée pour faciliter le règlement de leur différend frontalier; d) À l'élection de l'Assemblée constituante au Timor oriental et à la mise en chantier réussie de la phase de transition vers l'indépendance; e) À la reconfiguration de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) à la suite du retrait d'Israël du Sud-Liban; f) À la création d'un cadre juridique et à la tenue d'élections municipales au Kosovo, préalablement à la passation de relais de l'administration aux autorités locales; et g) À des améliorations considérables dans le secteur de la sécurité publique en Bosnie-Herzégovine, où la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) devrait normalement parvenir au terme de son mandat à la fin de 2002. De plus, on a assisté à une augmentation des opérations vers la fin de la période biennale, dans le contexte de la Cellule de mission intégrée en Afghanistan et des travaux préparatoires au renforcement de l'intervention de l'ONU dans ce pays.

Sous-programme 3. Administration sur le terrain, logistique et action antimines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Mobilisation et déploiement dans les meilleurs délais des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, et fourniture d'un appui efficace à ces missions. b) Liquidation de manière rapide et économique des missions closes. c) Organisation de campagnes de sensibilisation aux graves dangers que l'emploi aveugle de mines terrestres représente pour la sécurité, la santé et la vie de la population locale.	a) Mobilisation rapide des ressources financières, matérielles et humaines nécessaires et prestation de services administratifs et logistiques. b) Nombre de missions liquidées en temps voulu. c) Intensité de l'activité de promotion consacrée à la menace que représente l'utilisation non sélective de mines terrestres.	a) Préparation et mise en oeuvre effectives de plans de déploiement ou d'extension des opérations sur le terrain. Soutien apporté à près de 30 opérations de maintien de la paix en cours et autres missions ou bureaux extérieurs. b) Liquidation menée à bien d'une mission sur le terrain et de 11 bureaux de liaison au Siège. c) Appui effectif à plus de 30 programmes d'action contre les mines dans le monde, dont cinq programmes relevant de missions de maintien de la paix, notamment dans les domaines suivants : enseignement des moyens de réduction des risques, gestion de l'information, gestion de la qualité, campagnes de promotion pour l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, assistance aux victimes et réalisation de levés de mines, de marquages de périmètres, de cartes et d'opérations de déminage. Nouveaux programmes mis en place sur trois sites, et intensification de l'appui aux situations d'urgence en d'autres lieux. Coordination entre 11 organismes des Nations Unies et avec des établissements extérieurs, et mobilisation de ressources pour les programmes d'action antimines et neuf domaines thématiques d'intervention.

Sous-programme 4. Personnel militaire et police civile : avis et planification

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Application rapide et efficace des décisions du Conseil de sécurité concernant les unités militaires et de police civile des opérations de maintien de la paix. b) Contribution à l'intégration fonctionnelle complète de l'état-major de mission à déploiement rapide dans le dispositif d'intervention rapide. c) Entraînement des effectifs dans le cadre du système de forces et moyens en attente, en vue de son déploiement en cas de besoin.	a) Capacité de la Division militaire et de la Division de la police civile de donner suite aux mandats du Conseil de sécurité. b) Qualité des nouvelles méthodes opérationnelles mises au point pour les opérations de maintien de la paix et de police civile. c) Déploiement en temps voulu de ces effectifs militaires et des officiers de police civile comme	a) La section a été réorganisée en deux divisions distinctes (Division militaire et Division de la police civile) et le Département a fait en sorte que les composantes militaires soient actives dans toutes les missions de maintien de la paix et appuient un certain nombre de missions politiques. b) Des arrangements relatifs aux forces et moyens en attente ont été activement mis en oeuvre pour faciliter le déploiement rapide, avec notamment la constitution d'une liste d'officiers tenus en réserve susceptibles de former l'état-major d'une nouvelle mission, ainsi que le renforcement de la capacité d'offrir des méthodes, des plans et des conseils en temps opportun. Pour y parvenir, on a procédé à une réorganisation qui devait permettre d'améliorer la qualité des services rendus aux bénéficiaires

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	suite aux mandats du Conseil de sécurité.	immédiats et de se consacrer aux tâches essentielles, et devait intensifier l'aide directe à la formation pour les États Membres et les autres organisations afin de garantir leur capacité d'intervention avant même le déploiement. c) La Division de la police civile a joué un rôle actif dans huit opérations de maintien de la paix, et a déployé deux fois plus d'effectifs qu'au début de la période considérée. De plus, la Division a mis au point et déployé, pour la première fois, deux missions de maintien de l'ordre qui couvraient tous les aspects du maintien de l'ordre, y compris la constitution d'unités de police et d'unités canines de police. Un modèle d'état-major de mission de police civile a été mis au point, avec les descriptions de postes correspondantes, et sera inscrit dans le Dispositif d'intervention rapide intégré. De plus, des directives pour la constitution d'une liste d'officiers de police tenus en réserve ont été élaborées, et un arrangement relatif aux officiers de police en attente a été aménagé.
Examen par les organes délibérants	Le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809) du 17 août 2000 a relancé et réorienté le processus de réforme. Dans le premier rapport sur la mise en oeuvre des recommandations du Groupe (A/55/502), daté du 20 octobre 2000, sont énoncées un certain nombre de mesures concrètes à l'appui des grands objectifs définis par le Groupe d'étude. Le rapport du Comité spécial sur le plan d'application des recommandations du Groupe d'étude (A/C.4/55/6), en date du 4 décembre 2000, respecte le souci des États Membres d'aborder toutes les questions et propose de nouvelles mesures pour améliorer les capacités en matière de maintien de la paix. Dans son rapport daté du 1er juin 2001 sur la mise en oeuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/977), le Secrétaire général fournit le premier examen complet et approfondi par l'administration de la manière dont l'Organisation met en oeuvre l'un des aspects les plus importants de son mandat. Ce rapport a été suivi d'un état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/55/46 et Corr.1 et Add.1) des incidences qu'aurait sur le budget-programme l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix telles qu'elles figurent dans son rapport sur l'étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects (A/55/1024 et Corr.1).	

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Utilisations pacifiques de l'espace										
Programme de travail	276	3	86	75	418	4	8	10	95	96
Total	276	3	86	75	418	4	8	10	95	96
Total général	276	3	86	75	418	4	8	10	95	96

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. *Total* : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total					
Sous-programme	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Administrateur	Consultant	Total général	Q**
Utilisations pacifiques de l'espace										
Programme de travail	263,3	–	32,5	–	263,3	32,5	295,8	–	295,8	50
Total	263,3	–	32,5	–	263,3	32,5	295,8	–	295,8	50
Total	263,3	–	32,5	–	263,3	32,5	295,8	–	295,8	50

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace – évaluation qualitative de l'exécution du programme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Faire mieux comprendre aux responsables des pays en développement les avantages qu'offre l'application des techniques spatiales pour le développement socioéconomique national et régional.	Initiatives prises par les États Membres, avec la participation des pays en développement, pour adapter la stratégie contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée par la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) en vue d'utiliser les sciences et techniques spatiales pour faire face aux défis mondiaux du développement socioéconomique; accroissement de la participation des pays aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.	Onze équipes, dirigées par des États Membres qui se sont portés volontaires pour ce faire, ont été créées par le Comité pour commencer à mettre en oeuvre les recommandations d'UNISPACE III auxquelles les États Membres avaient accordé le plus haut degré de priorité. Chaque équipe, composée de 10 à 40 pays, examine des questions comme l'utilisation des techniques spatiales dans la prévention des catastrophes, la gestion des ressources naturelles, la santé publique et la promotion du développement durable, ainsi que les efforts de renforcement des capacités et une plus grande sensibilisation des décideurs et du public en général aux avantages de l'espace. Signe de l'intérêt croissant des États Membres envers les travaux du Comité, le nombre de membres est passé de 60 à 64 pays en 2001.
Utiliser efficacement les techniques spatiales dans des projets régionaux et nationaux visant à améliorer les conditions économiques et sociales.	Amélioration des services de conseil technique aux pays en développement pour lancer et appuyer les projets afin de démontrer l'utilisation efficace des techniques spatiales pour promouvoir le développement économique et social.	À la suite d'UNISPACE III, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a été modifié pour inclure un appui aux participants du programme de bourse d'étude à long terme pour effectuer des projets pilotes ou de démonstration dans leurs pays d'origine respectifs. Les deux premiers projets pilotes ont été exécutés pendant l'exercice biennal 2000-2001 à l'intention des enseignants africains. Le Programme pour les applications des techniques spatiales a appuyé d'autres projets pilotes dans le cadre du suivi de la série de cours de formation sur les applications des données du satellite européen de télédétection et d'autres satellites en ce qui concerne les ressources naturelles, les énergies renouvelables et l'environnement. Après la prestation d'assistance à l'Amérique latine au cours de l'exercice biennal précédent, une assistance technique a été apportée pendant l'exercice en cours à des projets en Asie et dans le Pacifique et en Afrique
Maximiser les techniques spatiales dans la mise en oeuvre des activités prioritaires des Nations Unies.	Initiatives pour identifier les activités prioritaires des Nations Unies où l'utilisation de techniques spatiales pourrait contribuer à la réalisation des	Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité et la Réunion interinstitutions annuelle sur les activités spatiales, auxquels le Bureau fournit des services fonctionnels, considèrent désormais dans le cadre de leur ordre du jour la façon d'étendre l'utilisation des applications et des services

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Maximiser l'emploi de produits des organisations non gouvernementales dans la poursuite des objectifs du programme.	objectifs; participation accrue des organismes du système des Nations Unies; amélioration de la coordination entre les organismes du système des Nations Unies en ce qui concerne l'utilisation des techniques spatiales dans les activités relevant de leur mandat. Augmentation des possibilités pour les organisations non gouvernementales de contribuer aux activités du Bureau et aux travaux du Comité.	spatiaux dans le système des Nations Unies grâce à la coopération et la coordination interinstitutions. Le Bureau des affaires spatiales a aidé le Comité et son sous-comité scientifique et technique en mettant au point et en exécutant une enquête sur les organismes du système des Nations Unies afin d'évaluer le niveau d'utilisation d'applications et de services spatiaux et les obstacles à une plus grande utilisation. La Réunion interinstitutions a décidé d'apporter une contribution aux travaux du Sous-Comité et de lancer un appel aux chefs des organismes du système des Nations Unies pour mettre en évidence l'utilité et la rentabilité des applications spatiales. La nécessité d'examiner de façon plus approfondie les contributions de la science et des techniques spatiales dans les grandes conférences des Nations Unies a été portée à l'attention du Secrétaire général dans une lettre, qui a été également distribuée dans le cadre de plusieurs points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les équipes créées par le Comité pour mettre en oeuvre les recommandations d'UNISPACE III cherchent activement la participation d'entités non gouvernementales. Le Bureau a commencé à organiser une série de colloques avec le secteur privé pendant la session annuelle du Sous-Comité scientifique et technique. Les colloques comprennent des présentations par des représentants du secteur privé et ils permettent des échanges de vues entre le secteur privé et les gouvernements. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales a également renforcé ses efforts en vue d'une augmentation de la participation des entités non gouvernementales, en particulier du secteur privé, dans l'organisation de ses activités de renforcement des capacités. Une série d'ateliers a multiplié les interactions entre les représentants du secteur privé et les participants originaires de pays en développement qui sont des décideurs ou des gestionnaires de programmes dans la promotion du développement durable dans leurs pays respectifs. Le Programme UN-STARS donne la possibilité aux jeunes (élèves de l'enseignement primaire et secondaire) de se familiariser avec l'utilisation des techniques spatiales pour la protection d'espèces menacées et l'environnement mondial, ainsi que de collaborer avec leurs homologues du monde entier.

Examen par les organes délibérants

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son sous-comité scientifique et technique et son sous-comité juridique ont examiné lors de leurs sessions annuelles l'exécution par le Bureau des affaires spatiales du programme sur les utilisations pacifiques de l'espace. Leurs conclusions sont publiées dans leurs rapports respectifs. Le Comité a remercié le Spécialiste des applications des techniques spatiales de la façon dont il avait exécuté les activités du Programme en employant au mieux les ressources limitées dont il disposait et a constaté avec satisfaction que des informations variées étaient mises à la disposition des États Membres et du public en ce qui concerne l'évolution récente des activités exécutées par le Programme. Le Sous-comité scientifique et technique a estimé que la documentation établie par le Bureau dans le cadre du point de l'ordre du jour concernant la coopération interinstitutions constituait un bon point de départ pour ces discussions; il a également noté avec satisfaction que le Bureau travaillait à un index du Registre des objets lancés dans l'espace, qui constituerait une référence facile et rapide rendant compte des annonces par les gouvernements de lancement spatiaux et de changement de statut des objets spatiaux. Le Sous-Comité juridique a noté avec satisfaction que les travaux et les activités de coopération du Bureau visant à assurer la promotion, la compréhension, l'acceptation et l'application du droit spatial international s'étaient poursuivis.

Chapitre 8

Affaires juridiques

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produit prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Affaires juridiques										
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	25	—	—	—	25	—	—	—	100	100
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	10	—	—	—	10	—	—	—	100	100
3. Développement progressif et codification du droit international	666	11	3	65	690	—	16	39	92	93
4. Droit de la mer et affaires maritimes	309	1	111	14	355	5	1	74	82	83
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	527	6	9	127	649	—	6	14	96	97
6. Garde, enregistrement et publication des traités	39	12	—	6	52	—	5	—	90	91
Total	1 576	30	123	212	1 781	5	28	127	91	92

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>				<i>Total général</i>	<i>Q**</i>
	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extra-budgétaires</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>		
Affaires juridiques										
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	181,50	–	88	–	181,50	88,00	269,50	–	269,50	73
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	224,00	30	292	–	254,00	292,00	516,00	30	546,00	35
3. Développement progressif et codification du droit international	310,50	–	–	–	310,50	–	310,50	–	310,50	98
4. Droit de la mer et affaires maritimes	398,00	9	–	–	407,00	–	398,00	9	407,00	79
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	135,25	–	14	2,5	135,25	16,50	149,25	2,5	151,75	59
6. Garde, enregistrement et publication des traités	268,00	–	–	–	268,00	–	268,00	–	268,00	80
Total	1 517,25	39	394	2,5	1 556,25	396,50	1 911,25	41,5	1 952,75	67

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 8

Affaires juridiques – évaluation qualitative de l'exécution

Sous-programme 1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Mise en place de régimes juridiques favorisant le maintien de la paix et de la sécurité internationales et participation à la mise en oeuvre de ces régimes; règlement des différends internationaux par voie judiciaire et par voie de négociation; renforcement du respect des instruments de droit international qu'appelle la conduite des opérations des Nations Unies; facilitation, par des conseils en matière de procédure, des processus d'élection et des réunions; renforcement du respect des instruments constitutifs et autres instruments juridiques de l'Organisation et des privilèges et immunités de celle-ci; contribution au renforcement de la coordination des institutions du système des Nations Unies en matière juridique.	– Qualité et caractère d'actualité des avis juridiques fournis et des instruments juridiques mis au point. – Caractère décisif de la réaction à des violations des instruments du droit international pour la conduite des opérations de l'ONU. – Qualité et effet des études, analyses et déclarations en matière de droit international.	Meilleure compréhension par les principaux organes et les organes subsidiaires, les autres entités du Secrétariat, les missions de maintien de la paix et les bureaux extérieurs, les organisations intergouvernementales, les ONG et le public du droit international et du droit des Nations Unies, y compris la création et l'application de régimes juridiques, d'accords, d'arrangements et de règles de procédure. Avis juridiques concernant l'interprétation et la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Contribution à la mise en place du cadre juridique et législatif des missions au Kosovo et au Timor oriental. Négociations en vue de la création de tribunaux au Cambodge et en Sierra Leone pour la poursuite d'auteurs de violations du droit humanitaire international. Appui juridique au Coordonnateur spécial du Secrétaire général pour le processus de paix au Moyen-Orient en ce qui concerne l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Participation à des négociations concernant plusieurs accords sur le statut des forces et d'accords sur le statut des missions, y compris les accords avec le Gouvernement de l'Éthiopie pour la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée et l'accord avec l'ex-République yougoslave de Macédoine concernant la Mission des Nations Unies au Kosovo. Avis juridiques écrits sur diverses questions relatives à la Charte, à la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, aux accords internationaux et à d'autres instruments du droit international. Fourniture d'avis et d'assistance juridiques aux participants du processus de paix au Burundi. Contribution à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies. Interprétation et application du projet d'accord de siège, du projet d'accord sur les privilèges et immunités et du projet de règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties établis à l'intention du Comité préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale. Contribution importante à la conduite et aux résultats de la Conférence mondiale contre le racisme. Points à améliorer : projet d'informatisation afin d'améliorer la capacité de retrouver les précédents

Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Mise en application et interprétation du droit administratif de l'Organisation régissant les relations de travail, d'une manière cohérente, équitable, juridiquement correcte et conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation et aux circulaires administratives connexes. Préparation d'accords avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les autres entités intéressées; mise en oeuvre des accords conclus pour assurer la conduite des opérations de l'Organisation. Règlement à l'amiable des litiges potentiels; mise en place de l'encadrement juridique permettant de lancer, de poursuivre et de liquider les opérations et missions de maintien de la paix, d'observation et d'action humanitaire, conformément aux règles, politiques et règlements établis de l'Organisation. Rédaction des accords et autres arrangements tendant à réduire le nombre de différends mettant en cause l'Organisation dans ce type de missions et d'opérations; protection des intérêts juridiques de l'Organisation et réduction de sa responsabilité civile; mise en application des dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation régissant la passation de marchés; règlement amiable des contentieux avec les fournisseurs; protection des intérêts juridiques de l'Organisation; réduction de sa responsabilité civile, définition et présentation de la position de l'Organisation quant au fait et quant au droit dans les affaires soumises à une instance arbitrale, judiciaire ou quasi judiciaire; récupération, totale ou partielle, des biens perdus et ouverture d'une action contre les auteurs de fraude et autres infractions; coopération avec les autorités nationales chargées de l'application des lois dans les cas où le personnel ou les activités de l'Organisation sont en cause; rédaction en temps utile de mémoires complets et juridiquement corrects à l'intention du Tribunal administratif des Nations Unies, pour lui permettre de diligenter les affaires qui lui sont soumises; réduction des responsabilités financières ou autres de l'Organisation et défense des intérêts juridiques de celle-ci devant le Tribunal; renforcement des liens de partenariat avec les représentants de la société civile et du secteur privé, dans le cadre juridique fixé par la Charte et les règlements applicables.	– Qualité, exactitude et opportunité des conseils et de l'assistance juridiques. – Nombre et incidence des avis juridiques et autres conseils afin que les bureaux des Nations Unies soient mieux à même d'interpréter et d'appliquer les dispositions du régime juridique de l'Organisation dans tels ou tels cas et à respecter ces dispositions.	Meilleure compréhension globale des obligations et des droits juridiques de l'Organisation en ce qui concerne les programmes, les activités et les opérations, par la fourniture d'avis juridiques en réponse à plus de 8 000 demandes écrites et orales. La Division a défendu l'Organisation avec succès dans le cadre de nombreuses demandes d'indemnisation, minimisant ainsi sa responsabilité, notamment le retrait d'une demande d'indemnisation de 50 millions de dollars en arbitration et le règlement de nombreuses autres demandes d'indemnisation représentant des montants bien inférieurs à ce qui avait été demandé. Points à améliorer : établissement d'un ordre de priorité et réponse à un grand nombre de demandes urgentes des services juridiques pendant l'exercice biennal à venir, en partie en mettant en place un système informatisé de suivi des demandes d'avis juridiques et des progrès réalisés à leur sujet.

Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Mieux faire connaître les normes et principes du droit international et en encourager le respect par les États Membres; formuler et adopter des instruments juridiques portant sur de grandes questions internationales; favoriser le recours par les États Membres aux mécanismes institutionnels mis en place par ces instruments; assurer le bon déroulement des réunions des organes des Nations Unies chargés de la codification et du développement progressif du droit international; mieux faire connaître les normes et principes du droit international; encourager la participation d'individus et d'institutions du monde en développement à la divulgation des principes du droit international public; et mieux faire connaître et comprendre l'action de l'ONU dans le domaine de la codification et du développement progressif du droit international.	– Progrès dans l'élaboration de nouveaux instruments juridiques dans le domaine de la codification du droit international. – Degré de satisfaction des États Membres en ce qui concerne la qualité, le volume et le caractère d'actualité des services fonctionnels de la Division et l'établissement de la documentation. – Qualité des cours de formation et des séminaires, ainsi que des informations publiées sur le site Web.	Plus grande familiarisation des États Membres et respect des règles et principes du droit international dans l'élaboration de plusieurs instruments juridiques – projets d'articles sur la responsabilité des États, projets d'articles sur la nationalité en relation avec la succession d'États (adoptés par la Commission du droit international et annexés aux résolutions de l'Assemblée générale); nombreux documents demandés par la résolution F de la Conférence de Rome sur la Cour pénale internationale (adoptée par la Commission préparatoire pour la création d'une cour pénale internationale). Des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne le projet de convention générale sur le terrorisme international (Comité spécial et Groupe de travail de la Sixième Commission). Déroulement efficace des séances et réalisation de résultats concrets des organes s'occupant de la codification grâce à des services fonctionnels efficaces et l'établissement de la documentation en temps voulu. Plus grande vulgarisation du droit international par des cours de formation et des séminaires, et amélioration et tenue à jour des sites Web administrés par la Division.

Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Ratification de la Convention du droit de la mer et des accords y relatifs et adhésion à ces instruments; application uniforme et cohérente des principes et des dispositions de la Convention par les États et les organisations internationales; adoption et adaptation d'instruments juridiques aux niveaux national et international, conformément aux dispositions de la Convention; bon fonctionnement des institutions créées par la Convention; meilleure compréhension et connaissance des avantages pratiques d'un régime juridique international applicable aux mers et aux océans; évaluation et examen annuel approfondi des questions relatives au droit de la mer et aux affaires maritimes par l'Assemblée générale, y compris l'identification de nouveaux problèmes.	– Augmentation du nombre d'États parties ratifiant la Convention du droit de la mer et les accords y relatifs, ou adhérant à ces instruments. – Augmentation du nombre d'instruments juridiques mis au point par les États et les organisations internationales dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes. – Degré de satisfaction des États Membres en ce qui concerne les travaux au titre de ce sous-programme.	Le nombre des États parties à la Convention est passé de 132 à 138 pendant l'exercice biennal. Le nombre d'États parties à l'Accord sur la partie XI de la Convention sur la Zone est passé de 96 à 104. Le nombre d'États parties à l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons est passé de 24 à 31. Élément plus important, suite au dépôt du trentième instrument de ratification, l'Accord est entré en vigueur en décembre 2001. Plusieurs activités sur le plan législatif aux niveaux national et international ont été portées à l'attention de la Division pendant l'exercice biennal. Ces informations ont été introduites dans les bases de données de la Division. (Il convient de noter que les mesures au niveau national sont le résultat combiné d'efforts nationaux et du travail de l'Organisation.) Les délégations, dans leurs déclarations au titre du point de l'ordre du jour « Les océans et le droit de la mer », aussi bien pendant la cinquante-cinquième session de

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		l'Assemblée générale que pendant la cinquante-sixième, ont exprimé leur satisfaction s'agissant des travaux du sous-programme. Les résolutions pertinentes de l'Assemblée mentionnent spécifiquement la reconnaissance des travaux de l'Organisation dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes. Un appui continu a été apporté au Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer. Les informations sur l'état des instruments, l'évolution du droit de la mer et les questions connexes ont été diffusées au moyen de publications périodiques, communiqués de presse, et sur le site Web. Points à améliorer : plusieurs activités et produits dans le cadre du sous-programme peuvent relever de plusieurs catégories, par exemple « Autres activités de fond », « Services consultatifs » et « Coopération et coordination internationales ». On s'attachera à améliorer la conception du sous-programme pour tenir compte de ces liens potentiels.

Sous-programme 5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Faire en sorte que les États Membres fondent leur législation sur des textes juridiques harmonisés sur le plan international; veiller à ce que les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales prennent des décisions qui tiennent compte des avis de la Commission et des textes qu'elle a élaborés; encourager les commerçants et leurs associations à utiliser des textes non législatifs de la Commission (contrats types, guides juridiques); garantir une plus grande certitude juridique dans le commerce international et réduire le coût des transactions commerciales internationales; favoriser la prise en compte des instruments relatifs au commerce international harmonisés sur le plan international dans l'élaboration de textes législatifs; inciter les commerçants à utiliser davantage les contrats types et les guides juridiques; accroître les compétences techniques des fonctionnaires ministériels, des commerçants et de leurs associations, des juges, des arbitres et des universitaires, en particulier ceux des pays en développement, en matière de droit commercial international; promouvoir l'intégration des textes et des études préparatoires de la Commission dans les programmes d'études universitaires.	– Nombre d'États, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'entités nationales utilisant les textes de la CNUDCI. – Nombre d'ouvrages et d'articles publiés sur les textes de la CNUDCI. – Nombre de demandes d'information concernant la CNUDCI. – Nombre de visites sur les sites Web de la CNUDCI et de liens y renvoyant.	Augmentation continue de l'utilisation des textes de la CNUDCI à partir du nombre de demandes d'information, demandes d'assistance technique et invitations à des cours et des conférences de la part de gouvernements, d'organisations internationales et d'organismes nationaux. Croissance notable du nombre des utilisateurs des textes de la CNUDCI, en particulier dans les pays en développement, à la suite de l'affichage de documents de la CNUDCI dans les six langues officielles de l'ONU sur le site Web de la CNUDCI et la distribution de CD-ROM. Récemment, huit pays en développement figuraient parmi les 20 principaux utilisateurs du site Web de la CNUDCI. Vingt-sept textes de la CNUDCI ont été promulgués; plus de 300 ouvrages et articles concernant les travaux de la CNUDCI ont été inclus dans la bibliographie de la Commission pendant l'exercice biennal. Environ 2 200 liens hypertexte renvoyant au site de la CNUDCI ont été repérés. Points à améliorer : l'assistance technique aux gouvernements et aux autres utilisateurs des textes de la CNUDCI doit être accrue et la coordination des travaux des institutions élaborant des textes de droit commercial doit être renforcée. Cela exigerait des ressources supplémentaires.

Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Mesures visant à garantir l'accès des ministères des affaires étrangères, des missions permanentes, des organismes des Nations Unies, des autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres entités, ainsi que des universitaires et du public, à des publications à jour relatives aux traités; réduction substantielle/élimination du retard accumulé dans la publication du <i>Recueil des traités des Nations Unies</i> et de l'<i>Index cumulatif du Recueil des traités</i>; élargissement et rationalisation de l'accès des ministères des affaires étrangères, des missions permanentes, des organismes des Nations Unies, des autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales et d'autres entités ainsi que des universitaires et du public, aux publications de la Section des traités par voie électronique, y compris sur l'Internet; fourniture aux États Membres, aux organes intergouvernementaux, aux organes des Nations Unies et aux autres intéressés de conseils et d'informations fiables et à jour sur l'état des instruments déposés auprès du Secrétaire général, les clauses finales et d'autres questions relatives aux traités, y compris les responsabilités juridiques du dépositaire et autres questions connexes; enregistrement et mise à jour des formalités de dépôt et mesures visant à les rendre plus facilement accessibles, y compris sous forme électronique; fourniture aux ministères des affaires étrangères, aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies et aux autres organisations internationales, d'informations et de conseils fiables et à jour portant sur toute une gamme de questions juridiques et techniques relatives aux traités.	– Traitement, enregistrement et publication en temps opportun des traités déposés auprès du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte, et exécution des opérations nécessitées par les traités déposés auprès du Secrétaire général. – Publication en temps opportun du <i>Recueil des traités des Nations Unies</i>, des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, du relevé mensuel des traités et accords internationaux et de l'<i>Index cumulatif du Recueil des traités</i>. – Diffusion en temps opportun de ces informations par voie électronique. Mise en application accrue des informations obtenues par le biais des services fournis dans le cadre du présent sous-programme, y compris les services électroniques. – Plus grande satisfaction exprimée par les utilisateurs des services fournis par la Section des traités, y compris les services électroniques.	1. Le retard accumulé dans la publication du <i>Recueil des traités</i> des Nations Unies a été encore réduit et devait être totalement rattrapé en 2002. L'<i>Index cumulatif du Recueil des traités</i> est désormais à jour par rapport aux volumes publiés. Le document sur les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général est publié au début du mois de mars. Le relevé mensuel continue à être à jour. 2. L'accès électronique aux informations relatives aux traités a été encore amélioré et étendu : les traités récemment déposés sont affichés sur le site Web des traités dans toutes les langues officielles; la version mise à jour quotidiennement de « Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général » est disponible sur Internet; les notifications du dépositaire, informant les États de l'entrée en vigueur des traités sont désormais disponibles en ligne dès qu'elles sont traitées, et transmises aux missions par courrier électronique; de nouvelles pages Web ont été créées pour les manifestations de signature de traités, avec des liens renvoyant à d'autres sites pertinents et aux résumés des traités par thèmes spécifiques. En conséquence, le nombre de visites sur le site Web a atteint 200 000 par semaine. 3. Trois manifestations relatives à des traités ont eu lieu, à savoir : Millennium Summit Multilateral Treaty Framework : An Invitation to Universal Participation; Focus 2001 : Rights of Women and Children; Multilateral treaties on Terrorism, qui ont conduit à près de 600 actions rendues nécessaires par les traités. L'admission de la Yougoslavie à l'Organisation des Nations Unies, qui a exigé des consultations nombreuses et des analyses détaillées, a nécessité 243 opérations liées aux traités. 4. Un manuel des traités a été publié, y compris en ligne, pour servir de guide aux États Membres, aux institutions spécialisées des Nations Unies et à d'autres utilisateurs concernant les procédures liées aux traités. Les conseillers juridiques des missions, des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres en matière de procédures relatives aux traités ont reçu une formation au moyen d'ateliers conduisant à un accroissement du nombre d'actions liées aux traités par les gouvernements, une plus grande visibilité des

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		activités liées aux traités et une plus grande sensibilisation au niveau international à leur importance en droit international Points à améliorer : Élimination du retard accumulé dans la publication du <i>Recueil des traités</i> des Nations Unies en utilisant le système de publication assistée par ordinateur. Des composantes de la base de données doivent être améliorées sur le plan technique pour garantir un système fiable et sans erreurs. Extension de l'accès par Internet aux volumes les plus récents du Recueil des traités des Nations Unies, dont la version disponible la plus récente est celle de mai 1998. La mise à jour du précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités bilatéraux et la production du <i>Recueil des traités des Nations Unies</i> et de son <i>Index cumulatif</i> sur CD-ROM n'ont pas été faites en raison de restrictions budgétaires.
Examen par les organes délibérants	Sous-programme 4 : L'Assemblée générale a adopté quatre résolutions dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer », à savoir les résolutions 55/7, 55/8, 56/12 et 56/13. Dans chacune de ces résolutions, l'Assemblée prie le Secrétaire général de poursuivre les travaux de l'Organisation dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes. Dans sa résolution 54/33, l'Assemblée a mis en place un nouvel organisme, le Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer et a chargé la Division de lui prêter son concours. Sous-programme 5 : Rapports de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de ses trente-troisième et trente-quatrième sessions (A/55/17 et A/56/17), rapports des groupes de travail intergouvernementaux de la CNUDCI (A/CN.9/465, 466, 467, 468, 469, 483, 484, 485 et Corr.1, 486 et 487); et rapports du commerce et du développement de la CNUCED sur les travaux de ses quarante-septième et quarante-huitième sessions [TD/B/47/11 (Vol. 1) et TD/B/48/18 (Vol. 1)]. Sous-programme 6 : Certains aspects du programme ont été examinés et appuyés par des résolutions récentes de l'Assemblée générale dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le droit international (résolutions 51/158, 52/153, 53/100 et 54/102) et dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 56/77 de l'Assemblée générale). Rapport à l'Assemblée générale publié sous la cote A/52/363 consacré à deux thèmes : « La collection de traités des Nations Unies sur Internet : proposition d'instauration d'un droit d'utilisation » et « Traduction de la liste des titres des traités publiée dans les Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ».	

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(produits quantifiables seulement)

<i>Sous-programme</i>	<i>Produits prévus</i>		<i>Produits ajoutés</i>		<i>Produits exécutés</i>		<i>Écarts par rapport aux programmes</i>		<i>Taux d'exécution*</i>	
	<i>Produits programmés</i>	<i>Produits reportés de l'exercice précédent</i>	<i>À la demande d'un organe délibérant</i>	<i>À l'initiative du Secrétariat</i>	<i>Produits exécutés</i>	<i>Produits remaniés</i>	<i>Produits reportés</i>	<i>Produits supprimés</i>	<i>Produits prescrits</i>	Total
Affaires économiques et sociales										
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	632	3	191	1	818	2	5	2	99	99
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	383	4	45	5	410	9	13	5	96	96
3. Politiques sociales et développement social	199	18	28	12	219	3	13	22	86	86
4. Développement durable	479	23	24	54	557	1	12	10	96	96
5. Statistiques	299	24	24	6	322	2	20	9	92	92
6. Population	115	8	–	–	103	1	14	5	85	85
7. Tendances, questions et politiques relatives au développement mondial	224	3	5	1	228	–	1	4	98	98
8. Administration publique, financement et développement	134	2	1	1	133	2	2	1	98	98
Total	2 465	85	318	80	2 790	20	80	58	95	95

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés pour l'ensemble des activités

(tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires	Administrateur	Consultant		
Affaires économiques et sociales										
1. Appui au Conseil économique et social et coordination	522,00	5	21,5	27	527,00	48,5	543,50	32	575,50	84
2. Parité entre les sexes et promotion de la femme	492,00	82	17,0	52	574,00	69,0	509,00	134	643,00	78
3. Politiques sociales et développement social	735,25	32	0,0	18	767,25	18,0	735,25	50	785,25	68
4. Développement durable	677,00	11	276,0	84	688,00	360,0	953,00	95	1 048,00	73
5. Statistiques	957,50	9	20,0	8	966,50	28,0	977,50	17	994,50	91
6. Population	401,00	15	12,0	2	416,00	14,0	413,00	17	430,00	98
7. Tendance, questions et politiques relatives au développement mondial	556,00	–	2,0	–	556,00	2,0	558,00	–	558,00	98
8. Administration publique, financement t développement	528,00	64	48,0	–	592,00	48,0	576,00	64	640,00	76
Total	4 868,75	218	396,5	191	5 086,75	587,5	5 265,25	409	5 674,25	82

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales – Évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Appui au Conseil économique et social et coordination

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Renforcement du rôle du Conseil économique et social pour tout ce qui a trait à l'orientation générale et à la coordination des travaux du système des Nations Unies dans les domaines économique et social et nette amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, en particulier de sa Deuxième Commission et, le cas échéant, de sa Troisième Commission. b) Meilleure coordination des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies et accroissement de leur impact au niveau national. c) Resserrement des liens entre le Conseil économique et social et le Comité administratif de coordination ainsi que les organes directeurs d'autres organismes du système. d) Instauration d'une collaboration et d'une coordination efficaces au niveau des politiques et des programmes entre les organismes du système des Nations Unies et renforcement de la coordination à l'échelle du système autour de problèmes et de thèmes ponctuels choisis en fonction des recommandations et des directives des organes interdépartementaux centraux. e) Accélération des progrès réalisés en vue de plus de cohérence et de complémentarité dans les travaux normatifs et les travaux directifs exécutés dans le domaine du développement. f) Intensification de l'appui fonctionnel apporté au Comité chargé des organisations non gouvernementales et aux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil.	a) Une énumération des moyens par lesquels le sous-programme a contribué à la réalisation d'un consensus sur les problèmes clefs de développement, y compris les décisions d'amont, comme l'adoption de recommandations, de communiqués et de conclusions concertées, ainsi que les délibérations concrètes et efficaces sur le suivi de la Déclaration du Millénaire et les questions s'y rapportant. b) Une collaboration plus étroite entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les partenaires concernés sur les questions ayant trait au développement économique et social. c) L'utilité des résultats des débats interactifs et des tables rondes, et leur diffusion, notamment sur Internet. d) Le niveau de satisfaction des participants aux processus intergouvernementaux en ce qui concerne l'appui fourni à ces processus.	La démarche intégrée et interdisciplinaire qui caractérise les délibérations intergouvernementales a été renforcée, le mécanisme intergouvernemental dans les domaines économique et social a été revitalisé et son efficacité accrue. De manière plus précise, le rôle du Conseil économique et social a été renforcé dans ses fonctions de supervision de ses organes subsidiaires : le calendrier des réunions a été régularisé, la collaboration entre les secrétariats des commissions techniques a été relancée, les ordres du jour ont été harmonisés et regroupés, les liens avec les conseils d'administration des fonds et programmes ont été raffermis et le dialogue informel sur des thèmes plurisectoriels s'est intensifié. Les modalités de coopération entre les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ont été simplifiées. On a davantage eu recours à des tables rondes organisées avec des experts de l'extérieur, à des séances d'information à huis clos et à des visioconférences, auxquelles les représentants de la société civile ont activement participé. La qualité et la pertinence de la documentation soumise aux organes intergouvernementaux ont été améliorées. Points à améliorer : les nombreuses dimensions socioéconomiques de la mondialisation et leurs implications pour les entités du système des Nations Unies, ainsi que pour les autres parties prenantes au débat sur le développement, imposent de nouvelles tâches au mécanisme intergouvernemental et au Conseil économique et social qui doit jouer un rôle moteur pour regrouper tous les acteurs autour de l'objectif commun qu'est l'élimination de la pauvreté. Il faudra continuer de développer progressivement le sous-programme de manière à ce qu'il appuie plus efficacement le rôle du Conseil en vue de renforcer la cohésion générale de l'action intergouvernementale dans les domaines économique, social et en matière de développement.

Sous-programme 2. Parité entre les sexes et promotion de la femme

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Nouveaux progrès réalisés dans l'intégration des préoccupations des femmes au travail des instances intergouvernementales et dans l'ensemble des politiques et des départements et bureaux du Secrétariat des Nations Unies, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des États Membres. b) Fourniture d'un soutien efficace aux organismes intergouvernementaux grâce au renforcement de l'analyse des politiques et des activités de suivi se rapportant à l'application des Stratégies prospectives de Nairobi et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. c) Respect accru par les États parties de l'obligation de faire rapport qui leur incombe en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et meilleure coordination entre la Division et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de créer des mécanismes de défense des droits de l'homme ou de renforcer ceux qui existent déjà, propres à garantir aux femmes l'exercice de leurs droits fondamentaux.	a) Augmentation du nombre des programmes et activités des organismes des Nations Unies qui tiennent compte du principe de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux. b) Niveau de satisfaction des États Membres en ce qui concerne l'appui fourni dans le cadre du processus intergouvernemental. c) Amélioration de la présentation des rapports établis en application des dispositions figurant dans la Convention et réduction du retard pris dans leur examen. d) Rôle joué par les services techniques pour aider les États Membres à mettre en oeuvre le Programme d'action de Beijing. e) Adoption de politiques et de pratiques visant à assurer la parité entre les sexes au sein du système des Nations Unies. f) Activités de mobilisation.	Des progrès ont été réalisés dans la prise en compte systématique des questions de parité hommes-femmes grâce à l'élaboration de politiques, de stratégies et de mécanismes institutionnels; ces questions sont également davantage prises en compte dans les budgets-programmes pour 2002-2003 et les textes issus des réunions intergouvernementales. Les liens de collaboration entre les organismes du système des Nations Unies ont été resserrés (plan de travail annuel conjoint du Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, de la Division de la promotion de la femme et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme); des activités communes telles que les réunions de groupe d'experts, les groupes d'étude, etc. ont eu une incidence sur la formulation des politiques. Un soutien accru a été apporté à la tenue de séances officielles et de consultations officielles, ainsi qu'aux réunions du bureau de la Commission de la condition de la femme, et la coordination entre les commissions techniques a été davantage encouragée. Des conseils et une assistance ont été offerts aux États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pour les aider à appliquer ses dispositions et, s'ils le souhaitent, à s'acquitter de l'obligation qui leur est faite de présenter des rapports en plus grand nombre et de meilleure qualité; les méthodes de travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ont été améliorées et l'organisation, en 2002, d'une session extraordinaire consacrée à l'examen des rapports afin de rattraper le retard accumulé a été autorisée (résolution 56/229 de l'Assemblée générale). Des services consultatifs ont été offerts et des activités de mobilisation et de renforcement des capacités ont été menées à bien dans les domaines de compétence suivants : questions liées à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mécanismes nationaux, conflits armés et pauvreté. La participation des ONG aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de la Commission de la condition de la femme et des sessions extraordinaires de l'Assemblée

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		générale des Nations Unies a été facilitée; il y a eu davantage de demandes de renseignements et de visiteurs sur le site Web, qui a été amélioré à la suite d'une enquête récente auprès des utilisateurs. Des services fonctionnels et consultatifs ont été fournis au Bureau de la gestion des ressources humaines et à différents départements en vue des les aider à élaborer et à mettre en oeuvre des plans d'action en faveur de l'égalité entre hommes et femmes. Points à améliorer, en plus de ceux sur lesquels le Bureau des services de contrôle interne a appelé l'attention dans ses recommandations (E/AC.51/2000/3) : les mécanismes de contrôle de l'application du principe de la parité entre les sexes et du respect de l'obligation de rendre des comptes à cet égard; les travaux intersessions et les interactions entre le bureau de la Commission de la condition de la femme et d'autres commissions techniques; les liens entre le programme de coopération technique et les services normatifs de la Division; la coordination avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et les activités de mobilisation menées auprès de l'administration et du personnel dans un souci d'équité entre hommes et femmes.

Sous-programme 3. Politiques sociales et développement social

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Renforcer la coopération internationale en faveur du développement social, en accordant une attention particulière à l'élimination de la pauvreté, à la promotion de l'égalité des chances, à la création d'emplois, au renforcement de l'intégration sociale et de la solidarité, et à la lutte contre la marginalisation. b) Promouvoir et faciliter l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. c) Appuyer davantage la mise en oeuvre des résultats de la session extraordinaire en améliorant la coopération et la coordination des programmes pour les questions sociales à l'échelle du système.	i) Incidences sur les politiques nationales. Coordination efficace à l'échelle du système. ii) Politiques et actions gouvernementales; progrès réalisés dans l'application des règles et normes internationales, dans l'élaboration de plans d'action à l'intention de groupes particuliers et dans le lancement des nouvelles initiatives en faveur de l'intégration sociale qui ont été définies par l'Assemblée	1) On a examiné les tendances socioéconomiques nationales et mondiales, identifié les problèmes naissants et évalué leurs répercussions sur les politiques sociales aux niveaux national et international. La collaboration entre les organismes des Nations Unies concernant les questions de développement social s'est intensifiée. 2) Le sous-programme a contribué à une meilleure connaissance des différences facettes de la lutte contre la pauvreté, grâce au dialogue entre gouvernements et organisations internationales. Les États Membres ont disposé de moyens renforcés pour recentrer leurs politiques macroéconomiques sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
d) Offrir davantage de possibilités aux groupes de population particuliers de participer, sur un pied d'égalité avec les autres groupes, à la vie de la société et améliorer la diffusion des informations au niveau mondial sur l'application des déclarations et instruments de l'Organisation des Nations Unies concernant le développement social, notamment les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés, le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le Plan d'action international sur le vieillissement, les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées, l'Année internationale des personnes âgées (1999) et l'Année internationale de la famille (1994). e) Amener un plus grand nombre de pays à se fixer des objectifs dans leur lutte contre la pauvreté en leur faisant prendre conscience des besoins particuliers, comme ceux des chômeurs et des institutions ou groupes ayant besoin d'un appui spécifique comme les familles, les handicapés, les personnes âgées, les jeunes, les populations autochtones et les minorités ethniques. f) Renforcer les capacités des pays en matière de planification et de gestion du développement socioéconomique et développer les services consultatifs techniques, les activités de formation (y compris les ateliers et séminaires internationaux) et les projets sur le terrain.	générale; coordination efficace à l'échelle du système; progrès réalisés dans les domaines de la recherche et du plaidoyer. iii) Conseils portant sur les problèmes chroniques ou naissants qui se posent. Élaboration et diffusion rapides d'informations exhaustives et exactes sur des questions pertinentes. Réalisation des objectifs prévus des activités de coopération technique.	3) Une plus grande attention a été accordée aux principaux aspects du développement social, aux niveaux national et international. L'accent a été mis davantage sur la dimension sociale du développement. Les avantages d'une société pour tous ont été mieux compris; des mesures ciblées d'intégration et de promotion de la participation de tous les groupes ont été prises.4) L'assistance technique et à la formation ont conduit à une amélioration immédiate et durable des compétences et du savoir-faire des pays visés dans des domaines précis.

Sous-programme 4. Développement durable

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Élaboration d'un système global amélioré permettant de mieux intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable et d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 aux échelons international et national, y compris au niveau des grands groupes. b) Développement des arrangements de collaboration et des mécanismes de consultation visant, au sein du système des Nations Unies, à exploiter les synergies, à combler les vides et à éviter les chevauchements d'activités.	a) Progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs fixés dans Action 21 et dans les décisions de la Commission du développement durable. b) Mise en place de mécanismes de collaboration et de partenariats associant des organismes du système des Nations Unies et d'autres acteurs, dans le domaine du développement durable.	a) Une aide a été apportée aux pays en développement en vue du renforcement de leurs capacités dans les domaines de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles, ainsi que de l'élaboration de stratégies en matière de développement durable. b) Les acteurs régionaux ont disposé d'un lieu d'échange pour faire le point de la mise en oeuvre d'Action 21 au niveau régional et arrêter les priorités d'action à soumettre au Sommet mondial pour le développement durable. c) Le sous-programme a contribué à améliorer les processus de négociation intergouvernementaux et à sensibiliser le

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
c) Relèvement du niveau d'intérêt des organisations non gouvernementales à l'action et accroissement de leurs apports dans la mise en oeuvre d'Action 21. d) Renforcement des plans et stratégies nationaux, locaux et sectoriels en matière de développement durable, d'une part, et des arrangements concernant la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information relative aux pratiques efficaces et aux enseignements tirés de l'expérience en vue d'appliquer des politiques et stratégies de développement durable, de l'autre.	c) Commentaires des gouvernements.	public au sujet de l'énergie et des transports au service du développement durable dans toute les régions du monde, et en particulier de l'efficacité énergétique, de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et de la viabilité des transports. d) Grâce au Réseau informatique des petits États insulaires en développement, ces États disposent d'un cadre de dialogue pour débattre des questions de politique générale et échanger des informations. Points à améliorer : il convient de renforcer la synergie entre les activités normatives et opérationnelles de coopération technique menées par la Division.
Examen par les organes délibérants	Le sous-programme fait l'objet d'un examen périodique par la Commission du développement durable. Le dernier de ces examens a eu lieu lors de la neuvième session de la Commission, qui s'est tenue à New York, du 16 au 27 avril 2001 (voir E/CN.17/2001/19-E/2001/29). Le Comité du programme et de la coordination a également examiné le sous-programme à sa quarante et unième session, qui s'est tenue à New York, du 11 juin au 6 juillet 2001.	

Sous-programme 5. Statistiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Amélioration des données sociales et économiques internationales sous l'angle de leur disponibilité, de leur utilité et de leur accessibilité pour les responsables politiques, nationaux et internationaux; rationalisation et harmonisation des indicateurs de développement. b) Renforcement de la capacité de procéder à des comparaisons internationales pour mesurer le progrès économique et social; perfectionnement des méthodes et des procédés de mesure des phénomènes économiques et sociaux. c) Renforcement des services nationaux de statistique, de sorte qu'ils puissent mieux décrire les institutions économiques et sociales de leurs pays. d) Renforcement de la participation des pays au système statistique mondial. e) Amélioration de la quantité et de la qualité des données statistiques fournies aux institutions et organismes internationaux. f) Solution des nouveaux problèmes critiques qui se posent dans le domaine des statistiques. et	– Examen par la Commission de statistique des nouveaux problèmes critiques qui se posent dans le domaine des statistiques. – Activités menées en partenariat avec les bureaux nationaux de statistiques et les organisations régionales et internationales. – Observations des bureaux nationaux de statistiques et des gouvernements sur la contribution apportée par les missions consultatives à l'amélioration de leur aptitude à établir, analyser et diffuser des données statistiques, ainsi que sur l'utilité des publications statistiques de l'ONU.	a) Les compétences techniques des services nationaux de statistiques ont été améliorées et les réseaux sous-régionaux ont été consolidés grâce à l'organisation d'ateliers et de séminaires, à l'octroi de bourses, à l'envoi de missions d'assistance technique et à l'élaboration d'un manuel sur le fonctionnement et l'organisation d'un service statistique. b) Les méthodes et procédés de mesure des phénomènes économiques et sociaux ont été améliorés grâce à la publication de guides, de manuels et de normes. c) Le système statistique mondial a été perfectionné avec l'aide des États Membres pour rendre la Commission de statistique plus efficace et ses travaux plus utiles aux décideurs nationaux, et au Conseil économique et social, ainsi que grâce à la création d'un site Web sur les pratiques optimales en matière de gestion des services statistiques. d) La rationalisation et l'harmonisation des indicateurs de développement se sont poursuivies grâce à l'appui apporté

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
g) Réduction des doubles emplois et des chevauchements d'activités entre institutions et organismes internationaux en matière de statistique; renforcement de la coopération entre institutions internationales en matière de normes, de classifications, de définitions, de séries de données nationales concrètes, de collecte et de traitement des données.	– Commentaires des participants aux ateliers et aux réunions de groupes d'experts	aux travaux de la Commission de statistique et à la création d'un site Web sur les indicateurs du millénaire. e) La base de données en ligne sur les indicateurs statistiques de l'ONU a été mise en service.
Examen par les organes délibérants	La Commission de statistique a examiné le projet de budget-programme et le plan à moyen terme.	

Sous-programme 6. Population

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Suivi des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et travaux approfondis d'analyse et de recherche sur de nouvelles questions de politique générale et les nouvelles tendances mondiales dans le domaine de la population et du développement.	a) Utilisation par les États Membres de différentes informations sur la population pour suivre l'application du Programme d'action de la CIPD et mieux comprendre les problèmes en cause.	a) La Division a collecté des données et mené des recherches pour le Programme d'action de la CIPD. Elle a élaboré des rapports sur les migrations internationales et le développement; sur la population; sur les femmes et le développement; sur les rapports entre population, environnement et développement; sur les tendances démographiques mondiales; sur l'utilisation des contraceptifs dans le monde; sur les politiques de lutte contre le VIH et le sida et leurs effets sur la population; et sur les migrations de substitution. Ces travaux ont contribué à approfondir le débat sur les questions de population dans les instances intergouvernementales des Nations Unies, et, aux niveaux national et intergouvernemental, ont permis de formuler des politiques démographiques plus adaptées.
b) Accès plus rapide à des informations et des analyses fiables sur les tendances et les politiques en matière de population.	b) Utilisation des publications, des données et des analyses de la Division de la population dans les débats de fond de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission de la population et du développement.	b) Le développement plus actif des sites Web de la Division de la population et du Réseau d'information en matière de population (POPIN), la publication de documents et de résumés analytiques en plus grand nombre ont permis de diffuser plus d'informations et de les faire parvenir plus rapidement aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux organisations non gouvernementales et à la société civile, ainsi qu'en témoignent les débats approfondis menés dans les réunions intergouvernementales et autres, le contenu des documents directifs nationaux et l'amélioration de la couverture médiatique.
c) Collaboration et coordination interorganisations plus efficaces dans le domaine de la population.	c) Développement des échanges de données d'expérience nationales à la Commission de la population et du développement et dans d'autres instances intergouvernementales.	
	d) Utilisation, à l'échelle du système des Nations Unies, des travaux de la Division de la population à des fins normatives, analytiques et opérationnelles.	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		c) L'organisation du Sous-Comité des estimations et projections démographiques a permis de renforcer la coordination interinstitutions dans ce domaine. Point à améliorer : mettre à la disposition des organes intergouvernementaux intéressés les constations sur les liens entre population et parité entre les sexes, ainsi qu'entre population et environnement (recommandations de la Commission de la population et du développement à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions et du Comité du programme et de la coordination (CPC) à sa quarante et unième session).
Examen par les organes délibérants	La Commission de la population et du développement a examiné le programme de travail de la Division de la population à ses trente-troisième et trente-quatrième sessions, le Comité du programme et de la coordination à sa quarante et unième session. Le CPC l'a approuvé et a tout particulièrement recommandé que la Division mette à la disposition des organes intergouvernementaux intéressés les résultats obtenus concernant les liens entre population et parité entre les sexes, ainsi qu'entre population et environnement. Il a salué l'excellente qualité des rapports élaborés la Division et formulé des recommandations concernant des points à améliorer. La Division applique ces recommandations.	

Sous-programme 7. Développement mondial : tendances, questions et politiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Intensification et approfondissement du débat engagé avec les gouvernements et entre ces derniers particulièrement dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, au sujet des tendances et questions relatives à l'économie mondiale. b) Approfondissement du dialogue ouvert sur les questions de politique économique et sociale à l'échelle mondiale au sein de l'Assemblée et du Conseil; identification des mesures qui devraient être adoptées aux niveaux national et international en vue de résoudre ces problèmes et resserrement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods et autres institutions financières. c) Définition de nouveaux objectifs de développement au niveau international.	a) Réaction des États Membres sur l'incidence des produits des sous-programmes dans les débats intergouvernementaux et sur une meilleure compréhension des problèmes. b) Développement des échanges de données d'expérience nationales à la suite des débats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. c) Augmentation du nombre de consultations à tous les niveaux entre l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods.	a) Le sous-programme a suscité une attention renouvelée pour les questions économiques dans les organisations intergouvernementales grâce, notamment, aux importantes activités d'appui apportées au débat sur le financement du développement. b) Le sous-programme a aidé à rendre plus cohérente la prise de décisions multilatérale sur les questions économiques et financières, grâce au débat sur le financement du développement et à l'appui apporté aux échanges avec les institutions de Bretton Woods, en particulier à la réunion spéciale de haut niveau avec le Conseil économique et social. c) Inauguration d'un programme de coopération technique visant la création d'un réseau d'aide aux responsables de l'élaboration des politiques économiques en Afrique et préparation, à la demande de l'Assemblée générale, d'un projet de stratégie internationale du développement tenant.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		compte des principaux résultats des conférences internationales des années 90 d) Le sous-programme, en collaboration avec le Département de l'information, a amélioré la diffusion de ses résultats dans la société civile, ainsi qu'en témoigne une couverture médiatique plus importante. Points à améliorer : a) accorder une attention plus soutenue aux tendances à long terme du développement économique et social, y compris à leurs liens et interactions avec les problèmes et interventions politiques; b) renforcer la coopération et la collaboration de fond avec les autres parties prenantes du système des Nations Unies et de la société civile; c) améliorer la qualité et la facilité d'utilisation des produits du sous-programme afin de les rendre plus utiles pour les débats intergouvernementaux tenus aux Nations Unies et pour les politiques de développement ailleurs; d) développer encore la diffusion des produits du sous-programme.

Sous-programme 8. Administration publique, finances et développement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Renforcement du dialogue intergouvernemental par la promotion de stratégies mondiales communes et la publication de rapports et de documents contenant des données de qualité et actualisées. b) Assistance en matière de recherche d'un consensus, de prise de décisions et d'orientation des politiques concernant les mesures spéciales d'intervention et le développement aux niveaux national et international. c) Utilisation et interaction accrues des liens entre les sites Web et les bases de données spécialisées de la Division. d) Services consultatifs et projets de formation et de coopération technique dans les domaines des politiques gouvernementales et de l'administration et des finances publiques (dont l'efficacité sera démontrée, le cas échéant, par les capacités accrues des pouvoirs publics). e) Renforcement de l'interaction et de la coordination entre les débats intergouvernementaux et les activités opérationnelles du système des Nations Unies, et coopération accrue avec des organismes intergouvernementaux et des	a) Adoption de stratégies mondiales communes et présentation dans les temps de produits de qualité. b) Participation de responsables et d'experts de pays développés et en développement aux réunions des organes délibérants concernant l'administration publique et les questions fiscales, ainsi qu'aux conférences et réunions mondiales et régionales, y compris au niveau ministériel. c) Augmentation du nombre de « visiteurs » consultant les sites Web reliés au Réseau d'informations en ligne de l'ONU pour les institutions régionales de renforcement des capacités en	a) Le sous-programme a suscité un renouveau d'intérêt pour le développement des institutions et l'amélioration de la gestion des affaires publiques en vue du développement économique et social. Cette contribution a été particulièrement utile lors des débats sur le rapport quinquennal concernant l'application de la résolution 50/225 de l'Assemblée générale (Administration publique et développement). Le Conseil économique et social a revitalisé le Groupe d'experts chargé d'examiner le programme d'administration et de finances publiques de l'ONU en créant le Comité de l'administration publique. b) En Afrique, certaines activités du programme ont aidé les décideurs régionaux à se mettre d'accord, ce qui a permis l'adoption de la Charte africaine des services publics. Les débats de fond sur l'éthique ont par ailleurs favorisé l'adoption de stratégies nationales. c) Grâce au développement de l'UNPAN, les administrateurs publics d'institutions du monde entier ont pu échanger directement des informations et des données d'expérience. À

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
organisations non gouvernementales oeuvrant dans le domaine de l'administration publique, du financement et du développement (en vue de réduire les doubles emplois et les chevauchements d'activités).	administration et en finances publiques (UNPAN) et du nombre de sites Web reliés à celui de l'UNPAN. d) Nombre de pays bénéficiaires d'une coopération technique faisant état de succès de cette assistance, et nombre de pays demandant qu'elle soit répétée. e) Délibérations intergouvernementales dont la teneur traduit les échanges et la participation aux délibérations des organisations intergouvernementales et des ONG relatives à l'administration, aux finances publiques et au développement.	ce jour, plus de 1 000 sites Web sont reliés à celui de l'UNPAN, qui est consulté plus de 3 000 fois par mois. d) Les États Membres se sont dit satisfaisants des services consultatifs fournis par le sous-programme et de ses projets de coopération technique, estimant qu'ils ont facilité la mise en oeuvre de réformes du secteur public. Un accord de coopération a permis d'améliorer sensiblement la coordination des activités du Secrétariat et du PNUD. Parallèlement, des organisations internationales telles que l'OCDE ou des organisations non gouvernementales telles que l'Institut international des sciences administratives (IISA) ont développé leurs échanges avec le Secrétariat en organisant des programmes et des séminaires conjoints et par des publications communes. Points à améliorer : a) faire participer plus étroitement le Conseil économique et social et l'Assemblée générale au débat sur les thèmes relatifs à l'administration publique; b) promouvoir davantage les stratégies communes de la part des États Membres, en particulier dans les domaines de l'administration publique et de la formation des fonctionnaires; c) Ouvrir plus largement l'UNPAN aux échanges interactifs et aux autorités des pays en développement; d) développer les capacités de formation en ligne à l'intention des fonctionnaires; e) améliorer, dans ce domaine, la coordination avec la Banque mondiale.
Examen par les organes délibérants	Les activités de ce sous-programme ont été passées en revue par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale, avec adoption d'une résolution favorable au sous-programme.	

Chapitre 10

Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiable)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Exécution		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement										
1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale	39	1	15	7	50	8	4	–	93	94
2. Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur du développement de l'Afrique	19	1	2	11	19	4	–	10	55	70
3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique	18	–	–	–	14	1	1	2	83	83
Total	76	2	17	18	83	13	5	12	82	85

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent et ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>				Total général	Q**
	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>		
Afrique : Nouvel Ordre du jour pour le développement										
1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale	118,5	29,0	2	2	147,5	4	120,5	31,0	151,5	97
2. Contrôle, évaluation, facilitation et suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur du développement de l'Afrique	46,0	49,5	52	–	95,5	52	98,0	49,5	147,5	93
3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique	67,0	52,0	–	–	119,0	–	67,0	52,0	119,0	100
Total	231,5	130,5	54	2	362,0	56	285,5	132,5	418,0	96

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 10

Afrique : Nouvel ordre du jour pour le développement – évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Mobilisation de la solidarité internationale et coordination mondiale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Consensus plus large au sein de la communauté internationale sur les actions prioritaires à mener en faveur du développement de l'Afrique et des pays les moins avancés et renforcement de la coopération Sud-Sud et de la coopération entre l'Asie et l'Afrique.	Qualité des rapports telle que définie par les États Membres. Qualité du processus intergouvernemental. Degré d'intérêt pour le suivi des activités de mobilisation.	Rapports d'information présentés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Comité du programme et de la coordination (CPC), ainsi que contributions destinées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et services d'appui au Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique créé par l'Assemblée générale. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés (OSCAL) a pu maintenir un certain nombre de questions essentielles à l'Ordre du jour pour le développement de l'Afrique. Le Groupe de travail de l'Assemblée générale, appuyé par l'OSCAL, a traité les questions relatives aux personnes déplacées et aux réfugiés et à la prévention des conflits. De manière générale, tous les rapports établis ont été accueillis favorablement comme l'indiquent les diverses déclarations et les débats qui ont eu lieu. Les activités de mobilisation ont été appréciées et ont eu un prolongement dans les mesures de suivi prises par les organismes concernés comme le PNUD et UNIFEM pour le microcrédit et la CNUCED pour la diversification. L'OSCAL a appuyé les activités de coopération Sud-Sud, notamment l'Africa-Asia Business Forum, réunion d'un groupe d'experts de pays asiatiques et africains portant sur la science et la technique au service du développement. Il a établi un répertoire des institutions actives dans le domaine de la désertification. Il a également aidé le Gouvernement sud-coréen à organiser et exécuter des programmes de formation à la promotion des exportations à l'intention des responsables africains. Enfin, en vue de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		.avancés, l'OSCAL a coopéré avec la CNUCED à la préparation de trois documents spécialisés, l'un intitulé « Contribution des grandes conférences des Nations Unies à la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 90 et leurs incidences sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », un autre sur l'énergie au service du développement durable des pays les moins avancés, et le dernier sur la réunion du Groupe d'experts sur la science et la technique au service du développement des pays les moins avancés. L'insertion d'un chapitre consacré à l'Afrique dans la Déclaration du Millénaire est une réalisation importante, qui a débouché sur plusieurs initiatives régionales et nationales. L'OSCAL a été un pionnier de la collaboration avec les ONG africaines qui ont grâce à lui pu participer aux processus mondiaux. Pendant la période considérée, il a parrainé un atelier préparatoire à Beijing+5 à l'intention des ONG africaines et fait en sorte qu'elles participent aux préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement. Points à améliorer : il faut suivre de plus près l'action en faveur des pays les moins avancés et la coopération Sud-Sud. En effet, de nombreuses activités ont été programmées au cours de l'exercice biennal, mais des ressources insuffisantes ont été prévues pour leur donner une suite durable
Examen par les organes délibérants	Le CPC a examiné le programme en 2001. Il s'est déclaré satisfait du sous-programme et a demandé que les rapports établis, en vue de l'examen et de l'évaluation finals du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique portent avant tout sur les succès, les échecs, les enseignements tirés et les moyens concrets de donner suite au Nouvel Ordre du jour. L'Assemblée générale examinera le programme dans le cadre de l'examen final du Nouvel Ordre du jour, à sa cinquante-septième session.	

Sous-programme 2. Contrôle, évaluation et suivi de la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur du développement de l'Afrique

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Amélioration du processus consultatif entre les partenaires de développement afin d'obtenir, en matière de développement, et s'agissant des diverses questions prioritaires de l'Initiative spéciale, des résultats se renforçant les uns les autres. Création de partenariats entre organismes des Nations Unies à l'appui de programmes portant sur des secteurs tels que l'éducation et la santé. Renforcement des compétences des responsables nouvellement élus en matière de gestion du développement et de gouvernance économique. Adaptation de manière durable du programme d'intégration régionale de l'Afrique aux défis posés par la mondialisation. Amélioration du partenariat entre les organismes des Nations Unies et entre ces derniers et les donateurs dans le domaine de la sensibilisation aux problèmes de l'Afrique.	Ateliers et coopération interinstitutions dans le cadre de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique en vue de consultations techniques et opérationnelles en matière d'éducation et de santé. Demandes de services techniques et consultatifs en vue de la reconstruction et renforcement de la capacité d'élaboration de politiques économiques des pays sortant d'un conflit. Participation des responsables de pays sortant d'un conflit à des ateliers nationaux de formation à l'analyse des politiques économiques et à la bonne gestion des affaires publiques, organisés par la CEA. Existence de partenariats renforcés et de mécanismes de collaboration axés sur l'Afrique.	Un forum interinstitutions en vue de l'examen critique des grandes questions que soulèvent l'exode des compétences en Afrique et ses conséquences pour le renforcement des capacités, a été organisé afin d'envisager de l'extérieur le problème du développement de l'Afrique et notamment la contribution des Africains de la diaspora. Une réunion interinstitutions d'un groupe d'experts sur le thème « VIH/sida : le plus grand défi de l'Afrique » a également eu lieu. Les recommandations issues de cette réunion ont porté sur la crise de l'enseignement provoquée par l'épidémie de VIH/sida. Dans le cadre de la coopération interinstitutions, un séminaire de haut niveau sur le thème de la promotion du commerce extérieur et de son suivi en Afrique centrale, à l'intention des principaux acteurs du secteur privé, des décideurs et de communautés économiques régionales a été organisé, afin de convenir des mesures à prendre pour renforcer l'efficacité des efforts de développement commercial et de diversification du milieu des affaires et des institutions de promotion du commerce. Un plan d'action a ensuite été adopté pour faciliter les échanges de produits et de services au sein de la sous-région et entre celle-ci et le reste du monde. De manière générale, les participants se sont montrés très intéressés par les outils de développement et de suivi du commerce mis au point par l'OMC, le Centre du commerce international et la CNUCED. Un atelier de haut niveau sur les aspects économiques des conflits en Afrique a été coorganisé avec la Division de la politique économique et sociale de la CEA. Il a été l'occasion de parvenir à un consensus, de convenir d'une stratégie et d'arrêter les différentes étapes d'un programme de relèvement économique et d'intégration sociale en faveur des pays sortant d'un conflit, compte tenu des perspectives de paix de en plus en plus nombreuses dans la région. Le sous-programme a apporté une contribution de fond à l'organisation de réunions nationales, sous-régionales et régionales sur les activités menées dans le cadre de l'Initiative spéciale et collaboré avec des institutions/organisations africaines sous-régionales et régionales ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies concernés. Des rapports sur les principaux programmes et initiatives de la CEA ont également été établis, présentés aux États membres et commentés lors des réunions du comité

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		intergouvernemental d'experts du centre de développement sous-régional à des fins consultatives et mobilisatrices. Points à améliorer : une grande amélioration à apporter au sous-programme serait de concevoir ses produits dans une optique plus opérationnelle afin de promouvoir réellement, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, une plus grande prise de conscience et connaissance des questions relatives au développement de l'Afrique afin de donner un coup de pouce à l'exécution des programmes d'action prioritaires exécutés par la CEA. En outre, le rapprochement entre le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique n'a pas encore donné lieu à des actions concrètes et complémentaires.
Examen par les organes délibérants	Depuis l'examen à mi-parcours du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique en septembre 1996, le CPC est l'organe délibérant responsable de l'examen annuel du Programme. Il a examiné le Plan à moyen terme révisé pour la période 1998-2001 à sa trente-neuvième session et fait des recommandations visant à privilégier les activités opérationnelles dans le cadre du Programme. Il a aussi suggéré d'inclure la facilitation parmi les activités relevant de la CEA dans le cadre de l'application du sous-programme 2. L'exécution du Programme a également été examinée à l'occasion de la réunion annuelle du Comité directeur du CAC sur l'Initiative spéciale, qui sera chargé des aspects opérationnels du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Le Comité a tenu sa cinquième réunion annuelle le 12 juin 2001 pour examiner le rapport sur l'évaluation indépendante de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique et les observations formulées à ce sujet par le Secrétaire général. Vu les nombreux doutes exprimés à propos de la longueur, de la portée/ couverture géographique et de la cohérence de l'évaluation, le CPC a demandé qu'une nouvelle évaluation plus détaillée soit réalisée dans le cadre de l'examen final du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, et qu'un rapport à ce sujet lui soit soumis pour examen à sa quarante-deuxième session.	

Sous-programme 3. Campagne de sensibilisation à la situation économique critique de l'Afrique

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Meilleure prise de conscience par les pays d'Afrique et la communauté internationale de la nature de la situation économique et sociale critique en Afrique et des efforts qu'il faut déployer pour faciliter le redressement et le développement du continent ainsi que des grandes initiatives et manifestations internationales et nationales contribuant au progrès économique de l'Afrique; et mise en évidence des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour et de l'Initiative spéciale et dans la	Utilisation faite par les ministres africains des finances et du développement économique et d'autres décideurs des articles de la revue <i>Afrique Relance</i> , et en particulier des analyses des problèmes économiques et de leurs conséquences pour l'Afrique qui y figurent.	La diffusion sur support papier et sur Internet de tous les numéros de la revue <i>Afrique Relance</i> , en français et en anglais, a été assurée. Un nouveau public a pu être atteint en autorisant la reproduction d'articles de la revue dans des grands quotidiens africains. Ces numéros ont été consultés par d'autres groupes d'intérêt particulier de la région grâce à une large rediffusion électronique de la revue sur les réseaux Internet régionaux et sous-régionaux d'Afrique.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration sous-régionales et régionales grâce à des programmes appropriés, notamment ceux approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 51/32 sur l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour.		Les représentants des organismes des Nations Unies ayant assisté à des réunions de l'ONU ou à d'autres réunions techniques et financières ont indiqué que les ministres africains des finances et du développement économique s'inspiraient fréquemment des analyses des problèmes économiques publiées dans <i>Afrique Relance</i>, notamment lorsqu'ils intervenaient devant les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Une augmentation du nombre des lecteurs de la version imprimée a été obtenue en ciblant un nouveau public et la demande d'anciens numéros s'est développée (en grande partie grâce au site Web). Le site Web remanié d'<i>Afrique Relance</i> lancé début 2001 est conçu pour atteindre un public de spécialistes cherchant à s'informer.
Examen par les organes délibérants	Le CPC a réexaminé le Programme en 2001 et s'est félicité de l'orientation générale; il a demandé qu'elle soit appliquée à d'autres médias, tels que la radio. L'Assemblée générale examinera le Nouvel Ordre du jour en septembre 2002. En principe, les enseignements tirés de l'application du Nouvel Ordre du jour seront appliqués à tout programme de remplacement adopté par l'Assemblée générale pour appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, élaboré par la nouvelle Union africaine.	

Chapitre 11A

Commerce et développement

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Commerce et développement										
1. Mondialisation et développement	213	4	1	11	188	4	8	29	83	84
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	284	15	1	4	228	3	13	60	76	76
3. Commerce international des biens et services, et produits de base	335	1	4	21	324	3	7	27	90	91
4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	123	3	2	6	98	2	10	24	73	75
5. Pays les moins avancés, pays sans littoral et pays insulaires	153	24	1	2	148	12	4	16	89	89
Total	1 108	47	9	44	986	24	42	156	83	84

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total					
Sous-programme	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabud- gétaires	Administrateur	Consultant	Total général	Q**
Commerce et développement										
1. Mondialisation et développement	399,80	27,0	95,5	69,25	426,80	164,75	495,30	96,25	591,55	67
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	751,00	19,5	186,5	47,00	770,50	233,50	937,50	66,50	1 004,00	69
3. Commerce international de biens et services, et produits de base	1 159,50	32,0	148,5	173,50	1 191,50	322,00	1 308,00	205,50	1 513,50	61
4. Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale	458,25	–	384,7	157,05	458,25	541,75	842,95	157,05	1 000,00	43
5. Pays les moins avancés, sans littoral et pays insulaires	377,75	56,0	117,5	276,50	433,75	394,00	495,25	332,50	827,75	87
Total	3 146,30	134,5	932,7	723,30	3 280,80	1 656,00	4 079,00	857,80	4 936,80	64

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 11A

Commerce et développement : évaluation qualitative de l'exécution du programme³

Sous-programme 1A. Mondialisation, interdépendance et développement

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Meilleure compréhension des incidences de l'interdépendance mondiale sur les stratégies de développement et les politiques macroéconomiques et meilleure faculté d'adaptation aux changements. b) Conception et adoption de solutions durables aux problèmes d'endettement des pays en développement. c) Meilleure compréhension des problèmes que rencontrent les pays en développement dans leur action en faveur du développement durable d) Renforcement des capacités institutionnelles et amélioration des résultats de l'économie palestinienne dans les domaines du commerce, des investissements et des services connexes.	a) Contribution au débat international; politiques macroéconomiques et financières internationales. b) Réaction aux propositions de la CNUCED visant à axer l'action de la communauté internationale sur la recherche de solutions au problème de la dette des pays en développement c) Nombre de projets d'appui technique et financier mis en oeuvre d) Incidence de l'assistance technique fournie à l'Autorité palestinienne.	a) Les débats sur l'interdépendance mondiale, les politiques macroéconomiques et les politiques de développement ont été facilités par l'Assemblée générale tout comme par le Conseil du commerce et du développement. Le <i>Rapport sur le commerce et le développement</i> a analysé l'interaction du commerce, de l'investissement et des flux financiers aux échelons mondial et régional; examiné la crise survenue en Asie de l'Est et élaboré des recommandations au sujet de la « réforme de l'architecture financière internationale ». D'autres analyses et contributions ont évoqué la participation du secteur privé à la prévention et à la résolution des crises financières; la cohérence, la complémentarité et la coordination des politiques économiques, financières, commerciales, technologiques et de développement au niveau mondial. b) Les débats sur l'octroi d'un moratoire sur les remboursements de la dette dans le cadre de programmes de rééchelonnement; à l'imposition de limites strictes sur les prêts d'urgence accordés par le FMI; à la mise en place d'une procédure de faillite officielle pour les débiteurs souverains ont été privilégiés. Le <i>Rapport sur le commerce et le développement</i> a été cité dans la presse écrite (environ 200 articles par an) et audiovisuelle internationale. Les membres du G-24 ont reçu une assistance technique lors des discussions et des négociations menées par leurs gouvernements avec le FMI et la Banque mondiale. c) Les gouvernements d'environ 70 pays en développement ou en transition ont bénéficié de l'appui du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), qui a géré plus de 30 % de leur dette à long terme garantie. Ils ont également reçu des conseils en prévision des négociations de la dette menées sous les auspices du Club de Paris.

³ Les réalisations escomptées ont été reformulées au cours de l'exercice biennal, en tenant compte du programme de travail révisé, comme suite à la demande de la dixième session de la CNUCED. L'Assemblée générale a pris note de ces révisions dans sa décision 55/438 du 20 décembre 2000.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		d) L'Autorité palestinienne a bénéficié d'une assistance technique dans les domaines des investissements et du commerce visant à accentuer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités institutionnelles et des capacités d'élaboration de politiques. Le <i>Manuel de statistiques du commerce international et du développement</i> et le <i>Bulletin des prix des produits de base</i> (publication mensuelle) de la CNUCED ont été publiés au format CD-ROM et le réseau « Research-Links » a été lancé afin de diffuser plus largement les résultats des recherches aux institutions de recherche des pays en développement.
Examen par les organes délibérants	L'examen par le Conseil du commerce et du développement, ainsi que les observations et déclarations officielles des États Membres lors des sessions annuelles sont présentés dans les rapports correspondants (TD/B/47/11 et TD/B/48/L.2), ainsi que dans la résolution 55/184 de l'Assemblée générale (A/RES/55/184).	

Sous-programme 1B. Développement de l'Afrique

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Meilleure compréhension des problèmes et des obstacles que les pays africains rencontrent pour assurer leur redressement économique et parvenir à un développement durable.	Nombre de recommandations et de mesures internationales adoptées par le Conseil du commerce et du développement, par le Conseil économique et social, ainsi que par l'Assemblée générale en faveur de l'Afrique, afin de parvenir à une reprise et à une croissance économiques.	Une étude intitulée <i>Flux de capitaux et croissance en Afrique (UNCTAD/GDS/MDPB/7)</i> a été publiée. Elle analyse les ressources dont les pays africains ont besoin pour atteindre les objectifs fixés en matière de croissance par le Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. Comme suite à la résolution 55/182 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a établi une étude sur « Le développement économique en Afrique : Bilan, perspectives et problèmes fondamentaux ». Dans ses conclusions concertées, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la plupart des recommandations [voir les décisions 460 (XLVII) et 468 (XLVIII)].
Examen par les organes délibérants	À ses quarante-septième et quarante-huitième sessions, le Conseil du commerce et du développement a souligné l'importance des études pour les préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement et pour l'examen final et l'évaluation de la mise en oeuvre du Nouvel ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 [voir la décision 468 (XLVIII)].	

Sous-programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Meilleure connaissance des questions relatives à l'investissement international, à l'internationalisation des entreprises et au transfert de technologie. b) Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer l'investissement étranger direct (IED) et d'en tirer parti, et de favoriser le développement des entreprises et les transferts de technologie. c) Renforcement des capacités des pays de formuler des politiques et stratégies propres à favoriser le développement des entreprises.	a) Vues exprimées sur l'intérêt pratique et la qualité des analyses des politiques pour les délibérations intergouvernementales b) Rapidité et pertinence des produits, telles qu'elles ressortent d'enquêtes auprès des lecteurs et autres. c) Efficacité et impact de l'assistance technique et de la formation.	a) Le <i>Rapport sur l'investissement dans le monde</i> a été utilisé aux débats de l'Assemblée générale et des organes intergouvernementaux de la CNUCED. Chaque année, quelque 600 articles traitant du <i>Rapport</i> ont été publiés dans environ 70 pays; le site Web qui lui est consacré a reçu 600 000 visites et presque 30 000 résumés ont été téléchargés dans les deux semaines qui ont suivi sa parution. L'étude sur l'investissement étranger direct dans les pays les moins avancés (« <i>Foreign Direct Investment in least developed countries at a glance</i> ») a été téléchargée 38 000 fois et celle sur l'investissement étranger direct en Afrique (« <i>Foreign Direct Investment in Africa</i> ») 14 000 fois. Un projet conjoint avec la Chambre de commerce internationale (« <i>Investment guides and capacity building in least developed countries</i> »), évalué par un groupe d'experts indépendants a reçu un accueil favorable. Des <i>Examens de la politique d'investissement</i> ont contribué au renforcement des capacités des États Membres en matière de prise de décisions. b) La publication en série <i>Issues in International Investment Agreements</i> a servi de modèle d'outil de travail aux négociateurs et aux personnes chargées de l'assistance technique (109 négociateurs représentant 49 pays l'ont utilisée et elle a abouti à 73 traités bilatéraux d'investissement). Elle a servi de document de référence pour l'élaboration de la Déclaration de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a contribué à l'élaboration de recommandations faites à l'Union européenne sur les coûts et passifs environnementaux; près de 400 praticiens et 25 formateurs ont été initiés à la comptabilité environnementale. La Chambre de commerce internationale a jugé utiles les directives de la CNUCED relatives aux qualifications à exiger au plan national des comptables professionnels. c) Les programmes EMPRETEC et Méditerranée 2000 ont formé près de 35 000 entrepreneurs et ont aussi apporté une aide considérable à l'entrepreneuriat féminin. Environ 600 parties intéressées ont participé à diverses activités de la CNUCED touchant le développement de l'entrepreneuriat féminin.
Examen par les organes délibérants	À sa cinquième session, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes a adopté la plupart des recommandations.	

Sous-programme 3. Commerce international

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Aider les pays en développement et les pays en transition à s'intégrer dans le système commercial international. b) Renforcement de la contribution du secteur des produits de base au développement durable et à la diversification économique. c) Amélioration des capacités en vue de la création d'un environnement plus compétitif dans les domaines du commerce et du développement aux échelons national et international. d) Promotion, aux échelons national et multilatéral, de politiques de développement, de l'environnement et du commerce qui concourent au même objectif.	a) Vues exprimées sur les analyses et l'assistance de la CNUCED dans ces domaines. b) Vues exprimées par les États Membres et les opérateurs du secteur privé, recueillies sur le terrain et grâce à l'analyse de la diffusion et à d'autres études, sur les questions relatives aux produits de base. c) Avis des États Membres sur les contributions de la CNUCED à l'amélioration de leur compréhension des questions relatives à la compétitivité et sur l'aide qu'elle leur fournit dans ce domaine. d) Vues exprimées par les États Membres et le secteur privé sur le rôle joué par la CNUCED et l'assistance qu'elle fournit.	a) Services de conseil et plus de 100 séminaires sur la préparation des pays en développement aux négociations commerciales multilatérales en vue de leur participation à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Succès des publications intitulées « <i>Positive agenda and future trade negotiations</i> » et « <i>Trade agreements, petroleum and energy policies</i> ». Vingt pays ont bénéficié d'une assistance en vue d'accéder à l'OMC. Assistance technique fournie dans les domaines des préférences commerciales, des accords commerciaux régionaux et des échanges de services. Étude intitulée « <i>Duty and Quota Free Market Access for LDCs: An Analysis of Quad Initiatives</i> » largement reprise par la presse internationale. Base de données TRAINS utilisée pour des négociations commerciales et par des instituts de recherche et des opérateurs économiques et accueillie favorablement par les spécialistes. b) La nouvelle <i>Étude mondiale sur les produits de base</i>, qui a examiné les marchés de plus de 80 produits de base a été citée dans la presse spécialisée et recommandée aux « écoles de commerce et aux grandes bibliothèques publiques et autres ». Les travaux de la CNUCED sur les techniques de financement structuré des produits de base, le financement des récépissés d'entrepôt et les nouvelles bourses de produits de base ont conduit quatre pays en développement à revoir leurs politiques. Certains États Membres ont révisé leurs politiques fiscales et leurs règles de rapatriement des devises, ainsi que les modalités de fonctionnement des organismes nationaux supervisant les bourses de produits de base. c) La quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives a donné une impulsion au débat multilatéral sur la politique de la concurrence. De nombreux pays en développement ont bénéficié d'une assistance technique en vue de l'élaboration ou de la révision de leur législation sur la concurrence.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		d) Les résultats de la Réunion d'experts sur le savoir traditionnel et des ateliers de la CNUCED ont inspiré les États Membres au Conseil des ADPIC de l'OMC et au Comité sur le commerce et l'environnement. Pour la première fois, le savoir traditionnel a été inscrit au programme de travail de l'OMC à la quatrième Conférence ministérielle. L'Initiative BIOTRADE a été intégrée aux stratégies nationales et régionales des pays andins.
Examen par les organes délibérants	Dans sa résolution 55/182, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction l'assistance fournie quant au programme concret et a pris note des travaux de la CNUCED dans le domaine de la législation et des politiques relatives à la concurrence. À la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives, de nombreux délégués ont appuyé les travaux de la CNUCED sur les questions relatives à la concurrence. Au cours d'une réunion d'experts organisée par la CESAP, les participants ont à l'unanimité souligné l'utilité et le caractère exceptionnel des données du CD-ROM TRAINS. À sa cinquième session, la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base a salué les études analytiques effectuées par la CNUCED sur divers aspects des politiques commerciales et a souligné l'utilité des travaux des réunions d'experts organisées sous les auspices de la Commission (voir TD/B/48/6-TD/B/COM.1/40).	

Sous-programme 4. Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Mise en oeuvre d'un réseau international de formation, de nouveaux cours à l'attention des formateurs et d'une stratégie de téléapprentissage dans le domaine du commerce international.	a) Modalités de coopération convenues avec des centres de formation; nombre de cours dispensés, résultats des essais de la nouvelle stratégie de téléapprentissage.	a) Dans le cadre des programmes de renforcement des capacités TRAINFORTRADE et TRAINMAR, des outils de mise en réseau, de téléapprentissage et de formation de formateurs ont été mis au point pour l'ensemble des régions en développement. Deux ports africains ont organisé le programme « Port Certificate » et s'emploient à créer des cursus sanctionnés par un diplôme.
b) Consolidation du Programme relatif aux pôles commerciaux et poursuite des activités en vue de son transfert progressif à une entité appropriée à but non lucratif		

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Mise en oeuvre d'un réseau international de formation, de nouveaux cours à l'attention des formateurs et d'une stratégie de téléapprentissage dans le domaine du commerce international. b) Consolidation du Programme relatif aux pôles commerciaux et poursuite des activités en vue de son transfert progressif à une entité appropriée à but non lucratif extérieure à la CNUCED. c) Sensibilisation des décideurs aux problèmes liés au développement dans les domaines du transport, de la facilitation du commerce et de la logistique et du commerce électronique. d) Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition de créer des services efficaces d'appui au commerce et de tirer parti des possibilités engendrées par l'expansion du commerce électronique.	a) Modalités de coopération convenues avec des centres de formation; nombre de cours dispensés, résultats des essais de la nouvelle stratégie de téléapprentissage. b) Augmentation du nombre des pôles commerciaux opérationnels, amélioration du réseau mondial GTPNet, transfert effectif d'éléments du Programme. c) Enquêtes auprès des lecteurs des publications et évaluation des résultats des séminaires et ateliers. d) Degré d'exécution et incidences des projets de coopération technique.	a) Dans le cadre des programmes de renforcement des capacités TRAINFORTRADE et TRAINMAR, des outils de mise en réseau, de téléapprentissage et de formation de formateurs ont été mis au point pour l'ensemble des régions en développement. Deux ports africains ont organisé le programme « Port Certificate » et s'emploient à créer des cursus sanctionnés par un diplôme. b) Le nombre des pôles commerciaux opérationnels est passé de 51 à 63, un nouveau GTPNet a été élaboré, la Fédération mondiale des pôles commerciaux a été créée et la propriété et la gestion du système ETO ont été transférées à la Fédération. c) La publication intitulée « <i>Building Confidence: Electronic Commerce and Development</i> » a été téléchargée environ 140 000 fois. Les séminaires et ateliers organisés ont généralement fait l'objet de commentaires positifs de la part des participants. d) Environ 2 000 personnes ont reçu une formation dans les domaines du transport, de la facilitation du commerce et de la logistique. Des mesures de renforcement des capacités institutionnelles en vue de la facilitation du commerce ont été appliquées, notamment au Népal et au Pakistan. La mise en oeuvre du Système d'informations avancées sur les marchandises (SIAM) a permis à des compagnies ferroviaires (notamment la société tanzanienne des chemins de fer) d'améliorer la productivité de leur matériel et de communiquer en temps voulu des renseignements précis aux chargeurs. Le programme SYDONIA, est désormais opérationnel dans 75 pays et la Banque mondiale et le FMI proposent de l'utiliser en tant qu'instrument de réforme des douanes. Le recours aux télécommunications et les procédures de sélection et d'entrée directe par l'utilisateur ont abrégé les délais de dédouanement tout en préparant le secteur des douanes aux opérations commerciales et administratives électroniques.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Examen par les organes délibérants	À sa cinquième session (TD/B/COM.3/37), la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a demandé à la CNUCED de continuer à fournir une assistance aux pays en développement, en particulier dans les domaines du commerce électronique et de la mise en valeur des ressources humaines, nouveaux thèmes apparus à la dixième session de la Conférence.	

Sous-programme 5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Préparatifs efficaces de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA). b) Approfondir les connaissances de la communauté internationale au sujet de questions données intéressant les PMA, grâce au rapport annuel sur les pays les moins avancés. c) Contribution de fond aux travaux du Comité des politiques du développement (CPD) et du Conseil économique et social, concernant l'examen triennal de liste des PMA. d) Contribution effective à la préparation et à la mise en oeuvre de programmes d'assistance technique pour un certain nombre de PMA, au titre du Cadre intégré. e) Faciliter le commerce de transit pour les pays en développement sans littoral, en appuyant l'organisation de réunions et la réalisation d'études et en fournissant une l'assistance technique. f) Contribution effective à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.	a) Adoption par la Conférence d'un nouveau programme d'action décennal, avec des engagements concrets en vue de sa mise en oeuvre. b) Publication dans les délais voulus des rapports sur les PMA; analyses communiquées par des États membres, des médias et des universitaires. c) Achèvement et présentation dans les délais des contributions voulues. d) Achèvement dans les délais de contributions de qualité. e) Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance et qui ont adopté des mesures visant à réduire les délais et les coûts du transit, notamment des mesures préconisées dans le Cadre global de coopération dans le domaine en transit de 1995. f) Niveau de prise de conscience, à l'échelon international, des problèmes que	a) La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles. Un débat de fond a eu lieu lors de 12 sessions thématiques interactives, neuf manifestations parallèles et un forum d'organisations non gouvernementales. Grâce à un processus préparatoire élaboré et à l'assistance fournie, 46 des 49 PMA ont été en mesure de présenter leur programme d'action national. La Conférence a été largement couverte par les médias et plus de 450 journalistes en ont régulièrement rendu compte. b) Le <i>Rapport 2000 sur les pays les moins avancés</i> a été bien accueilli et a été largement cité dans la presse. Les PMA ont bénéficié d'une assistance pour la préparation de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC. La publication du <i>Rapport 2001</i> a été retardée en raison de l'exécution de travaux prioritaires relatifs à la troisième Conférence. c) Diverses notes et études, dont les profils de vulnérabilité de trois pays, ainsi qu'une note sur les avantages liés à l'appartenance à la catégorie des PMA et sur la question de la sortie de cette catégorie (E/2001/CRP.5), citée dans la résolution E/2001/L.49 du Conseil économique et social. d) Trois PMA ont été aidés dans l'élaboration des programmes d'assistance technique liée au commerce en vue des tables rondes ayant trait au Cadre intégré. e) De nombreux pays mettent en oeuvre les mesures adoptées

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
d) Contribution effective à la préparation et à la mise en oeuvre de programmes d'assistance technique pour un certain nombre de PMA, au titre du Cadre intégré. e) Faciliter le commerce de transit pour les pays en développement sans littoral, en appuyant l'organisation de réunions et la réalisation d'études et en fournissant une l'assistance technique. f) Contribution effective à la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.	c) Achèvement et présentation dans les délais des contributions voulues. d) Achèvement dans les délais de contributions de qualité. e) Nombre de pays ayant bénéficié d'une assistance et qui ont adopté des mesures visant à réduire les délais et les coûts du transit, notamment des mesures préconisées dans le Cadre global de coopération dans le domaine en transit de 1995. f) Niveau de prise de conscience, à l'échelon international, des problèmes que les petits États insulaires en développement rencontrent.	b) Le <i>Rapport 2000 sur les pays les moins avancés</i> a été bien accueilli et a été largement cité dans la presse. Les PMA ont bénéficié d'une assistance pour la préparation de la quatrième session de la Conférence ministérielle de l'OMC. La publication du <i>Rapport 2001</i> a été retardée en raison de l'exécution de travaux prioritaires relatifs à la troisième Conférence. c) Diverses notes et études, dont les profils de vulnérabilité de trois pays, ainsi qu'une note sur les avantages liés à l'appartenance à la catégorie des PMA et sur la question de la sortie de cette catégorie (E/2001/CRP.5), citée dans la résolution E/2001/L.49 du Conseil économique et social. d) Trois PMA ont été aidés dans l'élaboration des programmes d'assistance technique liée au commerce en vue des tables rondes ayant trait au Cadre intégré. e) De nombreux pays mettent en oeuvre les mesures adoptées dans le Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement (on peut citer, par exemple, les concessions de chemin de fer Abidjan-Ouagadougou, Malawi-Mozambique, Chili-Bolivie, Ouganda-Tanzanie et le consortium de l'oléoduc caspien). Les mesures de facilitation du commerce ont permis ou contribué à l'adoption des projets suivants : Accord-cadre de l'OCE sur le transport en transit pour l'Asie centrale; Accord-cadre sur la facilitation du transit des marchandises de l'ANASE; Accord-cadre sur le trafic de transit entre la République populaire de Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie; Accord de transit du couloir septentrional pour l'Afrique centrale. f) Six petits États insulaires en développement ont bénéficié d'une assistance, de même que l'Alliance des petits États insulaires, dans le cadre des travaux de l'équipe spéciale conjointe du Commonwealth et de la Banque mondiale et du CPD.
Examen par les organes délibérants	Les questions relatives aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral ont été examinées par l'Assemblée générale à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions. L'assistance aux pays en développement sans littoral a été examinée et approuvée (résolution 55/282 de l'Assemblée générale).	

Chapitre 11B

Centre du commerce international (CNUCED/OMC)

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

<i>Sous-programme</i>	<i>Produits prévus</i>		<i>Produits ajoutés</i>		<i>Produits exécutés</i>		<i>Écarts par rapport aux programmes</i>		<i>Taux d'exécution*</i>	
	<i>Produits programmés</i>	<i>Produits reportés de l'exercice précédent</i>	<i>À la demande d'un organe délibérant</i>	<i>À l'initiative du Secrétariat</i>	<i>Produits exécutés</i>	<i>Produits remaniés</i>	<i>Produits reportés</i>	<i>Produits éliminés</i>	<i>Produits prescrits</i>	Total
Centre du commerce international (CNUCED/OMC)										
6. Développement institutionnel et services d'appui pour la promotion des échanges, le développement des exportations et la gestion des approvisionnements et des achats au niveau international	31	6	–	25	50	–	3	9	68	81
7. Développement des marchés et information commerciale	17	2	–	18	32	2	2	1	84	92
Total	48	8	–	43	82	2	5	10	73	85

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
Sous-programme	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extrabud- gétaires	Administrateur	Consultant		
Centre du commerce international (CNUCED/OMC)										
6. Développement institutionnel et services d'appui pour la promotion des échanges, le développement des exportations et la gestion des approvisionnements et des achats au niveau international	247,20	3	175,3	304,5	250,20	479,8	422,5	307,5	730,00	16
7. Développement des marchés et information commerciale	319,05	–	174	240,2	319,05	414,2	493,05	240,2	733,25	20
Total	566,25	3	349,3	544,7	569,25	894,0	915,55	547,7	1 463,25	18

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 11B

Centre du commerce international (CNUCED/OMC) – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Développement institutionnel et services d'appui pour la promotion des échanges, le développement des exportations et la gestion des approvisionnements et des achats au niveau international

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Veiller à la création de capacités institutionnelles durables pour aider les milieux d'affaires à mieux appréhender le système commercial multilatéral et les Accords de l'OMC. b) Renforcer la compétitivité internationale des entreprises, en particulier des petites et moyennes entreprises, pour ce qui a trait aux services d'appui au commerce, ainsi que les capacités de gestion dans le domaine des affaires internationales. c) Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises du secteur privé, s'agissant notamment des intrants qu'exigent les modes de production à vocation exportatrice, et accroître la transparence et la rentabilité des infrastructures et des services publics intéressant les achats.	a) Utilité des services de conseils et de la formation fournis et qualité de l'information diffusée. b) Nombre de réseaux nationaux opérants. c) Progrès dans l'établissement de stratégies nationales d'exportation.	a) Dans le cadre du programme mondial « World Trade Net » (WTN), le CCI a aidé les milieux d'affaires à réagir plus efficacement face aux changements négociés intervenus dans les systèmes commerciaux multilatéraux. Cette initiative a permis de mettre en activité une quarantaine de réseaux. Au titre du Programme commun intégré d'assistance technique (JITAP), près de 500 experts/formateurs issus d'organisations locales ont été formés à la mise en place de programmes locaux de formation et de sensibilisation. Un site Web comportant une plate-forme de communication et de discussion a été créé pour favoriser le partage de documents et faciliter le dialogue entre les pays partenaires. Des comités nationaux interinstitutions chargés des questions relatives à l'OMC ont été établis dans les pays partenaires pour étayer les efforts de renforcement des capacités. b) Le CCI a développé son approche « produit-réseau » pour veiller à ce que les entreprises à vocation exportatrice disposent de services complets de promotion du commerce. Huit produits ont été mis au point dans ce cadre et adaptés aux besoins de plusieurs pays dans divers domaines comme le financement du commerce, les aspects juridiques du commerce extérieur, la gestion de la qualité, les normes de qualité et le conditionnement, y compris divers outils utilisés par les associations industrielles pour accroître l'avantage concurrentiel de leurs membres. Le nouveau programme du Centre sur la promotion des échanges Sud-Sud par le partage d'informations, le renforcement des capacités et la formation, la promotion du commerce par le biais de l'appui aux forums des entreprises d'Afrique et d'Asie et l'élaboration de programmes stratégiques spécialement destinés à certaines régions économiques a permis de faire prendre conscience des potentialités commerciales existant entre les pays en développement et les pays en transition. L'accent a été mis sur le rôle du CCI comme centre de référence de meilleures pratiques en matière d'élaboration de stratégies d'exportation. Le Forum exécutif annuel sur les stratégies nationales

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		d'exportation est devenu le vecteur principal du CCI dans ce contexte. Une plate-forme de discussion électronique a été mise à l'essai avec succès pour élargir le rayon d'action du Forum exécutif qui s'étend à 29 pays. Le site Web du Forum exécutif s'est étoffé pour mieux jouer son rôle de « centre de référence ». En réponse aux souhaits exprimés, un Forum exécutif régional s'est tenu à Nairobi en parallèle à la première Semaine commerciale de l'Afrique. Huit équipes nationales représentant le secteur public et le secteur privé, dont, le secteur des télécommunications, y ont participé. Des plans d'action visant à établir des stratégies nouvelles ou à améliorer les stratégies existantes ont été élaborés par cinq équipes nationales et une évaluation des besoins en assistance technique auxquels il faudra répondre pour appuyer ces plans d'action, a également été mise en route. c) Une analyse comparative de 29 organismes d'appui au commerce s'est traduite par des recommandations sur le renforcement des institutions et des programmes. Cette analyse a permis de définir de nouveaux principes directeurs sur les meilleures pratiques dans l'optique de contacts plus étroits avec le secteur privé. Le CCI a engagé un dialogue systématique avec les entreprises, les organismes d'appui au commerce et les gouvernements qui a débouché sur une stratégie de promotion du commerce s'appuyant sur des services en ligne dont l'objet est de fournir des solutions globales adaptées aux besoins de chaque pays. Ce projet a été officiellement inauguré pendant la Semaine commerciale de l'Afrique sous la forme d'un séminaire de lancement national. Des associations de responsables de la gestion des achats et des approvisionnements ont été créées et/ou renforcées et des matériels didactiques dont, en particulier, des systèmes modulaires de formation, ont été diffusés dans ce cadre.

Sous-programme 2. Développement des marchés et information commerciale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Faciliter l'élaboration de stratégies de commercialisation et d'adaptation des produits plus efficaces dans les pays partenaires. b) Doter les organismes d'appui au commerce de moyens accrus pour fournir des informations commerciales aux milieux d'affaires et aux décideurs des pays en développement et des pays en transition. c) Renforcer les stratégies internationales de promotion des entreprises et mieux aider les organismes d'appui au commerce et certaines entreprises à fixer leurs priorités.	a) Incidence des nouveaux secteurs d'exportation créés et/ou des surprix associés aux produits promus. b) Degré d'appréciation par les associations professionnelles et les importateurs de produits offrant de bonnes perspectives pour l'exportation. c) Multiplication des courants d'échanges et des tendances commerciales grâce à une meilleure intelligence de l'évolution des marchés. Degré de satisfaction des clients et nombre de demandes d'informations commerciales reçues.	a) Les efforts déployés par le CCI pour suivre l'évolution de la demande, faire des recherches détaillées et valider les solutions retenues avec les fournisseurs ont permis aux secteurs d'exportation traditionnels d'acquérir de la valeur ajoutée. L'étroite surveillance des nouveaux produits apparus sur les marchés mondiaux et la diffusion d'informations de terrain et de conseils ont permis d'accroître les exportations de produits alimentaires organiques. Plusieurs pays associés à cette initiative ont confirmé qu'ils avaient élargi leur pouvoir de négociation en participant au salon BIO FACH 2000 en Allemagne. Le deuxième forum « Meet in Africa » a permis aux industries du cuir de former de nombreuses alliances commerciales et de conclure des affaires importantes. Plus d'une douzaine de réunions entre acheteurs et vendeurs ont permis d'encourager la diversification des marchés et de promouvoir les échanges Sud-Sud. Deux tables rondes d'entreprises sur les perspectives ouvertes aux pays en transition dans les secteurs de l'information numérique et des télécommunications ont été organisées au bénéfice de plus de 25 pays. b) Dans le cadre des méthodes et des stratégies mises au point par le programme de renforcement des capacités et d'établissement de réseaux de services d'informations commerciales (CAPNET/BIS), les pôles commerciaux ont bénéficié des services de vulgarisation et des activités de renforcement des capacités du CCI pour le recueil, l'analyse et la diffusion d'informations commerciales. Plusieurs pays ont eu recours à la méthode de la Business Information Review (BIR) du CCI pour évaluer les besoins des usagers. Les plans d'action formulés ultérieurement en vue de la création de services d'information ont mis l'accent sur la création de réseaux d'information nationaux. c) Les administrateurs des services d'informations commerciales ont reçu une formation directe favorisant la coopération aux niveaux sous-régionaux. Les listes de sources d'informations commerciales sur Internet ont été mises à jour et exploitées pour les transferts de savoir-faire (comme le guide de la cyber mercatique). Plusieurs pays ont reçu une aide pour la conception et la gestion de sites Web et les sites Web pilotes mis au point dans ce cadre ont servi de laboratoire pour les travaux futurs. Un site Web spécial PROMOTEIT a été créé à

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		l'appui des initiatives nationales lancées dans une trentaine de pays pour promouvoir l'exportation des services informatiques.
Examen par les organes délibérants	Le Groupe consultatif commun, qui tient une réunion annuelle, s'est félicité des nouvelles méthodes suivies par le CCI (JITAP, élaboration de stratégies nationales d'exportation, création de réseaux d'appui au commerce, etc.) pour renforcer les moyens dont disposent ses interlocuteurs pour mieux comprendre le nouveau système commercial multinational et s'adapter à ses exigences (ref. rapport du Groupe consultatif commun publié sous la cote ITC/AG/34/188).	

Chapitre 12

Environnement

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Environnement										
1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	97	43	—	2	119	—	5	18	84	84
2. Élaboration des politiques et droit	97	2	1	2	97	—	2	3	95	95
3. Mise en oeuvre des politiques	40	5	—	—	38	—	5	2	84	84
4. Technologie, industrie et économie	93	1	3	8	98	—	6	1	93	93
5. Coopération et représentation régionales	4	—	—	—	4	—	—	—	100	100
6. Conventions sur l'environnement	35	—	—	1	36	—	—	—	100	100
7. Communications et information	43	28	—	—	57	2	9	3	83	83
Total	409	79	4	13	449	2	27	27	89	89

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabud- gétaires	Administrateur	Consultant		
Environnement										
1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide	64,0	–	653,5	75,0	64,0	728,5	717,5	75,0	792,5	73
2. Élaboration des politiques et droit	–	–	286,5	–	–	286,5	286,5	–	286,5	58
3. Mise en oeuvre des politiques	26,5	–	264,1	73,5	26,5	337,6	290,6	73,5	364,1	33
4. Technologie, industrie et économie	172,0	17,5	571,5	40,0	189,5	611,5	743,5	57,5	801,0	61
5. Coopération et représentation régionales	–	–	46,0	2,0	–	48,0	46,0	2,0	48,0	23
6. Conventions sur l'environnement	35,2	–	187,0	38,3	35,2	225,3	222,2	38,3	260,5	39
7. Communications et information	44,0	12,0	201,5	14,0	56,0	215,5	245,5	26,0	271,5	99
Total	341,7	29,5	2 210,1	242,8	371,2	2 452,9	2 551,8	272,3	2 824,1	61

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 12

Environnement : analyse qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Évaluation de l'environnement et alerte rapide

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Élaboration de politiques et de programmes d'action efficaces en vue de faire face aux problèmes environnementaux grâce à des évaluations et des rapports intégrés au niveau mondial aux fins de l'alerte rapide. b) Coordination renforcée des systèmes d'évaluation environnementale et d'alerte rapide grâce à un cadre international de coopération. c) Capacité accrue d'identifier les menaces, urgences et problèmes environnementaux qui font leur apparition, d'élaborer des stratégies et méthodes pertinentes et de fournir en temps utile l'information voulue pour appuyer le système d'alerte rapide. d) Création d'institutions efficaces dans le cadre du PNUE pour mettre au point des stratégies de renforcement des capacités, de transfert de données et d'informations et d'évaluation des questions présentant un intérêt aux niveaux régional et mondial tout en répondant aux besoins des institutions partenaires aux niveaux national et sous-régional. e) Diffusion et échange d'informations et de données environnementales pour faciliter la prise de décisions dans des domaines clefs relatifs à l'environnement et au développement durable.	a) Production en temps utile d'évaluations mondiales de qualité et preuves qu'elles sont utilisées efficacement. b) Niveau de coordination et de coopération obtenu dans la production des évaluations environnementales. c) Qualité des stratégies et des méthodes mises au point pour aider les pays à répondre aux menaces, urgences et problèmes environnementaux naissants d) Nombre d'institutions efficaces créées dans le cadre du PNUE pour réaliser des évaluations environnementales. e) Nombre de pays et d'institutions mettant en place des mécanismes pour faciliter l'accès aux données et informations environnementales.	a) Le PNUE a publié le rapport intitulé <i>L'avenir de l'environnement mondial</i>, qui a été traduit dans toutes les langues officielles. Les produits suivants ont été réalisés parallèlement : un CD-ROM, des rapports techniques et un rapport sur l'avenir de l'environnement régional, un manuel de formation, un guide de l'enseignant, un rapport sur l'avenir de l'environnement mondial pour les jeunes, un prospectus, un bulletin d'information, un site Web donnant accès au troisième numéro de <i>L'avenir de l'environnement mondial</i> et des rapports sur l'état de l'environnement sous-régional. Les réponses fournies aux questionnaires envoyés à des ministres, conseillers principaux et autres utilisateurs ont révélé que <i>L'avenir de l'environnement mondial</i> aidait à l'élaboration des politiques nationales et régionales, et que les méthodes utilisées pour sa publication servaient pour la production et l'amélioration des rapports sur l'état de l'environnement établis par les gouvernements nationaux et les instances régionales b) Le réseau « Avenir de l'environnement mondial » (composé de 35 centres participants) a pris part à la réalisation du troisième numéro, en reprenant le cadre de l'évaluation environnementale intégrée. À la demande des gouvernements, cette méthodologie a été transmise aux pays et partenaires chargés de réaliser des évaluations nationales, en particulier dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Des cadres de coopération ont été établis avec les centres d'excellence sous-régionaux de l'Afrique et d'autres cadres ont été renforcés dans le but d'aider à la publication du troisième numéro de <i>L'avenir de l'environnement mondial</i>, du rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique et du rapport sur l'état de l'environnement sous-régional en Afrique australe et occidentale. c) Le PNUE a continué d'appuyer le Plan d'action régional de l'ANASE en vue de lutter contre les brumes sèches. Ce plan d'action comprend les éléments suivants : a) surveillance des incendies et des brumes sèches; b) organisation des formations sur le terrain pour prévenir et contrôler les feux de

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		forêt, les incendies et les brumes sèches; et c) programmes de répression des infractions. Le PNUE a mis sur pied un système d'alerte rapide au Népal et au Bhoutan, dans le massif de l'Hindu Kush (Himalaya) afin de surveiller et de prévenir les risques de crues de lacs glaciaires provoquées par la fonte des glaciers et le débordement soudain de volumes importants d'eau et de débris. La publication du PNUE intitulée « Indices de vulnérabilité : répercussion des changements climatiques et adaptation » examine les notions de vulnérabilité et d'adaptabilité dans le but d'en faire des outils fiables permettant aux décideurs de classer par priorité leurs actions de prévention. Il s'agit de distinguer trois aspects de la vulnérabilité, à savoir : le niveau de vulnérabilité actuel par rapport au seuil critique, les capacités d'adaptation et les risques entraînés par les changements climatiques. d) La réalisation du troisième numéro de <i>L'Avenir de l'environnement mondial</i> a permis au PNUE de renforcer la capacité des institutions nationales et régionales en matière d'évaluations environnementales, en leur apportant une formation technique spécialisée dans des domaines tels que les méthodes d'analyse et d'évaluation, les différentes options politiques, la mise au point de scénarios et la modélisation. Le PNUE a de plus fourni un appui institutionnel à certains centres participant à la réalisation de <i>L'Avenir de l'environnement mondial</i>, y compris pour la formation du personnel et la fourniture de matériel informatique de pointe. La méthode de l'apprentissage par la pratique utilisée dans la production du rapport a été une autre façon de renforcer la capacité d'évaluation environnementale des institutions participantes. e) Le PNUE a mis au point en février 2001 un site Web interactif sur l'environnement (<www.unep.net>) où l'on trouve des renseignements fiables en matière d'environnement obtenus d'un large éventail de sources les fournissant gratuitement. Le PNUE a en outre tenu à jour des catalogues de données dans plusieurs de ses centres régionaux de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID), qui centralisent l'information fournie par les institutions responsables de l'environnement dans les différentes régions

Sous-programme 2. Élaboration des politiques et droit

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Élaboration de politiques et sensibilisation pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'environnement et aux problèmes écologiques avec la participation plus active des partenaires et des grands groupes. b) Élaboration, application et évaluation des instruments juridiques, économiques et autres conçus pour faciliter l'intégration des politiques en matière d'environnement et de développement. c) Meilleure coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des politiques de protection de l'environnement dans le cadre du développement durable. d) Meilleure identification des objectifs prioritaires des gouvernements qui sont atteints grâce aux fonds du PNUE. e) Mobilisation efficace de fonds provenant de sources qui n'avaient jusqu'alors pas été exploitées.	a) Répercussions des politiques élaborées en collaboration avec les partenaires pour faire face aux menaces qui pèsent sur l'environnement. b) Nombre d'instruments conçus pour intégrer environnement et développement. c) Nombre de réunions tenues à l'échelle du système des Nations Unies pour délibérer sur les problèmes d'environnement. d) Réactions des gouvernements à l'aide fournie. e) Montant des fonds mobilisés.	a) Le PNUE a élaboré une nouvelle politique et une nouvelle stratégie pour le secteur de l'eau, essentiellement axée sur l'évaluation, la gestion et la coordination des efforts, des politiques et des techniques actuels. En partenariat avec le Gouvernement coréen, le PNUE a lancé un projet sur la pollution atmosphérique dans les mégaloilles d'Asie. En collaboration avec l'ANASE, il a participé à l'élaboration d'un cadre juridique pour la prévention de la pollution liée aux brumes sèches transfrontières et a patronné l'organisation d'un séminaire international sur l'environnement, les religions et les cultures, qui a réuni plus de 150 participants. Ce séminaire a permis de renforcer la coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires multilatéraux pour des projets axés sur les liens entre la pauvreté et l'environnement. Le Forum ministériel mondial pour l'environnement a été créé en application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale. Il permet aux ministres de l'environnement de discuter des dossiers importants et nouveaux, de les examiner et de prendre les mesures nécessaires. b) Le programme stratégique à long terme du PNUE sur le droit de l'environnement a été renforcé par l'adoption du troisième Programme de Montevideo, qui comporte 20 domaines, depuis la mise en oeuvre, la conformité et l'application jusqu'aux activités militaires et à l'environnement. Il a été approuvé par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session. c) Le Groupe de la gestion de l'environnement, créé en application de la résolution 53/242 de l'Assemblée générale en vue de renforcer la coordination interinstitutions dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, s'est réuni à plusieurs occasions et a constitué des équipes thématiques chargées d'harmoniser les modalités d'établissement des rapports nationaux (conventions ayant trait à la diversité biologique, éducation et formation écologiques).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		d) Concernant les rapports destinés aux États Membres, le PNUE a établi des rapports trimestriels sur l'utilisation des fonds et l'application des décisions du Conseil d'administration et des rapports semestriels sur la réalisation du programme de travail. e) Des contributions ont été versées par environ 70 donateurs non traditionnels du secteur privé (entreprises, fondations, particuliers) avec lesquels six accords ont été signés.

Sous-programme 3. Mise en oeuvre des politiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Renforcement des capacités de gestion de l'environnement et des moyens dont les pouvoirs publics disposent pour traiter les problèmes d'exécution des politiques de l'environnement par la prestation de services de renforcement des capacités. b) Renforcement des mécanismes et des capacités de mobilisation, de coordination et de mise en oeuvre des mesures d'intervention en cas d'éco-urgence.	a) Nombre de gouvernements et de grands groupes recevant services et formation. b) Nombre de mécanismes et de capacités renforcés.	a) Le PNUE a fourni des avis, des informations et des stages de formation à 100 gouvernements, 200 organisations de la société civile et 150 établissements universitaires ou des écoles. Des directives ont été élaborées et approuvées par les gouvernements pour l'application volontaire des accords multilatéraux sur l'environnement. Les pays y trouveront des conseils d'ordre général pour améliorer le respect et l'application des accords sur l'environnement ainsi que prévenir et réprimer les infractions. Le premier examen intergouvernemental du Plan mondial d'action a eu lieu au Canada, avec la participation de ministres et hauts fonctionnaires de plusieurs pays, ainsi que d'ONG, de représentants du secteur privé, d'institutions financières internationales, de la société civile et d'autres parties prenantes. b) Par l'intermédiaire du Groupe commun de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUE a établi un plan d'urgence écologique qu'il a mis à la disposition de plusieurs pays d'Europe et d'Asie. Il a également conduit des évaluations après des éco-urgences dans les pays suivants en vue de contribuer à atténuer les conséquences des catastrophes et à renforcer la préparation préalable : Venezuela et Mozambique (écoulements de boue et inondations); Guinée (incidences de la présence de réfugiés); Kenya (sécheresse); ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie, Hongrie et République fédérale yougoslave (déversements de produits chimiques).

Sous-programme 4. Technologie, industrie et économie

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Entrée en fonctionnement du secrétariat intérimaire de la Convention de Rotterdam (en collaboration avec la FAO); élaboration et adoption d'un instrument international ayant force obligatoire visant à réduire et éliminer les rejets de polluants organiques persistants, et renforcement des moyens et capacités dont les pays disposent pour prendre les mesures nécessaires aux fins de gérer sans danger les produits chimiques. b) Connaissance et compréhension plus poussées des aspects environnementaux du développement industriel, de l'urbanisation, des activités commerciales et économiques, des modes de consommation durable, de l'exploitation accrue des ressources naturelles et des produits chimiques.	a) État de fonctionnement du secrétariat intérimaire de la Convention de Rotterdam et résultats de l'instrument international. b) Nombre de centres actifs créés pour une production et une consommation propres et pour la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local; et incidence de la participation des entreprises aux initiatives spéciales.	a) En collaboration avec la FAO, le PNUE a contribué à la mise en place du secrétariat intérimaire de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause et a entamé des négociations en vue d'élaborer un instrument international ayant force obligatoire relatif aux polluants organiques persistants. Ces négociations ont abouti à l'adoption de la Convention sur les polluants organiques persistants. b) Le PNUE a apporté son concours à la mise en place de cinq nouveaux centres de production propre, portant leur nombre à 21. Le sixième séminaire de haut niveau et quatre tables rondes régionales sur la production propre ont été organisés. Le PNUE a lancé cinq nouvelles activités de programme sur la sensibilisation et la préparation aux situations d'urgence au niveau local (APELL) et a collaboré avec la Society of Environmental Toxicology and Chemistry (SETAC) à la Life Cycle Initiative. Les initiatives financières ont été à nouveau étoffées et le nombre de banques signataires de la Déclaration sur l'environnement et le développement durable est passé de 161 à 183. Quant à l'Initiative concernant le secteur de l'assurance, le nombre de compagnies participantes est passé de 81 à 90. Le nombre d'agences de voyage participant à l'Initiative concernant les voyageurs est passé de 15 à 25; l'Initiative mondiale sur les télécommunications a vu le jour en tant qu'Initiative mondiale du secteur des TIC en faveur de l'environnement et du développement durable et elle compte 12 signataires. D'autres initiatives ont été lancées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des ONG, notamment : Initiative pour la publicité et la communication; Forum pour la production et la consommation agroalimentaires durables; Forum environnemental sur le pétrole et le gaz en mer; et Forum sur les ressources minérales. Le PNUE a en outre participé à l'élaboration d'un code de conduite sur le cyanure et a organisé six réunions du Comité directeur chargé de l'élaboration du code. Des réunions ou des débats avec les parties prenantes sur les questions du commerce et de l'environnement ont permis de renforcer le soutien mutuel que s'apportent le PNUE, les conventions sur l'environnement et l'OMC. Un groupe de

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		travail commun sur le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'environnement a été mis sur pied en collaboration avec la CNUCED. L'initiative pour la création d'entreprises énergétiques rurales en Afrique a également vu le jour et un projet commun a été lancé avec la Banque mondiale en vue d'accroître les prêts consentis à des projets améliorant le rendement énergétique.

Sous-programme 5. Coopération et représentation régionales

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Simuler le débat politique sur les grandes questions relatives à l'environnement au sein des gouvernements des régions et entre eux, et dans les principales instances s'occupant de l'environnement. b) Promouvoir l'application la plus efficace possible des politiques, conventions et autres accords ayant force contraignante relatifs à l'environnement par le développement et la catalyse de la coopération sous-régionale. c) Susciter une sensibilisation accrue et l'échange d'informations à tous les niveaux sur les problèmes écologiques mondiaux, afin de créer dans les régions des groupes de protection de l'environnement de plus en plus actifs, notamment par la mise en place de nouveaux comités nationaux et en contribuant à mieux faire connaître le PNUE en tant qu'autorité mondiale en matière d'environnement. d) Fournir aux fins de la protection de l'environnement un appui et des ressources accrus provenant en particulier du secteur privé grâce à l'établissement de liens avec des partenaires mondiaux et le système des Nations Unies et à l'organisation de la collecte de fonds.	a) Nombre de réunions ministérielles tenues. b) Niveau de soutien fourni sur la mise en oeuvre des accords mondiaux relatifs à l'environnement. c) Accroissement de la coopération régionale et sous-régionale et des échanges d'informations. d) Nombre d'activités entreprises pour sensibiliser le public aux questions de l'environnement. e) Niveau de soutien apporté aux groupes régionaux dans l'élaboration de positions communes lors des négociations multilatérales.	a) Cinq régions ont accueilli des réunions ministérielles et le PNUE a soit fait office de secrétariat soit joué un rôle de grand partenaire lors des réunions préparatoires. Les préparatifs régionaux du Sommet mondial pour le développement durable ont commencé et des partenariats sous-régionaux ont permis d'organiser des activités communes dans le cadre du Programme d'action mondial et de l'Évaluation mondiale intégrée des eaux internationales (GIWA). b) Le PNUE a appuyé les régions dans leurs efforts de promotion des conventions relatives à l'environnement, l'accent étant mis sur des modes de production propres. Le PNUE a créé un bureau régional pour l'Amérique du Nord à Washington et de nouveaux bureaux de liaison à Bruxelles et Moscou. c) Dans tous les bureaux régionaux, des pages d'accueil ont été créées ou développées sur le Web, un cybercafé a vu le jour en Europe et plusieurs publications ont paru. d) Dans toutes les régions, des conférences ont été organisées sur l'environnement et des activités ont sensibilisé les parlementaires aux questions environnementales; on a mené aussi des activités de sensibilisation telles que le Caucous régional des jeunes de l'Asie et du Pacifique, et des activités de formation et d'éducation à l'environnement.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
e) Améliorer l'exécution à l'échelon régional et veiller à prendre dûment en compte les perspectives et priorités régionales dans le programme mondial du PNUE par le biais de la promotion de l'intégration des politiques régionales, de la coordination de la planification des programmes et de la fourniture de services aux bureaux régionaux.		e) Le PNUE a fourni un appui à des gouvernements, des entreprises et associations communautaires africains pour renforcer leur participation aux négociations multilatérales mondiales.

Sous-programme 6. Conventions sur l'environnement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Utilisation plus rationnelle des fonds affectés à l'application des conventions aux niveaux mondial, régional et national grâce à l'appui programmatique et à la création de domaines de synergie et de complémentarité; et meilleure coordination au niveau de la formulation des principes directeurs et de l'exécution des programmes de travail en ce qui concerne six conventions et plans d'action d'application mondiale et 10 autres de portée régionale. b) Amélioration des données sur lesquelles reposent les connaissances scientifiques nécessaires pour faire face aux problèmes que posent la diversité biologique et les changements climatiques par la publication de rapports et d'évaluations, et leur prise en compte pour l'élaboration et la mise en application de principes directeurs. c) Sensibilisation plus grande du public aux objectifs des conventions et participation plus grande de la société civile à leur réalisation. d) Approbation d'au moins huit grands projets financés par le FEM pour appliquer les décisions des organes directeurs de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques. e) Renforcement de la capacité des gouvernements de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques.	a) Niveau de coopération véritable dans l'application des conventions sur l'environnement. b) Progrès réalisés dans l'élaboration de nouveaux instruments internationaux et dans le remaniement des instruments juridiques existants face aux problèmes de diversité biologique et de changements climatiques. c) Niveau de sensibilisation et compréhension des objectifs des conventions. d) Nombre de projets financés par le FEM dans le domaine de la diversité biologique et des changements climatiques. e) Nombre de pays aptes à s'acquitter de leurs obligations.	a) On a arrêté des principes et des modalités de rationalisation des rapports nationaux présentés en application des conventions sur la diversité biologique, en vue d'aider les pays à se doter de mécanismes nationaux efficaces et rationnels pour s'acquitter de leurs obligations à cet égard. b) Le PNUE a prêté son concours à la négociation de nouveaux instruments contraignants, notamment la Convention relative à la protection et au développement durables des zones marines et côtières du nord-est du Pacifique, ainsi qu'à la négociation d'une convention-cadre pour la protection de l'environnement marin de la mer Caspienne. Il a participé à la révision du Protocole concernant les zones protégées et la faune et la flore de la Convention relative à la protection, à la gestion et à la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Est (Convention de Nairobi). c) L'appui programmatique apporté par le PNUE aux conventions sur l'environnement et aux accords multilatéraux sur l'environnement a inclus notamment : la tenue d'ateliers régionaux sur le renforcement des capacités dans le domaine de la prévention des risques biotechnologiques; une étude (en collaboration avec l'OMPI) sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages tirés des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles connexes; et fourniture d'un appui stratégique aux travaux et aux plans d'action relatifs à plusieurs conventions sur les mers régionales, et notamment dans les secteurs suivants : Plan d'action mondial, Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) et gestion intégrée des zones côtières.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		d) Le PNUE a obtenu des fonds du FEM pour environ 12 projets touchant à la diversité biologique et aux changements climatiques. e) Des travaux exploratoires ont été entrepris en vue d'élaborer un système harmonisé de codification douanière correspondant aux accords multilatéraux sur l'environnement. Lors de la troisième Réunion mondiale relative aux conventions et plans d'action concernant les mers régionales, il a été décidé d'inclure les conventions relatives aux produits chimiques. D'autres réunions ont également été consacrées à d'autres conventions relatives à l'environnement, afin de discuter des possibilités de synergie entre la réglementation commerciale et la réglementation environnementale, ainsi que d'appui réciproque entre les institutions qui s'occupent de ces deux domaines. Ces réunions ont permis d'harmoniser les positions des responsables des accords multilatéraux sur l'environnement lorsqu'ils interviennent au Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

Sous-programme 7. Communications et information

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Meilleure présentation du PNUE et du système des Nations Unies au Kenya par la promotion d'une nouvelle stratégie de communication.	a) Meilleure connaissance des travaux du PNUE et de l'ONU au Kenya.	a) Le PNUE a amélioré sa collaboration avec les médias locaux et internationaux basés à Nairobi en organisant des conférences de presse et publiant des communiqués de presse, des brochures et des dossiers de presse destinés aux médias présents à Nairobi. En outre, les 24 organismes des Nations Unies installés à Nairobi ont conjugué leurs efforts pour mettre au point une stratégie de communication multimédia : par l'intermédiaire d'un feuilleton radiodiffusé et télédiffusé aux heures de grande écoute, intitulé « Heart and Soul », un large éventail de questions sociales et de questions sur le développement ont été regroupées et débattues autour de cinq grands thèmes : VIH/sida, gestion de l'environnement et des catastrophes naturelles, gouvernance et droits de l'homme, réduction de la pauvreté et parité des sexes.
b) Grâce à une information sélective et à une sensibilisation générale, prise de conscience du personnel du PNUE de l'importance de la communication dans la réalisation des objectifs de ses programmes et du programme biennal global.	b) Nombre d'événements médiatiques organisés par les programmes de fond du PNUE.	b) Diverses divisions du PNUE ont produit des communiqués de presse et organisé des conférences de presse dans le but de faire connaître leurs produits et leurs réalisations. L'organisation a au total donné plus de 100 interviews aux médias sur différentes questions touchant à l'environnement.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
c) Amélioration de l'image de marque de l'organisation, par la production, la présentation et la distribution coordonnées et efficaces de nouveaux produits d'information (documents imprimés et publications électroniques, matériels audiovisuels, expositions, etc.).	c) Disponibilité et qualité des produits d'information présentant l'image de marque de l'ONU.	c) D'autres documents d'information ont également été produits pour améliorer l'image de marque du PNUE, notamment la publication d'un profil du PNUE et d'un rapport annuel ainsi que la création d'un site Web présentant ses activités.
d) Renforcement des partenariats du PNUE tant avec les médias qu'avec d'autres protagonistes en vue d'améliorer l'accès aux informations sur l'environnement, de sorte à renforcer la prise de conscience des décideurs et des diverses organisations de la société civile et les mesures à prendre.	d) Nombre de partenariats constitués.	d) En collaboration avec ses partenaires (TVE, BBC, etc.), le PNUE a coproduit un certain nombre de documentaires et de vidéos sur des questions environnementales nouvelles.
Examen par les organes délibérants	Les résultats du programme biennal de travail ont été soumis aux États Membres pour examen, par le biais de rapports trimestriels sur la mise en oeuvre des décisions du Conseil d'administration, de rapports semestriels sur le degré d'avancement du programme de travail du PNUE et d'un rapport d'évaluation annuel.	

Chapitre 13

Établissements humains (Habitat)

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution (%)*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits supprimés	Produits prescrits	Total
Établissements humains										
1. Un logement convenable pour tous	22	7	0	101	123	4	3	0	90	98
2. Développement urbain durable	34	6	0	0	36	0	3	1	90	90
Total	56	13	0	101	159	4	6	1	90	96

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Administrateur	Consultant		
Établissements humains										
1. Un logement convenable pour tous	296,40	81,1	260,90	131,3	377,50	392,20	557,3	212,4	769,7	92
2. Développement urbain durable	196,85	–	297,25	43,0	196,85	340,25	494,1	43,0	537,1	92
Total	493,25	81,1	558,15	174,3	574,35	732,45	1 051,4	255,4	1 306,8	92

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 13

Établissements humains – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Un logement convenable pour tous

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
- Plus grande prise de conscience, au niveau mondial, grâce à une collaboration avec les réseaux internationaux d'ONG et avec les médias, du rôle que joue la sécurité en matière d'occupation dans la fourniture de logements convenables et d'infrastructures. - Définitions convenues au niveau mondial des notions suivantes : sécurité d'occupation, état de sans-logis, logement convenable. - Plus grande volonté politique, de la part des gouvernements, aux niveaux national et local, et de leurs partenaires de la société civile, de partir du principe de la sécurité d'occupation pour orienter les investissements publics et privés vers la fourniture de logements, d'équipements et de services aux pauvres des villes. - Capacité accrue des autorités, des communautés et des partenaires locaux de formuler des plans d'action visant à une amélioration du logement. - Meilleure connaissance des situations et des tendances mondiales et régionales dans le domaine du logement, y compris des liens entre zones urbaines et zones rurales. - Développement de la base de données sur les meilleures pratiques (ajout de données sur l'accès à la terre et la fourniture de logements, les infrastructures et les services).	Publicité et sensibilisation à tous les niveaux en ce qui concerne le rôle fondamental de la sécurité d'occupation et les objectifs de la campagne mondiale en faveur de la sécurité d'occupation. Capacité effective, au niveau mondial, d'apporter une aide technique et financière à l'application de politiques de soutien (y compris approvisionnement en eau et autres services fondamentaux). Coopération renforcée avec les parties prenantes concernant l'urbanisation et la lutte contre la pauvreté. Examen de politique générale portant sur l'urbanisation, l'accent étant mis sur les liens entre les zones urbaines et les zones rurales et sur les mesures permettant d'agir efficacement aux niveaux national et local pour assurer l'accès à la terre et la fourniture de logements, d'infrastructures et de services. Catalogue des meilleures pratiques en matière de logement et de réglementation de la construction aux niveaux national et local; directives administratives au niveau local, institutions de crédit viables (microcrédit et financement accessible aux femmes, notamment).	Plus grande sensibilisation du public grâce à un renforcement de la stratégie d'information et de communication; site Web interactif sur les droits en matière de logement et sur la question des expulsions; périodiques disponibles sur le site Web dans plusieurs langues. Organisation de plusieurs réunions de sensibilisation au sujet de la campagne. La campagne a permis de susciter une volonté politique et a débouché sur des partenariats en Asie, en Afrique et en Europe. Au Kosovo, Habitat a oeuvré en faveur de l'égalité des sexes en matière de sécurité d'occupation et en faveur des droits des femmes dans les domaines de la propriété foncière et de l'héritage, dans le cadre de forums gouvernementaux, et a participé à la mise sur pied de la division chargée du logement et de la propriété foncière, de la commission chargée du logement et des réclamations foncières et des services du cadastre. Des projets de modernisation sont étendus à de nombreuses villes dans les pays en développement, dans le cadre du programme « Alliance des villes ». Sept pays ont signé avec Habitat, dans le cadre du programme intitulé « De l'eau pour les villes africaines », qui repose sur une collaboration entre le secteur public et le secteur privé, des mémorandums d'accord portant sur l'élaboration de plans et de stratégies de conservation de l'eau et de gestion de la demande. Dans ces pays, plusieurs villes ont défini des plans d'application et certaines ont déjà mis au point des projets de stratégie et de plan de conservation de l'eau et de gestion de la demande et ont l'intention d'organiser des ateliers à l'intention des parties intéressées et d'effectuer des démonstrations en vue de mettre leurs plans et stratégies en application. Des centres d'information régionaux doivent être créés en Afrique de l'Est et de l'Ouest afin de former des professionnels de l'alimentation en eau. Des techniques appropriées, qui seront utilisées par des microentreprises pour fournir des services de base et des services de recyclage, sont actuellement mises au point en collaboration avec le secteur privé. Enfin, trois villes africaines progressent vers la privatisation de la gestion des déchets solides.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
	Indicateurs et statistiques permettant de rendre compte efficacement de la situation des femmes; nombre de meilleures pratiques appliquées un peu partout dans les domaines du logement, de la terre et des infrastructures. Collecte de données fiables sur des domaines clefs du Programme pour l'habitat.	La <i>World Organization of Building Officials (WOBO)</i> a mis au point des normes communes applicables à la construction. Les rapports nationaux sur l'application du Programme pour l'habitat et les examens régionaux effectués dans le cadre d'Istanbul+5 ont permis de mesurer les progrès réalisés dans le secteur du logement. Un indice composite des droits des occupants de logement est en cours d'élaboration. L'étude sur l'accès des pauvres au crédit, au logement en zone urbaine a permis d'examiner certains mécanismes. La coopération avec les organisations de la société civile a permis de recueillir des informations en plus grand nombre sur les besoins en microcrédit et sur l'offre en la matière, en particulier pour ce qui est des femmes. Deux publications, le rapport mondial sur les établissements humains – 2001 (<i>Cities in a Globalizing World</i>) et le rapport sur la situation des villes dans le monde – 2001 (<i>State of the World Cities</i>), offrent des analyses portant sur des problèmes essentiels : l'occupation et le respect des droits en matière de logement; le logement dans les villes; le financement du logement; l'offre de logement, les stratégies de lutte contre la situation des sans-logis et les multiples problèmes qui la sous-tendent. L'Observatoire mondial des villes a coordonné la collecte d'indicateurs clefs dans 242 villes de par le monde, dans le cadre de la préparation d'Istanbul+5. Huit institutions régionales ont mis en commun leurs moyens pour rassembler des données et effectuer des analyses, puis faire connaître leurs travaux par l'intermédiaire d'un réseau d'observatoires urbains locaux. Des données ont été rassemblées sur plus de 1 100 exemples de bonne pratique dans les domaines du logement, de la terre et de l'infrastructure et une étude est en cours sur la gestion de la demande d'eau en zone urbaine et sur la protection des ressources en eau. Un ouvrage d'information sur les techniques d'assainissement en zone urbaine est actuellement réalisé en collaboration avec l'UNICEF. Un site Web, qui permettra d'échanger des informations sur les meilleures pratiques dans le secteur de l'eau, est en cours de création. Six exemples de bonne pratique en matière d'accès au logement, d'occupation et de financement du logement ont été examinés lors d'une conférence internationale consacrée aux enseignements à tirer des meilleures pratiques – urbanisme et environnement au XXI^e siècle (<i>Learning from Best Practices: Urban Construction and the Environment for the 21st Century</i>).

Sous-programme 2. Développement urbain durable

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
– Sensibilisation accrue des responsables de l'élaboration des politiques et des dirigeants à tous les niveaux au rôle et à l'importance de l'administration des villes pour assurer un développement social, économique et environnemental durable, au moyen d'activités menées en collaboration avec des partenaires tels que les associations internationales d'autorités locales. – Plus grande capacité des autorités locales de bien administrer, notamment de bien gérer les finances municipales et de bien planifier l'urbanisation en tenant compte des questions sociales, économiques et environnementales. – Permettre aux citoyens, en particulier les femmes et d'autres groupes marginalisés, de participer à l'administration de la ville et les y encourager, au moyen d'activités menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires. – Capacité accrue des autorités gouvernementales, nationales et locales d'élaborer des politiques d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et des catastrophes causées par l'homme, ainsi que des politiques de relèvement, et de gérer des programmes dans ces domaines. – Plus grande capacité des responsables de l'élaboration des politiques et des dirigeants à tous les niveaux de suivre la situation et les tendances dans les domaines social, économique et environnemental dans les zones urbaines et d'évaluer les effets de leurs politiques, stratégies et plans d'action, à l'appui d'un développement urbain durable.	Acceptation plus répandue de l'idée de la ville en tant que centre d'activité économique remplissant les conditions du développement durable et favorisant l'égalité des sexes et l'insertion sociale, conformément à des points de comparaison mondiaux. Renforcement effectif des capacités locales dans toutes les régions. Utilisation d'indices de l'administration urbaine fondée sur la participation. Plus grande participation de toutes les parties prenantes à la campagne mondiale sur l'administration des villes. Nombre de pays dotés d'une législation encourageant la mise en place au niveau local de politiques et de mesures concrètes en faveur du développement durable, ainsi que de stratégies de développement urbain et de financement de l'investissement. Nombre d'autorités locales gérant l'environnement urbain en respectant les principes du développement durable et en faisant appel à des accords de partenariat actif au niveau de la communauté locale. Augmentation de l'investissement urbain et contrôle de la productivité au moyen de l'établissement des budgets selon le principe de la participation et au moyen de réel partenariat entre les secteurs public et privé.	Les principes fondamentaux régissant la bonne administration des villes ont fait l'objet d'une promotion réussie. On a commencé à mettre en place un réseau de villes pratiquant et défendant les principes de la bonne administration fondée sur la participation de tous : 15 villes, qui ont fait connaître leur expérience, ont été désignées à cette fin. À la demande expresse de gouvernements et de groupes intéressés venus de tous horizons, des plans nationaux ont été élaborés. Ils sont en application au Nigéria et en Inde. Un débat portant sur la réforme des politiques est en cours entre la campagne et cinq pays en développement. Des stratégies régionales sont en train d'être élaborées, en commun avec la CESA0, la CESAP et la CEPALC. On a mis au point un ensemble de manuels (outils) sur la bonne administration urbaine fondée sur la participation et on les a mis à l'essai lors de plusieurs réunions régionales et internationales. Par l'intermédiaire du programme de gestion urbaine, un appui a été fourni à des programmes locaux de renforcement des capacités. Des systèmes de notation ont été utilisés dans plusieurs villes participant au programme. Un appui a continué d'être apporté à des réseaux municipaux en Asie, en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des stages de formation de formateurs à la direction locale ont eu lieu dans cinq pays. Tous les documents servant à la formation sont maintenant disponibles sur le site Web. Trois pays participent à des programmes nationaux complets de reproduction de projets d'urbanisme, un effort qui a abouti à des changements de politiques et à des réformes législatives et six pays s'y préparent. Huit villes ont lancé dans des zones d'habitation pauvres des plans d'amélioration de l'urbanisme et de fourniture de services urbains de base. Quelque 25 villes ont recours au système d'information sur la gestion de l'environnement (EMIS) comme outil d'aide à la décision fondée sur la participation. Des documents d'introduction à la formation en matière de gestion et de planification de l'environnement urbain (EPM) ont été publiés; plus de 50 villes se dotent de moyens de gestion et de planification de ce type. Plus de 30 d'entre elles ont passé la phase 2 d'EPM, au cours de laquelle des stratégies sont élaborées puis converties en projets en vue d'un financement. Plusieurs villes se sont dotées de mécanismes en vue de

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
– Sensibilisation accrue des responsables de l'élaboration des politiques et des dirigeants à tous les niveaux au rôle et à l'importance de l'administration des villes pour assurer un développement social, économique et environnemental durable, au moyen d'activités menées en collaboration avec des partenaires tels que les associations internationales d'autorités locales. – Plus grande capacité des autorités locales de bien administrer, notamment de bien gérer les finances municipales et de bien planifier l'urbanisation en tenant compte des questions sociales, économiques et environnementales. – Permettre aux citoyens, en particulier les femmes et d'autres groupes marginalisés, de participer à l'administration de la ville et les y encourager, au moyen d'activités menées en collaboration avec des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires. – Capacité accrue des autorités gouvernementales, nationales et locales d'élaborer des politiques d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et des catastrophes causées par l'homme, ainsi que des politiques de relèvement, et de gérer des programmes dans ces domaines. – Plus grande capacité des responsables de l'élaboration des politiques et des dirigeants à tous les niveaux de suivre la situation et les tendances dans les domaines social, économique et environnemental dans les zones urbaines et d'évaluer les effets de leurs politiques, stratégies et plans d'action, à l'appui d'un développement urbain durable.	Acceptation plus répandue de l'idée de la ville en tant que centre d'activité économique remplissant les conditions du développement durable et favorisant l'égalité des sexes et l'insertion sociale, conformément à des points de comparaison mondiaux. Renforcement effectif des capacités locales dans toutes les régions. Utilisation d'indices de l'administration urbaine fondée sur la participation. Plus grande participation de toutes les parties prenantes à la campagne mondiale sur l'administration des villes. Nombre de pays dotés d'une législation encourageant la mise en place au niveau local de politiques et de mesures concrètes en faveur du développement durable, ainsi que de stratégies de développement urbain et de financement de l'investissement. Nombre d'autorités locales gérant l'environnement urbain en respectant les principes du développement durable et en faisant appel à des accords de partenariat actif au niveau de la communauté locale. Augmentation de l'investissement urbain et contrôle de la productivité au moyen de l'établissement des budgets selon le principe de la participation et au moyen de réel partenariat entre les secteurs public et privé. Accords-cadres conclus sur les	Les principes fondamentaux régissant la bonne administration des villes ont fait l'objet d'une promotion réussie. On a commencé à mettre en place un réseau de villes pratiquant et défendant les principes de la bonne administration fondée sur la participation de tous : 15 villes, qui ont fait connaître leur expérience, ont été désignées à cette fin. À la demande expresse de gouvernements et de groupes intéressés venus de tous horizons, des plans nationaux ont été élaborés. Ils sont en application au Nigéria et en Inde. Un débat portant sur la réforme des politiques est en cours entre la campagne et cinq pays en développement. Des stratégies régionales sont en train d'être élaborées, en commun avec la CESA0, la CESAP et la CEPALC. On a mis au point un ensemble de manuels (outils) sur la bonne administration urbaine fondée sur la participation et on les a mis à l'essai lors de plusieurs réunions régionales et internationales. Par l'intermédiaire du programme de gestion urbaine, un appui a été fourni à des programmes locaux de renforcement des capacités. Des systèmes de notation ont été utilisés dans plusieurs villes participant au programme. Un appui a continué d'être apporté à des réseaux municipaux en Asie, en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Des stages de formation de formateurs à la direction locale ont eu lieu dans cinq pays. Tous les documents servant à la formation sont maintenant disponibles sur le site Web. Trois pays participent à des programmes nationaux complets de reproduction de projets d'urbanisme, un effort qui a abouti à des changements de politiques et à des réformes législatives et six pays s'y préparent. Huit villes ont lancé dans des zones d'habitation pauvres des plans d'amélioration de l'urbanisme et de fourniture de services urbains de base. Quelque 25 villes ont recours au système d'information sur la gestion de l'environnement (EMIS) comme outil d'aide à la décision fondée sur la participation. Des documents d'introduction à la formation en matière de gestion et de planification de l'environnement urbain (EPM) ont été publiés; plus de 50 villes se dotent de moyens de gestion et de planification de ce type. Plus de 30 d'entre elles ont passé la phase 2 d'EPM, au cours de laquelle des stratégies sont élaborées puis converties en projets en vue d'un financement. Plusieurs villes se sont dotées de mécanismes en vue de mettre leurs ressources en commun et de financer des démonstrations compte tenu des

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	Accords-cadres conclus sur les catastrophes naturelles, écologiques et industrielles en zone urbaine. Nombre de pays et de villes mettant en application des programmes de développement des compétences afin de réduire la vulnérabilité face aux catastrophes, et tenant compte des principes relatifs à l'atténuation des effets des catastrophes et au relèvement dans la gestion et le développement des zones urbaines. Participation des groupements locaux à tous les stades de l'élaboration des politiques et des programmes. Mise en oeuvre de stratégies urbaines de lutte contre la criminalité par des groupements de partenaires locaux. Nombre d'autorités locales ayant facilité, favorisé ou assuré l'instauration de services communautaires de maintien de l'ordre ou de systèmes judiciaires locaux. Nombre de partenaires et d'observatoires locaux dans chaque région se référant à des indicateurs, aux meilleures pratiques, à des indices et à des points de comparaison; qualité de l'information utilisée pour suivre les progrès de l'application des plans nationaux et locaux.	commun et de financer des démonstrations compte tenu des priorités fixées et de l'intérêt présenté par les divers projets; ces mécanismes supposent une collaboration étroite entre les services municipaux, les organisations communautaires et les organismes d'aide. Des ouvrages d'information ont été publiés sur diverses questions : tenir compte des femmes dans la gestion et la planification des villes (Integrating Gender Responsiveness in EMP); Stratégie et planification de l'action (Strategy and Action Planning, SCP-sourcebooks, vol. 4); Créer un système d'information sur la gestion de l'environnement et gérer la qualité de l'air dans les villes (Building an Environment Management Information System – EMIS and Urban Air Quality Management); Décisions d'urbanisme fondées sur la participation (Participatory Urban Development Decision-Making – Ouvrage faisant partie de l'ensemble des manuels sur l'administration des villes). Une consultation régionale a eu lieu en Asie du Sud-Est concernant la création d'un réseau d'échange dont le but serait de prévoir les inondations et de se prémunir contre elles; un accord a été conclu. Des activités ont débuté dans le cadre de ce réseau : page Web; échanges techniques; appui technique; indice de vulnérabilité. Des négociations et des travaux préparatoires ont commencé en vue de la création de réseaux régionaux de coopération en Asie centrale, en Amérique centrale et en Afrique australe. Un accord régional de prévention des inondations a été conclu en Asie du Sud. En Afrique du Sud, un projet de développement des compétences aux niveaux national et local a été mis au point, et un accord a été conclu sur l'élaboration d'un programme. Un outil d'évaluation de la vulnérabilité, encore à l'état de projet, est utilisé dans trois pays. Des outils, également à l'état de projet, concernant les méthodes et les pratiques de réinstallation, ont été mis au point et sont utilisés. Un projet d'accord avec des autorités locales sur la réduction des effets des catastrophes a été élaboré. Une méthode qui pourrait servir aux évaluations dans les villes a aussi été réalisée. On travaille actuellement à l'élaboration d'outils d'évaluation de la vulnérabilité, à la mise au point de programmes et au développement de compétences. Des outils de gestion des villes en période de postconflit ont été mis au point. Deux manuels d'élaboration et d'évaluation de projets concernant la gestion des catastrophes et les incendies de forêt ont été publiés.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		Des enquêtes sur la criminalité ont été réalisées dans une ville avec l'aide de groupements locaux. Cet effort a débouché sur la création d'une police municipale et deux autres villes ont suivi cet exemple. Les groupements locaux pour la sécurité ont évalué la situation locale en matière de sécurité et les conseils municipaux ont approuvé et mis en application des stratégies de prévention du crime. Dans certaines régions d'Afrique de l'Ouest, différentes méthodes d'exercice de la justice ont été mises en place, et les notables traditionnellement chargés de rendre la justice ont été intégrés aux groupements locaux pour la sécurité. Des projets de justice réparatrice à l'intention des jeunes non récidivistes ont été mis au point et essayés avec succès à Port Elizabeth. On a entrepris d'établir un rapport sur l'état des villes dans le monde (<i>State of the World Cities Report</i>) pour mesurer les progrès accomplis dans l'application du Programme pour l'habitat. Des données ont été rassemblées par l'intermédiaire d'un réseau pilote mis en place par l'Observatoire mondial des villes dans six régions; de huit partenaires régionaux participant à la création de capacités et à la collecte de données; de 20 observatoires nationaux des villes; et de 60 observatoires locaux des villes. Au total, ce sont 242 villes de par le monde qui ont participé à la collecte de données dans le cadre des activités centrales de l'Observatoire mondial des villes.
Examen par les organes délibérants		Des rapports sur l'exécution du programme de travail biennal sont régulièrement présentés au Comité des représentants permanents. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains a présenté son rapport d'activité à la Commission des établissements humains, à sa dix-huitième session, qui a eu lieu du 12 au 16 février 2001.

Chapitre 14

Prévention du crime et justice pénale

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écart par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits supprimés	Produits prescrits	Total
Lutte contre la criminalité										
B. Programme de travail	359	1	102	52	417	78	–	19	96	96
Total	359	1	102	52	417	78	–	19	96	96
Total général	359	1	102	52	417	78	–	19	96	96

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent et ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent et ajoutés à la demande d'un organe délibérant et à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Administrateur	Consultant		
Lutte contre la criminalité										
B. Programme de travail	457	16	341	68	473	409	798	84	882	38
Total	457	16	341	68	473	409	798	84	882	38
Total général	457	16	341	68	473	409	798	84	882	38

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 14

Prévention du crime et justice pénale – évaluation qualitative de l'exécution du programme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Établissement de la version finale de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et élaboration de trois instruments juridiques internationaux supplémentaires sur la fabrication et le trafic illicite des armes à feu, le transport et le trafic illégaux de migrants, y compris par voie maritime, et la traite des femmes et des enfants. b) Élargissement de l'utilisation et de l'application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale ainsi que des traités types des Nations Unies sur la coopération internationale en matière pénale.	Achèvement des travaux en vue de l'élaboration de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des trois protocoles s'y rapportant. Satisfaction des États Membres pour ce qui est des conseils et de l'appui fournis par le Secrétariat. Connaissance des meilleures pratiques; informations recueillies et communiquées aux organes intergouvernementaux; directives techniques et manuels publiés et diffusés.	La Convention a été achevée en juillet 2000 avant la date prévue. Le texte définitif des protocoles relatifs au trafic d'êtres humains et au trafic illicite de migrants a été arrêté en octobre 2000. Lors de la Conférence de signature qui s'est tenue à la Palerme en décembre 2000, ces instruments ont recueilli le nombre le plus élevé de signatures jamais enregistré dès leur ouverture à signature. Le Protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu a été parachevé en mars 2001 et adopté par l'Assemblée générale en mai 2001. Le Comité spécial s'est dit très satisfait du soutien apporté par le Secrétariat et de sa gestion du processus de négociation. Plusieurs délégations ont également fait part de leur satisfaction à la Troisième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination. À l'issue de l'adoption de la Convention et de ses protocoles, le Centre a également commencé à fournir une aide aux États Membres qui souhaitent les ratifier. Le Centre a continué d'encourager l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies. À cet égard, il a achevé le rapport établi sur la base des questionnaires approuvés par la Commission et lui en a rendu compte à sa dixième session. Comme recommandé par la Commission, il s'apprête à lui soumettre des propositions d'activités mieux ciblées dans ce domaine, étant donné que le thème principal choisi par la Commission pour sa onzième session porte sur « la réforme du système de justice pénale ». En application des résolutions de l'Assemblée générale, les traités types d'extradition et d'aide judiciaire en matière pénale ont été révisés par le Centre. Le vif intérêt manifesté par les pays pour la version révisée et leur large utilisation par le Comité spécial pour l'élaboration de la Convention contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant a démontré une fois de plus leur utilité. Le Manuel sur la lutte contre la corruption a également été révisé, complété et diffusé tant sur support papier qu'électronique. En outre, le Centre a favorisé la recherche d'un consensus et les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une nouvelle Convention des Nations Unies contre la corruption.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
c) Mesures visant à renforcer l'adhésion par les États Membres aux conventions internationales existantes sur le terrorisme ainsi que la mise en oeuvre de ces instruments. d) Renforcement de la capacité des États Membres d'élargir et d'améliorer leur législation et leur politique ainsi que les compétences de leur personnel de justice pénale en vue de prévenir, détecter et poursuivre en justice diverses formes de criminalité transnationale.	Nombre de pays ratifiant les conventions et appliquant leurs dispositions; qualité et quantité des informations recherchées et diffusées; leur accessibilité et utilité; qualité des conseils fournis aux pays et institutions internationales concernées; nombre de pays demandant l'aide du Centre pour traiter les questions relatives au terrorisme. Évaluation de la qualité et de l'utilité de l'expertise fournie par le Centre pour renforcer les capacités pertinentes des États Membres; nombre de projets élaborés et mis en place pour améliorer les capacités et la législation; nombre de membres du personnel de justice pénale recevant une formation; nombre de membres du personnel de justice pénale et de décideurs bénéficiant d'un appui fonctionnel, d'exposés techniques, de manuels et de directives sur des activités pertinentes. Augmentation des contributions volontaires affectées à la prévention du crime et à la justice pénale. Nombre de partenariats créés et d'initiatives communes entreprises; appui fonctionnel et logistique reçu et fourni pour des activités et des projets; prévention des chevauchements et des doubles emplois; synergie des efforts entre les mesures prises aux niveaux fonctionnel et opérationnel.	En matière de prévention du terrorisme, le mandat du Centre a été redéfini grâce à l'incorporation d'une section spéciale sur la prévention du terrorisme dans les plans d'action pour l'application de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Les attaques terroristes perpétrées le 11 septembre 2001 aux États-Unis ont renforcé l'urgence de ces tâches et les ressources disponibles sont réévaluées dans le contexte d'une stratégie globale des Nations Unies de lutte contre le terrorisme. L'adhésion aux conventions sur le terrorisme a également acquis une nouvelle importance en raison des événements récents. Parmi les principales réalisations, on compte notamment la création de bases de données spécialisées sur les incidents terroristes, les mesures contre le terrorisme, les meilleures pratiques ainsi que les leçons tirées de l'expérience; le regroupement des législations nationales pertinentes; et l'élaboration de propositions de directives et d'idées de projet pour des manuels de formation et pour une aide aux pays en vue de la signature des conventions et protocoles internationaux. Le Centre a fourni des compétences fonctionnelles très utiles aux pays bénéficiaires d'une assistance technique, essentiellement dans le cadre des programmes mondiaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et la corruption. Dix-neuf projets de coopération technique diversement avancés visent pour la plupart à renforcer les capacités nationales de lutte contre la criminalité organisée, la corruption et la traite d'êtres humains. Seize autres projets ont également été mis en route afin, notamment, de fournir une assistance technique aux États Membres pour élargir et améliorer leur législation et leur politique ainsi que les compétences de leur personnel de justice pénale en vue de prévenir, détecter et poursuivre en justice diverses formes de criminalité transnationale. En outre, plusieurs séminaires ayant pour but de promouvoir l'élaboration de la Convention contre la criminalité transnationale organisée ont eu lieu et plusieurs autres doivent suivre. Quatre séminaires nationaux de formation spécialisée ont été tenus, sur le thème de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et la corruption. Par ailleurs, le renforcement des capacités a bénéficié de contributions indirectes sous forme d'exposés lors de manifestations et

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
e) Instauration d'une coopération internationale plus efficace visant à prévenir et contrôler diverses formes de criminalité transnationale et renforcement de la coopération avec d'autres organismes et entités des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales.		autres activités internationales, régionales et nationales auxquelles ont participé plusieurs milliers de membres du personnel de justice pénale. Le montant des contributions volontaires et des annonces de contributions pour la prévention du crime et la justice pénale est passé de 6 à 7 millions de dollars, et le nombre des pays donateurs apportant des contributions assez importantes s'est également accru. Une augmentation sensible du montant des contributions volontaires est indispensable pour assurer la fourniture de services efficaces à l'avenir. Des projets ont été élaborés et étaient exécutés en collaboration avec les organisations internationales concernées. Ces partenaires comprenaient les organisations suivantes : UNICRI, PNUCID, PNUD, UNOPS, CE, OIM, OSCE, CEDEAO, Interpol, Europol, Conseil consultatif scientifique et professionnel, les organisations non gouvernementales internationales et nationales pertinentes ainsi que les membres du réseau d'informations des Nations Unies sur la criminalité et la justice pénale. Le Centre a contribué aux réunions annuelles de coordination du réseau d'information. Il a organisé une réunion consultative spéciale des instituts, et a participé en qualité de membre ès qualités aux réunions du conseil d'administration de plusieurs instituts. On s'est attaché à faire participer les instituts et autres partenaires à la planification et l'exécution des projets d'assistance technique, à la mise en oeuvre et à l'amélioration des programmes mondiaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et la corruption. La synergie a été renforcée avec le PNUCID, notamment par la transformation de ses bureaux extérieurs en bureaux pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, dotés d'un mandat élargi afin de couvrir tant les projets et les activités du PNUCID que ceux du Centre pour la prévention de la criminalité internationale. Le manque de ressources humaines et financières rend difficile la coordination et la promotion d'une collaboration active, car les faibles ressources disponibles sont utilisées à d'autres tâches urgentes. En outre, l'autonomie relative des instituts et leurs propres contraintes financières ont également une incidence négative à cet égard.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
f) Fourniture de données et d'informations pertinentes et fiables (données statistiques, conclusions et résultats de travaux concrets de recherche, analyses approfondies) et actualisation des informations concernant les structures et activités des principaux groupes existants de criminalité transnationale organisée et de ceux qui font leur apparition, les marchés illicites ainsi que les tendances et l'évolution du trafic des êtres humains et de la corruption.	Qualité, quantité et couverture fonctionnelle des données rassemblées, analysées et diffusées; qualité, quantité et couverture fonctionnelle des publications techniques et des outils élaborés et diffusés dans ces domaines d'activité; commentaires sur des publications de fonds; qualité, couverture et accessibilité des bases de données, nombre/durée de leurs consultations de celles-ci; élaboration et diffusion de manuels, d'outils et de directives d'autoformation.	Les résultats de la sixième enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité ont été publiés sous forme électronique et la collecte et l'analyse des données de la septième enquête ont commencé. Les informations sur les groupes concernés par la criminalité organisée ont été rassemblées, des banques de données électroniques ont été créées et les résultats présentés à des groupes d'experts, organisés conjointement avec l'UNICRI. Les bases de données sont enrichies régulièrement. La collecte et l'analyse d'informations sur les structures juridiques de lutte contre la criminalité transnationale organisée sont achevées pour près de 20 pays et ces activités doivent être élargies à d'autres pays. Des mesures préliminaires ont également été prises pour créer des bases de données sur la traite des êtres humains et la corruption; les données nationales ont été transmises et exploitées dans le contexte des évaluations de pays. Deux numéros de la nouvelle publication en série intitulée « <i>Forum on Crime and Society</i> » ont été respectivement consacrés, en 2001, à la criminalité transnationale organisée et à la corruption. Les activités concernant l'élaboration d'un rapport sur les tendances mondiales de la corruption ont été lancées; ce rapport sera basé sur l'analyse de plusieurs centaines d'indicateurs concernant les nouvelles formes de criminalité. La recherche concrète et l'analyse des données sur les structures et les activités des principaux groupes existants de criminalité transnationale organisée et de ceux qui font leur apparition sur les marchés illégaux et sur les tendances et modalités de la traite d'êtres humains et de la corruption constituent des éléments importants de plusieurs projets de coopération technique. Les activités relatives à la création d'une grande base de données sur la traite des êtres humains ont démarré. Un dossier sur les mesures de lutte contre la corruption a été constituée et est régulièrement mis à jour et complété par des domaines d'activité supplémentaires et des études de cas. Il est disponible sur support papier et électronique. Des dossiers similaires sont actuellement constitués dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic d'être humains. D'autres résultats ont pu être obtenus en rationalisant les tâches relatives à l'établissement de rapports que le Centre est tenu de présenter aux organes intergouvernementaux, en fusionnant plusieurs rapports et en réduisant leur longueur. Dans le même temps, il a fallu faire face aux lourdes tâches imposées par les services fonctionnels à fournir au Comité spécial sur

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
g) Prompte exécution de son obligation de rendre compte de ses travaux à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale.	Qualité, quantité et publication ponctuelle des rapports qu'il est tenu de présenter aux organes intergouvernementaux.	l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée, le dixième Congrès des Nations Unies, la Conférence de signature par des personnalités politiques de haut rang qui s'est tenue à Palerme, les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une Convention des Nations Unies contre la corruption. En dépit de la charge de travail accrue qui en a résulté, les délégations ont salué la qualité des rapports présentés aux organismes intergouvernementaux.
Examen par les organes délibérants	À ses neuvième et dixième sessions tenues en 2000 et 2001 respectivement, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné les rapports sur les activités du Centre pour la prévention internationale du crime (E/CN.15/2000/2 et E/CN.15/2001/2), dans lesquels figurent des examens d'ensemble de l'exécution des programmes ainsi que des détails précis. Les résumés des délibérations de la Commission figurent au chapitre IV du rapport sur la neuvième session (E/2000/3) et au chapitre V du rapport sur la dixième session (E/2001/30/Rev.1). Les chapitres V et VII de ces rapports sont également pertinents et portent respectivement sur les questions de gestion et de programmation stratégique. En outre, les rapports annuels du Secrétaire général sur la prévention du crime et la justice pénale (A/55/119 et A/56/155) présentés à l'Assemblée générale, à ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions, contiennent également des informations utiles sur l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs. La position et les recommandations adoptées par l'Assemblée générale à cet égard sont reprises dans ses résolutions 55/64 et 56/123. Les organes intergouvernementaux (la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale) assurent également le suivi régulier des activités de fond et des produits fournis par le Centre. Par exemple, la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les trois protocoles s'y rapportant ont été adoptés par l'Assemblée générale, en un temps record de deux ans, avec l'aide du Centre pour la prévention de la criminalité internationale qui a fourni des services fonctionnels pendant les négociations. L'Assemblée générale a également demandé un suivi. Les services fonctionnels fournis au dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants ont été suivis par la Commission et l'Assemblée générale jusqu'à l'adoption en décembre 2000, de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice pénale et l'élaboration des plans d'action pour sa mise en oeuvre, adoptés par l'Assemblée générale un an plus tard.	

Chapitre 15

Contrôle international des drogues

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Contrôle international des drogues										
1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues	39	5	–	–	27	4	1	12	70	70
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	447	1	16	182	573	8	2	63	86	90
3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues	29	11	10	7	34	–	19	4	60	60
4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et suppression du trafic de drogues	88	–	4	7	79	1	12	7	79	81
Total	603	17	30	196	713	13	34	86	82	86

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Administrateurs	Consultants		
Contrôle international des drogues										
1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues	72,0	23	229,0	63,0	95,0	292,0	301,0	86,0	387,0	49
2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue	458,0	–	25,0	–	458,0	25,0	483,0	–	483,0	84
3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l’abus des drogues	38,5	8	121,5	20,5	46,5	142,0	160,0	28,5	188,5	51
4. Réduction de l’offre : élimination des cultures illicites et suppression du trafic de drogues	102,5	–	174,7	38,0	102,5	212,7	277,2	38,0	315,2	61
Total	671,0	31	550,2	121,5	702,0	671,7	1 221,2	152,5	1 373,7	65

** Pourcentage de mois de travail consacré à des produits quantifiables.

Chapitre 15

Contrôle international des drogues – Analyse qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Coordination et promotion du contrôle international des drogues

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Appliquer une démarche coordonnée à l'égard des activités concernant la lutte contre la drogue dans l'ensemble du système des Nations Unies, le PNUCID jouant à cet égard le rôle de chef de file	Nouvelles activités de contrôle des drogues engagées par les organismes des Nations Unies et nouvelles initiatives conjointes avec le PNUCID	Le PNUCID collabore avec les entités ci-après pour aider les gouvernements à appliquer les résultats de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale : OMS, OIT, UNICEF, UNESCO, FAO, FIDA, PAM, ONUSIDA, UPU, OMI, PNUD, ONUDI, FNUAP, HCR, UNOPS, UNICRI, Programme des Volontaires des Nations Unies, Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque de développement des Caraïbes, OUA, SADC, CEDEAO, OEA/CICAD, OEDT, ASE, OIPC/Interpol et diverses organisations non gouvernementales.
Coordonner la programmation et l'exécution des activités relatives à la lutte contre la drogue qui sont menées par les gouvernements, les institutions régionales et sous-régionales et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales	Nouveaux mémorandums d'accord et stratégies nationales et régionales adoptés et appliqués	Les travaux du Sous-Comité du CAC pour la lutte antidrogue qui ont été dirigés par le PNUCID ont abouti à l'adoption des directives du CAC relatives aux activités du système des Nations Unies en matière de lutte contre la drogue ; assuré l'inclusion de la lutte contre la drogue dans le Plan de campagne du Secrétaire général pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Le PNUCID a participé à plus de 250 réunions organisées par d'autres organisations.
Contribution à la réalisation des buts et objectifs adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale	Nombre de réalisations et objectifs achevés en vue d'une solution au problème du contrôle international des drogues inscrits dans le programme de travail pour l'exercice biennal	Les réalisations dans les domaines du contrôle international des drogues ont augmenté avec la fourniture de conseils, la coopération technique, la promotion des instruments juridiques et la convocation de réunions et conventions pour se pencher sur ces questions. Le PNUCID continue d'apporter sa contribution à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et cette contribution se poursuivra dans le sens de la réalisation des objectifs qui ont été fixés au cours de cette session.
Accroître les ressources destinées au Fonds pour le PNUCID, diversifier et renforcer l'assise financière des activités correspondant aux besoins des États Membres	Accroissement du niveau des contributions des donateurs (aussi bien les fonds réservés que les fonds non réservés à un emploi particulier) ; contributions de nouvelles sources	Aucune augmentation notable n'a été enregistrée dans le niveau des contributions des donateurs traditionnels. Toutefois, une augmentation sensible a été notée dans les contributions au titre de la participation aux coûts des pays d'Amérique latine. Par ailleurs, le PNUCID a pu conclure des accords avec l'Organisation des États américains et avec l'ONUSIDA pour l'exécution de plusieurs projets. En ce qui concerne les dons publics, des accords ont été conclus avec des sociétés privées pour la fourniture d'un appui technique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcer et améliorer la couverture des médias et diffuser en temps voulu sur Internet des informations exactes concernant divers aspects du problème de la drogue, en particulier les stimulants de type amphétaminique et les mesures de lutte au niveau international	Tendances quantifiables des produits des médias grâce au suivi des services de revue de presse et des émissions radiodiffusées et télévisées	pour aider les pays en développement d'Afrique et du Moyen-Orient. Le PNUCID a fait l'objet d'une vaste couverture médiatique dans le monde entier en 2001. Il a suscité beaucoup d'intérêt de la part des médias et reçu des centaines de demandes d'entrevues lors du lancement du rapport mondial sur les drogues, de la publication de l'enquête annuelle sur le pavot et à l'occasion de la journée internationale de lutte contre la drogue, du lancement du rapport annuel sur les tendances des drogues illicites, de la rencontre intitulée « Basketball sans frontières » et d'autres manifestations. La couverture a été assurée de grandes chaînes de télévision locales et internationales ainsi que par des magazines, des journaux et des chaînes de radio. Depuis son lancement en janvier 2001, le site Web a reçu 120 000 visiteurs par mois. Le bulletin trimestriel <i>Update</i> , qui est publié en trois langues, touche désormais 12 000 lecteurs dans le monde entier et est affiché sur le site Web.
Mettre en place des arrangements intérimaires avec les fournisseurs d'accès Internet et les sociétés commerciales concernées afin d'examiner le moyen de filtrer l'information diffusée sur Internet, par exemple dans le domaine des drogues illicites	Réunion d'experts sur le filtrage des informations sur Internet ; organisation de consultations aux niveaux régional et mondial sur les devoirs et obligations des fournisseurs d'accès Internet	Toutes les activités liées à ces réalisations ont dû être reportées faute de fonds et aussi en raison de la priorité accordée à d'autres domaines.
Aider les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les institutions financières et les organisations non gouvernementales à formuler des politiques, à prendre des décisions et à mettre en œuvre les conclusions des études et programmes en connaissance de cause	Des données et informations plus complètes et plus fiables sur l'ampleur, la portée et l'avenir du problème de la drogue, qui permettront de mieux comprendre le problème de la drogue dans son ensemble	Deux numéros du Bulletin des stupéfiants ont été publiés au cours de l'exercice biennal. Les sujets abordés étaient notamment les suivants : activités de substitution ; drogue, alcool et criminalité ; consommation de drogues parmi les étudiants du secondaire ; coûts économiques et sociaux de la consommation de drogues, etc. Le programme a en outre accru ses capacités en matière d'analyse et de diffusion de données et d'information en produisant son analyse annuelle sur les tendances mondiales des drogues illicites. Le deuxième rapport mondial sur les drogues a été publié.

Sous-programme 2. Élaboration des politiques et suivi de la lutte internationale contre la drogue

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Aptitude renforcée de l'OICS à décider de l'opportunité de poser des questions aux gouvernements, à proposer l'organisation de missions d'enquête et l'adoption de mesures visant à assurer le plein respect des dispositions des conventions ainsi qu'à maintenir et améliorer son dialogue avec les gouvernements	Présentation dans les délais voulus de toute la documentation nécessaire avant les sessions de l'OICS. Réaction des gouvernements aux évaluations et aux recommandations de l'Organe, et mesures prises les gouvernements. Coopération du Secrétariat avec l'Organe	L'OICS a pris au total 132 décisions en 2000 et les chiffres pour 2001 devraient être un peu plus élevés du fait de l'ajout d'une troisième session annuelle. Il a effectué 35 missions de pays en 2000-2001. Son secrétariat s'emploie à assurer le suivi systématique des recommandations que l'Organe a formulé à l'issue des missions dans les pays. Le Secrétariat a apporté son appui à l'OICS lorsque ce dernier a invoqué des procédures formelles pour assurer l'application des dispositions des conventions relatives au contrôle des drogues, et a tenu des consultations avec les gouvernements sur cette base. Il y a eu un échange régulier de correspondance avec tous les gouvernements sur les conclusions de l'OICS et de son secrétariat, sur les lacunes en matière de contrôle des drogues, sur les tentatives en vue de détourner les drogues des circuits de fabrication et de commerce licites à des circuits illicites et sur la manière de contrôler les drogues et les produits chimiques.
Attention accrue portée par la communauté internationale, notamment le grand public, aux conclusions de l'Organe de contrôle et à ses rapports annuels	Références au rapport annuel de l'OICS dans les délibérations de la Commission des stupéfiants et dans la presse mondiale	Les représentants qui ont participé aux réunions de la Commission des stupéfiants ont d'une manière générale réagi positivement au rapport annuel de 2000 et aux publications techniques. Toutes les grandes agences de presse internationales ont continué de couvrir le lancement u rapport annuel de l'Organe de contrôle, dont le site Web a accueilli 20 010 visiteurs le jour du lancement officiel du rapport de 2000. Quarante-trois conférences de presse ont été organisées à différents points du globe pour lancer le rapport annuel de 2000, soit six de plus que pour celui de 1999.
Surveillance améliorée des transactions licites de stupéfiants et de substances psychotropes à tous les stades, y compris la fabrication, le commerce international et la distribution de ces substances à l'échelle nationale, ainsi que des mesures prises par les gouvernements pour exercer le contrôle prévu par les conventions et recommandé par les instances intergouvernementales compétentes	Identification des tendances en matière d'activités licites concernant les transactions de stupéfiants et de substances psychotropes et découvertes des lacunes dans les systèmes nationaux de contrôle pour permettre à l'OICS d'adopter les mesures qui s'imposent à l'encontre des gouvernements concernés.	Les bases de données sont continuellement mises à jour, les données sont analysées et les appréciations sont communiquées aux gouvernements. Les tendances en matière d'activités licites concernant les transactions de stupéfiants et de substances psychotropes ont été identifiées et ont été signalées à l'OICS dans des documents ; elles figurent dans les publications techniques E/INCB/2000/2 et 3, et E/INCB/2001/2 et 3. L'OICS a pris des décisions en se fondant notamment sur les analyses de son secrétariat, et les gouvernements ont été alertés des faits inhabituels et des tendances négatives.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Maintien d'un équilibre entre l'offre et la demande de drogues licites à l'échelle mondiale grâce à des recommandations adressées aux gouvernements.	Bon fonctionnement des mécanismes de consultation entre les pays producteurs de matière première et les pays consommateurs ; équilibre réel à l'échelle mondiale.	La situation de l'offre et de la demande a régulièrement été communiquée à l'OICS à ses sessions de mai et novembre, respectivement en 2000 et 2001, et l'Organe de contrôle a pris des décisions sur la base d'une évaluation de la situation telle qu'elle a été effectuée par son secrétariat.
Mise en place de mécanismes de travail et de procédures normalisées de fonctionnement entre les organes nationaux et internationaux en vue de prévenir et de repérer le détournement de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins de commerce illicite.	Fréquent usage des procédures de travail pour vérifier la légitimité des différentes transactions en vue d'empêcher le détournement de précurseurs chimiques pour la fabrication de drogues illicites.	Le secrétariat de l'OICS participe activement à « Operation Purple » et à « Operation Topaz », initiatives internationales visant à établir des procédures standard pour le contrôle, respectivement, du permanganate de potassium et de l'anhydride acétique. Grâce à ces procédures de contrôle, le département est capable de vérifier l'itinéraire que suivent les précurseurs chimiques et d'empêcher leur détournement vers la fabrication de drogues illicites.
Meilleure surveillance de la circulation internationale licite des précurseurs chimiques et de leurs utilisations pour définir des tendances générales	Identification des tendances en matière de circulation internationale licite de précurseurs et de leurs utilisations, sous réserve de la fourniture de données pertinentes par les gouvernements	Les tendances en matière de circulation internationale licite de précurseurs ont été identifiées et signalées à l'OICS dans des documents ; elles figurent dans les publications techniques E/INCB/2000/4 et E/INCB/2001/4. L'OICS a pris des décisions en se fondant notamment sur les analyses de son secrétariat. Les bases de données sur les précurseurs sont constamment mises à jour.
Identification et évaluation des substances qu'il y aurait éventuellement lieu d'inscrire aux tableaux aux fins de contrôle international, de retirer d'un tableau à l'autre, ou d'inclure dans la liste des produits faisant l'objet d'une surveillance spéciale	Données et informations pertinentes disponibles pour permettre à l'OICS de procéder lui-même à l'évaluation des substances, conformément à la Convention de 1988	En 2000, le Commission des stupéfiants, tenant compte des observations présentées par les parties et des recommandations de l'OICS, a décidé d'inclure la substance norephedrine dans le tableau I de la Convention de 1988. En 2001, la Commission a décidé de transférer l'anhydride acétique et le permanganate de potassium du tableau II au tableau I de la Convention. La liste de surveillance spéciale continue d'être tenue.
Renforcement des moyens dont dispose l'Organe pour préparer son rapport en tenant compte des informations communiquées par les gouvernements concernés	Exhaustivité des délibérations de l'OICS sur la teneur de ses rapports annuels, et de la couverture des rapports annuels	Une troisième session de l'OICS d'une semaine a été ajoutée au début de février 2001, afin que les travaux de l'Organe de contrôle aux sessions de novembre puissent être concentrés sur la mise au point définitive du rapport annuel, qui doit être envoyé à la publication en décembre. Un groupe de l'évaluation de la Convention a été créé au sein du secrétariat de l'OISCS en 2001 et est chargé de faire sorte que les principales questions d'orientation et questions relevant des organes délibérants, y compris l'évolution de la situation de l'offre et de la demande soient systématiquement suivies et portées à l'attention de l'Organe de contrôle.

Secrétariat de la Commission des stupéfiants et Section des affaires juridiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Aide à la prise de décisions et orientation générale fournie par la Commission des stupéfiants, organe de décision des Nations Unies dans le domaine du contrôle des stupéfiants et organe directeur du PNUCID.	La fourniture de services organiques de secrétariat à la Commission des stupéfiants et à ses organes subsidiaires, à la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale et aux réunions de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime.	Le secrétariat de la Commission des stupéfiants a assuré le secrétariat des quarante-troisième et quarante-quatrième sessions de la Commission des stupéfiants, des réunions du Comité plénier et des réunions intersessions convoquées par le Président et le bureau. La Section a établi une documentation de fond à l'intention de la Commission des stupéfiants et a continué à assurer le service fonctionnel des réunions des organes subsidiaires de celle-ci, la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés dans le Proche et le Moyen-Orient, ainsi que l'ensemble des réunions régionales des chefs des services nationaux de répression compétents en matière de drogue. Les rapports et les documents de séances des réunions des chefs des services nationaux de répression sont également établis par la Section.
Aide à l'examen des rapports biennaux des États Membres sur la réalisation des objectifs de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.	La tenue des réunions du bureau élargi de la Commission des stupéfiants, des réunions et des consultations avec les groupes régionaux entre les sessions, pour examiner les rapports initiaux et biennaux sur l'application des résultats de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La préparation d'une documentation et d'autres informations concises, publiées sans retard, et notamment des rapports analytiques, comme l'ont demandé la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires, ainsi que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.	L'examen des rapports initiaux et des rapports biennaux est facilité par les réunions du bureau élargi, les réunions intersessions de la Commission et les réunions des groupes régionaux, ainsi que par l'établissement de rapports qui sont publiés sans retard. Comme l'indique son rapport, la Commission a examiné cette question aux points pertinents de son ordre du jour.
Échange, avec les ministères des affaires étrangères, les missions permanentes auprès de l'ONU, les organismes et institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de renseignements de meilleure qualité et actualisés sur un large éventail de questions juridiques et techniques liées aux fonctions et décisions de la Commission et d'autres organes délibérants des Nations Unies concernant le contrôle des stupéfiants;	La préparation d'une documentation et d'autres informations concises, communiquées sans retard à la Commission des stupéfiants et à ses organes subsidiaires, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social.	Au paragraphe 20 de la déclaration politique adoptée à sa vingtième session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue, l'Assemblée a demandé à tous les États de rendre compte, tous les deux ans, à la Commission des stupéfiants des mesures prises pour atteindre les objectifs fixés pour 2003 et 2008 et a prié la Commission d'analyser ces rapports afin de faciliter la coopération dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Dans sa résolution 42/11 du

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Information des organes délibérants compétents au sujet des incidences juridiques des questions liées à l'application des traités relatifs à la lutte contre la drogue.	Établissement en temps utile de données concises et autres informations à l'intention de la Commission des stupéfiants et de ses organes subsidiaires, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.	1er décembre 1999, la Commission a prié le Directeur exécutif du PNUCID d'établir un rapport biennal sur l'application des résultats de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sur la base de l'information qui lui serait fournie dans un questionnaire adopté par la Commission. Sur la base de l'information fournie par les États Membres, le premier rapport biennal de synthèse a été établi. En outre, les répertoires, demandés par la Commission, des renseignements sur les activités nationales de lutte contre la drogue et les autres rapports pertinents ont également été établis.
Fonctions de dépositaire des informations juridiques relatives à la lutte internationale contre la drogue que les pays et autres entités compétentes peuvent consulter et conseils au sujet de l'application des traités.	L'opportunité et la qualité des avis communiqués; réaction positive des clients, et une amélioration de la capacité électronique de diffuser l'information.	Dans la déclaration politique adoptée à l'issue de sa vingtième session extraordinaire, l'Assemblée demandait aux États de rendre compte tous les deux ans à la Commission des stupéfiants des mesures prises pour atteindre les objectifs et buts fixés pour 2003 et 2008, et demandait à la Commission d'analyser ces rapports afin de faciliter la coopération dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. La Commission a demandé au PNUCID de rendre compte de l'application de cette décision de l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, et ces deux demandes ont été transmises par le PNUD. Une bibliothèque juridique en ligne (base de données Internet sur la législation de lutte contre la drogue et l'index correspondant) a été lancée. Le répertoire des autorités désignées en vertu de la Convention de 1988 a été publié tous les trimestres, et non tous les ans, en 2001, afin de faciliter l'aide juridique mutuelle et la coopération maritime. Des avis et une aide juridiques ont été fournis aux États pour leur permettre d'appliquer les conventions relatives à la lutte contre la drogue sur les sujets les plus divers, parmi lesquels : les solutions autres que la mise en détention, l'aide juridique mutuelle, la coopération maritime et l'étendue du contrôle prévu par les conventions.

Sous-programme 3. Réduction de la demande : prévention et réduction de l'abus des drogues

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Accroissement de l'utilisation par les États Membres de méthodes et d'indicateurs normalisés pour la collecte de données sur l'abus des drogues. Mise en place dans 25 pays de systèmes nouveaux et améliorés de collecte des données. La Commission des stupéfiants est parfaitement informée de l'ampleur du problème de l'abus des drogues aux fins de la formulation de politiques dans le domaine de la réduction de la demande.	Augmentation du nombre des États Membres qui utilisent des méthodes et indicateurs normalisés pour la collecte de données sur l'abus des drogues et augmentation du nombre d'États Membres qui se sont dotés de systèmes nouveaux et améliorés de collecte des données. Les rapports à la Commission des stupéfiants sur l'ampleur du problème de l'abus des drogues, dans le monde, sont publiés en temps utile.	Des exercices d'évaluation et des analyses des informations nationales ont été réalisés dans plus de 20 pays. On s'est mis d'accord sur le libellé d'un nouveau Questionnaire pour dans les rapports annuels (deuxième partie) qui contient des indicateurs mondiaux convenus par les États. De nouveaux systèmes régionaux d'information sur la drogue ont été établis. L'information ainsi produite est utilisée pour améliorer l'exactitude et l'exhaustivité des rapports du PNUCID à la Commission des stupéfiants et pour améliorer l'aptitude de ce programme à analyser le problème de la drogue dans le monde. En participant à l'établissement de rapports annuels fondés sur le questionnaire normalisé, les États Membres ont tout à gagner à une meilleure coordination et à une meilleure analyse des données disponibles sur la toxicomanie et peuvent adopter des définitions communes qui permettent à toutes les parties de savoir avec précision de quoi elles parlent durant leurs réunions.
Application par les États Membres de stratégies et programmes de réduction de la demande plus complets et de meilleure qualité. Adoption et application par les États Membres du principe d'une prévention efficace sur les lieux de travail et chez les jeunes. Amélioration des méthodes de traitement de l'abus des drogues et programmes de traitement efficaces et économiques.	Augmentation du nombre des États Membres qui se sont dotés d'une stratégie ou de programmes de réduction de la demande plus complets et de meilleure qualité et de programmes fondés sur les principes et des « pratiques optimales ». Établissement de données détaillées et de qualité sur la demande de drogues, pour l'amélioration des systèmes d'information du PNUCID et pour la production de rapports analytiques.	Un certain nombre de publications sur la prévention primaire de la toxicomanie au niveau de la collectivité locale, sur la prévention de la toxicomanie dans la jeunesse, sur l'évaluation des différents traitements proposés et sur les enseignements dégagés concernant les liens entre infection par le VIH/sida et toxicomanie, ont aidé à donner aux États Membres des avis et des directives techniquement solides, ce qui les a amenés à élaborer des méthodes et des programmes de meilleure qualité, plus détaillés, fondés sur le principe des « pratiques optimales ».

Sous-programme 4. Réduction de l'offre : élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Les États Membres et les organismes nationaux et internationaux seront bien renseignés sur les aspects du problème des drogues illicites qui ont trait à la réduction de l'offre, y compris les activités de substitution, et sur les contre-mesures et les stratégies à mettre en oeuvre pour agir à ce niveau.	Collecte de données précises complètes et à jour, et diffusion de rapports sur la réduction de l'offre de drogues.	Le PNUCID a aidé à diffuser des directives, des données et des informations fiables communiquées au bon moment, ainsi que des analyses concernant le problème de la réduction de l'offre de drogues, illicites, la répression du trafic de drogues et les activités de substitution.
Des stratégies nationales et internationales adaptées – plans de développement nationaux – seront mises en place pour lutter contre le trafic de drogues, en tenant compte des approches nouvelles et des pratiques optimales préconisées par le Programme en ce qui concerne l'application des lois et les activités de substitution.	Nombre de pays intégrant dans leur plan de développement des conceptions novatrices et les pratiques optimales préconisées par le PNUCID concernant la répression du trafic de drogues et les activités de substitution.	Par la distribution de directives techniques, la fourniture d'avis techniques aux gouvernements, l'organisation de réunions d'experts et de cours de formation, le PNUCID a aidé à faire plus largement accepter et à mieux intégrer dans les stratégies de développement national et les efforts internationaux des conceptions novatrices et des pratiques optimales en matière de répression du trafic de drogues et d'activités de substitution. La priorité a été donnée à des activités centrées sur l'échange de données d'expérience et la détermination des pratiques optimales. Le PNUCID devient de plus en plus un centre de connaissances spécialisées.
Les États et la communauté internationale seront à même de suivre la mise en oeuvre et d'évaluer l'efficacité des mesures qui auront été prises en vue d'éliminer ou, à tout le moins, de réduire sensiblement les cultures illicites du cannabis, de la coca et du pavot somnifère, conformément à l'objectif adopté par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, de détecter les transferts de cultures illicites et les nouvelles cultures illicites qui apparaissent, et de prendre des mesures préventives.	La liste des pays qui auront établi des mécanismes permettant de surveiller les cultures illicites de drogues, et l'amélioration de la qualité de l'information sur les cultures illicites.	À la fin de 2001, six pays, la Colombie, le Pérou, la Bolivie, l'Afghanistan, la République démocratique populaire lao et le Myanmar, ont mis en place le mécanisme de suivi que soutient le PNUCID, ce qui permet de mieux connaître, dans le monde, l'étendue des zones de culture du pavot somnifère et de la coca. Les directives et normes méthodologiques ont été définies et un appui technique est apporté pour assurer la bonne application des activités de surveillance dans les pays concernés.
Les États et la communauté internationale seront en mesure de concevoir et d'appliquer des mesures plus efficaces pour éliminer ou réduire sensiblement le cultures illicites de cannabis, de coca et de pavot, suivant l'objectif approuvé par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.	La coopération internationale accrue à des activités de substitution, et l'augmentation du nombre de pays qui conçoivent et appliquent des politiques de réduction importante ou d'élimination des cultures illicites.	Des efforts sont faits pour améliorer la collaboration avec les organisations internationales concernées par les activités de substitution et les contacts utiles ont été pris. Les États Membres ont accru leur coopération, régionale et internationale, dans le domaine de la réduction de l'offre de drogues. Cependant, les pays où se trouvent les cultures illicites ont besoin d'une aide supplémentaire pour leur permettre d'appliquer les plans d'élimination de ces cultures d'ici à 2008.
La communauté internationale et les entités du système des Nations Unies pourront mieux appréhender le problème du blanchiment d'argent et trouveront de nouvelles parades pour lutter contre cette pratique. Des progrès appréciables seront accomplis dans la réalisation de l'objectif énoncé dans la	L'augmentation du nombre de pays qui pourront mieux appréhender le problème du blanchiment d'argent, notamment en adoptant une législation et en	Le Programme a mené des activités de sensibilisation dans les États Membres et a accru son assistance technique aux États pour les aider à appliquer leur législation, se doter des institutions nécessaires et assurer la formation des principaux partenaires concernés. La diffusion des travaux de recherche

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Déclaration politique et le plan d'action relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire et selon lequel des mesures efficaces doivent être adoptées et mises en oeuvre à cette fin d'ici à 2003.	assurant une formation du personnel de police. La création de services de renseignements financiers au niveau national. La fourniture d'une aide technique aux États Membres pour les aider à appliquer leur législation de lutte contre le blanchiment d'argent.	et d'une information très complète sur les dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent y compris une base de données sur la législation et sur les conventions relatives au blanchiment d'argent, s'appuyant sur un site Internet qui a reçu jusqu'à 8 000 visites par mois. Quatre-vingt-quinze pays se sont désormais dotés d'une législation de lutte contre le blanchiment d'argent, et cette législation est recensée dans la base de données sur la lutte contre le blanchiment d'argent (AMLID), qui fait partie du site Internet du programme. Une aide a été apportée à 80 pays, de façon directe ou par le canal de partenariats avec d'autres organisations internationales. Quatre conseillers déployés dans les États Membres et les régions pour apporter une assistance directe de longue durée pour la confection des lois contre le blanchiment d'argent, la formation et la création d'institutions ayant le même objet, afin de satisfaire ou même dépasser les normes fixées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Des relations de coopération avec les organisations internationales, pour acheminer l'assistance technique, ont été nouées.
Les organismes nationaux et internationaux engagés dans la lutte contre la drogue utiliseront des normes, des directives, des programmes, des procédures et des méthodes de travail actualisés et d'excellente qualité pour l'analyse et la détection des drogues.	L'accroissement du nombre de laboratoires utilisant des méthodes normalisées pour leurs analyses et un meilleur contrôle de la qualité de leurs travaux; participation de ces laboratoires au programme de contrôle de la qualité organisé par le PNUCID; préparation de méthodes et de directives diffusées et utilisées efficacement; diffusion et utilisation effective des matériaux et des équipements; formation de spécialistes venant des laboratoires des États Membres; mise en place d'un réseau de laboratoires.	Environ 3 000 manuels, <i>feuilles de données techniques, directives sur les méthodes</i> préconisées pour la détection et l'analyse des drogues et de leurs précurseurs, ont été envoyés à près de 100 pays; 4 numéros de recueils bibliographiques ont été diffusés; 123 ensembles d'échantillons ont été envoyés aux laboratoires qui ont participé aux deux séries de travaux internationaux de collaboration et au programme de contrôle de la qualité organisés par la Section scientifique. Huit rapports d'analyse d'évaluation du fonctionnement des laboratoires ont été établis et ont été approuvés par le Groupe permanent du contrôle de la qualité, et diffusés.
Les capacités des États Membres en matière d'analyse et de détection des drogues seront améliorées.	Diffusion et utilisation effective des matériaux et des équipements; formation de spécialistes venant des laboratoires des États Membres; mise en place d'un réseau de laboratoires.	Des matériaux et des équipements ont été fournis à 29 laboratoires de police scientifique dans 14 pays; formation professionnelle (avec voyages d'étude) de 61 membres du personnel de laboratoires nationaux de 17 pays; travaux scientifiques; envoi, à leur demande, à 75 laboratoires et à huit bureaux locaux de 3 300 exemplaires de matériaux de référence indispensables; envoi aux laboratoires de 68 pays de

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		5 500 échantillons nécessaires pour les analyses des drogues et analyses chimiques accomplies par eux.
Examen par les organes délibérants	La Commission des stupéfiants à sa quarante-quatrième session (en mars 2001) a entériné, dans sa résolution 44/6, le rapport du groupe de travail à composition non limitée sur la coopération maritime contre le trafic de drogues en mer, organisé par la Section des affaires juridiques en décembre 2000 et a demandé que les travaux soient poursuivis dans ce domaine. L'Office international pour le contrôle des stupéfiants s'est déclaré satisfait de l'étude spéciale réalisée par la Section des affaires juridiques sur les moyens de répression du trafic de drogues, prévue en vertu des conventions sur la lutte contre la drogue. L'examen des activités du secrétariat de l'Office est mené, en principe, à l'aide des documents relatifs aux faits nouveaux intervenus entre les sessions, les documents E/INCB/2000/W.2, E/INCB/2000/W.11, E/INCB/2001/W.2 et E/INCB/2001/W.11 qui contiennent notamment une description du suivi, par le secrétariat de l'Office international pour le contrôle des stupéfiants, de ses décisions. En outre, la supervision des documents traitant des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs, présentant les activités menées par le secrétariat au nom de l'Office sont examinés par lui à chacune de ses sessions. L'Office et son secrétariat constatent que ces mécanismes sont un moyen utile et précis de montrer comment les décisions de l'Office sont appliquées dans les travaux quotidiens de son secrétariat.	

Chapitre 16

Développement économique et social en Afrique

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écart par rapport aux programmés		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Développement économique et social en Afrique										
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	42	2	1	2	35	8	–	4	91	91
2. Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable	50	–	–	9	51	–	4	4	84	86
3. Renforcement de la gestion du développement	45	1	–	–	36	–	9	1	78	78
4. Utilisation de l'information aux fins du développement	64	4	–	–	47	–	5	16	69	69
5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	55	2	2	10	44	–	23	2	58	64
6. Promotion de la femme	34	–	4	–	28	2	1	7	79	79
7. Appui aux activités sous-régionales pour le développement	175	–	–	1	148	2	6	20	85	85
Total	465	9	7	22	389	12	48	54	79	80

* Produits prescrits : produits programmés, produits reportés et produits ajoutés à la demande d'organes délibérants. Total : produits programmés, produits reportés et produits ajoutés à la demande d'organes délibérants et à l'initiative du Secrétariat.

Nombre de mois de travail

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Administrateurs	Consultants		
Développement économique et social en Afrique										
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	141,5	71,5	–	–	213,0	–	141,5	71,5	213,0	82
2. Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable	175,6	11,0	–	5,5	186,6	5,5	175,6	16,5	192,1	77
3. Renforcement de la gestion du développement	219,5	44,0	4,0	8,0	263,5	12,0	223,5	52,0	275,5	92
4. Utilisation de l'information aux fins du développement	164,4	40,0	11,5	13,5	204,4	25,0	175,9	53,5	229,4	58
5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales	105,2	31,0	–	2,0	136,2	2,0	105,2	33,0	138,2	85
6. Promotion de la femme	36,0	18,5	3,5	9,0	54,5	12,5	39,5	27,5	67,0	74
7. Appui aux activités sous-régionales pour le développement	451,0	33,5	–	5,0	484,5	5,0	451,0	38,5	489,5	80
Total	1 293,2	249,5	19,0	43,0	1 542,7	62,0	1 312,2	292,5	1 604,7	79

** Pourcentage de mois de travail consacrés aux produits quantifiables.

Chapitre 16

Développement économique et social en Afrique – Évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Renforcer la capacité des États Membres d'élaborer des stratégies et politiques de développement appropriées. b) Influer sur l'orientation des politiques des États Membres en ce qui concerne l'utilisation de l'aide, de façon que celle-ci ait réellement un effet favorable sur le développement et les réalisations économiques. c) Formuler des stratégies de réduction de la dette et examiner l'évolution de la dette en Afrique et les efforts pour en réduire la charge. d) Construire des lignes de pauvreté et des cartes de la pauvreté dans les pays africains et les actualiser. e) Renforcer la capacité des pays africains d'analyser les liens entre l'expansion commerciale et la croissance économique et cerner les difficultés qui font obstacle à la compétitivité de l'Afrique sur le plan international.	a) Qualité de l'analyse des politiques, notamment de la méthodologie utilisée et de la portée des études. b) Pertinence des observations et des mesures recommandées aux fins de renforcer la croissance, le commerce et le développement dans les États Membres. c) Niveau de la contribution au renforcement de la position de l'Afrique dans les négociations sur le commerce et la dette. d) Qualité du processus d'examen pour les publications et qualité des conférences, des réunions et de la formation. e) Pertinence des critères de sélection à l'intention des participants et des pays, compte tenu de la diversité et de la spécificité des pays africains.	a) La CEA a renforcé la capacité des États Membres d'accélérer et de maintenir la croissance économique, de stimuler la mobilisation des ressources et des investissements nationaux, et de coordonner les politiques. La Commission a publié le Rapport économique sur l'Afrique, qui a contribué à renforcer la capacité des États Membres de réaliser la croissance et le développement durable. b) Le Pacte pour le relèvement de l'Afrique a été l'instrument opérationnel de la Nouvelle Initiative africaine – Partenariat du millénaire pour le renouveau de l'Afrique. En fournissant une assistance technique et en participant avec diverses institutions, à l'organisation de conférences et de réunions, la CEA a sensibilisé les pays aux questions revêtant une importance cruciale pour l'Afrique et a contribué à l'élaboration d'un programme de développement de l'Afrique élargi et exhaustif. c) La Commission a mis au point des éléments et instruments d'évaluation essentiels permettant d'établir les fondements d'une croissance multisectorielle équitable, formulé des recommandations visant à renforcer le rôle du secteur privé comme moteur de la croissance, et mis au jour les éléments clefs pour le renforcement de la capacité institutionnelle et la création d'un milieu propice aux investissements. d) La Commission a apporté une contribution à l'analyse approfondie de la pauvreté et a évalué des politiques de lutte contre la pauvreté efficaces, dont elle a recommandé l'adoption. Les partenariats avec les organisations internationales ont été renforcés, ainsi que les réseaux de recherche existants grâce à des brassages d'idées féconds, à l'évaluation mutuelle et au partage des compétences. e) La diffusion des matériels d'information a été améliorée grâce au renforcement des technologies de l'information et de la connectivité avec les États Membres. Le renforcement des activités d'établissement de réseaux avec les organisations et

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		institutions pertinentes a également contribué à améliorer l'efficacité de la diffusion d'informations sur les questions pertinentes ayant trait au commerce et à la croissance économique.
Examen par les organes délibérants	La Conférence commune des ministres africains responsables du développement économique et de la planification et des ministres africains des finances a salué les documents phares de la CEA, notamment le « Rapport économique sur l'Afrique » pour son approche thématique novatrice et pour la mise au point d'indices permettant d'évaluer les politiques et le développement durable dans les États Membres. Les observations formulées par ces organes délibérants sont reproduites au paragraphe 65 du rapport annuel de la CEA (E/ECA/CM.24/10).	

Sous-programme 2. Assurer la sécurité alimentaire et le développement durable

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Sensibiliser les intéressés à la question de l'intégration de tout ce qui concerne la population, l'agriculture et l'environnement dans la planification du développement et l'élaboration des politiques, d'améliorer leurs connaissances en la matière et de promouvoir les débats y relatifs.	a) Nombre de pays et de participants aux réunions spéciales de groupes d'experts, et qualité des documents d'information et de travail.	a) Les activités réalisées ont permis de mobiliser un appui politique important à la notion d'interdépendance entre la population, l'agriculture et l'environnement. Étant mieux sensibilisés, les États Membres s'attachent maintenant à intégrer ces questions fondamentales dans la planification du développement. Le programme de travail exécuté a également contribué à améliorer la capacité et l'engagement des États Membres et des instituts régionaux et sous-régionaux, d'étudier les questions de population, d'agriculture et d'environnement de façon intégrée et de les inclure dans leurs activités de recherche et de sensibilisation. La participation active de nombreux experts africains et non africains aux réunions spéciales de haut niveau entre les parties prenantes et aux activités de suivi en sont un bon exemple.
b) Renforcer les capacités nationales et locales d'analyse et de gestion des questions de développement durable.	b) Large diffusion, au moment opportun, des produits d'information aux utilisateurs, et création du site Web sur la sécurité alimentaire et le développement durable.	b) Réaction très favorable des utilisateurs à certaines des publications régulières, aux réunions et aux ateliers, et reconnaissance de la contribution qu'ils apportent aux efforts de renforcement des capacités. L'utilisation du modèle population-environnement-agriculture-développement, qui comprend maintenant un élément VIH/sida, a permis de renforcer les capacités nationales dans neuf pays.
c) Améliorer le suivi des engagements politiques et sociaux pris en vue de mettre en oeuvre les programmes et plans d'action adoptés lors des conférences régionales et mondiales.	c) Diffusion opportune du modèle population-environnement-agriculture-développement et incidences de ce modèle.	c) La création de trois sites Web a permis l'accès à des sources d'information sur l'analyse des politiques et les activités de sensibilisation et a accru la connectivité et la mise en réseau des experts et responsables de l'élaboration des politiques dans les domaines de la population, de
d) Favoriser l'adoption par les États Membres de politiques et de stratégies dans le domaine de la science et de la technologie, et les encourager à prendre des engagements plus résolus en vue de les appliquer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et du développement durable.	d) Nombre de demandes de services consultatifs sur la science et la technologie, et nombre d'activités conjointes mises en oeuvre avec des instituts régionaux et sous-régionaux.	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		l'environnement, de l'agriculture et de la science et de la technologie en Afrique. d) Les réunions intergouvernementales et réunions de coordination organisées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies ont permis d'identifier les éléments essentiels du développement durable en Afrique, notamment le suivi des engagements pris par les États de mettre en oeuvre les programmes et plans d'action mondiaux adoptés lors des différentes conférences régionales et mondiales. La CEA a dirigé le Secrétariat commun élargi (composé de la CEA, du PNUE, de l'OUA, de la Banque africaine de développement, du PNUD, de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, de la Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'Union africaine pour les mathématiques, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe), donnant les orientations et l'appui nécessaires au processus préparatoire global du Sommet mondial sur le développement durable (2002), et mettant en relief l'importance d'adopter une perspective sexospécifique dans les documents de fond et de travail.
Examen par les organes délibérants	Les participants aux réunions de la Deuxième Commission consacrées au développement durable, aux ressources naturelles et à la science et à la technologie ont accueilli favorablement l'approche pluridisciplinaire de la sécurité alimentaire et du développement durable retenue dans le cadre du sous-programme, et ont recommandé qu'il soit procédé à un examen de l'approche fondée sur le travail d'équipe pour chaque secteur, l'objectif étant d'assurer une plus grande synergie entre les différents domaines sectoriels et d'établir des priorités, compte tenu du fait que les ressources humaines et financières sont limitées. La Deuxième Commission a également salué le travail de la Division en matière de suivi et d'évaluation de la suite donnée aux plans d'action internationaux sur le continent africain. Il a été recommandé que le rôle du réseau ESTNET dans le domaine de la promotion de la sécurité alimentaire et du développement durable soit mieux explicité.	

Sous-programme 3. Renforcement de la gestion du développement

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Mettre au point des stratégies portant sur la compétitivité dans le cadre de la mondialisation. b) Élaborer des codes et indicateurs permettant d'assurer le suivi de la gestion des affaires publiques en Afrique. c) Renforcer les capacités des organisations de la société civile, notamment leurs liens avec les gouvernements afin qu'elles puissent contribuer utilement au processus de développement. d) Mettre au point des stratégies favorisant les partenariats entre les secteurs public et privé en vue de maximiser le rôle du secteur privé dans l'économie.	a) Mise en oeuvre de réformes des politiques nationales visant à renforcer les capacités de gestion. b) Incidence des systèmes de gestion améliorés établis au niveau local en Afrique. c) Nombre de demandes formulées par les pays concernant des mesures de suivi, et qualité des analyses et recommandations adoptées dans le cadre de réunions d'évaluation mutuelle. d) Nombre de recommandations adoptées sur la création de capacités dans les parlements africains, organisation de réunions couronnées de succès et nombre de recommandations adoptées sur les questions pertinentes.	a) La CEA a organisé une réunion consultative au sujet d'un projet de forum pour parlementaires et directeurs de société en vue d'examiner le rôle que ceux-ci peuvent jouer en matière de gestion du développement; cette réunion a abouti à la création d'un comité directeur chargé d'élaborer, dans le cadre des activités futures du forum, des plans d'action portant sur les façons d'améliorer le sens des responsabilités, le sentiment de propriété et l'obligation de rendre compte ainsi que la transparence dans la gestion du secteur public, la compétitivité du secteur privé et une participation renforcée des organisations de la société civile au processus de développement. b) Une publication sur l'amélioration de la gestion des fonds publics aux niveaux régional et local a été produite et une réunion spéciale de groupe d'experts a été organisée sur le même thème, à l'issue de laquelle des recommandations ont été adoptées et intégrées dans un document de travail. Par ailleurs, un atelier sur les indicateurs d'évaluation de la gouvernance a permis de mettre au point des instruments de suivi de la bonne gouvernance, qui ont été intégrés au rapport sur l'état de la gouvernance en Afrique. c) La CEA a renforcé sa coopération avec les organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, en ce qui concerne les questions relatives à la gestion du développement des secteurs public et privé. d) Les services consultatifs et l'assistance technique fournis aux administrations régionales et locales ont permis de mieux sensibiliser celles-ci aux problèmes d'efficacité du secteur public et à la nécessité de fournir des services publics de qualité, ainsi que de renforcer la participation des organisations de la société civile aux affaires publiques et aux autres aspects du développement national. Les séminaires, ateliers et projets sur le terrain organisés par la Commission ont abouti à un renforcement des infrastructures privées de financement, à la promotion de la coopération Sud-Sud et au renforcement du rôle du secteur privé dans le développement de l'Afrique.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Examen par les organes délibérants	Les participants à la première réunion du Comité africain sur le développement du secteur industriel et du secteur privé et à celle du Comité intergouvernemental d'experts sur l'industrialisation de l'ensemble de l'Afrique ont examiné les raisons du retard accusé par les entreprises africaines pour ce qui est de leur compétitivité régionale et mondiale, et ont fait des recommandations concernant les services publics d'appui, les politiques de réglementation et d'incitation, l'accès à la formation en vue du renforcement des capacités, les innovations technologiques, l'établissement de réseaux avec des acteurs à la fois locaux et mondiaux, le développement des infrastructures, l'accès au financement, et les encouragements et l'appui à apporter aux femmes chefs d'entreprises.	

Sous-programme 4. Utilisation de l'information aux fins du développement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Forte pénétration de l'information dans la société africaine. b) Mise en place d'un réseau de bibliothèques et de centres d'information entre établissements d'enseignement supérieur et instituts de développement africains. c) Amélioration de la portée et de la qualité des statistiques sur l'Afrique, harmonisation des concepts, des méthodes, des classifications et des normes en ce qui concerne les données recueillies et définition plus précise des besoins actuels. d) Meilleure gestion de l'information relative au développement et adoption par les États membres de la CEA de technologies appropriées pour la mise en place de bases de données et la diffusion des informations sur le développement. e) Favoriser la création et l'utilisation de banques de données spatiales cohérentes dans le cadre des infrastructures nationales en matière d'information ainsi que les partenariats et la création de réseaux dans ce domaine. f) Intégration progressive des données socioéconomiques collectées et utilisées par la CEA dans des banques de données spatiales où elles pourront être stockées, consultées et analysées.	a) Augmentation du nombre d'États Membres dotés de bases de données et de systèmes d'information. b) Augmentation du nombre de bases de données sectorielles et d'utilisateurs consultant les ensembles de données, ainsi que du nombre de pays ayant adopté les bases et banques de données et informathèques. c) Augmentation du nombre de pays ayant adopté et/ou appliqué les normes statistiques recommandées sur le plan international. d) Nombre de participants aux réunions et degré d'approbation des rapports produits. e) Nombre d'États Membres ayant participé aux réunions du Comité de l'information pour le développement (CODI) et au Sous-Comité des statistiques.	a) Les efforts de la Commission en vue de produire davantage de données statistiques à jour, fiables et comparables sur les secteurs sociaux économiques et environnementaux et d'améliorer l'accès à ces données ont accru la capacité d'analyse des politiques dans le cadre de la planification du développement et du processus de décision aux niveaux national, sous-régional et régional. Les statistiques relatives à la comptabilité nationale set au commerce extérieur et intra-africain ont été publiées et diffusées conformément au calendrier prévu dans les 53 États Membres. Des bases de données et systèmes d'information ont été mis au point à l'intention de 29 pays africains et diffusées sur CD-ROM, l'objectif étant de créer une base de données statistiques harmonisée, intégrée à l'échelle du Secrétariat et pouvant être reliée aux systèmes des pays. b) L'amélioration de la teneur et de la qualité des statistiques africaines a permis l'adoption de concepts et de procédures harmonisées de collecte des statistiques portuaires dans les pays membres de l'Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (AGPAEA). Les États Membres ont par ailleurs adopté le Système de comptabilité nationale de 1993, qui fournit un cadre permettant l'intégration de statistiques très diverses.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	f) Nombre de télécentres créés, et nombre de pays ayant élaboré des stratégies nationales en matière de gestion spatiale des données.	c) La Commission a assuré la formation de plus de 180 experts d'institutions nationales et sous-régionales dans de nombreux domaines statistiques, qu'elle a dotés des compétences nécessaires. L'établissement d'un consensus au niveau intergouvernemental a favorisé un taux de participation élevé des États Membres, qui ont adopté des plans d'action en vue d'améliorer la portée et la qualité de leurs statistiques. Vingt-huit pays africains ont entrepris de développer leurs infrastructures nationales de communication et d'information. Sur ce total, 15 ont achevé la phase d'élaboration de leurs plans et stratégies en matière de technologies de l'information et de la communication. d) Les États Membres ont mis en lumière le besoin de coopération et d'établissement de réseaux pour l'échange de données socioéconomiques et d'informations sur le développement en lançant, lors de la deuxième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI-2), la Bibliothèque virtuelle et le Réseau d'information africain comme point de départ des efforts régionaux visant à combler le fossé numérique. Ils ont aussi renforcé les échanges d'informations et l'établissement de réseaux sur les informations socioéconomiques et sur le développement. e) La participation d'États Membres aux ateliers et séminaires consacrés à la gestion spatiale des données a augmenté, traduisant un intérêt général pour l'information géographique. Les organes délibérants et autres instances régionales ont approuvé les politiques et stratégies formulées par la CEA concernant l'avenir de l'information géographique en Afrique. f) Quelque 17 pays africains se sont dotés de télécentres qui offrent un accès au grand public. Les ambassadeurs africains en poste à Addis-Abeba et les journalistes éthiopiens ont été sensibilisés à l'importance des technologies de l'information et de la communication au service du développement et ont reçu une formation dans ce domaine. Les États Membres ont compris la nécessité d'incorporer l'information géographique dans leurs politiques de développement national, accepté le concept d'infrastructures nationales de données spatiales et convenu de créer un comité permanent sur les infrastructures nationales de données spatiales pour l'Afrique.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Examen par les organes délibérants	Le Comité de l'information pour le développement (CODI), organe subsidiaire de la Conférence des ministres de la CEA, a examiné et approuvé l'évaluation externe du programme de travail de la Division des services d'information pour le développement en matière de gestion et de développement des statistiques, des bases de données et des système d'information, de technologies de l'information et de la communication, d'information géographique, et de services de bibliothèque et de documentation.	

Sous-programme 5. Promotion de la coopération et de l'intégration régionales

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Mieux harmoniser les politiques en établissant des mécanismes d'appui destinés à assurer la continuité du processus d'intégration régionale. b) Élaborer des stratégies de mobilisation efficaces des ressources pour établir les « maillons manquants » des réseaux régionaux de transport et de communication par voie terrestre et raffermir les autres maillons que sont les transports aériens et les différents éléments de la chaîne multimodale comme les ports, les chemins de fer et les voies navigables intérieures. c) Établir et mettre en route des mesures et mécanismes de coopération renforcés dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques. d) Lancer des programmes intégrés et écologiquement rationnels de mise en valeur des bassins fluviaux.	a) Degré de participation des États Membres, des organisations intergouvernementales et d'autres parties prenantes aux réunions organisées par le Secrétariat et réaction des participants aux résultats de ces réunions. b) Mesure dans laquelle les stratégies de mobilisation des ressources ont été élaborées et mises en oeuvre. c) Mesure dans laquelle les mécanismes et plans d'action visant à renforcer la coopération dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques ont été établis. d) Mesure dans laquelle les recommandations formulées par la Commission et les meilleures pratiques identifiées par elle ont été mises en oeuvre par les États Membres.	a) Les principales réalisations de la Commission au titre de ce sous-programme comprennent notamment le renforcement des partenariats avec les entités qui ont demandé l'aide de la CEA sur des questions clefs telles que la viabilité financière et la facilitation du dialogue sur les communautés économiques interrégionales. b) Sensibilisation des organisations intergouvernementales et des pays africains aux questions ayant trait à la coopération et à l'intégration économiques. c) Il ressort des séminaires organisés avec les différentes organisations sous-régionales de transport s'occupant du développement de couloirs de transit dans les sous-régions que les pays africains sont prêts à consentir des efforts en vue de privatiser certains aspects de la gestion et de l'exploitation de leurs transports, et sont conscients des avantages que présente la facilitation des transports pour ce qui est de réduire les coûts de transit, en particulier pour les pays sans littoral. d) La Commission a établi des partenariats aux fins de concevoir des idées concrètes, des concepts et une vision d'ensemble concernant l'utilisation des ressources en eau de l'Afrique au service du développement économique et social. e) Le nombre de pays ayant mis au point une stratégie nationale et ayant incorporé les différents aspects de cette stratégie dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a augmenté. f) Tenue de réunions de groupes spéciaux d'experts sur l'établissement de programmes sous-régionaux de développement des ressources énergétiques et minérales, au cours desquelles les participants se sont engagés à sensibiliser leur gouvernement à la nécessité d'une coopération sous-

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		régionale dans le domaine de la mise en valeur des ressources énergétiques, en particulier du commerce d'électricité grâce à l'interconnexion des réseaux des États Membres. g) Évaluation de l'état de l'intégration régionale en Afrique au moyen du Rapport annuel sur l'intégration en Afrique, initiative lancée par la CEA en vue d'évaluer chaque année les progrès du processus d'intégration en Afrique, et de donner un tableau clair des réalisations des États Membres, des communautés économiques interrégionales et de tous les organes et institutions associés.
Examen par les organes délibérants	La Conférence des ministres de la CEA et le Comité de suivi ont examiné les rapports du Secrétaire exécutif (E/ECA/MFC.2/6) et ont félicité la CEA d'avoir identifié les aspects essentiels du processus d'intégration en Afrique. Rapport sur les activités menées au titre du sous-programme en application des décisions et recommandations de la première réunion du CNRST-1. Le document ECA/FSSDD/RCID/CNRST/99/7 a été présenté à la deuxième réunion du Comité des ressources naturelles, de la science et de la technologie (voir ECA/RCID/FSSDD/049/01-CNRST-2) qui a reconnu la pertinence des activités menées au titre du sous-programme.	

Sous-programme 6. Promotion de la femme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Formation de hauts responsables de mécanismes nationaux à l'analyse et à la formulation de politiques tenant compte des sexospécificités. b) Réorientation des programmes exécutés par les services d'appui régionaux, sous-régionaux et nationaux en faveur du renforcement des moyens d'action des femmes. c) Accroissement des capacités permettant de renforcer le rôle politique des femmes dirigeantes. d) Sensibilisation des décideurs et des responsables politiques à la nécessité d'intégrer une perspective sexospécifique dans les processus budgétaires nationaux. e) Amélioration de l'interaction entre les femmes.	a) Nombre de politiques nationales d'intégration des femmes formulées dans au moins deux sous-régions. b) Nombre de programmes d'appui exécutés aux niveaux régional, sous-régional et national. c) Nombre de programmes de formation menés à bien dans deux sous-régions. d) Nombre de demandes reçues de parlementaires et de groupes de femmes concernant les activités de sensibilisation et les exposés relatifs aux politiques dans ce domaine.	a) Des politiques d'intégration des femmes ont été formulées par certains pays grâce à l'appui technique fourni par le Centre africain pour la femme, et des instruments appropriés ont été mis au point pour assurer le suivi et l'évaluation des plans d'action, ainsi qu'à des fins de formation. b) Des services consultatifs ont été fournis à des ateliers sous-régionaux consacrés aux questions suivantes : établissement de services sur la création d'entreprises à l'intention des femmes chefs d'entreprise; élaboration de politiques et plans d'action nationaux de promotion de la femme; élaboration d'un protocole additionnel à la Charte africaine sur les droits de l'homme et les droits des peuples et la violence familiale, qui a débouché sur l'adoption de réformes législatives en vue de combattre la violence au foyer; et évaluation de la capacité d'intégration des sexospécificités, à l'intention des pays membres de la CEDEAO. Ces services ont permis aux États Membres de :

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	e) Mesure dans laquelle l'établissement de réseaux sur les questions relatives aux femmes a été favorisé ou amélioré.	1) Concevoir des programmes de prêts au profit des femmes chefs d'entreprise; 2) Concevoir et mettre en oeuvre des programmes de promotion de l'égalité entre les sexes; 3) Fournir à la CEDEAO une évaluation de sa capacité d'intégration des sexospécificités, qu'elle a utilisée pour élaborer ses programmes et plans d'action relatifs à l'intégration des sexospécificités; 4) Aider les organisations non gouvernementales à mobiliser un appui au Protocole additionnel. c) Des ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation ont été organisés à l'intention de membres des gouvernements et de parlementaires, en vue de favoriser une meilleure prise de conscience des questions relatives aux femmes chez les membres du gouvernement et le public. La production à New York du CD-ROM sur l'examen à mi-parcours de la suite donnée à la Conférence de Beijing ainsi que la présentation du site Web bilingue a contribué aux résultats obtenus.
Examen par les organes délibérants	La première session du Comité sur les femmes et le développement a recommandé : a) l'amélioration et le renforcement de la capacité humaine et financière des départements responsables de la promotion de la femme aux fins de l'application des programmes d'action de Dakar et de Beijing; b) la création et la mise en application d'un système de quotas afin d'assurer la participation des femmes aux fonctions gouvernementales et électives; c) la nomination de femmes à des postes de responsable de l'élaboration des politiques au Secrétariat de l'OUA, au moyen du système de quotas en vigueur à l'ONU, et l'inclusion de femmes dans les délégations nationales participant aux réunions délibératives de l'OUA; d) la création d'une fonction de conseiller sur les femmes et le développement au niveau de la présidence de chaque État Membre; e) l'organisation de stages de formation aux sexospécificités à l'intention des cadres dirigeants des pays pour leur permettre d'adopter une approche sexospécifique dans le cadre de l'élaboration des politiques et de l'exécution des programmes et projets au niveau des départements ministériels; et f) l'établissement de rapports sur l'application de ces recommandations qui devront être présentés à la prochaine réunion du Comité sur les femmes et le développement.	

Sous-programme 7. Appui aux activités sous-régionales pour le développement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Renforcement de la capacité en matière de coopération et d'intégration institutionnelles dans les sous-régions. b) Coordination et harmonisation accrues des politiques et programmes de développement entre les États Membres des sous-régions. c) Meilleure coordination des activités du système des Nations Unies en général et de la CEA en particulier dans les sous-régions.	a) Degré de convergence politique dans les différents secteurs entre les pays de la région. b) Incidence des arrangements de coopération en vue d'une participation effective au système de coordonnateur résident de l'ONU, et de l'application conjointe des programmes opérationnels dans la sous-région. c) Nombre d'activités entreprises en vue de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies.	a) Des politiques de développement des transports et des communications ont été élaborées en vue de promouvoir l'intégration et de développer le commerce entre les pays. Des activités de renforcement des capacités ont également été menées en vue de relancer les initiatives d'intégration et de promouvoir le relèvement après les conflits et le renforcement de la coopération avec les États Membres et institutions concernant diverses questions. b) Des publications techniques sur de nouvelles techniques et instruments d'analyse des politiques et de renforcement de la coopération et de l'intégration dans le domaine de la diversification de la sécurité alimentaire ont été communiquées aux États Membres, en vue de leur adoption, et ont reçu une large diffusion. Des publications phares sur les conditions économiques et sociales dans la région et une étude sur l'harmonisation des définitions et la sélection d'indicateurs de succès pour le secteur routier ont été produites. c) La Commission a renforcé sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et a préparé conjointement les bilans communs de pays et les cadres pour l'aide au développement et la participation au système des Nations Unies. Elle a également établi un rapport sur les activités minières en vue d'aider les États Membres à harmoniser leurs législations et réglementations applicables aux activités minières, qui a été adopté par le Comité consultatif. Elle a organisé un forum sous-régional sur l'industrie pétrolière et gazière, au cours duquel les participants ont recommandé la tenue de réunions du Forum tous les 18 mois et la publication d'un bulletin bimensuel sur le développement industriel dans la région. d) Deux réunions de groupes d'experts spéciaux sur les perspectives de développement à long terme et la commercialisation des résultats de la recherche ont été organisées, réunissant 21 experts de haut niveau. Reconnaissant la pertinence et l'opportunité des réunions, ceux-ci ont décidé de créer un comité technique en vue d'encourager la promotion et la commercialisation des résultats de la recherche et l'échange de données d'expérience.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		e) Les autres réalisations sont les suivantes : mise au point d'un plan pilote de développement des infrastructures nationales d'information et de communication, qui apporte un nouvel éclairage sur les technologies de l'information et de la communication; harmonisation des régimes de libéralisation du commerce appliqués par différentes organisations intergouvernementales; coopération sous-régionale en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles; meilleure sensibilisation des dirigeants et des autres parties prenantes et appui à l'initiative des pays des Grands Lacs dans la lutte contre le sida (GLIA); lancement d'une initiative sur le renforcement de la coopération régionale pour la paix et le développement et coopération avec le Groupe des Nations Unies pour le développement aux fins de l'établissement des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces activités ont largement contribué à améliorer la prise de conscience concernant les questions suivantes : obstacles au développement dans la région et objectifs du Millénaire en matière de lutte contre la pauvreté; faits nouveaux intervenus dans les groupes financiers et incidences des politiques monétaires; les infrastructures et les ressources humaines en tant que facteurs essentiels de la Nouvelle Initiative en faveur de l'Afrique; et nécessité d'adopter d'autres politiques et pratiques en matière de sécurité alimentaire et de développement durable et de mettre au point un instrument de planification opérationnel autre que le modèle population-environnement-agriculture-développement.
Examen par les organes délibérants	Le Comité intergouvernemental d'experts et la Conférence des ministres de la CEA, organes compétents pour évaluer l'exécution des sous-programmes et la qualité du programme, se sont félicités de la grande qualité des documents en ce qui concerne tant le fond que la présentation, et des activités menées au titre des programmes. Les participants ont apprécié l'idée novatrice consistant à organiser des conférences publiques au cours desquelles seraient abordées des questions d'intérêt sous-régional. Les participants aux groupes spéciaux d'experts sur l'établissement de réseaux de femmes pour lutter contre le VIH/sida ont conçu un plan de suivi stratégique pour intégrer les sexospécificités dans le Cadre d'action et programme de lutte contre le VIH/sida pour 2000-2004. Ils ont aussi examiné le document de travail et formulé des recommandations pertinentes aux États Membres pour examen. La réunion consacrée à la création d'instituts techniques de formation sur la mise en valeur des ressources minérales a modifié son ordre du jour pour y inclure la mise en valeur des activités extractives à petite échelle. Les recommandations tirées de l'étude et adoptées par le Forum constituent un des éléments de la voie à suivre.	

Chapitre 17

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique										
1. Coopération économique régionale	121	14	31	21	171	2	4	10	92	93
2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement	91	4	11	5	107	–	1	3	96	96
3. Développement social	197	13	3	30	222	5	1	15	92	93
4. Population et développement rural et urbain	160	7	–	3	162	1	4	3	96	96
5. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	152	18	12	6	164	3	5	16	88	89
6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures	96	5	–	11	107	–	3	2	95	96
7. Statistiques	114	2	–	1	113	–	–	4	97	97
Total	931	63	57	77	1 046	11	18	53	93	94

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabud- gétaires	Administrateur	Consultant		
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique										
1. Coopération économique régionale	371,15	33,50	148,13	118,70	404,65	266,83	519,28	152,20	671,48	42
2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement	250,75	2,50	–	28,50	253,25	28,50	250,75	31,00	281,75	81
3. Développement social	263,75	9,00	89,75	161,50	272,75	251,25	353,50	170,50	524,00	43
4. Population et développement rural et urbain	273,25	8,50	53,50	67,00	281,75	120,50	326,75	75,50	402,25	45
5. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles	405,50	10,25	46,75	38,50	415,75	85,25	452,25	48,75	501,00	49
6. Transports, communications, tourisme et développement des infrastructures	332,00	2,00	223,75	126,25	334,00	350,00	555,75	128,25	684,00	63
7. Statistiques	161,75	–	22,25	3,75	161,75	26,00	184,00	3,75	187,75	49
Total	2 058,15	65,75	584,13	544,20	2 123,90	1 128,33	2 642,28	609,95	3 252,23	52

** Pourcentage de mois de travail consacré à des produits quantifiables.

Chapitre 17

CESAP – analyse qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Coopération économique régionale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Sensibilisation des décideurs des pays en développement aux dangers nouveaux et aux possibilités nouvelles et aide à la définition des éléments positifs d'intérêt commun en vue des futures négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi que des questions nouvelles qui se posent en matière de développement industriel et technologique. b) Renforcement des capacités institutionnelles et humaines, ainsi que de la coopération pour la promotion du développement industriel, le transfert de technologie et la diversification des exportations d'importance stratégique pour les pays les moins avancés, les pays enclavés et les pays insulaires du Pacifique, ainsi que les pays à économie en transition. c) Prise de conscience de l'importance des marchés des capitaux pour la privatisation et la promotion de l'investissement étranger et des mesures propres à favoriser les investissements, et amélioration de la capacité des commissions d'investissement de faciliter l'investissement étranger direct. d) Renforcement de la coopération institutionnalisée en matière de commerce, d'industrie et de technologie grâce à des réseaux d'information, de recherche et de formation.	Appréciation des gouvernements nationaux, institutions nationales et autres entités participant aux activités organisées par la CESAP. Degré de participation des organismes privés aux réseaux de la CESAP. Rapports des pays participant aux réunions des organes délibérants et des organes intergouvernementaux indiquant qu'ils sont mieux à même d'utiliser efficacement des technologies propres.	Les décideurs ont une meilleure compréhension des questions relatives au commerce (y compris celles qui touchent à l'OMC), à l'industrie et à la technologie, et notamment des ressources humaines nécessaires pour utiliser les technologies de l'information et de la communication en vue de tirer parti des possibilités qu'offre la mondialisation et de régler les problèmes qu'elle pose. La coopération économique régionale s'est renforcée, en particulier grâce à l'adhésion de la Chine à l'Accord de Bangkok. Les pays sont mieux à même d'élaborer des politiques efficaces en matière de commerce et de traiter des questions relatives au commerce et à la facilitation du commerce. Les capacités institutionnelles et humaines nécessaires à l'utilisation efficace de technologies propres ont été renforcées. Les capacités en matière d'investissement se sont renforcées; les efforts se poursuivent pour accroître la participation du secteur privé à la création de réseaux et aux activités de recherche et de formation.

Sous-programme 2. Recherche et analyse des politiques en matière de développement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Meilleure capacité des pays à faire face aux nouveaux problèmes économiques et sociaux résultant de la mondialisation et de la libéralisation dans la région de la CESAP, y compris les problèmes auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires du Pacifique de la région de la CESAP, renforcement de la coopération entre les institutions nationales dans lesquelles se prennent les décisions et renforcement de la coopération régionale.	Appréciation des gouvernements concernant les travaux de recherche et d'analyse du secrétariat. Nombre de documents téléchargés de la page correspondante du site de la CESAP. Accroissement du nombre d'accords de collaboration entre les institutions nationales qui prennent les décisions.	Les tendances du développement et les problèmes critiques en train d'apparaître dans la région, notamment ceux qui ont trait au contrôle du financement du développement, sont mieux compris. Les pays les moins avancés de la région ont une meilleure compréhension des questions cruciales touchant à la promotion du développement, telles que le financement du développement, les aspects sociaux du développement (en particulier l'éducation et la santé, notamment pour les pauvres et les femmes), le commerce extérieur et l'infrastructure économique. Le dialogue relatif aux nouvelles questions économiques entre les institutions nationales qui prennent les décisions s'est intensifié, à l'échelle régionale et sous-régionale.

Sous-programme 3. Développement social

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Meilleure compréhension, par les autorités nationales, le personnel des programmes et celui des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des tendances du développement et des types de programmes qui favorisent le développement social et contribuent à l'élimination de la pauvreté et à l'intégration sociale; de l'importance de la promotion des droits et de la pleine participation des personnes âgées, des personnes handicapées et des autres groupes désavantagés ou exclus qui jouent pourtant un rôle central dans le développement; des principales questions de valorisation des ressources humaines, notamment l'action éducative et la formation professionnelle, l'approche synthétique des problèmes de santé, l'emploi et la génération de revenus; de la question de la paupérisation des femmes; des mesures de promotion des femmes; de la protection des droits fondamentaux des femmes grâce à une amélioration des mécanismes juridiques et institutionnels et à la promotion de moyens cohérents de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la traite des femmes et des enfants; et des mécanismes de promotion de la parité entre les sexes et d'amélioration de la condition des	Prise en compte des questions relatives au développement social, en particulier à l'intégration sociale, au vieillissement et aux handicaps, des principaux aspects de la mise en valeur des ressources humaines et des sexospécificités dans les documents de politique, les plans et les textes de loi nationaux. Éléments indiquant que des mécanismes nationaux de promotion du développement social ont été établis et que ceux qui existaient ont été renforcés.; Accroissement du nombre d'accords de coopération entre la CESAP, d'autres entités des Nations Unies, des organismes intergouvernementaux et des.	Les équipes dirigeantes des pays sont mieux à même de rendre compte des tendances nationales et des problèmes nationaux dans des plans et programmes de développement réalistes axés sur l'atténuation de la pauvreté, les groupes vulnérables, la protection et l'intégration sociales, les handicaps, les principaux aspects de la mise en valeur des ressources humaines et la prise en compte systématique de la question de la parité hommes-femmes. Les gouvernements accordent une attention accrue aux politiques et programmes relatifs au vieillissement. Les réseaux de dirigeants nationaux, d'administrateurs de programmes et d'autres parties prenantes dans le cadre desquels sont examinées les questions sociales critiques ont été renforcés. Ceux qui s'occupent du développement social ont des connaissances plus approfondies et sont donc mieux à même de promouvoir et d'appliquer les politiques relatives à la mise en valeur des ressources humaines et d'organiser et de fournir les services sociaux de base.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
femmes, grâce à l'action des mécanismes nationaux de promotion de la condition féminine, d'organisations non gouvernementales et d'autres partenaires de la société civile et grâce à la création de réseaux d'information.	organisations non gouvernementales	Les questions sociales critiques, en particulier celles qui touchent à la mise en valeur des ressources humaines et aux handicaps, sont en général mieux connues.
b) Élaboration d'un ensemble d'options pour la définition des politiques et pour l'adoption de pratiques optimales, de façon à ce que les équipes dirigeantes et les administrateurs de programmes sociaux du secteur public et du secteur non gouvernementale puissent mieux aborder les problèmes sociaux critiques.		
c) Amélioration de la formation du personnel chargé du développement social dans les administrations et le secteur non gouvernemental de façon qu'il puisse mieux organiser et fournir les services sociaux de base.		

Sous-programme 4. Population et développement rural et urbain

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Meilleure capacité des fonctionnaires responsables de la planification d'intégrer les facteurs de population à la planification du développement, grâce à l'amélioration de la recherche et de l'évaluation des programmes.	Éléments indiquant que les facteurs ayant trait à la population sont pris en compte dans les documents nationaux de politique sur le développement et appréciation des équipes de pays du FNUAP.	Les équipes dirigeantes sont mieux à même d'élaborer des stratégies en matière d'atténuation de la pauvreté et d'hygiène de la procréation, grâce à des travaux utiles de recherche et d'analyse des politiques;
b) Contributions régionales à la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique.		Les données et l'information régionales relatives à la population sont disponibles en plus grande quantité et dans de meilleurs délais, grâce à une utilisation accrue de l'informatique, à des réseaux nationaux et à des sites Web.
c) Compétences accrues, à l'échelon national, pour l'acquisition, le traitement, la gestion et la diffusion de l'information.	Actualité et qualité des données et renseignements sur la population fournis par les offices nationaux de statistique.	Les pratiques optimales en matière d'atténuation de la pauvreté dans les zones rurales sont davantage mises en commun par les organisations nationales qui participent aux projets de la CESAP. Les représentants des administrations locales et nationales et des groupes de la société civile ont des capacités renforcées en matière de gestion des zones urbaines et se concertent davantage.
d) Multiplication des publications et des bases de données sur la population accessibles sur Internet.	Appréciation des utilisateurs des produits et services de la CESAP, et notamment demandes de participation à de futures activités de la CESAP dans le cadre d'accords d'autofinancement;	Différents groupes de la société, en particulier les femmes et les membres des collectivités à revenu faible, participent aux processus de concertation et de prise de décisions. Les perspectives régionales sont meilleures en ce qui concerne les évaluations globales et le suivi des mesures prises à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'Habitat II et les pays sont mieux à même de contrôler la mise en oeuvre de ces programmes mondiaux.
e) Développement accru des institutions de lutte contre la pauvreté rurale.	Mesure dans laquelle les gouvernements atteignent les objectifs fixés dans les plans d'action nationaux visant à donner effet au Programme pour l'habitat.	
f) Information de meilleure qualité sur le bon usage des produits agrochimiques pour le développement viable de l'agriculture.		
g) Amélioration des capacités des fonctionnaires locaux nationaux et des groupes de la société civile, et de la concertation entre eux, face aux problèmes nouveaux qui se posent en matière de gestion des zones urbaines.		
h) Capacité renforcée des gouvernements de suivre la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat;		

Sous-programme 5. Environnement et mise en valeur des ressources naturelles

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Renforcement des capacités nationales d'intégration des questions environnementales dans les politiques économiques et sociales; amélioration du rendement énergétique et des capacités d'utilisation rationnelle de l'énergie; application plus large des technologies relatives aux énergies renouvelables; formulation et mise en oeuvre de politiques intégrées de mise en valeur et de gestion des ressources hydrauliques, minérales et marines; préparation à la prévention et à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles; et application des techniques spatiales grâce à des activités de mise en valeur des ressources humaines.	Appréciation des utilisateurs des produits et services de la CESAP. Mesures prises par les gouvernements en application des décisions adoptées aux réunions sous-régionales et régionales. Participation de groupes de la société civile aux principales activités organisées par la CESAP.	Les pays sont mieux à même d'améliorer les mécanismes de réglementation et les cadres législatifs, la planification intégrée à moyen et à long terme et l'élaboration de stratégies en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Un bilan complet de la mise en oeuvre d'Action 21 et des conventions internationales relatives à l'environnement a été dressé à l'échelle régionale. La coopération régionale s'est intensifiée, surtout dans le domaine de la mise en valeur de l'environnement et des sources d'énergie.
b) Examen global régional de la mise en oeuvre des recommandations d'Action 21, ainsi que des conventions internationales sur l'environnement.	Pratiques optimales adoptées par les pays avec l'assistance de la CESAP.	Les populations de la région ont été sensibilisées aux questions critiques liées à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources naturelles.
c) Resserrement de la coopération régionale et sous-régionale dans le domaine de l'environnement.	Initiatives prises par les pays en développement dans différents domaines touchant à la mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles.	Les pratiques optimales en matière d'applications opérationnelles des technologies spatiales aux fins du développement durable sont davantage mises en commun.
d) Élaboration du Programme commun minimum (2000) sur les applications des techniques spatiales.		

Sous-programme 6. transports, communications, tourisme et développement des infrastructures

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Tracé définitif de la Route de l'Asie et du Chemin de fer transasiatique.	Niveau de participation des pays au Projet sur le développement des infrastructures de transport terrestre en Asie (ALTID) et demandes d'assistance des organisations sous-régionales pour la mise en place de réseaux d'infrastructure sous-régionaux.	Le tracé de la Route de l'Asie est pratiquement achevé (de 90 000 à 130 000 km, de 25 à 30 participants).
b) Promotion de l'utilisation de la Route de l'Asie et du Chemin de fer transasiatique pour le commerce et le tourisme internationaux.	Appréciation des utilisateurs des produits et services de la CESAP et évaluation par les États membres des résultats du Programme d'action régional pour la mise en oeuvre du Plan d'action de New Delhi pour le	De nombreux pays d'Asie sont devenus parties aux conventions sur les routes et le transport ferroviaire prévoyant des mesures de facilitation (énumérées dans la résolution 48/1 de la Commission) et les gouvernements des pays membres sont convenus d'intégrer les voies fluviales dans le projet ALTID.
c) Adhésion d'un nombre important de pays d'Asie aux conventions énumérées dans la résolution 48/11 de la Commission.		Les décideurs sont plus au fait des politiques et pratiques à orientation commerciale; des données et des travaux d'analyse de meilleure qualité facilitent la prise de décisions dans le domaine des transports; certaines conditions ont été créées pour favoriser la participation du secteur privé; les responsables de la planification logistique des transports et les exploitants sont mieux à même de fournir des services de
d) Progrès dans l'élaboration d'un accord sur l'infrastructure régionale des transports et dans l'harmonisation des règles et règlements applicables à la navigation sur le Mékong; amélioration des conditions de la participation du secteur privé à l'exploitation et au développement des infrastructures.		
e) Sensibilisation accrue des décideurs aux possibilités d'adopter des approches à caractère davantage commercial		

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
dans le développement et l'exploitation des installations et des services de transport, y compris en ce qui concerne l'environnement, la santé et la sécurité dans les transports.	développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique;	qualité; des progrès ont été accomplis dans la mise en place d'accords institutionnels prévoyant la participation des principaux intéressés à la prise des décisions;
f) Renforcement de la capacité des planificateurs du secteur du tourisme à formuler des politiques et à mettre au point des plans dans le domaine du tourisme.	Appréciation des offices nationaux du tourisme et niveau de participation au Réseau des instituts d'éducation et de formation au tourisme de l'Asie et du Pacifique (APETIT).	Les responsables de la planification du tourisme sont mieux à même d'élaborer des politiques et des plans d'exploitation touristique viable et les offices nationaux du tourisme et instituts de formation coopèrent davantage dans le cadre du réseau APETIT.
g) Coopération accrue entre les organismes nationaux chargés du tourisme et les écoles de tourisme.		

Sous-programme 7. Statistiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Amélioration de la coordination et de la collaboration dans les domaines des normes statistiques et du développement des statistiques dans la région.	Appréciation de ceux qui participent au développement des statistiques dans la région.	Les administrateurs et principaux experts techniques des services nationaux de statistiques, les utilisateurs des statistiques et les dirigeants sont mieux au fait des innovations récentes et des problèmes que rencontrent les offices de statistique de la région, ainsi que des contraintes auxquelles ils doivent faire face.
b) Développement des capacités nationales dans les domaines de l'élaboration de systèmes d'information statistique et de l'utilisation des technologies de l'information.	Quantité de données comparatives sur le développement social et économique produites par les pays de la région.	Les questions relatives aux statistiques officielles qui présentent une importance sur le plan régional ont été recensées et les efforts se poursuivent pour que les pays soient mieux à même d'utiliser l'informatique et de mettre au point des statistiques sur la pauvreté, le développement et la parité hommes-femmes. Davantage de statistiques sur la situation socioéconomique dans la région de la CESAP sont disponibles.
Examen par les organes délibérants	Tous les sous-programmes sont réexaminés par les comités délibérants compétents et l'ensemble du programme est passé en revue chaque année par la Commission. En 2000, la Commission a demandé que les activités inscrites au programme soient planifiées, gérées et exécutées avec davantage de prudence, et notamment que les publications soient encore rationalisées. Elle a instamment demandé que les directives sur les publications de la CESAP soient intégralement appliquées et a encouragé un recours accru aux sites Web de la CESAP pour que les données et l'information soient diffusées dans de meilleurs délais et à moindre coût. En 2001, elle a souligné qu'il importait de rendre la CESAP mieux à même de contrôler les programmes et d'évaluer les incidences de ses activités. Elle a fait valoir que pour pouvoir mesurer et accroître l'efficacité de la CESAP, il fallait avant tout contrôler ses programmes et évaluer leurs incidences de façon plus transparente et vérifiable..	

Chapitre 18

Développement économique de l'Europe

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Produits quantifiables seulement)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Développement économique de l'Europe										
1. Environnement	464	13	4	81	445	6	20	91	77	80
2. transport	1 346	1	164	111	1 518	39	3	62	96	96
3. Statistiques	250	6	–	52	264	–	6	38	83	86
4. Analyse économique	36	9	2	2	38	–	7	4	77	78
5. Énergie durable	159	9	–	7	139	23	5	8	93	93
6. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	596	16	333	58	894	1	10	98	89	89
7. Foresterie	80	11	1	2	81	4	5	4	90	90
8. Établissements humains	24	2	1	2	23	2	–	4	85	86
Total	2 955	67	505	315	3 402	75	56	309	90	90

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>				Total général	<i>Q**</i>
	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabud- gétaires</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>		
Développement économique de l'Europe										
1. Environnement	486,0	3	–	37,0	489,0	37,0	486,0	40,0	526	95
2. Transport	421,0	12	65	–	433,0	65,0	486,0	12,0	498	96
3. Statistiques	360,0	10	12	30,0	370,0	42,0	372,0	40,0	412	85
4. Analyse économique	349,0	17	39	7,0	366,0	46,0	388,0	24,0	412	79
5. Énergie durable	127,5	72	72	19,5	199,5	91,5	199,5	91,5	291	73
6. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	449,5	2	51	14,5	451,5	65,5	500,5	16,5	517	83
7. Foresterie	72,0	–	8	–	72,0	8,0	80,0	–	80	78
8. Établissements humains	56,0	–	–	10,0	56,0	10,0	56,0	10,0	66	81
Total	2 321,0	116	247	118,0	2 437,0	365,0	2 568,0	234,0	2 802	86

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 18

Développement économique de l'Europe : évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Environnement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcer l'application des conventions de la CEE relatives à l'environnement et de leurs protocoles dans les législations nationales et mieux harmoniser le cadre juridique relatif à l'environnement dans l'ensemble de la région de la CEE; Sensibiliser davantage l'opinion publique aux problèmes d'environnement et accroître la participation du public à la prise de décisions; Améliorer la gestion environnementale au niveau paneuropéen et favoriser le développement durable dans la région de la CEE, y compris la prise en compte des questions relatives à l'environnement dans d'autres secteurs de l'économie, en particulier dans les pays en transition; Renforcer la coordination et la coopération internationales intersectorielles dans les pays de la CEE.	Nombre d'États qui auront ratifié les conventions et les protocoles ou y auront adhéré. Nombre d'accords conclus en vertu des conventions. Nombre de directives ou de recommandations mises au point. Nombre de manifestations organisées à l'échelon national et international dans le cadre des conventions. Nombre de dispositions législatives et autres adoptées par les pays pour mieux faire connaître les problèmes d'environnement ou pour associer davantage les citoyens à la prise de décisions. Nombre de pays qui auront pris des mesures dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence ministérielle organisée sur le thème « Un environnement pour l'Europe ». Nombre de recommandations figurant dans les études de performance environnementale que les pays concernés auront adoptées. Nombre de réunions consacrées à des activités intersectorielles.	63 ratifications et adhésions enregistrées pour les conventions de la CEE relatives à l'environnement et leurs protocoles; plus de 100 accords bilatéraux et multilatéraux ont été conclus en vertu des conventions. Les parties aux conventions et aux protocoles ont mis au point et adopté 12 directives et recommandations pour faciliter l'application des instruments juridiques de la CEE, en particulier dans les pays en transition. Plus de 120 réunions internationales ont été organisées en vertu des conventions de la CEE relatives à l'environnement et de leurs protocoles. Les parties à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ont fait rapport à la réunion des signataires sur les dispositions législatives qu'elles ont adoptées pour appliquer les conventions, assurant ainsi l'accès aux informations relatives à l'environnement et la participation des citoyens à la prise des décisions. Environ 75 % des pays de la CEE ont adopté ou appliqué des mesures dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence ministérielle. Cette conférence a abouti notamment à la signature de la Convention d'Aarhus, qui est entrée en vigueur le 30 octobre 2001. Toutes les recommandations qui figurent dans les études de performance environnementale réalisées dans les pays en transition ont été adoptées par le Comité des politiques de l'environnement et environ 60 % des recommandations axées sur le court terme ont été appliquées. On compte environ 80 recommandations en moyenne pour chaque pays. Une quinzaine de réunions internationales ont été consacrées à des activités intersectorielles, portant par exemple sur les transports, l'environnement et la santé; l'énergie et l'environnement; et la coopération entre les cinq conventions de la CEE relatives à l'environnement.
Examen par les organes délibérants	Le Comité des politiques de l'environnement examine minutieusement son programme de travail chaque année et il a jugé que les activités exécutées en 2000-2001 étaient satisfaisantes.	

Sous-programme 2. Transport

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Élargir et actualiser l'éventail des instruments juridiques internationaux dans le domaine des transports.	Nombre de nouveaux instruments et d'instruments révisés.	Deux nouveaux instruments ont été élaborés et signés, mais ils ne sont pas encore entrés en vigueur : la Convention relative au contrat de transport de marchandises en navigation intérieure (2001), qui a établi un régime commun de responsabilité contractuelle en navigation intérieure et l'Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (2000), qui assurera une harmonisation des dispositions correspondantes dans un avenir proche. Plusieurs États membres de la CEE ont adopté une législation pertinente. Cinq accords ont été modifiés dans le domaine des transports. Trois d'entre eux ont introduit de nouveaux itinéraires et prolongé les réseaux routiers et ferroviaires européens en direction du Caucase et de l'Asie centrale, établissant ainsi une base pour l'intégration de ces régions. Un autre accord a introduit de nouvelles liaisons de transport combiné et de nouveaux points de passage frontaliers dans le réseau. Le cinquième a harmonisé les réglementations nationales et internationales relatives au transport de marchandises dangereuses par route dans la région de la CEE avec les recommandations formulées par l'ONU en 1999 et les instruments internationaux qui en découlent. Par ailleurs, les recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses ont été révisées pour permettre à tous les gouvernements et aux organisations internationales intéressés par les réglementations correspondantes de mettre à jour leurs instruments nationaux, régionaux ou internationaux en assurant une harmonisation
Promouvoir l'adhésion à ces instruments; Améliorer la sécurité de la circulation dans la région de la CEE;	Nombre d'adhésions aux instruments juridiques.	. On a recensé environ 60 adhésions et 10 signatures nouvelles. Les pays du Caucase et de l'Asie centrale sont particulièrement prompts à adhérer aux instruments juridiques qui leur offrent un meilleur accès aux autres marchés européens.
	Nombre d'amendements (ajouts ou révisions) apportés aux instruments juridiques relatifs à la sécurité routière.	Les amendements apportés aux instruments relatifs à la sécurité en vigueur sont les suivants : circulation routière : 12, signalisation routière : 6, Accord européen : 4, marques routières : 1. Les contraintes financières ont été un facteur inhibant pour l'infrastructure, la formation, etc. L'adoption de nouvelles dispositions assurera une meilleure sécurité, en particulier pour les usagers vulnérables de la route : cyclistes, piétons, etc.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Améliorer la réglementation internationale afin de renforcer la sécurité des véhicules et de minimiser l'impact de ces derniers sur l'environnement;	Nombre d'amendements (ajouts et révisions) apportés à la réglementation concernant la construction automobile.	Quatre nouvelles réglementations et 121 amendements apportés à 65 réglementations existantes. À la suite de l'adoption de nouvelles réglementations ou de la mise à jour de réglementations existantes, le contrôle des véhicules routiers a été renforcé sur les plans de sécurité, de la protection de l'environnement et des économies d'énergie.
Faciliter le trafic transfrontalier, en particulier pour les marchandises	Nombre de dispositions pertinentes adoptées.	Sept nouvelles dispositions ont été approuvées en principe en 2001. Elles faciliteront les formalités de passage des frontières par route pour différents types de marchandises, véhicules, conducteurs, procédures et infrastructures.
Améliorer les systèmes et infrastructures de transport, en particulier dans les pays en transition.	Nombre d'amendements apportés aux accords concernant les infrastructures.	Les amendements apportés aux accords concernant les infrastructures (on en compte 14 pour les routes, 39 pour les voies ferrées et 2 pour le transport combiné) renforcent l'intégration des infrastructures dans la région de la CEE en les développant en direction du Caucase et de l'Asie centrale. Un inventaire des goulets d'étranglement et des liaisons manquantes a été établi pour les voies de navigation intérieure européenne. La construction des réseaux étant quasiment achevée, on s'attachera désormais à les améliorer sur les plans de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement.
Examen par les organes délibérants	Le Comité des transports intérieurs a approuvé les travaux de ses 18 organes subsidiaires. Le Conseil économique et social s'est déclaré satisfait des travaux effectués en 1999-2000 par le Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques et a approuvé son programme de travail pour 2001-2002.	

Sous-programme 3. Statistiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Mettre en place de meilleures méthodes statistiques dans les offices nationaux de la région. Développer dans les pays en transition l'application des méthodes et normes utilisées dans les économies de marché. Recueillir les données statistiques nécessaires à la réalisation des publications statistiques et analytiques de la CEE. Mieux coordonner les activités des organisations internationales concernant la collecte et la mise en commun de données statistiques sur les pays de la région, ainsi que l'élaboration et la mise en oeuvre de méthodes et techniques propres à assurer la comparabilité des données au niveau international.	Demandes d'assistance formulées par les pays, sur l'application des méthodes, techniques ou normes statistiques utilisées dans les économies de marché. Bonne exécution de la collecte des données statistiques. Degré de satisfaction résultant pour les États membres de la diminution du nombre de rapports à fournir et de demandes	Les réunions intergouvernementales organisées sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens ont facilité l'adoption, en particulier dans les pays en transition, des méthodes, techniques et normes statistiques qui s'appliquent à une économie de marché. On peut citer comme exemple récent le projet de mise au point d'un instrument intégré pour la collecte de métadonnées statistiques, fondé sur la norme spéciale de diffusion des données du FMI. La base de données économiques de la Division de statistique de la CEE, qui constitue la principale source de données statistiques pour l'« Étude sur la situation économique de

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**Réalisations*

Similaires. Nombre d'activités menées conjointement avec d'autres organisations internationales.

l'Europe » et d'autres publications, a été continuellement mise à jour. Des données statistiques ont été recueillies pour l'édition 2001 de la publication « Trends in Europe and North America ».

Afin de réduire le nombre de rapports à fournir et de demandes similaires émanant des organisations internationales, les six questionnaires que la Division de statistique de la CEE envoie régulièrement aux pays membres sont harmonisés et établis en collaboration avec d'autres organisations internationales. Sur les 24 réunions intergouvernementales organisées par la Division, 16 ont fait l'objet d'une collaboration avec d'autres organisations internationales et 8 seulement ont été préparées exclusivement par la Division.

Examen par les organes délibérants

La Conférence des statisticiens européens et son bureau évaluent régulièrement la qualité des produits et se sont déclarés satisfaits des travaux réalisés.

Sous-programme 4. Analyse économique*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**Réalisations*

Mettre des informations et des études économiques de haute qualité à la disposition des États membres, des organes et organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales, du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Un débat économique de fond de haute qualité doit se tenir entre les participants aux séminaires et aux autres réunions de la Commission.

Les activités de population devraient permettre aux pays de la CEE, en particulier aux pays en transition, d'enrichir leurs connaissances et de renforcer leurs capacités en vue de formuler et de mettre en oeuvre les politiques démographiques nationales indispensables.

Demandes d'analyse et d'informations économiques adressées à la CEE. Réactions des utilisateurs finals.

Nombre et diversité des participants aux séminaires et aux autres réunions organisées par la CEE.

Confirmation par les participants de l'intérêt pratique des réunions.

Satisfaction exprimée par les pays à l'égard des activités réalisées en matière de population.

Avec un tirage d'environ 1 100 exemplaires pour chaque édition à Genève et à New York, l'*Étude* continue de figurer sur la liste des meilleures ventes pour les publications de l'ONU dans le domaine de l'analyse économique. Ce chiffre donne à penser qu'elle contribue à une meilleure compréhension des tendances et des problèmes économiques en Europe et ailleurs. Pour qu'elle soit plus largement diffusée, l'*Étude* est à présent accessible sur l'Internet.

Le Séminaire organisé au printemps 2001 sur le thème « Création d'un environnement propice pour le développement de l'entreprise et la croissance économique : réforme institutionnelle et gouvernance » a été généralement considéré comme un succès et il a permis un échange de vues libre et ouvert entre des décideurs, des universitaires et des représentants d'institutions internationales. Sur un total de 250 participants, environ la moitié étaient issus d'administrations nationales et les autres représentaient des universités et des entités du secteur privé. Une enquête d'opinion réalisées parmi eux a largement confirmé l'intérêt pratique de ce séminaire. La participation des pays dans les deux principaux domaines d'activité, illustrés par le

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		Programme sur les générations et l'équité entre les sexes et le Projet relatif au vieillissement de population témoigne de l'intérêt qu'ils portent aux travaux effectués dans ces domaines et de leur satisfaction. De nombreux représentants d'instituts démographiques, d'offices nationaux de statistique et d'universités ont assisté aux réunions interrégionales organisées dans le cadre du programme susmentionné. Ces réunions ont préparé le terrain pour la participation des pays de l'ensemble de la région à ce programme. En ce qui concerne le vieillissement, trois réunions d'experts, qui ont réuni plus de 50 participants venus de 25 pays, ont été convoquées en vue de la préparation de la Conférence ministérielle sur le vieillissement. Plusieurs États membres ont contribué au financement des préparatifs de la Conférence, manifestant ainsi leur soutien à ces travaux.
Examen par les organes délibérants	La Commission économique pour l'Europe s'est déclarée satisfaite des analyses économiques et des données statistiques qui figurent dans l' <i>Étude</i> .	

Sous-programme 5. Énergie durable

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Adoption de normes et de critères, y compris dans les domaines de l'étiquetage et la classification, de l'harmonisation des législations, réglementations et politiques énergétiques et la fourniture d'une assistance en vue de leur application dans le monde entier en collaboration avec d'autres commissions régionales. Identification des questions et recommandations liées à la restructuration, à la libéralisation et à l'ouverture des marchés énergétiques.	Nombre de pays ayant adopté comme norme nationale la Classification-cadre de la CEE relative aux réserves et aux ressources.	La Classification-cadre de la CEE pour les réserves et les ressources a été appliquée aux secteurs énergétique et minier de 60 pays et est en cours d'application dans d'autres régions et pays du monde. L'élaboration des lignes directrices relatives à l'application pratique de la Classification-cadre des Nations Unies est terminée.
	Nombre de pays ayant adopté des législations, des politiques, des normes et des critères axés sur le marché.	Les expériences menées par l'Union européenne et l'Amérique du Nord en matière de restructuration et de libéralisation des marchés énergétiques ont été reprises dans les pays en transition. La plupart des pays d'Europe centrale et orientale ont restructuré leurs industries énergétiques et presque tous ont adopté des lois visant à ouvrir et libéraliser leur secteur énergétique d'ici à 2004-2005.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Mise en oeuvre de projets relatifs à l'efficacité énergétique et établissement de zones de démonstration, tout en dispensant une formation relative au financement et à la gestion des projets.	Nombre d'initiatives bilatérales et multilatérales relatives à l'efficacité énergétique mises en place suite à des activités d'assistance technique. Nombre de zones de démonstration de l'efficacité énergétique créées et maintenues. Nombre de projets d'investissement inclus dans la formation en matière de génie financier.	Le Projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les effets des changements climatiques (projet appuyé par la Fondation pour les Nations Unies) a permis de lancer six initiatives de coopération bilatérale et multilatérale, auxquelles participent cinq États Membres bénéficiaires de l'Europe de l'Est et des partenaires occidentaux. Ce type d'accord favorise la fourniture de services de conseil, de consultation et d'information sur des projets d'investissement relatifs à l'efficacité énergétique et permet d'instaurer les réformes politiques connexes. Au niveau municipal, les bénéficiaires reçoivent une formation en développement de projet. Au niveau national, des informations sont diffusées sur les nouvelles méthodes de financement des projets. Au niveau international, les pays bénéficiaires reçoivent une aide pour appliquer les méthodes prescrites par le Protocole de Kyoto. Dans le cadre du même projet, 19 zones de démonstration de l'efficacité énergétique ont été créées dans des municipalités de cinq pays. La création de telles zones permet aux autorités locales de se familiariser avec des moyens pratiques d'améliorer l'efficacité énergétique (changements techniques, gestion de l'énergie et réformes politiques). Au niveau national, elles offrent un espace à la coopération internationale. Au niveau international, elles constituent des exemples de coopération Est-Est réussie entre pays en transition. Dans le cadre de la Fondation pour les Nations Unies, 80 propositions de projets d'investissement ont été répertoriées et évaluées. Les 30 meilleures environ servent de plan directeur à une étude de préaisabilité et des cours de formation sont prévus ou existent déjà pour chaque pays bénéficiaire. Adoption par plus de 200 représentants venant de 38 pays de la CEE de la déclaration : « Le développement durable : une perspective régionale ». Cette déclaration a été transmise en 2001 à la Commission du développement durable à titre de contribution régionale de la CEE. Vingt et un pays participent activement au projet Efficacité énergétique 21, y compris les travaux sur le suivi du Protocole de Kyoto et sur l'élaboration d'outils relatifs aux échanges des droits d'émission.
Formulation de recommandations concernant les liens entre l'environnement et l'énergie, dans le contexte du suivi du Protocole de Kyoto et application des conventions et protocoles environnementaux de la CEE, notamment dans les secteurs du charbon et de l'énergie thermique.	Recommandations approuvées au niveau régional dans le domaine du développement durable. Questions environnementales faisant l'objet de divers programmes et projets énergétiques.	
Facilitation de la diffusion d'informations et de connaissances dans les pays en transition en vue de formuler des politiques dans le domaine du gaz naturel axées sur le marché.	Formation et assistance technique pertinentes.	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		Le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique a établi un programme en cours d'application portant sur la fermeture des mines et l'atténuation des conséquences écologiques ainsi que sur l'utilisation du charbon propre. Des activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et de formation ont été menées dans les pays en transition concernant la restructuration industrielle, l'ouverture et la libéralisation des marchés du gaz naturel, la privatisation, la tarification des transports, l'établissement des taux, le financement et les critères d'investissement. Les représentants du secteur du gaz naturel de 25 à 30 pays participent régulièrement aux activités du Groupe de travail du gaz et du Centre du gaz (programme extrabudgétaire).
Examen par un organe délibérant.	Le Comité de l'énergie durable s'est félicité de la mise en oeuvre dans de nombreux pays de la Classification-cadre des Nations Unies et a recommandé que la CEE poursuive son aide. Le Groupe spécial d'experts du charbon et de l'énergie thermique a reconnu l'importance des technologies du charbon propre. Le Comité directeur d'Efficacité énergétique 21 s'est dit satisfait de l'état d'avancement du nouveau projet.	

Sous-programme 6. Développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Adoption et utilisation de nouvelles modalités et procédures juridiques dans les pays en transition, sur la base des recommandations de la Commission économique pour l'Europe (CEE).	Nombre des recommandations nouvelles et révisées.	Cinq nouvelles recommandations et trois recommandations révisées ont été approuvées par 46 États Membres, 6 organisations intergouvernementales, 7 organes de l'ONU et 6 ONG, ce qui témoigne du vaste soutien qu'elles suscitent.
La participation directe du secteur privé et des gouvernements à l'élaboration et à la mise en application de nouvelles normes et recommandations sur le commerce électronique et les denrées périssables.	Nombre de réunions mixtes avec la participation des gouvernements et du secteur privé.	Au sein de groupes de travail informels ONU/Centre pour la facilitation des procédures et des pratiques dans l'administration, le commerce et les transports, des fonctionnaires et des représentants de l'industrie privée travaillent ensemble pour élaborer des normes en matière de commerce électronique et formuler des recommandations sur la facilitation du commerce. Des représentants du secteur privé contribuent en outre directement à l'élaboration de normes agricoles sous l'égide du Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité.
Sensibilisation accrue aux meilleures pratiques, procédures et directives et leur mise en application dans les pays en transition, dans les domaines de la promotion du commerce et des investissements, du développement de l'entreprise, de la normalisation et de la restructuration industrielle.	Constitution de comités nationaux de facilitation du commerce et de centres de diffusion.	Onze nouveaux comités de facilitation du commerce ont été constitués en Europe du Sud-Est en vue de promouvoir et de mettre en application les procédures et les recommandations
Plus grande participation du secteur privé aux activités du sous-programme, ainsi que multiplication des partenariats public-privé dans les domaines pertinents, à l'échelon des pays.	Nombre de participants du secteur privé.	

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		relatives à la facilitation du commerce international. Il s'agit d'initiatives conjointes des secteurs privé et public qui témoignent de la coopération de ces deux secteurs et de l'intérêt qu'ils portent aux travaux de la CEE sur la facilitation du commerce. L'année dernière, 36 centres de diffusion nationaux ont été créés dans 18 pays membres en transition et 6 autres sont en cours de mise en place. Ces centres nationaux de promotion et de diffusion ont offert (sans financement de la CEE) de promouvoir les activités menées dans leur pays au titre du sous-programme. Un certain nombre de représentants du secteur privé y participent. L'année dernière (la seule période pour laquelle il existe des statistiques), 473 représentants du secteur privé ont pris part à des réunions officielles.
Examen par les organes délibérants	Le Comité du développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a reconnu l'importance de la facilitation du commerce pour tous les pays et pour toutes les parties prenantes économiques et a réaffirmé ses engagements en la matière. Il s'est félicité des progrès accomplis par le sous-programme.	

Sous-programme 7. Foresterie

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Enrichissement des données et des analyses, sous-tendues par des statistiques, relatives aux principaux aspects du secteur de la foresterie et des produits forestiers, notamment les analyses portant sur des questions controversées (il s'agira là d'une contribution majeure au programme d'action ministériel en faveur des forêts européennes).	Évaluation positive par le Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts des informations et des analyses produites.	Des statistiques et des analyses portant tous les éléments du secteur de la foresterie et des produits forestiers ont été produites, et notamment le document intitulé <i>Ressources forestières de l'Europe, de la CEI, de l'Amérique du Nord, de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande (TBFRA)</i> (UNECE/FAO, 2000) qui fait désormais référence en la matière.
Renforcement des capacités dans le secteur de la foresterie et du bois des pays en transition.	Évaluation satisfaisante par les utilisateurs des informations et des analyses produites.	Les activités menées portent de plus en plus sur des questions d'actualité, notamment les préparatifs de la première étude consacrée aux perspectives du secteur forestier européen. Pour ce qui est des indicateurs de succès :
Meilleure coordination des activités, notamment celles liées aux statistiques et aux données, entre les organisations internationales intervenant dans le secteur.	Approbation d'un programme de travail à l'échelle de l'Europe par la Conférence ministérielle de Vienne sur la protection des forêts européennes.	– Toutes les activités d'information et d'analyse sont régulièrement examinées par le Groupe de travail qui s'est déclaré très satisfait des méthodes employées et des résultats obtenus. – Un sondage réalisé auprès des utilisateurs des publications annuelles a révélé un taux de satisfaction générale et a permis de formuler un certain nombre de recommandations d'améliorations possibles qui ont été
	Évaluation satisfaisante par les participants des ateliers et des séminaires organisés.	
	Évaluation indépendante (par le Groupe de travail conjoint	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	FAO/CEE) de l'efficacité des accords de coopération passés entre les organisations concernées.	mises en oeuvre. Un sondage a également été effectué auprès des utilisateurs du document <i>Ressources forestières de l'Europe, de la CEI, de l'Amérique du Nord, de l'Australie, du Japon et de la Nouvelle-Zélande</i> pour savoir comment ils utilisaient ce document. Les résultats sont en cours d'analyse. – La Conférence ministérielle de Vienne sur la protection des forêts a adopté un programme de travail en vertu duquel le tiers des activités prévues seront effectuées par la CEE, ce qui témoigne clairement de l'importance politique de ces activités et de la capacité de la CEE de travailler de concert avec un large éventail de partenaires. Six séminaires ou ateliers ont eu lieu. Les participants ont été priés de faire connaître leurs réactions qui ont été pour la plupart très positives. Toutes les activités d'information et de statistique sont effectuées en étroite collaboration avec les organismes partenaires, notamment la FAO et les autres organisations oeuvrant au sein du Groupe de travail intersecrétariats des statistiques forestières, dans le but de réduire le fardeau de l'obligation de rapport, d'éliminer les contradictions entre les ensembles de données provenant d'organisations différentes et de fournir un meilleur service à la communauté. Cette coopération de plus en plus étroite a été saluée avec satisfaction par les pays et le Groupe de travail.
Examen par les organes délibérants	Lors des sessions annuelles du Comité du bois de la CEE, du Groupe de travail mixte FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques des forêts et du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières, on a examiné la mise en oeuvre du sous-programme et fait en sorte que les gouvernements l'approuvent et y participent. Tous les organismes mentionnés se sont déclarés satisfaits de la qualité des travaux effectués.	

Sous-programme 8. Établissements humains

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Meilleure responsabilisation des autorités locales et meilleure gestion de leur part, et participation accrue du secteur privé et des particuliers. Meilleure prise en compte des droits réels qui sont associés aux biens immobiliers et renforcement de la dynamique du marché foncier dans un certain nombre de pays de la CEE.	Nombre de recommandations adoptées et appliquées concernant la réforme du secteur du logement. Nombre de recommandations adoptées concernant les améliorations à apporter aux systèmes nationaux de prise en compte des biens fonciers.	Dans trois pays, des études ont été consacrées au secteur du logement. Chacune d'entre elles a donné lieu à 60-70 recommandations relatives aux mesures à prendre au niveau local concernant notamment : la réforme de la politique du logement; le parc de logements existant; le cadre juridique; le cadre institutionnel et les aspects financiers. Les pays concernés ont récemment signalé que 30 à 40 % des recommandations et initiatives avaient été mises en application. D'autres recommandations en sont à des stades différents d'élaboration et de mise en oeuvre. Grâce à des ateliers et à des études menées dans les pays, des recommandations d'ordre pratique ont été formulées et les lignes directrices de la CEE servent désormais de cadre politique pour la gestion efficace des renseignements et des biens fonciers. Quatre ateliers ont eu lieu et 90 à 100 recommandations pratiques ont été adoptées. Des examens de la gestion foncière ont été effectués dans deux pays. En se fondant sur ces examens, le Gouvernement arménien a préparé un document conceptuel national sur la réforme foncière et une proposition de projet pilote de gestion foncière au niveau régional.
Examen par les organes délibérants	Les ministres du logement et de l'aménagement du territoire des pays membres de la CEE ont adopté la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains et la déclaration ministérielle. La Stratégie devrait aider la CEE à définir les domaines où elle peut particulièrement aider à relever les défis qui se posent en matière d'établissements humains, du fait de sa perspective globale et des synergies qui existent entre la CEE, les autres organisations internationales et les parties prenantes.	

Chapitre 19

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Produits quantifiables seulement)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*		Total
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits		
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes											
1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production	20	2	—	—	17	—	3	2	77	77	
2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale	47	—	—	—	42	—	2	3	89	89	
3. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	36	—	—	—	34	—	2	—	94	94	
4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement	95	—	—	—	74	—	3	18	78	78	
5. Développement social et justice sociale	19	—	—	—	19	—	—	—	100	100	
6. Gestion administrative	29	—	—	—	22	—	7	—	76	76	
7. Durabilité des ressources environnementales et foncières	102	2	—	—	99	—	2	3	95	95	
8. Population et développement	34	—	—	—	33	—	—	1	97	97	
9. Statistiques et projections économiques	49	1	—	—	48	—	2	—	96	96	
10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	57	2	—	—	56	1	—	2	97	97	
11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	133	—	—	—	115	—	—	18	86	86	
12. Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional	27	—	—	—	27	—	—	—	100	100	
Total	648	7	—	—	586	1	21	47	90	90	

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent et ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent et ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Administrateur	Consultant		
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes										
1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production	164,00	–	15,00	–	164,00	15,00	179,00	–	179,00	98
2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale	70,05	–	19,00	–	70,05	19,00	89,05	–	89,05	85
3. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise	259,65	–	139,00	37,0	259,65	176,00	398,65	37,00	435,65	46
4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement	366,50	–	75,50	–	366,50	75,50	442,00	–	442,00	87
5. Développement social et justice sociale	143,70	–	81,65	100,5	143,70	182,15	225,35	100,50	325,85	44
6. Gestion administrative	41,00	–	96,00	–	41,00	96,00	137,00	–	137,00	47
7. Durabilité des ressources environnementales et foncières	329,45	5,82	213,11	32,4	335,27	245,51	542,56	38,22	580,78	43
8. Population et développement	130,50	–	97,05	6,0	130,50	103,05	227,55	6,00	233,55	71
9. Statistiques et projections économiques	235,05	–	26,90	1,0	235,05	27,90	261,95	1,00	262,95	92
10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	515,55	29,00	31,00	196,0	544,55	227,00	546,55	225,00	771,55	53
11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	292,00	18,00	8,00	4,0	310,00	12,00	300,00	22,00	322,00	73
12. Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional	74,20	12,20	34,30	25,0	86,40	59,30	108,50	37,20	145,70	54
Total	2 621,65	65,02	836,51	401,9	2 686,67	1 238,41	3 458,16	466,92	3 925,08	62

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 19

CEPALC – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale, compétitivité et spécialisation de la production

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Meilleure compréhension par les États membres des grandes tendances de l'économie mondiale et des défis et possibilités qu'elles représentent sur le plan de l'intégration dans l'économie mondiale, grâce à la publication de documents de haute qualité et à la diffusion d'informations sur les principaux courants et tendances du commerce international dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; et renforcement de la capacité de négociation des gouvernements de la région dans le domaine du commerce international, afin qu'ils puissent tirer parti des possibilités et relever les défis résultant de la récente évolution des politiques commerciales, du développement des exportations et des règles régissant le commerce international.	Mesure dans laquelle les conseils conceptuels et pratiques et les recommandations permettent de mieux comprendre les tendances de l'économie mondiale ainsi que les défis et possibilités qu'elles représentent sont véritablement suivis. Reconnaissance, dans certains domaines spécifiques, par des personnalités éminentes et dans des références figurant dans la documentation spécialisée publiée dans la région et au-delà, du travail du secrétariat; accroissement du nombre d'utilisateurs consultant la documentation et les rapports pertinents sur le site Web de la CEPALC.	Une assistance pratique a été fournie en ce qui concerne la mise en oeuvre d'approches permettant d'appréhender sous un angle nouveau les tendances de l'économie mondiale, notamment l'intégration économique de la région dans la communauté internationale, les progrès parallèles de la mondialisation et le régionalisme ouvert. La CEPALC a favorisé l'échange de données d'expérience entre les responsables gouvernementaux des politiques commerciales et a permis à ces derniers de mieux comprendre les cadres réglementant les échanges commerciaux multilatéraux et nationaux. La fréquentation du site Web et le téléchargement des données sur la question y figurant ont quadruplé. Au cours de l'exercice biennal en cours.

Sous-programme 2. Intégration, régionalisme ouvert et coopération régionale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Application et élargissement des accords d'intégration dans la région; renforcement de la capacité des États membres en matière de prise de décisions et de formulation des politiques dans le domaine de l'intégration et de la coopération économiques; et amélioration de la capacité des États membres de mobiliser des ressources financières pour l'investissement et de mettre en place des institutions et instruments financiers permettant de transformer ces ressources en accumulation de capital.	Mesure dans laquelle les recommandations concernant les problèmes conceptuels et pratiques relatifs au développement de l'intégration sont suivies, l'accent étant mis sur une utilisation élargie des informations spécialisées produites et diffusées par la CEPALC lors des processus de négociation. Satisfaction des responsables gouvernementaux; échos figurant dans la presse	La CEPALC a apporté une aide à la mise en oeuvre de nouvelles approches d'intégration économique de la région dans la communauté internationale dans le cadre des progrès parallèles de la mondialisation et du régionalisme ouvert. La Commission a promu l'échange de données d'expérience entre responsables gouvernementaux des politiques commerciales et leur a permis de mieux comprendre les cadres réglementant les échanges commerciaux multilatéraux et nationaux. Le téléchargement des données sur la question figurant sur le site Web de la CEPALC par des utilisateurs extérieurs a quadruplé au cours de la période 2000-2001.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	spécialisée d'Amérique latine; et nombre d'utilisateurs ayant accès aux documents et rapports pertinents figurant sur le site Web de la CEPALC.	

Sous-programme 3. Développement des moyens de production, des techniques et de l'esprit d'entreprise

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Renforcement de la capacité des pays de la région de formuler et d'appliquer des politiques et des mesures en matière d'utilisation et d'adaptation à la situation locale des meilleures pratiques et technologies de production actuellement disponibles à l'échelon international, élimination des goulets d'étranglement sur les principaux marchés de facteurs, stimulation du développement de l'esprit d'entreprise et accroissement de la compétitivité; b) amélioration des connaissances sur les liaisons et les chaînes de production en cours de constitution dans la région et sur les meilleures politiques, s'agissant d'appuyer le processus, et leur impact sur les structures industrielles et la compétitivité internationale; c) amélioration de l'aptitude à recenser et utiliser les ressources naturelles et les complexes productifs reposant sur leur exploitation dans les pays de la région; et d) meilleure compréhension du rôle des principaux agents de développement.	Nombre de demandes concernant les produits de la Division émanant des organismes gouvernementaux chargés de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques; d'établissements universitaires pour ce qui est du renforcement des capacités technologiques nationales; et d'autres organismes des Nations Unies, d'ONG et du secteur privé. Réaction positive de ces trois types d'entités, aux études réalisées, aux missions d'assistance technique effectuées, aux projets menés en collaboration et à toute autre forme d'assistance apportée.	Les études réalisées par la Division, le contenu de ses bases de données et ses rapports d'orientation sont envoyés périodiquement aux autorités nationales et régionales, aux maisons d'édition et à d'autres organismes des Nations Unies. Le logiciel mis au point par la Division (CAN et PADI) fait l'objet d'une diffusion mondiale. Le fait que la Division fournisse, sous forme d'informations et d'études, une assistance et un appui efficaces dans les délais requis a permis aux responsables gouvernementaux de mieux comprendre certains aspects clefs du développement.

Sous-programme 4. Équilibres macroéconomiques, investissement et financement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Appui à la mise au point et à l'application de politiques visant à renforcer les capacités nationales dans le domaine macroéconomique; à la prise de décisions et à la formulation des politiques dans des domaines tels que les flux de capitaux et les réformes économiques; et apport d'une aide aux utilisateurs finals leur permettant de prendre des décisions et de formuler des politiques concernant la gestion de l'information et les technologies de l'information et des communications.	L'impact des analyses effectuées par la CEPALC sur la formulation des politiques – élément essentiel – peut se mesurer à l'aune de notre participation au débat régional sur les politiques et réformes économiques et des contacts que nous entretenons avec les responsables gouvernementaux et autres entités	Le sous-programme s'est appuyé sur la même stratégie que par le passé : nous nous sommes efforcés de mieux cibler le contenu et les destinataires des deux enquêtes économiques annuelles. Tout au long de ce processus, nous avons largement eu recours à la diffusion électronique et utilisé une nouvelle présentation et de nouvelles données. Nous avons élargi la participation aux débats théoriques et opérationnels en diffusant largement nos publications par le biais d'une stratégie de coédition avec des maisons d'édition régionales et internationales et en participant à des séminaires. La

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
	privées et non gouvernementales. L'écho que trouvent dans la presse régionale et internationale nos enquêtes régionales sur les tendances et questions économiques constitue un autre élément concret.	collaboration étroite instaurée avec des institutions régionales et de hauts fonctionnaires a notamment constitué un élément central du programme sur la coordination macroéconomique.

Sous-programme 5. Développement social et justice sociale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Aider les États membres à entreprendre des réformes sociales qui leur permettent d'atteindre les objectifs des conférences régionales de suivi du Sommet mondial pour le développement social; b) les aider également, dans une large mesure, à pallier les incidences, sur la société et la stratification socioéconomique, des réformes économiques qu'ils entreprennent dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la sécurité sociale et le logement; et c) contribuer sensiblement à renforcer leur capacité de prendre des décisions et de formuler des stratégies intersectorielles intégrées de lutte contre les effets de la culture, du trafic et de la consommation de drogues.	Renforcement de la demande concernant les produits du sous-programme et impact réel des recommandations de la CEPALC sur les politiques régionales et nationales; utilisation accrue desdits produits par les universités, le secteur privé et les médias; besoins constants d'assistance technique et financement extrabudgétaire correspondant; informations en retour fournies par les utilisateurs permettant d'évaluer la pertinence et la qualité des produits et services; renforcement de la collaboration avec d'autres divisions techniques de la CEPALC, d'autres organismes des Nations Unies et des organes régionaux et sous-régionaux; utilisation et impact des technologies de l'information et des communications.	Un certain nombre de publications, notamment <i>Social Panorama</i> , qui paraît régulièrement, sont considérées comme des sources de référence de premier plan pour ce qui est de la situation sociale dans la région. Les conclusions et recommandations de certains travaux de recherche ont grandement facilité la formulation des politiques nationales. L'élaboration d'un système intégré de formulation, d'évaluation et de suivi des projets et sa mise en oeuvre au sein des institutions nationales ont contribué à améliorer l'exécution des programmes sociaux. La mise au point et la diffusion d'un répertoire électronique des institutions sociales en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été bien accueillies par les secteurs privé et public.

Sous-programme 6. Gestion administrative

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Faciliter chez les utilisateurs finals la prise de décisions et le choix d'orientation dans les domaines de la programmation et de la gestion du secteur public et des réformes économiques; du développement économique et de la gestion locale; du développement régional et de la décentralisation; b) concourir par la formation de groupes au renforcement de projets et programmes régionaux d'investissement public; et c) resserrer la coordination et la collaboration avec le Conseil régional de la planification et les organes de planification de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.	Augmentation de la demande concernant les produits du sous-programme, notamment pour ce qui est des cours de formation. Informations en retour fournies par les utilisateurs permettant d'évaluer la pertinence et la qualité des cours et de l'orientation opérationnelle dans différents domaines. Besoins d'assistance technique allant de pair avec l'approbation et l'exécution de projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires. Satisfaction des États membres au sujet des services fournis.	Le sous-programme a facilité les processus de prise de décisions et contribué à l'orientation opérationnelle dans les domaines de la programmation et de la gestion du secteur public et des réformes économiques grâce à la formation dans différents secteurs. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'ILPES a formé quelque 1 000 participants et dispensé presque 3 000 heures d'enseignement en organisant 27 cours (internationaux, sous-régionaux et nationaux). L'impact général de ces cours a été aussi positif que lors de l'exercice biennal 1998-1999. Les utilisateurs finals et les États membres se sont déclarés satisfaits de la qualité des cours de formation et de l'orientation du processus de prise de décisions.

Sous-programme 7. Durabilité des ressources environnementales et foncières

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Faciliter chez les utilisateurs finals la prise de décisions et l'adoption d'orientations politiques (stratégies de développement écologiquement rationnelles pour la gestion des ressources naturelles et de l'énergie; mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres instruments juridiques internationaux et régionaux visant à l'environnement et la gestion des ressources naturelles; gestion des établissements humains et l'aménagement du territoire; équipements et services de transports régionaux, transports urbains et services d'appui aux transports).	Augmentation de la demande concernant les produits du sous-programme et impact réel des recommandations de la CEPALC sur les politiques régionales et nationales. Utilisation accrue des produits par les universités, le secteur privé et les médias. Besoins constants d'assistance technique et financement extrabudgétaire correspondant. Informations en retour fournies par les utilisateurs permettant d'évaluer la pertinence et la qualité des produits et services. Intérêt des donateurs pour le financement et la réalisation de projets avec la Division et nombre	<i>Dans le domaine du développement durable et des ressources foncières :</i> a) le nombre de demandes d'assistance technique est supérieur de 150 % au nombre de projets qu'il est possible de mettre en place; environ 80 % des services fournis ont été financés, en partie ou en totalité, par les pays et organisations demandeurs; b) ce chiffre a considérablement augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent; c) les pays de la région ont reconnu le rôle joué par la CEPALC lors des deux sommets mondiaux (sur le développement durable et les établissements humains); d) les personnes ayant participé aux cours de formation organisés par la Division en ont été très satisfaits (résultats connus grâce à la réalisation d'enquêtes); e) le nombre des projets et réunions financés par des donateurs a considérablement augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent; f) le nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres divisions de la CEPALC, ou avec leur participation, a beaucoup augmenté. Les efforts déployés par le Groupe des transports ont permis : a) de mettre davantage l'accent sur la lutte contre les problèmes de

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Faciliter chez les utilisateurs finals la prise de décisions et l'adoption d'orientations politiques (stratégies de développement écologiquement rationnelles pour la gestion des ressources naturelles et de l'énergie; mise en oeuvre d'Action 21 et d'autres instruments juridiques internationaux et régionaux visant à l'environnement et la gestion des ressources naturelles; gestion des établissements humains et l'aménagement du territoire; équipements et services de transports régionaux, transports urbains et services d'appui aux transports).	Augmentation de la demande concernant les produits du sous-programme et impact réel des recommandations de la CEPALC sur les politiques régionales et nationales. Utilisation accrue des produits par les universités, le secteur privé et les médias. Besoins constants d'assistance technique et financement extrabudgétaire correspondant. Informations en retour fournies par les utilisateurs permettant d'évaluer la pertinence et la qualité des produits et services. Intérêt des donateurs pour le financement et la réalisation de projets avec la Division et nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres divisions de la CEPALC. Influence sur le processus de prise de décisions au sein des États membres et dans l'ensemble de la région. Téléchargement plus fréquent des produits sur l'Internet.	<i>Dans le domaine du développement durable et des ressources foncières</i> : a) le nombre de demandes d'assistance technique est supérieur de 150 % au nombre de projets qu'il est possible de mettre en place; environ 80 % des services fournis ont été financés, en partie ou en totalité, par les pays et organisations demandeurs; b) ce chiffre a considérablement augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent; c) les pays de la région ont reconnu le rôle joué par la CEPALC lors des deux sommets mondiaux (sur le développement durable et les établissements humains); d) les personnes ayant participé aux cours de formation organisés par la Division en ont été très satisfaits (résultats connus grâce à la réalisation d'enquêtes); e) le nombre des projets et réunions financés par des donateurs a considérablement augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent; f) le nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres divisions de la CEPALC, ou avec leur participation, a beaucoup augmenté. Les efforts déployés par le Groupe des transports ont permis : a) de mettre davantage l'accent sur la lutte contre les problèmes de circulation grâce à des mesures autres que la mise en place de nouvelles infrastructures; b) de procéder à la modernisation institutionnelle des ports; c) de faire en sorte que les petits transporteurs tirent parti des progrès technologiques appropriés dans le domaine de l'informatique; d) de mieux évaluer la demande avant d'investir dans les infrastructures de transport; et e) de transférer les activités afférentes aux transports au secteur privé et faute de concurrence, de créer des systèmes réglementaires adaptés.

Sous-programme 8. Population et développement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Faciliter chez les utilisateurs finals la prise de décisions et l'élaboration des orientations politiques concernant l'incorporation des variables démographiques dans les politiques sectorielles et les programmes et projets de développement, le recours à l'analyse et à la prévision démographiques, grâce à la mise en oeuvre de progiciels modernes, et l'intégration de la dynamique démographique dans les politiques nationales; et b) renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour mettre en oeuvre le Plan	Mesure dans laquelle les rapports et recommandations sont pris en compte par les utilisateurs finals et ont un impact sur les débats et décisions politiques.	Large diffusion d'ouvrages présentant des résultats d'études, de données et de documents techniques auprès des établissements universitaires et des organes de décision régionaux et nationaux. Le téléchargement plus fréquent des documents techniques à partir du site Web témoigne de l'intérêt des utilisateurs. Une influence notable sur les preneurs de décisions les poussant à incorporer des variables démographiques dans les politiques générales et les programmes et projets de développement a été relevée.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Faciliter chez les utilisateurs finals la prise de décisions et l'élaboration des orientations politiques concernant l'incorporation des variables démographiques dans les politiques sectorielles et les programmes et projets de développement, le recours à l'analyse et à la prévision démographiques, grâce à la mise en oeuvre de progiciels modernes, et l'intégration de la dynamique démographique dans les politiques nationales; et b) renforcer les moyens dont disposent les gouvernements pour mettre en oeuvre le Plan régional d'action sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et mener à bien les missions définies lors de la Conférence internationale sur la population et le développement.	Mesure dans laquelle les rapports et recommandations sont pris en compte par les utilisateurs finals et ont un impact sur les débats et décisions politiques.	Large diffusion d'ouvrages présentant des résultats d'études, de données et de documents techniques auprès des établissements universitaires et des organes de décision régionaux et nationaux. Le téléchargement plus fréquent des documents techniques à partir du site Web témoigne de l'intérêt des utilisateurs. Une influence notable sur les preneurs de décisions les poussant à incorporer des variables démographiques dans les politiques générales et les programmes et projets de développement a été relevée.

Sous-programme 9. Statistiques et projections économiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Faciliter chez les utilisateurs finals la prise de décisions et l'élaboration d'orientations politiques : a) grâce à la mise en place de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies appliquées améliorant la collecte des données, la production d'informations statistiques et l'analyse quantitative utile à la redéfinition des politiques de développement et des réformes institutionnelles et à la création d'un réseau régional de services nationaux de statistique et de banques centrales ainsi que grâce à la coopération technique avec les États membres et les instituts régionaux de statistique en matière de conception de modèles et de méthodes de projection; b) grâce au renforcement des moyens dont disposent les services nationaux et régionaux de statistique pour mettre en place le nouveau système de comptabilité nationale; et c) grâce à l'élaboration de nouvelles conceptions, de nouvelles méthodes et de nouveaux modèles dans les domaines statistiques les plus importants.	Diffusion de séries de données portent sur les questions économiques et sociales pertinentes sur support papier et par voie électronique, notamment grâce à l'Internet. Diffusion, par ces mêmes moyens, de méthodologies statistiques et d'analyses quantitatives. Adoption par la Conférence statistique des Amériques du Programme de travail international en matière de statistique, 2002-2003. Capacité de satisfaire les requêtes présentées par le Secrétaire exécutif afin de répondre aux besoins nationaux en augmentant la fréquence des projections économiques. Satisfaction des États membres quant à la qualité et à l'à-propos des produits fournis.	Au cours de l'exercice biennal, la CEPALC a été reconnue comme étant l'entité régionale de premier plan pour la fourniture de conseils, l'appui et l'assistance technique à la diffusion, à la mise en oeuvre et au suivi des méthodes statistiques, notamment du Système de comptabilité nationale, des enquêtes sur les ménages et des analyses quantitatives. Le rôle de la CEPALC en tant que mécanisme de coordination de la coopération régionale s'est encore renforcé. Les États membres se sont déclarés pleinement satisfaits des conseils pratiques et de l'assistance technique fournis.

Sous-programme 10. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Faciliter chez les utilisateurs finals la prise de décisions et l'élaboration d'une politique générale, en particulier : a) en apportant une contribution notable à la consolidation des réformes structurelles nécessaires pour parvenir à une croissance soutenue et équitable; b) en aidant les décideurs et les autorités à formuler et à appliquer des politiques et des programmes sociaux; c) en fournissant aux décideurs, aux autorités et aux organisations et organismes régionaux des services et conseils de qualité concernant le commerce international, l'intégration économique et la coopération régionale; d) en fournissant aux décideurs et aux autorités des services et conseils de qualité concernant le développement rural, les politiques agricoles, la compétitivité industrielle, le développement de l'esprit d'entreprise et l'intégration et la gestion du secteur de l'énergie, ainsi qu'en contribuant à l'amélioration de la coordination et de la collaboration avec les organisations et les organes régionaux.	Augmentation de la demande concernant les produits et les services dont la qualité et l'utilité ont été mesurées par le biais d'enquêtes auprès des utilisateurs et grâce au programme d'auto-évaluation).	Le Bureau fournit un appui important et continu aux organes intergouvernementaux spécialisés, dont un certain nombre ont reconnu l'impact positif qu'avaient les travaux de recherche, l'assistance technique, les services consultatifs et la formation. Les gouvernements et les organes régionaux ont mis l'accent sur l'intérêt des évaluations d'impact des catastrophes naturelles, les groupes de travail de la ZLEA, des travaux de recherche sur l'énergie, des études nationales (Cuba et République dominicaine) ainsi que de l'assistance technique régionale pour le Plan Puebla-Panama. Les gouvernements se sont déclarés satisfaisants de la qualité du travail effectué par le bureau sous-régional et des conseils donnés dans tous les domaines.

Sous-programme 11. Activités sous-régionales dans les Caraïbes

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Expression d'un sentiment de satisfaction par les autorités nationales chargées de la définition des politiques macroéconomiques à l'égard des informations diffusées et des services fournis par la CEPALC pour les aider à mieux faire face aux défis posés par la restructuration des relations internationales; b) renforcement de la coordination et de la collaboration avec les secrétariats des mécanismes et des groupements d'intégration sous-régionaux tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), l'Association des États des Caraïbes (AEC), et l'OMC; c) contribution notable à la promotion et à la diffusion de techniques judicieusement utilisées dans les processus de production parmi les pays des Caraïbes; d) meilleure utilisation des techniques de traitement et de gestion de l'information afin de maximiser les avantages que les utilisateurs en retirent; e) contribution notable à la mise en place de politiques et de programmes nationaux axés sur le développement humain et social; et f) renforcement de la coordination et de la collaboration avec les institutions nationales et sous-régionales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui oeuvrent à la réalisation d'un développement durable.	Demandes continues d'assistance en ce qui concerne les services et la documentation, mesurées grâce à des enquêtes auprès des utilisateurs, à la participation aux réunions, à l'écho trouvé dans les médias et à la satisfaction des gouvernements et autres utilisateurs.	Soutien continu aux États membres et aux organisations intergouvernementales sous-régionales pour les activités impliquant recherche, formation, services consultatifs et assistance technique. Dans plusieurs pays, un certain nombre de produits ont reçu l'appui d'organes délibérants et permis le renforcement institutionnel des ministères et départements en ayant bénéficié.

Sous-programme 12. Intégration d'une perspective sexospécifique dans le développement régional

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Renforcement des moyens et capacités institutionnels et humains en matière de coordination intersectorielle dans les services publics chargés des questions concernant les femmes; b) renforcement et harmonisation de la position régionale au sujet des questions de parité entre les sexes afin d'intégrer pleinement la femme au développement et d'incorporer une perspective sexospécifique dans tous les grands domaines d'activité; et c) reconnaissance du rôle moteur de la CEPALC dans l'intégration des perspectives sexospécifiques dans tous les programmes et projets de la Commission et renforcement de la coordination et de la collaboration interinstitutions, en particulier dans le contexte du système des Nations Unies.	Augmentation de la demande concernant les produits du sous-programme et l'impact réel des recommandations de la CEPALC sur les politiques régionales et nationales. Utilisation accrue des produits par les universités, le secteur privé et les médias. Besoins constants d'assistance technique et financement extrabudgétaire correspondant. Informations en retour fournies par les utilisateurs finals permettant d'évaluer la pertinence	Un certain nombre de publications de la CEPALC sont considérées comme des sources de référence de premier plan pour ce qui est de la situation des femmes et l'équité des sexes dans la région. Les gouvernements accordent une importance accrue à l'analyse des sexospécificités dans les processus de développement économique et social. Les gouvernements de la région font de plus en plus appel à la série d'indicateurs concernant les sexospécificités pour la formulation et le suivi des politiques. Le nombre de demandes de coopération technique émanant d'universités et d'organisations de la société civile s'est accru ainsi que le nombre d'États membres dont des représentants ont joué le rôle de présidents de la Conférence régionale sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	et la qualité des produits et des services.	des Caraïbes. Le nombre de projets financés à l'aide de fonds extrabudgétaires fournis par les donateurs a également augmenté, de même que le nombre de personnes consultant le site du Groupe Femmes et développement ou en téléchargeant des données.
Examen par les organes délibérants	En plusieurs occasions, la Commission et les organes intergouvernementaux régionaux spécialisés se sont félicités de l'apport de la CEPALC à divers sujets abordés par la Commission. Les services fournis dans des domaines tels que le développement social, les études économiques, les initiatives en matière de transport, la population et l'environnement ont été reconnus pour leur qualité et leur pertinence. Les États membres se sont également déclarés satisfaits de diverses entités régionales telles que la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques) et le MERCOSUR (Marché commun du Sud) des contributions de la CEPALC à ces forums régionaux. Les pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes ont également exprimé leur gratitude à la Commission en adoptant la résolution 50 (XVIII) concernant l'appui aux travaux du siège sous-régional pour les Caraïbes lors de la dix-huitième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC). Le bureau sous-régional de Mexico et d'autres bureaux sous-régionaux ont également été informés des réactions positives des institutions intergouvernementales et des gouvernements, ce qui a souligné l'utilité des bureaux sous-régionaux pour ce qui est de la fourniture de services aux États membres.	

Chapitre 20
Développement économique et social en Asie occidentale

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001
(Nombre de produits quantifiables)

		Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
		Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Sous-programme											
Développement économique et social en Asie occidentale											
1	Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	39	—	3	1	32	3	1	7	81	81
2	Amélioration de la qualité de vie	42	—	3	3	40	4	2	2	91	92
3	Développement économique et changements mondiaux	44	1	—	2	34	1	5	7	73	74
4	Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements pour le développement sectoriel	53	—	1	—	53	1	—	—	100	100
5	Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information	38	—	1	—	37	—	2	—	95	95
Total		216	1	8	6	196	9	10	16	88	89

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**	
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabud- gétaires	Administrateur	Consultant			
Développement économique et social en Asie occidentale											
1	Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	218,50	19,50	24,0	2,00	238,00	26,00	242,50	21,50	264,00	79
2	Amélioration de la qualité de vie	317,75	43,00	23,0	56,00	360,75	79,00	340,75	99,00	439,75	66
3	Développement économique et changements mondiaux	221,50	40,25	—	—	261,75	—	221,50	40,25	261,75	97
4	Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements pour le développement sectoriel	312,50	47,75	23,5	—	360,25	23,50	336,00	47,75	383,75	93
5	Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information	112,25	4,75	15,0	7,75	117,00	22,75	127,25	12,50	139,75	79
Total		1 182,50	155,25	85,5	65,75	1 337,75	151,25	1 268,00	221,00	1 489,00	82

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 20

Développement économique et social en Asie occidentale : évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcement de la capacité des États membres à faire des choix technologiques rationnels en matière de :	a) Mise au point de solutions viables pour le dessalement de l'eau.	Réalisation de deux études, l'une sur les procédés de dessalaison et les sources d'énergie utilisables à cette fin dans la région, l'autre sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans certains pays de la région de la CESAO.
a) Dessalement de l'eau; et	b) Définition de solutions et de moyens propres à réduire la pollution.	Deux études sur les économies d'énergie dans le secteur du bâtiment et l'industrie, soulignant les effets néfastes des modes de consommation actuels. Une étude et une réunion sur la réduction des gaz à effets de serre dans le secteur de la production d'énergie. Examen des possibilités de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables – énergie éolienne, biomasse, énergie solaire, énergie thermique – et les générateurs photovoltaïques. Étude et réunion d'experts sur la reconstitution et la dépollution des nappes phréatiques et les incidences en termes de protection et de conservation des ressources en eau, en particulier méthodes d'assainissement des nappes phréatiques polluées. Réunion d'experts sur les évaluations d'impact écologique. Étude sur l'harmonisation éventuelle des politiques et des normes en la matière parmi les États membres de la région afin d'éviter la pollution transfrontière de l'air et des ressources en eau. Des efforts ont été déployés pour harmoniser les politiques nationales de l'eau et améliorer le fonctionnement des institutions. Un groupe de travail a été chargé de faire un inventaire et une évaluation des réformes dans le secteur de l'eau et de faciliter la diffusion des données d'expérience. Une étude détaillée sur la gestion intégrée des ressources dans les pays membres de la CESAO est en voie d'achèvement. Une réunion d'experts sur les évaluations d'impact écologique a été consacrée aux dispositifs institutionnels à mettre en place pour appliquer les politiques d'évaluation et renforcer les moyens des autorités nationales responsables de l'environnement.
b) Réduction de la pollution.	Dialogue avec les usagers dans le cadre de réunions de concertation.	
Harmonisation rationnelle des politiques nationales en matière d'énergie et de ressources en eau.	Mise au point de mécanismes pour harmoniser les politiques nationales de l'eau et de l'énergie.	
Meilleure information sur l'eau, l'énergie et l'environnement.	Dialogue avec la base dans le cadre de réunions et d'ateliers.	
Mécanismes institutionnels mieux adaptés et appliqués.	Demande accrue de documentation.	
Coopération régionale plus étroite grâce à l'identification de positions communes.	Augmentation du nombre de visites du site.	
	Observations des usagers sur les mesures proposées pour améliorer les dispositifs institutionnels.	
	Coopération accrue avec les autres institutions régionales; identification de questions d'intérêt régional; nombre de pays participant aux mécanismes régionaux établis par la CESAO.	

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		Le site Web de la CESAO a élargi la diffusion des publications et documents, la couverture médiatique s'est élargie et les réunions ont été plus nombreuses. La participation de représentants de la CESAO à des séminaires et réunions organisés dans la région et ailleurs a facilité la diffusion de l'information sur les grands dossiers et les particularités de la région. Un Système d'information géographique (SG) sur les cartes hydrogéologiques de la région a été mis en place en association avec un partenaire allemand, et un CD contenant plusieurs cartes de la nappe phréatique commune Jordanie-Syrie a été édité. Le mécanisme de la CESAO pour la promotion des énergies renouvelables a été conçu pour accélérer la diffusion des technologies d'exploitation des énergies renouvelables et coordonner les compétences et ressources disponibles dans ce domaine. Un atelier sur l'énergie éolienne a favorisé le partage des connaissances et la coopération dans la région. Il est question de lancer un projet interrégional CESAO/CEA/CCE de mise au point d'outils technologiques, économiques et juridiques en vue de l'exploitation, de la gestion et de la protection rationnelles des nappes phréatiques internationales partagées et des eaux de surface correspondantes de la région méditerranéenne. Une première initiative a été prise pour favoriser la coopération entre les États en ce qui concerne les ressources en eaux souterraines communes de certains pays de la CESAO. La formation aquifère Jordanie-Syrie a été choisie pour réaliser une expérience pilote. Un secrétariat commun réunissant le PNUE, la CESAO et le Conseil de ministres arabes de l'environnement a été créé dans le cadre des préparatifs régionaux du Sommet mondial pour le développement durable.

Sous-programme 2. Amélioration de la qualité de la vie

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Définition de moyens de lutte contre la pauvreté et facilitation de leur adoption par les gouvernements comme instruments d'intervention.	Définition de mesures de lutte contre la pauvreté.	Table ronde sur le renforcement des capacités des ONG au service de la lutte contre la pauvreté et étude du rôle du microcrédit dans le recul de la pauvreté, avec étude détaillée du secteur du microcrédit au Liban.
Contribution accrue des femmes au produit national brut.	Définition de moyens propres à accroître la participation des femmes à l'économie.	La contribution accrue des femmes au PNB est un processus à long terme difficile à mesurer sur une période de deux ans.
Construction de logements bon marché.	Identification des facteurs qui influent sur le coût du logement.	Une enquête sur les femmes soutiens de famille dans certaines zones de conflit est un pas dans la bonne direction et une première ébauche pour la formulation de politiques de lutte contre la pauvreté.
Mise en place de mécanismes de microcrédit.	Mise en place des dispositifs de financement.	Une étude sur l'urbanisation, l'environnement et le développement durable des établissements humains a été réalisée pour faire avancer la construction de logements bon marché, qui s'inscrit naturellement dans une perspective à plus long terme.
Renforcement des capacités des États membres d'utiliser des nouveaux indicateurs destinés au suivi des conférences mondiales des Nations Unies dans leurs rapports et plans d'action, sensibilisation à la nécessité de mesures concrètes concernant l'amélioration de la condition des femmes, la population, l'urbanisation, l'emploi et autres questions fondamentales, dans le cadre du suivi intégré des conférences mondiales.	Mise au point d'indicateurs sociaux pour vérifier les suites données aux conférences mondiales. Participation des intéressés aux ateliers/réunions.	Des fonds renouvelables ont été créés en Égypte, au Liban et en Syrie au titre des projets de développement communautaire. Un fonds renouvelable d'aide aux entrepreneurs handicapés a été créé dans le cadre du projet d'initiative locale pour l'autonomie et le relèvement du Liban.
Développement de la coopération entre les organismes gouvernementaux et les institutions de la société civile et formation visant à renforcer les capacités des institutions de la société civile.	Multiplification des activités communes gouvernements-ONG. Renforcement des capacités des ONG en matière d'exploitation des données et de l'information.	Atelier sur les méthodes d'accès aux données démographiques; réunion du Comité directeur sur les progrès réalisés par les États arabes en matière de suivi régional des conférences mondiales; bulletins sur la question et campagnes dans les médias sur la problématique hommes-femmes, l'amélioration de la condition de la femme et le renforcement des capacités des États membres dans ce domaine. Constitution d'une base de données différenciée par sexe sur les politiques, mesures et indicateurs sociaux particuliers destinés au suivi intégré des conférences mondiales. Plusieurs activités en faveur de la coopération entre les organismes gouvernementaux et la société civile : organisation d'une réunion consultative CESAO-institutions de la société civile au Liban et atelier de formation des ONG sur les données régionales ventilées par sexe; prolongement du Forum de la jeunesse arabe sur le renforcement de sa présence dans les ONG; lancement de deux enquêtes pour comprendre le rôle des ONG, d'une part dans les zones touchées par des conflits, et d'autre part dans le cadre du développement urbain durable.

Sous-programme 3. Développement économique et changements mondiaux

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Meilleure connaissance des problèmes et des politiques macroéconomiques. Meilleure compréhension du fonctionnement de l'OMC et de la libéralisation des marchés financiers. Meilleure capacité d'attirer l'investissement étranger. Meilleure compréhension des corrélations entre commerce et environnement. Développement accru de la capacité technique des États membres d'améliorer la compétitivité de leurs économies.	Demande accrue de publications sur les questions macroéconomiques; nombre de visites du site Web. Réactions des responsables gouvernementaux montrant qu'ils comprennent mieux les dossiers intéressant l'OMC; nombre de visites du site Web de l'OMC en langue arabe. Meilleur accès aux données et informations sur l'investissement étranger direct dans la région. Dialogue participatif dans le cadre de réunions et avec les lecteurs. Participants plus nombreux et plus qualifiés aux réunions; capacités techniques accrues des États membres grâce à la diffusion d'informations sur le droit de la concurrence.	Publication de trois analyses de la performance des principales variables macroéconomiques dans les pays membres, dans le cadre de la connaissance des grandes questions macroéconomiques. Les informations sur Internet, les réunions, conférences de presse et interviews télévisées des membres du personnel concerné ont renforcé la sensibilisation à ces questions. À ses publications sur la connaissance de l'OMC et de son fonctionnement, la CESAO a ajouté des activités spéciales pour préparer les représentants des pays arabes en prévision de la quatrième réunion de l'OMC à Doha en novembre 2001. C'est ainsi qu'ont été convoquées une réunion d'experts pour les futurs délégués, une réunion ministérielle organisée avec la CNUCED pour définir des questions d'intérêt commun en vue des négociations; remise aux représentants officiels des ONG de rapports et de publications traitant des problèmes spécifiques de l'OMC et de l'ordre du jour de la réunion de Doha; services de consultation technique, sur demande, aux États membres concernant des questions intéressant l'OMC; participation active, services fonctionnels et informations pour les délégués arabes de la quatrième réunion de l'OMC. La capacité des États membres à attirer les investissements étrangers directs a pâti de l'absence de données et d'informations sur la question. En conséquence, une base de données sur l'IED par pays a été constituée grâce à des ressources extrabudgétaires, l'objectif étant de formuler des politiques nationales en la matière. Une coopération étroite s'est instaurée avec les autorités concernées en vue d'accroître les capacités nationales d'attraction des flux étrangers. La CESAO a favorisé le dialogue entre les experts et les fonctionnaires concernés sur les questions relatives au commerce et à l'environnement. Une analyse illustrée par des études de cas a cerné les problèmes et proposé des solutions. Elle doit être appuyée par un projet (financé sur des ressources extrabudgétaires) de renforcement des capacités sur les questions de commerce et d'environnement en 2002-2003. Cet objectif a été partiellement atteint grâce à une étude sur la législation et les politiques en vigueur en matière de concurrence, réalisée avec l'appui de la Banque mondiale, de

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
		l'OMC et de la CNUCED ainsi que d'une ONG régionale. Un groupe d'experts devait se réunir à ce sujet en septembre 2001; mais, en raison des problèmes de déplacement consécutifs au 11 septembre, la réunion a dû être reportée à janvier 2002.

Sous-programme 4. Coordination des politiques et harmonisation des normes et règlements pour le développement sectoriel

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Les États membres oeuvrent davantage à formuler des politiques et renforcer leurs capacités afin d'améliorer la productivité et la compétitivité sectorielles dans certains domaines. Reconnaissance accrue dans la région de la nécessité d'adopter des normes harmonisées. Facilitation de mesures organisées grâce à la conclusion d'accords régionaux et sous-régionaux. Prise de conscience, par les États membres, des conséquences de la mondialisation sur certains secteurs et formulation de recommandations en conséquence. Plus grande diffusion, dans les meilleurs délais, des informations et des données concernant les politiques sectorielles qui faciliteraient les décisions des responsables.	Demande d'informations et d'assistance technique de la part des usagers et rétro-information. Connaissance et adoption des normes harmonisées. Participation accrue des institutions régionales. Nombre d'accords régionaux et sous-régionaux. Autres mécanismes visant à faciliter l'harmonisation des politiques. Satisfaction exprimée par les usagers; demandes d'informations ou d'assistance dans ce domaine. Demandes de publications et nombre de visites du site Web.	Les demandes de documentation technique sur des questions spécifiques et les demandes d'assistance technique témoignent d'une prise de conscience croissante de la part des États membres. Les demandes ont concerné plus particulièrement le financement des petites et moyennes entreprises, l'exploitation des technologies au service de la productivité et de la compétitivité, la création de parcs technologiques et pépinières d'entreprises, les technologies de dessalement, l'utilisation rationnelle de l'eau dans les exploitations agricoles et l'adaptation du secteur agricole à la nouvelle donne commerciale. Formulation d'un projet commun de renforcement des capacités en matière de qualité et de normalisation des infrastructures dans les pays arabes, avec lancement dans quelques pays en 2002-2003. Publication d'une étude détaillée sur les procédures requises pour faciliter le transport du fret international. L'organisation de plusieurs réunions d'experts sur le sujet a également amélioré les connaissances dans ce domaine. En mai 2001, les États membres de la CESAO ont adopté à l'unanimité l'Accord des routes internationales dans le Mashreq arabe. Depuis, cet accord a été signé par sept pays. Les efforts concertés déployés par la CESAO, l'ONUDI et le PNUD pour promouvoir l'harmonisation des normes a abouti à une recommandation sur la création d'un conseil arabe d'agrément, qui sera présentée à la prochaine réunion des ministres de l'industrie des pays arabes. La mise en place d'un comité consultatif pour la science, la technologie et l'innovation associant secteur public, secteur privé et institutions de la société civile, devrait favoriser l'harmonisation des politiques et des stratégies dans ces domaines.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		Des études et des réunions d'experts ont aidé les États membres à mieux comprendre les effets de la mondialisation sur l'agriculture et l'industrie et le rôle majeur des technologies à cet égard. Les gouvernements ont demandé la traduction en arabe d'un document afin d'en accroître la diffusion et l'écho, et la Banque mondiale s'est déclarée intéressée à coopérer plus étroitement avec la CESAO sur les questions d'agriculture et le nouvel agenda du commerce. Cinq pays membres ont demandé une assistance pour créer de nouvelles institutions, par exemple des parcs technologiques et pépinières d'entreprises, et définir des stratégies en matière d'information et de communication. Comme dans les autres divisions de la CESAO, la diffusion de l'information s'est considérablement élargie grâce au site Web de la CESAO. Les publications ont été très demandées, au point que certaines ont été épuisées et ont dû être réimprimées. La publication du répertoire des institutions d'aide au PME dans certains pays de la région de la CESAO a favorisé la diffusion de l'information dans ce secteur important mais sous-documenté. La publication du rapport sur la situation des transports en 2001 a toutefois accusé un certain retard.

Sous-programme 5. Exploitation, coordination et harmonisation des statistiques et de l'information

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Accès plus rapide et plus efficace aux données statistiques de la CESAO pour les utilisateurs. Données statistiques concises et harmonisées obtenues grâce à la restructuration et au recrutement des publications de la CESAO. Application par les États membres de la CESAO du système de comptabilité nationale (SCN) de 1993 et du bilan commun de pays/ensemble minimal de données sociales nationales. Meilleure compréhension des statistiques ventilées par sexe de la part des pays de la région.	Augmentation du nombre de visiteurs de la page d'accueil de la Division de statistique. Rapport plus concis et facile à consulter. Meilleure présentation des données. Nombre de pays ayant adopté le SCN de 1993 et le bilan commun de pays par ensemble minimal de données sociales nationales.	La page d'accueil de la Division de statistique donne des renseignements statistiques sur les fonctions, les activités et les publications, et annonce les activités à venir. Les données sont transmises aux utilisateurs par courrier électronique, d'où un gain de temps et d'efficacité. Il faut encore perfectionner le système pour que les utilisateurs puissent télécharger des statistiques et indicateurs précis à partir de la page d'accueil et consulter le rapport final des réunions de la Division. Des améliorations ont été apportées à deux publications périodiques, à savoir <i>Statistical Abstract</i> et <i>Bulletin des comptes nationaux</i>. De nouveaux indicateurs et statistiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Adoption par les organisations centrales de statistique des classifications et normes statistiques internationales dans le domaine économique.	Nombre de personnes formées à la production et à l'exploitation de statistiques ventilées par sexe. Nombre de pays participant à des programmes concernant les statistiques ventilées par sexe. Nombre de responsables nationaux formés à l'utilisation des classifications et normes statistiques internationales.	ont été introduits et, dans la mesure du possible, les statistiques concernant les pays arabes ont été présentées en parallèle avec les statistiques mondiales. Une courte partie analytique a également été ajoutée pour faire ressortir les similitudes éventuelles entre les pays dans certaines régions de la CESAO. La Division a organisé trois ateliers sur le SNC de 1993, que trois pays supplémentaires commencent à utiliser. Les contacts ont été pris avec les États membres en vue de la compilation coordonnée des données annuelles sur l'ensemble minimal de données sociales nationales et le bilan commun de pays. Des ateliers nationaux de producteurs et utilisateurs de statistiques ventilées par sexe ont été organisés en Algérie, dans le Sultanat d'Oman et en Tunisie en vue de renforcer les capacités nationales en matière de production et de diffusion de ces statistiques, conformément à l'objectif stratégique H.3 du Programme d'action de Beijing. Un atelier régional a également été organisé afin de déterminer les domaines d'action prioritaires et les indicateurs correspondants pour la région arabe. Deux ateliers, l'un sur les statistiques industrielles et l'autre sur le commerce international de marchandises, ont permis de présenter aux États membres la plus récente version de la SITI et de la CTCI et d'expliquer leurs liens avec la classification centrale des produits (CPC) et le SCN de 1993.
Examen par les organes délibérants	Le secrétariat a présenté les principaux résultats de l'évaluation de 1998-1999 à la vingt et unième session de la Commission, en mai 2001. Les conclusions de l'évaluation pour l'exercice 2000-2001 seront examinées par la Commission à sa vingt-deuxième session, prévue pour 2003.	

Chapitre 22

Droits de l'homme

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

<i>Sous-programme</i>	<i>Produits prévus</i>		<i>Produits ajoutés</i>		<i>Produits exécutés</i>		<i>Écarts par rapport aux programmes</i>		<i>Taux d'exécution*</i>	
	<i>Produits programmés</i>	<i>Produits reportés de l'exercice précédent</i>	<i>À la demande d'un organe délibérant</i>	<i>À l'initiative du Secrétariat</i>	<i>Produits exécutés</i>	<i>Produits remaniés</i>	<i>Produits reportés</i>	<i>Produits éliminés</i>	<i>Produits prescrits</i>	Total
Droits de l'homme										
1. Droit au développement, recherche et analyse	624	62	97	1	497	15	67	205	65	65
2. Appui aux organes et organisations de défense des droits de l'homme	2 262	13	283	151	2 404	3	65	237	88	89
3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'enquête sur les droits de l'homme et activités sur le terrain	374	5	66	14	440	3	6	10	96	97
Total	3 260	80	446	166	3 341	21	138	452	84	85

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
Sous-programme	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabud- gétaires	Administrateur	Consultant		
Droits de l’homme										
1. Droit au développement, recherche et analyse	458,00	2	127,5	33	460,0	160,5	585,5	35	620,5	93
2. Appui aux organes et organisations de défense des droits de l’homme	366,30	–	328,7	–	366,3	328,7	695,0	–	695,0	100
3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d’enquête sur les droits de l’homme et activités sur le terrain	1 158,00	11	698,0	25	1 169,0	723,0	1 856,0	36	1 892,0	39
Total	1 982,30	13	1 154,2	58	1 995,3	1 212,2	3 136,5	71	3 207,5	62

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 22.

Droits de l'homme – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Droits au développement, recherche et analyse

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Promouvoir et protéger le droit au développement, élément essentiel des droits fondamentaux, dans l'ensemble du programme portant sur les droits de l'homme et dans les programmes de travail des départements et bureaux pertinents de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. b) Contribuer à l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. et c) Mieux faire connaître les droits des femmes et des enfants et renforcer la protection des groupes vulnérables tels que les minorités, les travailleurs migrants et les populations autochtones.	1. Mesure dans laquelle le droit au développement a été pris en compte dans les programmes de travail des départements et bureaux de l'ONU, des institutions spécialisées et des autres organisations intergouvernementales compétentes. 2. Mesure dans laquelle les mandats que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme ont confiés au Secrétariat ont été remplis. 3. Mesure dans laquelle les séminaires et ateliers ont contribué à la promotion et à la protection du droit au développement. 4. Mesure dans laquelle les activités du Haut Commissariat aux droits de l'homme contribuent à faire mieux connaître et comprendre le droit au développement. 5. Accroissement du nombre de visiteurs sur le site Web du Haut Commissariat aux droits de l'homme. 6. Nombre de publications nouvelles éditées par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et étendue de leur distribution; évaluation, par les usagers, de la qualité et de l'impact de ces publications.	1. En 2001, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a fourni, à l'échelle du système, des conseils, des orientations et des sessions de formation sur le droit au développement, par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses sous-groupes sur les programmes, la pauvreté et le droit au développement, du Comité de haut niveau chargé des programmes, du Comité administratif de coordination (CAC), de l'Équipe spéciale conjointe du PNUD et du Haut Commissariat aux droits de l'homme, et dans le cadre d'activités bilatérales avec des institutions et des programmes, dans l'ensemble du système. À la fin de l'année, le droit au développement avait été clairement intégré dans les programmes de chacun de ces mécanismes. 2. Toutes les activités prescrites et les obligations relatives à la présentation de rapports sur le droit au développement et les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, émanant de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme ont été exécutées ou étaient en cours d'exécution au 31 décembre 2001. On citera à cet égard l'appui qui devait être apporté au Groupe de travail et à l'expert indépendant sur le droit au développement, ainsi qu'à l'expert indépendant sur les droits de l'homme et la pauvreté extrême, et l'organisation de divers ateliers prescrits. 3. Le droit au développement a constitué le thème central d'un certain nombre d'ateliers et de séminaires organisés par le Haut Commissariat aux droits de l'homme. 4. Les activités de formation, d'éducation et d'information organisées par le Haut Commissariat aux droits de l'homme sont particulièrement axées sur le droit au développement. Les activités de formation ont fait intervenir des coordonnateurs résidents des Nations Unies, des spécialistes du développement, les Volontaires des Nations Unies (VNU) et les bureaux de pays du PNUD. Le Haut Commissariat a également coopéré avec l'École des cadres des Nations Unies à Turin pour intégrer le droit au développement dans le module de formation des équipes de pays des Nations Unies

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et a largement diffusé les outils de formation et d'information qui y ont trait dans l'ensemble du système des Nations Unies. 5. L'organisation de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a été couronnée de succès. Les activités prévues dans le cadre de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale ont été intégrées au processus préparatoire de la Conférence. Les activités de suivi visant à assurer la mise en application de la Déclaration et du Programme d'action adoptés lors de la Conférence ont débuté. 6. De nouveaux mécanismes ont été créés pour traiter des questions relatives aux populations autochtones, comme en témoignent l'établissement, par la Commission des droits de l'homme, du mandat du Rapporteur spécial sur les peuples autochtones et la création, par le Conseil économique et social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Le Haut Commissariat a renforcé sa coopération avec les organisations partenaires, mis en place un organe directeur interinstitutions et entamé les préparatifs de la première session de l'Instance permanente, prévue pour mai 2002. La participation à la session annuelle du Groupe de travail sur les populations autochtones, qui continue de s'accroître, dépasse actuellement le chiffre de 1 000 participants, grâce aux efforts que déploie le Haut Commissariat pour assurer une large participation à la session, qui est la plus grande manifestation internationale consacrée aux peuples autochtones. Le Haut Commissariat a également organisé quatre ateliers en dehors de Genève.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		7. Les activités consacrées aux questions relatives aux femmes, aux minorités et aux groupes vulnérables se sont développées et la coopération avec les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales compétentes ont largement contribué à intégrer la dimension des droits de l'homme dans les programmes et les projets aux échelons international, régional et national. 8. Le nombre de visites enregistrées sur le site Web du Haut Commissariat n'a cessé d'augmenter, atteignant le chiffre de 3 millions par mois en mars/avril 2001, lors de la session de la Commission des droits de l'homme. Le Haut Commissariat innove constamment le site en y introduisant de nouveaux éléments, en actualisant les informations relatives au programme sur les droits de l'homme et aux activités qui y ont trait et en proposant de nouveaux documents sur les droits de l'homme. En raison de l'accroissement rapide du volume des informations sur le site Web et sur le réseau d'information interne, l'infrastructure de la section de la technologie de l'information devra être renforcée. 9. Le Programme des publications du Haut Commissariat aux droits de l'homme a été examiné par un expert externe dont les recommandations sont actuellement mises en application, l'accent étant mis sur les publications de base destinées aux spécialistes des droits de l'homme et au grand public. La mise en application des recommandations a toutefois enregistré des retards dus au fait qu'elle reste tributaire des ressources extrabudgétaires.
Examen par les organes délibérants	L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission des droits de l'homme ont examiné chaque année les activités et les rapports entrant dans le cadre de ce sous-programme et ont adopté des résolutions et des décisions.	

Sous-programme 2. Appui aux organes et organismes chargés de promouvoir les droits de l'homme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Accroître le nombre d'États parties aux principaux traités et le nombre de ratifications.	Augmentation du nombre d'États ayant signé et/ou ratifié les principaux traités.	Au cours de l'exercice biennal, 29 États ont ratifié les sept principaux traités, y ont adhéré ou y sont devenus parties par voie de succession. Les protocoles facultatifs se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits de l'enfant récemment adoptés par
Améliorer le fonctionnement des mécanismes de la Commission.	Qualité et régularité des services fournis par le Haut Commissariat	
Fournir des services techniques et fonctionnels plus efficaces		

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Accroître le nombre d'États parties aux principaux traités et le nombre de ratifications. Améliorer le fonctionnement des mécanismes de la Commission. Fournir des services techniques et fonctionnels plus efficaces aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts.	Augmentation du nombre d'États ayant signé et/ou ratifié les principaux traités. Qualité et régularité des services fournis par le Haut Commissariat aux droits de l'homme. Réduction des délais qui s'écoulaient entre la présentation du rapport d'un État partie et son examen par l'organe compétent de suivi du traité. Réduction des délais qui s'écoulaient entre la présentation du rapport d'un État partie et son examen par l'organe compétent de suivi du traité.	Au cours de l'exercice biennal, 29 États ont ratifié les sept principaux traités, y ont adhéré ou y sont devenus parties par voie de succession. Les protocoles facultatifs se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à la Convention relative aux droits de l'enfant, récemment adoptés par l'Assemblée générale, et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ont été ratifiés par 52 États. Le protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants ont été ratifiés par un nombre suffisant d'États pour entrer en vigueur. La qualité des services fournis s'est considérablement améliorée. Les nouvelles responsabilités confiées au Secrétariat consistaient notamment à assister le Bureau élargi de la Commission des droits de l'homme, à engager la concertation avec les autres organes qui s'occupent des droits

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	Élaboration ponctuelle des rapports par le Secrétariat, conformément aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission des droits de l'homme.	de l'homme, à informer les diplomates de l'évolution de la situation et à les aider à se préparer pour les débats de l'Assemblée générale. L'amélioration des services fournis aux organes de suivi des traités est due en bonne partie à l'augmentation des effectifs dont les postes sont financés par des fonds extrabudgétaires. L'assistance accrue que fournit le secrétariat dans le domaine de l'analyse permet d'appuyer le processus de présentation de rapports à tous les stades. La coopération s'est renforcée avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires des organes de suivi des traités.
	Établissement ponctuel des rapports par le Secrétariat, conformément aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Haut Commissariat aux droits de l'homme.	Les retards survenus dans l'examen des rapports relatifs à trois organes de suivi des traités ont considérablement diminué. L'examen des rapports a pu s'effectuer plus rapidement grâce au recrutement d'effectifs supplémentaires dont les postes étaient financés par des ressources extrabudgétaires et à l'autorisation accordée par l'Assemblée générale de tenir des sessions plus longues. En octobre 2001, le secrétariat, qui avait été considérablement renforcé grâce aux fonds extrabudgétaires, avait pratiquement résorbé tout l'arriéré de la correspondance, y compris la correspondance en russe à laquelle il ne pouvait guère donner suite auparavant, et traitait dans les délais voulus la correspondance nouvelle. Les délais de réponse sont à présent d'un mois à compter de la date de réception de la correspondance, contre plusieurs mois ou plusieurs années auparavant. Les difficultés se situent maintenant au niveau des organes de suivi des traités, notamment le Comité des droits de l'homme, qui doit trouver le temps de réunion nécessaire pour statuer sur les dossiers préparés par le secrétariat. Les 554 documents établis pour la session de 2001 de la Commission des droits de l'homme comportaient 17 011 pages, 20 % de ces documents ayant été soumis dans les délais. La tendance est restée stable durant l'exercice biennal. Nombre de ces documents étant rédigés par des experts indépendants, les délais de présentation sont souvent tributaires de divers facteurs extérieurs. Les documents établis par le Secrétariat sont généralement soumis dans les délais. Les documents établis à l'intention de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale ont généralement été soumis à temps.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Examen par les organes délibérants	Résolution 2000/109 de la Commission des droits de l'homme sur le renforcement de l'efficacité des mécanismes de la Commission, résolution 55/90 de l'Assemblée générale sur l'« Application effective des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris l'obligation de présenter des rapports à ce titre ». Diverses résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme se réfèrent au fonctionnement d'organes spécifiques de suivi des traités.	

Sous-programme 3. Services consultatifs, coopération technique, appui aux procédures d'établissement des faits et activités hors siège dans le domaine des droits de l'homme

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Rendre plus efficace le fonctionnement des instances des Nations Unies chargées de surveiller le respect des droits de l'homme.	– Amélioration de la coopération entre les diverses instances. – Amélioration du suivi de leurs recommandations. – Amélioration de la coordination avec d'autres organes des Nations Unies.	La mise en place d'un « bureau central de réaction rapide » et la constitution d'une base de données aux fins du traitement des appels urgents ont permis de renforcer considérablement la coordination entre les diverses procédures. En conséquence, 45 % des appels urgents ont été envoyés conjointement par les mécanismes spéciaux de la Commission des droits de l'homme. Le manque de ressources a retardé l'amélioration du suivi des recommandations des mécanismes de surveillance.
Mieux intégrer les questions et les considérations relatives aux droits de l'homme dans les activités et le travail des autres institutions, départements et programmes des Nations Unies, grâce à l'élaboration de mémorandums d'accord et d'autres types d'accord de coopération.	– Renforcement de la coopération avec les organismes des Nations Unies. Accroissement du nombre des activités exécutées en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies.	La coopération a été renforcée entre les mécanismes de surveillance et les autres programmes du Haut Commissariat aux droits de l'homme, notamment le programme de coopération technique, grâce à la mise en place d'un « Comité de présélection des projets ». Le nombre des rapporteurs spéciaux invités à s'exprimer devant le Conseil de sécurité dans le cadre de la procédure Aria a considérablement augmenté. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a renforcé sa coopération avec le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et l'UNESCO, par le truchement de la mise en oeuvre des mémorandums d'accord signés avec ces organismes. Des consultations ont été engagées en vue de la signature d'un mémorandum d'accord avec le Département des affaires politiques.
Assurer l'exécution conjointe d'activités opérationnelles sur le terrain.	– Accroissement du nombre des activités exécutées en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies.	
Renforcer les moyens nationaux de défense et de promotion de tous les droits de l'homme.	– Renforcement de la capacité nationale de promouvoir et de protéger les droits de l'homme.	Le Haut Commissariat a pris une part active aux travaux du Groupe de travail de la mission interinstitutions mis en place pour l'Afghanistan et, auparavant, à ceux du Groupe de travail pour le Timor oriental, ainsi qu'aux travaux des comités exécutifs sur la paix et la sécurité, les affaires économiques et sociales, les opérations d'aide au développement et les affaires humanitaires.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		Dans le cadre du programme commun PNUD/Haut Commissariat aux droits de l'homme sur le renforcement des droits de l'homme, des activités ont été menées dans 30 pays. Un nombre accru de projets de coopération technique du Haut Commissariat ont été exécutés conjointement avec les bureaux de pays du PNUD et de l'UNICEF. Des administrateurs de projets du Haut Commissariat se sont joints aux équipes de pays des Nations Unies et ont participé à l'élaboration des cadres de coopération de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les missions sur le terrain s'inscrivent de plus en plus dans le cadre de grandes interventions des Nations Unies. Le Haut Commissariat aux droits de l'homme a exécuté quelque 30 projets dans 20 pays, contribuant ainsi à la mise en place d'institutions nationales et à l'élaboration de plans d'action nationaux. Un accent particulier a été placé sur les activités régionales et sous-régionales, y compris celles entreprises dans le cadre régional de l'Asie et du Pacifique et celles relevant de programmes régionaux de coopération technique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe. Le Haut Commissariat envisage d'affecter des conseillers régionaux pour les droits de l'homme auprès de quatre commissions régionales; celui de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a déjà été désigné.
Examen par les organes délibérants	La Commission des droits de l'homme s'est félicitée de l'action que le Haut Commissariat aux droits de l'homme a menée pour renforcer les arrangements et les mécanismes régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme, ainsi que du soutien qu'il a apporté à l'organisation de sessions et d'ateliers de formation aux niveaux régional et sous-régional. Elle a reconnu l'utilité des services consultatifs et de la coopération technique et a invité le Haut Commissariat à continuer de renforcer son potentiel dans ces domaines. La Commission a également souligné l'importance du rôle des mécanismes spéciaux.	

Chapitre 23

Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Protection et assistance en faveur des réfugiés										
1. Protection internationale	19	1	–	3	21	–	–	2	90	91
2. Assistance	91	–	–	–	91	–	–	–	100	100
Total	110	1	–	3	112	–	–	2	98	98

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabud- gétaires	Administrateur	Consultant		
Protection et assistance en faveur des réfugiés										
1. Protection internationale	—	—	5 264	—	—	5 264	5 264	—	5 264	—
2. Assistance	2 760	—	75	—	2 760	75	2 835	—	2 835	6
Total	2 760	—	5 339	—	2 760	5 339	8 099	—	8 099	6

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 23

Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

– Évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Protection internationale

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Encourager les États à signer les instruments juridiques internationaux et régionaux existants et à en élaborer de nouveaux. a) b) Inciter les États à faire figurer dans les instruments internationaux et régionaux et dans leur législation interne des dispositions en faveur des réfugiés. c) Étudier les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour assurer une protection internationale à tous ceux qui en ont besoin, conformément aux principes fondamentaux consacrés dans les instruments internationaux. d) Faire en sorte que les droits des réfugiés soient véritablement respectés et que les besoins particuliers de protection des femmes, des enfants et des adolescents soient pris en considération. e) Encourager activement les États à signer la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. f) Inciter les États à adopter des principes et des dispositions juridiques régissant la protection des réfugiés et faire connaître ceux qui ont été adoptés, en particulier en assurant, avec le concours d'ONG, d'institutions universitaires et d'autres organismes compétents, la formation des fonctionnaires et autres responsables. g) Rechercher des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés, en particulier en favorisant l'élaboration à l'échelle régionale d'approches globales.	a) Renforcement des consultations mondiales sur la protection internationale. b) Nombre de services techniques et consultatifs axés sur la législation régissant la citoyenneté. c) Renforcement des consultations avec les gouvernements, les ONG et les établissements universitaires concernant les nouvelles approches en matière de protection. d) Adoption de mesures concrètes en vue d'intégrer pleinement les préoccupations en matière de protection de ces catégories de réfugiés dans les programmes du HCR. e) Nombre d'adhésions supplémentaires à la Convention et au Protocole. f) Accroissement de la participation et des capacités des ONG. g) Nombre de solutions globales mises au point à l'échelle régionale; nombre de réfugiés se voyant proposer une solution permanente, notamment un rapatriement librement consenti.	a) Les consultations ont abouti à la Réunion ministérielle tenue à Genève les 12 et 13 décembre 2001. b) Une quarantaine de services en matière de réforme législative ont été offerts chaque année à une cinquantaine d'États. c) Les réalisations figurent dans le document EC/50/SC/CRP.18 sur les formes complémentaires de protection, présenté au Comité permanent à sa 18e réunion. d) Un programme de formation en matière de protection, qui tient compte, notamment, des besoins prioritaires de protection propres aux femmes, aux enfants et aux adolescents, a été mis au point. La mise en oeuvre du programme pilote a été couronnée de succès. e) Le nombre d'adhésions a augmenté : 5 États sont devenus parties à la Convention de 1954 et 3 États à celle de 1961. f) Entre autres initiatives, des consultations fructueuses des ONG organisées à l'échelon régional ont eu lieu à Nairobi et Tunis. Le projet de formation en matière de protection des réfugiés lancé sur le terrain par des ONG continue de prendre de l'ampleur dans plusieurs régions. g) Le HCR a participé à toutes les étapes du processus de paix d'Arusha et des négociations de paix en République démocratique du Congo. A travers le monde, le nombre de réfugiés rentrés chez eux en 2000 s'est élevé à 793 104.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Examen par les organes délibérants	Le Comité permanent a reçu et examiné plusieurs rapports sur la question : <i>Interception de demandeurs d'asile et de réfugiés : le cadre international et les recommandations en vue d'une approche globale</i> (EC/50/SC/CRP.17); <i>Formes complémentaires de protection : nature et lien avec le régime de protection internationale des réfugiés</i> (EC/50/SC/CRP.18); <i>Activités du HCR dans le domaine de l'apatridie</i> (EC/51/SC/CRP.13) ; <i>Nouvelles orientations pour une politique et une pratique en matière de réinstallation</i> (EC/51/SC/INF.2).	

Sous-programme 2. Assistance

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Fournir une assistance humanitaire sans porter préjudice à l'environnement. b) Parfaire les plans et dispositifs d'intervention d'urgence du HCR, en tenant compte de la résolution 1995/56 du Conseil économique et social. c) Collaborer avec les organismes dont le mandat ou les compétences complètent ceux du HCR. d) Resserrer la collaboration avec les agents d'exécution, en particulier les ONG. e) Faire mieux appliquer les principes établis pour guider l'action menée en faveur des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés, dès les premières phases des situations d'urgence.	a) Augmentation du nombre de projets modèles de protection de l'environnement et renforcement de l'appui technique aux programmes. b) Progrès dans la mise en oeuvre du Plan d'action élaboré sur la base de l'évaluation de l'intervention au Kosovo, en particulier des dispositifs d'intervention d'urgence du HCR. c) Mise au point de stratégies visant à promouvoir la collaboration entre le HCR et les autres organismes des Nations Unies. d) Élaboration d'un plan d'action, en consultation avec les ONG, en vue de renforcer les partenariats. e) Progrès dans l'application des principes établis par le HCR pour guider l'action menée en faveur des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés, y compris dans les situations d'urgence.	a) De nouveaux projets ou des projets faisant suite aux projets modèles ont été mis en oeuvre en Afghanistan, au Soudan, au Rwanda et au Zimbabwe. En outre, 16 opérations menées par le HCR au niveau national ont bénéficié d'un appui technique. b) Des progrès concrets ont été signalés au Comité permanent à sa 20e réunion dans quatre grands domaines d'action : planification; intervention; problèmes structurels; gestion de post-urgence (EC/51/SC/CRP.4). c) Les consultations de grande ampleur avec des organismes des Nations Unies dont le mandat ou les compétences complètent ceux du HCR ont abouti à l'élaboration du rapport sur la stratégie à suivre pour créer de nouveaux partenariats. Des plans sont actuellement mis en oeuvre pour donner suite aux recommandations contenues dans ce rapport. d) Plusieurs recommandations concernant la voie à suivre pour raviver l'esprit de coopération entre le HCR et les ONG, élaborées conjointement avec les principales ONG partenaires, ont été présentées au Haut Commissaire. Ces recommandations sont actuellement mises en oeuvre. e) Les conclusions de deux évaluations externes de grande ampleur concernant l'application des principes établis par le HCR pour guider l'action menée en faveur des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés sont actuellement examinées par de hauts responsables en vue de l'élaboration de plans de suivi.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
f) Associer les organismes de développement et les institutions financières internationales à la recherche de solutions durables aux problèmes de réfugiés.	f) Nombre d'initiatives prises au niveau national, associant les organismes de développement et les institutions financières, en vue de trouver des solutions durables.	f) L'accent a été mis sur la création de partenariats en Sierra Leone, en Zambie et en Érythrée. La mise en place de plates-formes d'information opérationnelles en coopération avec les gouvernements nationaux et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a joué un rôle essentiel dans le développement de la coopération.
Examen par les organes délibérants	En 2000-2001, le Comité exécutif/Comité permanent a examiné les progrès réalisés dans les domaines suivants : Recommandations quant au suivi de l'évaluation sur l'Opération au Kosovo (EC/50/SC/INF.5); Préparation et réponse d'urgence (EC/51/SC/CRP.4); Les femmes réfugiées et l'intégration de la parité (EC/51/SC/CRP.17); Enfants et adolescents réfugiés (EC/50/SC/CRP.7); Intégrer les préoccupations en matière d'environnement dans les opérations pour les réfugiés (EC/50/SC/CRP.9); Réintégration (EC/50/SC/CRP.11; EC/51/SC/CRP.5); Les questions liées à la coordination ont également été examinées lors de quatre réunions.	

Chapitre 24

Réfugiés de Palestine (UNRWA)

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Sous-programme 1. Éducation

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>a) Enseignement général</i>			
Enseignement primaire et secondaire dispensé dans les écoles de l'UNRWA aux enfants de réfugiés remplissant les conditions requises (nombre d'enfants) ⁴	650 écoles 458 716 ⁵	639 écoles 477 216	639 écoles 486 026
Enseignants disposant un enseignement général	13 006	13 380	13 943
<i>b) Formation professionnelle et technique</i>			
Formation professionnelle, technique et semi-professionnelle dispensée dans huit centres de formation dans lesquels sont proposés 50 cours à caractère commercial, technique et semi-professionnel	50 cours 4 632 ⁶	50 4 829	51 5 041
Formation pédagogique préparatoire permettant d'obtenir un diplôme universitaire de premier cycle correspondant à quatre années d'études, dispensé dans les trois universités des sciences de l'éducation de l'Office en Jordanie et en Cisjordanie (nombre de places)	900	1 530	900
Formation continue pour les enseignants, destinée à compléter un diplôme sanctionnant deux années d'études par un diplôme universitaire de premier cycle correspondant à trois années d'études.	630	938	1 048
Nombre d'enseignants en formation continue	1 231	1 048	938
Octroi de bourses annuelles d'études universitaires aux enfants de réfugiés remplissant les conditions requises	895 ⁷	427	197

⁴ Trois écoles dispensent un enseignement secondaire à titre exceptionnel au Liban.

⁵ Ce chiffre devrait augmenter de 2,72 % par an et passer à 497 113 d'ici à la fin de l'exercice biennal.

⁶ Le nombre des places dans les centres de formation en question devrait passer à environ 4 750 d'ici à la fin de l'exercice biennal.

⁷ Au cours de l'année scolaire 1998-1999. Le nombre des bourses d'études devrait diminuer considérablement au cours de l'exercice biennal si la politique actuelle (gel des prélèvements sur le Fonds général) doit être maintenue et si l'Office ne reçoit pas d'autres fonds des donateurs.

Sous-programme 2. Services de santé

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
<i>a) Services médicaux</i>			
Prestation de soins de santé primaires complets aux réfugiés, comprenant des soins de santé maternelle et infantile et des services de prévention, de diagnostic et de traitement de base des maladies, à l'aide d'un réseau de 122 centres de soins de santé primaires.	Environ 3,5 millions de réfugiés	3,8 millions de réfugiés	3,9 millions de réfugiés
<i>b) Services d'hygiène du milieu</i>			
Fourniture de services essentiels (évacuation des eaux usées, gestion des eaux de ruissellement après les orages, approvisionnement en eau potable, ramassage et évacuation des déchets, lutte contre les rongeurs et les insectes) aux réfugiés immatriculés vivant dans des camps.	1,2 million ⁸	1,2 million	1,2 million

Sous-programme 3. Services de secours et services sociaux

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
<i>a) Services de secours</i>			
Fourniture d'une aide matérielle et financière directe aux familles réfugiées vivant en dessous du seuil de la pauvreté et ne répondant pas aux critères fixés par l'Office. Dans les situations d'urgence, cette assistance est élargie aux communautés touchées, qu'elles soient ou non composées de réfugiés, à titre de secours temporaire.	212 471 ⁹	211 332	225 156
<i>b) Services sociaux</i>			
Appui technique et financier au titre de la formation et assistance aux entreprises productrices de recettes (à l'aide de dons et de prêts accordés à des conditions de faveur); réadaptation des personnes handicapées; projets de développement communautaire; programmes d'alphabétisation des femmes et autres programmes concernant leur	354 000 ¹⁰	380 000 (est.)	390 000 (est.)
développement; activités en faveur des jeunes et formation d'animateurs; et assistance sociopsychologique fournie individuellement ou en groupe à titre de soutien supplémentaire aux bénéficiaires de ces programmes.			

⁸ Le nombre des réfugiés immatriculés vivant dans des camps devrait augmenter de 3,5 % par an.

⁹ Le nombre des familles connaissant des difficultés particulières devrait augmenter de 3,5 % par an en moyenne pendant l'exercice biennal 2000-2001.

¹⁰ Ce chiffre comprend les bénéficiaires directs et indirects.

Sous-programme 4. Microfinancement et microentreprise

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
	<i>2000-2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>
Octroi de prêts aux petites et micro-entreprises du territoire palestinien occupé, à l'aide de fonds de crédit renouvelables, pour financer de nouvelles entreprises, créer des emplois et des revenus et favoriser l'émergence de femmes chefs d'entreprise.	47 800 prêts ¹¹	11 992 prêts	8 761 prêts

¹¹ Ce chiffre avait été calculé en prévision de l'élargissement du Programme à la Jordanie et à la Syrie, qui n'a pu se concrétiser en raison des troubles survenus en septembre 2000.

Chapitre 24

Réfugiés de Palestine – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Éducation

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Répondre aux besoins découlant du taux d'accroissement naturel élevé de la population d'âge scolaire et de la scolarisation des enfants des familles de réfugiés rentrées en Cisjordanie et dans la bande de Gaza après la signature des Accords d'Oslo; et fournir les établissements scolaires et le personnel enseignant supplémentaires nécessaires. b) Incorporer dans le programme d'enseignement général de l'Office les modifications apportées par les gouvernements d'accueil aux programmes scolaires. c) Répondre aux besoins du marché de l'emploi sur le plan local et dans la région en adaptant le programme de formation professionnelle, en révisant les programmes d'études, en supprimant certains stages et en en organisant de nouveaux qui tiennent compte de la demande du marché. d) Améliorer la qualité de l'enseignement, de la formation, des installations et des ressources humaines et relever le niveau des compétences du personnel.	a) Absorber les 1,83 % d'augmentation de la population scolaire (soit 8 565 élèves). Remplacer 6 installations scolaires louées ne donnant pas satisfaction par des installations conformes aux normes de l'Office. Remplacer 24 écoles de l'Office en mauvais état. Construire 84 salles spécialisées. Recruter 1 110 enseignants, 70 professeurs principaux assistants, 26 directeurs d'école, 2 professeurs principaux et 2 assistants scolaires. b) Mettre en oeuvre, dans les temps voulus et dans de bonnes conditions, les nouveaux programmes d'enseignement adoptés par les gouvernements d'accueil. c) Mettre en place les 14 nouveaux cours et sections de classe prévus. Supprimer 12 cours et sections de classe. Réviser 20 programmes d'enseignement professionnel et technique. d) Offrir des cours de qualification professionnelle à 400 enseignants en fonctions. Former 205 professeurs principaux, professeurs principaux adjoints et directeurs d'école à leurs fonctions de gestion et de supervision. Offrir des cours de recyclage à 340 enseignants dans	– À la fin de l'exercice biennal, 477 216 élèves étaient inscrits dans les écoles de l'Office, toutes zones d'opération confondues. Une école destinée à remplacer deux écoles louées jugées insatisfaisantes était en construction à la fin de l'exercice biennal. Les écoles de l'Office en mauvais état ont été remplacées (9 sont en construction). 27 salles spécialisées ont été construites et 19 sont en construction. Au cours de l'exercice biennal, 1 107 enseignants, 62 professeurs principaux assistants, 21 directeurs d'école, 2 professeurs principaux et 2 assistants scolaires ont été recrutés. – En 2000, de nouveaux programmes scolaires ont été introduits avec succès dans les cours et classes ci-après : Liban : cours élémentaires 1re année, cours moyens 2e année, quatrièmes et premières; République arabe syrienne : cours moyens 1re année. En 2001, les nouveaux programmes scolaires prévus dans le programme général d'éducation de l'Office ont été mis en oeuvre avec succès dans les cours et classes ci-après : Liban : cours élémentaires 2e année, sixièmes, troisièmes et terminales; République arabe syrienne : cours moyens 2e année; Cisjordanie et Gaza : cours préparatoires et sixièmes; et Jordanie : cours préparatoires et cours élémentaires 1re année (en langue anglaise seulement). – Pendant l'exercice biennal, 12 nouveaux cours/sections de classe ont été mis en place, en plus de deux nouveaux cours d'éducation physique. 12 cours/sections de classe ont été supprimés. 20 programmes de formation professionnelle ont été révisés.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	certaines matières. Former 305 enseignants, au Liban et en République arabe syrienne, aux matières nouvelles que les gouvernements d'accueil ont inscrites dans les programmes d'enseignement nationaux. Former les 1 250 enseignants recrutés à Gaza sur la base du règlement du personnel de 1999 instituant un barème de rémunérations réduites (catégorie Z). Fournir 800 documents pédagogiques devant servir à enrichir les programmes d'enseignement et à assurer une formation.	Pendant l'exercice biennal, les cours annuels de formation continue ci-après ont été organisés : – Cours de qualification professionnelle destinés à 400 enseignants en fonctions; – Cours d'administration de l'enseignement destinés à 218 professeurs principaux, professeurs principaux adjoints et directeurs d'école; et – Cours de recyclage concernant certaines matières scolaires destinés à 324 enseignants. 350 enseignants membres des comités de la République arabe syrienne et du Liban chargés des matières scolaires ont reçu une formation (sous la forme de cours ponctuels de formation continue). 1 300 enseignants de Gaza recrutés dans la catégorie Z ont reçu une formation (sous la forme de cours ponctuels de formation continue) 865 documents destinés à enrichir et actualiser les programmes d'enseignement et manuels prescrits et à promouvoir les compétences professionnelles du personnel enseignant ont été établis.

Sous-programme 2. Services de santé

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
1. Préserver l'investissement durable réalisé dans le secteur des soins de santé primaires. 2. Améliorer la qualité des services de santé essentiels dispensés aux réfugiés palestiniens, dans les limites des ressources financières disponibles. 3. Rationaliser les politiques de santé et harmoniser les normes sanitaires avec celles des gouvernements d'accueil et de l'Autorité palestinienne.	– Progrès accomplis dans la réalisation, d'ici à 2005, des objectifs mondiaux d'éradication de la poliomyélite et d'élimination du tétanos néonatal d'ici à 2005 fixés par l'OMS. – Continuer à assurer une couverture complète au programme de vaccination élargi. – Augmentation, de 5 % chaque année, de la couverture des services de planification familiale.	Incidence de la poliomyélite et du tétanos néonatal maintenue à zéro depuis 1993. Maintien à plus de 99 % de la couverture vaccinale contre toutes les maladies pouvant être prévenues par des vaccins. Augmentation de 12 % en 2001. Objectif pleinement atteint. Objectif dépassé. Les calendriers de vaccination ont été révisés conformément aux politiques nationales dans toutes les zones d'opérations. Des partenariats avec des programmes nationaux de lutte contre la tuberculose et le VIH/sida ont été encouragés.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	– Réduction du taux de complication et augmentation du taux de détection des maladies non transmissibles de 5 % chaque année. – Guérison de 85 % des tuberculoses détectées au moyen de tests. – Politiques de vaccination efficaces. – Activités de lutte contre la tuberculose efficaces. – Activités de lutte contre le VIH/sida efficaces.	

Sous-programme 3. Services de secours et services sociaux

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Atténuation de la pauvreté parmi les réfugiés palestiniens les plus défavorisés en les aidant à accroître leur participation, notamment aux activités productrices de revenus.	Service de secours : 1. Augmentation de 3,5 % par an du nombre des familles bénéficiaires du Programme spécial d'aide d'urgence. 2. Remise à neuf, à raison de 2,5 % par an et par zone, des logements mis à la disposition des familles bénéficiaires du Programme spécial. 3. Assistance à 25 % de ces familles sous la forme de subventions financières d'urgence en espèces. 4. Traitement d'au moins 25 000 demandes de modification des données inscrites dans les registres d'immatriculation par mois.	Services de secours : 1. Objectif atteint; le nombre total des familles qui bénéficiaient du Programme en décembre 2001 représentait 5,7 % du nombre des réfugiés immatriculés (soit environ 3,9 millions). 2. Seuls 1 % de ces logements ont été remis à neuf pendant l'exercice biennal, en raison du manque de fonds. 3. Seules 12 % de ces familles ont bénéficié de cette assistance, en raison du manque de fonds. 4. Plus de 770 000 modifications ont été apportées à ces données (soit 32 000 modifications en moyenne par mois). 5. Les instructions en question ont été largement révisées sur la base de données détaillées recueillies sur le terrain ou fournies par le Siège puis ont été distribuées au personnel pertinent sous la cote SRI No 1/2002. 6. Un ensemble d'instructions actualisées, harmonisées et cohérentes est entré en vigueur en janvier 2002.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
	5. Amélioration des instructions à l'intention des services d'aide d'urgence régissant la mise en oeuvre proprement dite du Programme spécial d'aide d'urgence. 6. Amélioration des instructions officielles pour l'établissement des demandes d'immatriculation et de prestation dans les cinq zones d'opération. Services sociaux : 1. Évaluation générale des besoins de formation du personnel des services de secours et des services sociaux et mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation des buts des projets correspondants..2. Recherche de prêts et de fonds supplémentaires pour en consentir de nouveaux; et amélioration des opérations de prêt. 3. Détermination des activités des organisations communautaires et du nombre des personnes qui y participent; fourniture d'une assistance technique aux membres des comités directeurs desdites organisations.	Services sociaux : 1. Les besoins de formation ont été évalués et des fonds d'un montant de 195 500 dollars permettant de financer la plupart des projets ont été mobilisés. 2. 1 524 projets ont été financés au moyen de divers dispositifs de prêts et 2 172 nouveaux emplois ont été créés. 466 000 dollars ont été mobilisés pour financer de nouveaux prêts et aider techniquement les responsables des opérations de prêt sur le terrain. 3. Le nombre des personnes participant directement à la prestation de services sociaux a augmenté de 8 % en 2001. Environ 37 % des services fournis aux handicapés physiques l'ont été dans les locaux des organisations communautaires et les 63 % restants en milieu communautaire proprement dit, ultérieurement activités d'information. Une assistance technique a été fournie essentiellement par le personnel du Département des services de secours et des services sociaux ou dans le cadre de la coopération avec les organisations non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies.

Sous-programme 4. Création de revenus

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Aider à créer de nouvelles entreprises en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, et donc des emplois et des revenus, et favoriser l'émergence de femmes chefs d'entreprise parmi les réfugiés de Palestine en offrant toute une variété de fonds de crédit renouvelables pour les petites et micro-entreprises. L'Office compte élargir sensiblement le programme pendant l'exercice biennal 2000-2001, dès qu'il recevra des contributions supplémentaires.	Quantité et valeur des emprunts consentis (notamment aux femmes); taux de remboursement selon le calendrier prévu; nombre des stagiaires dans les petites et micro-entreprises; remboursement des dépenses afférentes au programme.	Le programme n'a pas obtenu les résultats escomptés au cours de l'exercice biennal, où tous ses grands indicateurs de résultats ont été inférieurs à ceux des années précédentes. Cette baisse de régime est directement imputable à la crise économique aiguë qu'entraînent le bouclage des territoires et autres mesures coercitives prises par les autorités israéliennes depuis octobre 2000 et qui a mis au chômage un Palestinien sur trois et fait passer une personne sur deux en dessous du seuil de pauvreté. Le commerce informel et le petit commerce ont été durement touchés et la plupart des entreprises de ce secteur tournent au ralenti. C'est pourquoi, pour la première fois depuis 1997, le programme n'a pas été en mesure de financer pleinement, avec les recettes provenant de ses prêts et de ses investissements, les dépenses opérationnelles afférentes aux 140 membres de son personnel, à ses deux bureaux régionaux, à ses quatre agences et à ses deux antennes. Alors qu'il avait consenti 12 000 prêts d'un montant total de 13 750 000 dollars en 2000, il n'en a consenti que 8 760 d'un montant total de 7 100 000 dollars en 2001. La qualité de son portefeuille elle-même a baissé, la plupart des prêts décaissés n'ayant pas été remboursés dans les temps prévus et le nombre des prêts à risque ayant augmenté, et le taux de remboursement annuel de la plupart des programmes est tombé en dessous de 90 % pour la première fois depuis 10 ans. Enfin, la productivité du personnel est passée d'une moyenne de 32 nouveaux prêts par mois à 20 seulement. À la fin de 2001, le programme était cependant parvenu à enrayer la chute du nombre de prêts. En 2000, il était parvenu à fournir 3 900 prêts d'un montant total de 2 980 000 dollars à des femmes, à titre individuel ou collectif. Avec le début de la crise économique, en 2001, le nombre des prêts consentis à des femmes est tombé à environ 3 290 et leur montant estimatif à environ 1 620 000 dollars.

Chapitre 25
Aide humanitaire

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001
(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution*	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits éliminés	Produits prescrits	Total
Aide humanitaire										
1. Analyse des politiques	182	–	–	1	179	1	3	–	98	98
2. Situations d'urgence complexes	534	8	–	75	570	8	1	38	93	94
3. Prévention des catastrophes naturelles	4	–	–	–	4	–	–	–	100	100
4. Secours en cas de catastrophe	514	1	–	–	509	–	4	2	99	99
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire	12	4	–	4	15	3	2	–	88	90
Total	1 246	13	–	80	1 277	12	10	40	96	96

* Taux d'exécution : les produits prescrits comprennent les produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>		<i>Total</i>				Total général	<i>Q**</i>
	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Ressources extrabud- gétaires</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Consultant</i>		
Aide humanitaire										
1. Analyse des politiques	162,5	36,00	139,0	58,75	198,50	197,75	301,5	94,75	396,25	70
2. Situations d'urgence complexes	231,5	–	274,0	–	231,50	274,00	505,5	0,00	505,50	61
3. Prévention des catastrophes naturelles	–	–	0,5	–	–	0,50	0,5	–	0,50	100
4. Secours en cas de catastrophe	8,5	0,75	73,0	16,50	9,25	89,50	81,5	17,25	98,75	61
5. Information sur les situations d'urgence humanitaire	90,0	–	515,0	37,00	90,00	552,00	605,0	370,00	642,00	100
Total	492,5	36,75	1 001,5	112,25	529,25	1 113,75	1 494,0	149,00	1 643,00	78

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 25

Aide humanitaire – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Analyse des politiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcer la cohérence de l'action menée par les organismes des Nations Unies dans certains grands domaines humanitaires. Sensibiliser davantage les gouvernements, les organes intergouvernementaux et les intervenants autres que les États et mieux leur faire comprendre que la protection et le respect des principes et des lois humanitaires sont une nécessité constante. Renforcer les mécanismes existants afin de mieux coordonner les opérations humanitaires sur le terrain.	Nombre de notes ou de documents d'orientation approuvés par le Comité permanent interorganisations. Principes et lois humanitaires portés à l'attention des gouvernements, des organes intergouvernementaux et des intervenants autres que les États. Formation en matière de coordination dispensée régulièrement au personnel sur le terrain; liens établis entre les différents instruments de coordination des secours et du développement.	Dans le domaine de la sécurité du personnel, le Comité permanent interorganisations a approuvé des recommandations en vue d'améliorer la coopération en matière de sécurité entre l'ONU et ses partenaires de l'action humanitaire sur le terrain, de manière à donner plus de cohérence aux mesures de prévention et autres visant à réduire au minimum les actes d'agression contre le personnel humanitaire sur le terrain. Pour renforcer les liens entre secours et développement, le Comité a approuvé des recommandations visant à appuyer les équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est des questions à prendre en considération dans la planification de la transition et de la réinsertion. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a contribué au plan d'action de l'ONU sur la consolidation de la paix, qui a souligné l'importance de l'aide humanitaire dans le contexte de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. Pour assurer plus de cohérence entre les organes de maintien de la paix et les organismes humanitaires de l'ONU, une note d'orientation sur les relations entre les représentants du Secrétaire général et les coordonnateurs résidents/coordonnateurs humanitaires a été améliorée et approuvée. Le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations relatives à la protection des civils dans les conflits armés, qui sont actuellement reformulées sous forme de directives à l'intention des organes intergouvernementaux compétents. Un site Web consacré à la protection des civils a été créé. Les questions humanitaires ont gagné en importance dans les travaux du Conseil de sécurité. Ce dernier a examiné quatre rapports consacrés aux incidences humanitaires des régimes de sanctions de l'ONU. Entre autres exemples notables d'une prise de conscience grandissante de l'importance des principes humanitaires, on peut citer les rapports annuels du Conseil économique et social sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire des Nations Unies.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		Le Groupe d'étude sur la réinsertion après un conflit, qui relève du Comité permanent interorganisations, a diffusé dans les bureaux extérieurs les pratiques optimales et les enseignements tirés de la programmation pour la transition. Les améliorations apportées à la coordination des activités humanitaires sur le terrain ont été portées à la connaissance du Conseil économique et social. Le Coordonnateur de haut niveau pour les personnes déplacées a cherché à repérer les lacunes existant dans la protection des personnes déplacées et l'aide qui leur est apportée afin de déterminer les mesures institutionnelles les plus susceptibles d'y remédier, dont l'une a été la création d'un groupe chargé des personnes déplacées au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. L'étude menée par le Bureau sur la coordination et les enseignements tirés de l'expérience récente sur le terrain a été prise en compte lors de l'élaboration du programme de formation à la coordination des interventions en cas de situation d'urgence.

Sous-programme 2. Situations d'urgence complexes

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Contribuer au bon fonctionnement des unités de coordination sur le terrain, ce qui permettra d'apporter une aide équilibrée et efficace à des pays en proie à des conflits civils ou à des pays qui en sortent.	Ampleur de la mobilisation des donateurs lors des campagnes d'appel de fonds.	Renforcement de la coordination et amélioration de l'image donnée par les opérations de maintien de la paix. Élaboration de stratégies humanitaires et large promotion des principes humanitaires, débouchant sur une protection accrue des populations vulnérables, un meilleur acheminement de l'aide aux victimes, une augmentation des ressources financières et une plus grande crédibilité vis-à-vis des donateurs grâce à un dialogue plus suivi et des échanges d'informations plus fréquents.
Renforcement de la capacité de mobilisation de ressources du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ce qui lui permettra d'obtenir un appui financier accru pour ses activités et de coordonner pleinement l'appui humanitaire, politique et militaire que l'ONU apporte aux pays en crise.	Appréciations élogieuses des principales parties prenantes.	
Meilleure compréhension des crises complexes et amélioration de l'assistance apportée pour y remédier.	Efficacité de la coordination stratégique au Siège et de la coordination des opérations sur le terrain.	
	Mise en avant des principes et des priorités humanitaires dans la formulation des grandes orientations et le déploiement de missions multidisciplinaires.	Intensification des consultations avec les principales parties prenantes en ce qui concerne la planification et la coordination des dispositifs d'intervention humanitaire et l'intégration de ces dispositifs aux initiatives politiques et de maintien de la paix. Participation accrue des donateurs aux missions d'évaluation des besoins, aux activités de suivi et à l'élaboration des stratégies en vue du processus d'appel global.

Sous-programme 3. Prévention des catastrophes naturelles

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Aide à la coordination des activités de lutte contre les catastrophes naturelles (atténuation des risques, prévention et capacité d'intervention en cas d'urgence).	Documentation préparée pour orienter les activités techniques et les politiques suivies.	Élaboration du cadre conceptuel de mise en oeuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles. Action coordonnée à l'appui de la coopération internationale demandée par l'Assemblée générale pour atténuer les conséquences d'El Niño.
Aide à la définition des orientations futures d'une action internationale et pluridisciplinaire de longue durée pour lutter contre les catastrophes naturelles.	Participation à l'élaboration de campagnes et de stratégies d'alerte rapide, d'atténuation des risques et de prévention des catastrophes.	Contributions aux chapitres pertinents du Programme Action 21, pour que la prévention des catastrophes soit intégrée dans la documentation établie à l'intention du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, septembre 2002). Élaboration de la méthodologie et du processus de collecte de l'information en vue d'un examen général annuel des mesures prises pour atténuer les effets des catastrophes qui donnera à la communauté internationale une évaluation de la situation en la matière. Mise au point de programmes régionaux de sensibilisation à la réduction des effets des catastrophes naturelles, en consultation avec les mécanismes et partenaires régionaux. Révision et augmentation de la terminologie applicable à la réduction des effets des catastrophes, afin d'assurer une meilleure compréhension de ce concept.

Sous-programme 4. Secours en cas de catastrophe

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Contribuer à améliorer la qualité de l'assistance fournie aux pays touchés; contribuer à renforcer la coopération et la consultation entre les pays bénéficiaires et les donateurs; permettre d'identifier et de mobiliser plus rapidement les capacités dont les organismes des Nations Unies, les organismes gouvernementaux et les organismes à vocation humanitaire disposent pour intervenir en cas de catastrophe.	– Efficacité des dispositifs d'intervention en cas de situation d'urgence. Total des ressources mobilisées. Nombre d'appels lancés. Nombre de missions de l'équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. Nombre d'aides financières du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.	Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes des Nations Unies, la communauté internationale (coordonnateurs résidents et équipes des Nations Unies pour la gestion des catastrophes) ont constamment évalué sur le terrain les activités menées dans le cadre du dispositif d'intervention en cas de catastrophe. En 2000 et 2001, le Bureau a participé aux initiatives suivantes : – Enregistrement de 140 catastrophes, lancement de 51 appels internationaux, organisation de 22 missions des équipes des Nations Unies chargées de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe, établissement de 457 rapports de situation, octroi de 58 aides financières,

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	Nombre de rapports de situation publiés.	mobilisation de 722 062 825 dollars, dont 12,3 millions par son intermédiaire. – Le Bureau joue un rôle actif dans les consultations tenues avec les pays pour mettre au point et instaurer des mesures permettant de faciliter les formalités douanières et l’acheminement des secours d’urgence et des équipes d’intervention. Dans le même esprit, il participe activement à l’élaboration d’une convention sur l’aide aux opérations de recherche et de sauvetage en milieu urbain. – Les équipes des Nations Unies chargées de l’évaluation et de la coordination en cas de catastrophe rassemblent désormais 156 experts et 45 pays. La région des Caraïbes s’y est jointe. Des améliorations doivent être apportées dans les domaines suivants : poursuite de la mise en place des mesures de facilitation susmentionnées (accords conclus sans qu’il y ait eu examen ou approbation); extension des interventions des équipes des Nations Unies chargées de l’évaluation et de la coordination en cas de catastrophe à la région de l’Asie et du Pacifique, et renforcement de leur action en Amérique et en Afrique; amélioration de l’information disponible sur le centre virtuel de coordination des opérations sur le terrain; poursuite du développement d’une capacité d’intervention puissante et renforcement de cette capacité par l’expansion du réseau de prestataires extérieurs.

Sous-programme 5. Information sur les situations d’urgence humanitaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Contribuer à améliorer les possibilités d’interconnexion et à renforcer la coordination, ainsi qu’à favoriser l’exploitation efficace des informations relatives aux situations de crise humanitaire, le but étant d’améliorer la planification préalable, de promouvoir l’adoption de mesures préventives et d’accroître l’efficacité des programmes d’assistance humanitaire.	Meilleure coordination en cas de crise humanitaire. Capacité de gérer l’information de façon efficace et à temps en cas de situation d’urgence ou de catastrophe naturelle. Partenariats élargis grâce à la collecte, à l’analyse et à la diffusion d’informations exactes et d’une importance vitale pour les gouvernements, les organisations non	Conduite de sept missions interorganisations de planification des interventions d’urgence dans des régions ou pays où le conflit menace. Participation active à l’élaboration de directives interorganisations en la matière. Mise au point de modalités d’alerte rapide et d’une série d’indicateurs utilisables dans le système des Nations Unies afin d’harmoniser l’établissement de rapports et les analyses. Initiative de l’action interorganisations visant à affiner le travail de l’Équipe du Cadre interinstitutionnel et interdépartemental de coordination, dispositif interorganisations de promotion de la planification des interventions d’urgence au niveau national et des mesures préventives pour les pays à haut risque. Action menée pour

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	gouvernementales, les établissements universitaires et de recherche et d'autres organismes.	garantir la prise en compte des mesures de planification préalable dans certains appels globaux. Apport de fortes capacités d'intervention sur le terrain.
	Pour les responsables de la communauté humanitaire internationale, meilleur accès dans des délais très courts à une information fiable grâce aux technologies de l'information.	Appui à la création de trois centres régionaux d'information. Déploiement de personnel de gestion de l'information dans quatre pays. Extension du Réseau régional intégré d'information (IRIN) en Asie centrale de manière à disposer de rédacteurs dans quatre pays de la région, ce qui a permis d'accroître les capacités d'établissement de rapports, dans une perspective régionale, sur la crise humanitaire en cours. Établissement, au cours des 10 premiers mois de l'année, de plus de 7 000 rapports quotidiens provenant des bureaux de Nairobi, d'Abidjan, de Johannesburg et de New York, et de près de 200 rapports spéciaux d'information et d'analyse consacrés à 57 pays différents. Augmentation de son nombre d'abonnés directs par courrier électronique (de 8 000 en septembre 2000 à près de 13 000 en octobre 2001), avec plus de 60 000 lecteurs chaque jour. Lancement d'un service d'abonnement sur le Web qui permet aux abonnés d'affiner leur profil utilisateur à leur gré. Poursuite de la traduction en français de tous les points quotidiens et hebdomadaires sur la région des Grands Lacs et l'Afrique de l'Ouest. Affectation à titre temporaire, au Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies pour l'Iran, d'un fonctionnaire chargé d'aider à la rédaction des rapports. Entretien avec plus de 60 personnalités influentes et responsables de l'action humanitaire en Afrique et en Asie centrale. Couverture globale de pays tels que le Soudan, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie qui ne bénéficiaient jusqu'alors que de mesures ponctuelles. Instauration de partenariats avec des stations de radiodiffusion somaliennes et diffusion sur leurs ondes de bulletins d'information réguliers consacrés aux questions humanitaires. Création de « PlusNews/ », pour combler le manque d'information sur le VIH/sida en Afrique subsaharienne. Reconstruction du site Web de l'IRIN pour le rendre plus interactif, multimédias et plus rapide. Lancement du nouveau site <www.irinnews.org> en novembre 2001. Fourniture de fortes capacités d'intervention à la Sierra Leone, et ouverture à Kobe (Japon) d'une antenne ReliefWeb qui assure une couverture 24 heures sur 24. Plus de 100 millions de connexions à ReliefWeb en 2001 (contre 44 millions en 2000).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		Lancement d'un service d'abonnement aux pages d'alerte rapide, aux cartes et aux avis de vacance de poste. Succès grandissant du Centre de cartographie (18 millions de consultations). Lancement d'un site Web sur la protection des civils et d'un autre site Web consacré au processus d'appel global pour l'année 2002. Développement des services reposant sur les technologies de l'information à New York comme sur le terrain, notamment en créant un service d'assistance à New York et en affectant un spécialiste des technologies de l'information à Nairobi. Mise au point et diffusion de deux versions du CD-ROM des pratiques à suivre sur le terrain, outil d'information et de promotion qui permet aux partenaires d'accéder à 300 documents de base. Organisation de vastes consultations et autres réunions avec les différents partenaires pour que le partage de l'information se fasse en collaboration. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, considérant l'échange d'informations sur le terrain comme un domaine clef où les efforts doivent être renforcés, continue d'accroître sa capacité de fournir des outils, du personnel et un appui sur le terrain et de veiller à la mise en place de dispositifs garantissant que le nécessaire est fait en coordination et en coopération avec les partenaires. Toujours sur le terrain, il faut analyser l'information afin de renforcer la planification préalable des secours, l'alerte rapide et la planification des interventions d'urgence, domaines où de nouvelles améliorations doivent être apportées en priorité pendant le prochain exercice biennal. Si l'Internet continue d'améliorer la diffusion de l'information à l'échelon mondial, il devient aussi de plus en plus le moyen utilisé de préférence pour échanger l'information sur le terrain. Il permet la diffusion multimédias, potentiel que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires peut développer encore. Les projets du Bureau articulés autour de l'Internet sont constamment actualisés et repensés afin de faciliter les recherches et l'accès à l'information vitale pour la prise de décisions.
Examen par les organes délibérants	Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a établi quatre rapports du Secrétaire général à l'intention du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, qui portaient sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire. Ces rapports ont fait l'objet de débats du Conseil économique et social, ainsi que des résolutions 55/164 et 56/107 de l'Assemblée générale.	

Chapitre 26 Information

Exécution des programmes par rapport à ce qui était prévu dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

(Nombre de produits quantifiables)

Sous-programme	Produits prévus		Produits ajoutés		Produits exécutés		Écarts par rapport aux programmes		Taux d'exécution	
	Produits programmés	Produits reportés de l'exercice précédent	À la demande d'un organe délibérant	À l'initiative du Secrétariat	Produits exécutés	Produits remaniés	Produits reportés	Produits supprimés	Produits prescrits	Total
Information										
1. Services de promotion	159	2	18	59	195	16	7	20	85	89
2. Services d'information	80	1	10	14	96	–	3	6	90	91
3. Services de bibliothèque	31	9	–	–	28	8	2	2	90	90
4. Services de publication	11	1	–	2	14	–	–	–	100	100
Total	281	13	28	75	333	24	12	28	88	90

* Produits prescrits : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant. Total : produits programmés, reportés de l'exercice précédent ou ajoutés à la demande d'un organe délibérant ou à l'initiative du Secrétariat.

Mois de travail utilisés

(Tous produits)

Sous-programme	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total				Total général	Q**
	Administrateur	Consultant	Administrateur	Consultant	Budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires	Administrateur	Consultant		
Information										
1. Services de promotion	1 430,10	169	30	82	1 599,10	112	1 460,10	251	1 711,10	96
2. Services d'information	2 215,05	45	9	14	2 260,05	23	2 224,05	59	2 283,05	100
3. Services de bibliothèque	1 069,00	1	–	1	1 070,00	1	1 069,00	2	1 071,00	15
4. Services de publication	478,00	–	106	–	478,00	106	584,00	–	584,00	59
Total	5 192,15	215	145	97	5 407,15	242	5 337,15	312	5 649,15	79

** Pourcentage de mois de travail consacrés à des produits quantifiables.

Chapitre 26

Information – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Services de promotion

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Mieux faire comprendre les objectifs et les activités de l'Organisation et développer l'appui qui lui est apporté. b) Accroître, dans le monde entier, le nombre de gens qui connaissent mieux l'Organisation. c) Renforcer la coopération entre l'Organisation et les diverses institutions de la société civile. d) Assurer une circulation plus rapide et plus efficace de l'information en utilisant davantage les dernières techniques de communication, y compris Internet. e) Promouvoir une opinion publique plus favorable et plus positive à l'égard de l'oeuvre de l'Organisation. et f) Renforcer encore les partenariats au sein du système des Nations Unies et avec les organisations et institutions extérieures au système.	a) Augmentation du nombre et de la portée géographique des questions et des recherches d'information; accès facilité au site Web de l'ONU. b) Hausse du nombre de participants aux conférences de presse, aux séminaires, aux manifestations et conférences, aux programmes de formation, y compris du nombre de visiteurs et de réservations prises pour les visites guidées. c) Nombre des demandes d'accréditation présentées par des organisations non gouvernementales souhaitant collaborer avec le Département de l'information. d) Retour d'information de la part des autres départements, des centres d'information et organisations des Nations Unies, des médias et des principaux partenaires. e) Nombre de projets entrepris avec des partenaires importants appartenant à la société civile, y compris la mise en forme et la diffusion d'une information adaptée à chaque public.	En coopération avec les principaux mécanismes de relais et avec les centres d'information des Nations Unies, promotion des thèmes prioritaires et autres actions, dont une campagne publicitaire pour l'Assemblée du Millénaire. Création d'un comité directeur interinstitutions chargé de la coordination des actions de communication menées par l'ONUSIDA à l'intention des parrains de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida; organisation d'une réunion-débat à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida; création d'un site Web sur la campagne « L'ONU travaille pour vous »; projets de communication ciblant des écoles et des étudiants; et organisation d'une table ronde à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Promotion de l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations (sept messages d'utilité publique produits en coopération avec TVE-Londres et création d'un site Web multilingue) et organisation de quelque 50 expositions au Siège et dans plus de 20 sites dans le monde. Diffusion simultanée de documents audiovisuels par Internet; lancement de sites Web traitant de la lutte contre le terrorisme, la décolonisation et de différents événements internationaux; remaniement du site Web du Département de l'information sur les organisations non gouvernementales; accréditation de 62 organisations non gouvernementales; création d'un site Web proposant une visite guidée en 11 langues; et mise à jour de l'Exposition permanente des Nations Unies sur le désarmement.

Sous-programme 2. Services d'information

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Permettre aux médias et à d'autres entités d'accéder plus facilement et plus rapidement aux informations émanant de l'ONU. b) Faire des flashes d'information quotidiens un outil plus complet. c) Permettre au Département de communiquer plus rapidement avec les médias. d) Permettre au Département de dispenser sur demande des services audiovisuels et photographiques de qualité. e) Renforcer sa coopération avec les organismes internationaux de radio et télédiffusion en vue d'assurer une meilleure couverture médiatique des activités de l'ONU. et f) Permettre à un plus grand nombre de centres d'information des Nations Unies de créer des pages d'accueil en langue locale sur Internet.	a) Fréquence de couverture par les médias des activités et questions dont s'occupe l'Organisation et zones géographiques couvertes. b) Rapidité et portée de la diffusion. c) Mécanismes de relais aux niveaux régional et national, notamment en fournissant un appui et des directives aux centres d'information des Nations Unies en vue d'établir avec les médias une relation s'appuyant sur l'anticipation. d) Partenariats avec les responsables nationaux et internationaux en matière de radio et de télévision. e) Degré de satisfaction des usagers quant à la qualité de l'information et demande des publications des Nations Unies. f) Accès, par les sites Web des Nations Unies, à des programmes radio diffusant des informations pertinentes relatives à l'ONU, à ses priorités et à ses activités. g) Excellente qualité de la réalisation et du contenu. h) Sujets variés, d'un point de vue géographique et thématique.	Le renforcement des services fournis aux journalistes comprend les points suivants : le développement du centre d'actualités du site Web des Nations Unies; l'amélioration du mécanisme de recherche et de consultation des archives; l'envoi automatique des points d'actualité par voie électronique; et affichage quotidien des conférences de presse sur le site Web des Nations Unies par le Bureau du porte-parole du Secrétaire général. Les besoins en matière d'accréditation et de liaison avec les médias ont été satisfaits. La Fondation pour les Nations Unies a octroyé une subvention à la production audiovisuelle, permettant ainsi d'augmenter la production de documents de qualité portant sur une série de thèmes prioritaires. Réalisation de « Armed to the teeth » et « Legacies of war », des documentaires qui ont été primés, ainsi que de <i>L'ONU en action</i>, <i>World Chronicle</i> et <i>L'Année en revue</i>. Des sites Web ont été lancés en 25 langues par 40 centres d'information des Nations Unies. La production et la diffusion de l'information a embrassé les activités suivantes : compte-rendu photographique et télévisé détaillé, diffusé à l'échelle mondiale, du Sommet du Millénaire; diffusion de documents sous forme audiovisuelle et écrite par le site Web; émissions radiophoniques en direct de 15 minutes diffusées quotidiennement dans toutes les langues; mise à jour de l'<i>ABC des Nations Unies</i>; distribution interne de l'information sur l'actualité par e-mail (trois fois par jour) et sur papier (deux fois par jour). Organisation de deux programmes sur les conférences de presse à l'intention des rédacteurs en chef et d'un atelier sur la communication pour les fonctionnaires de l'ONU en coordination avec l'École des cadres des Nations Unies.

Sous-programme 3. Services de bibliothèque

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Une collection d'archives bien préservée et bien tenue contenant des documents et publications des Nations Unies ainsi qu'une base de données bien indexée pour le contrôle bibliographique. b) Une présence rétrospective renforcée des documents des Nations Unies sur le système à disques optiques. c) Un accès moins coûteux aux services extérieurs en ligne utiles et un service de référence et de recherche renforcé. et d) L'extension du site multilingue sur le Web et le renforcement du réseau des bibliothèques dépositaires des Nations Unies.	a) Satisfaction des usagers quant à l'accessibilité aux produits et services de la Bibliothèque. b) Augmentation des requêtes et du nombre de visiteurs du site Web de la Bibliothèque. c) Documentation publicitaire de qualité, pour ce qui est du contenu et de la créativité; et d) Réalisation des produits en temps voulu.	La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a organisé quatre ateliers régionaux de formation à l'intention des bibliothécaires responsables des bibliothèques dépositaires des documents des Nations Unies, dont le nombre s'élève actuellement à 400. Le nombre de documents accessibles par l'Internet et l'Intranet a augmenté, y compris, sur le système à disques optiques, le nombre de documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. De nouveaux sites ont été créés et le nombre de langues de consultation a augmenté. La page d'accueil de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et du UNBIS Thesaurus du Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) sont désormais disponibles dans toutes les langues officielles. Le Consortium du système des Nations Unies, dont le but est d'assurer un accès moins coûteux aux bases de données commerciales, a été élargi à 30 produits et 52 membres, présents dans 73 sites.

Sous-programme 4. Services de publication

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Utilisation optimale de l'imprimerie de l'Organisation et des moyens de publication assistée par ordinateur; b) Amélioration de la qualité graphique et visuelle des publications électroniques et sur papier; c) Production des volumes de l'Annuaire des Nations Unies en souffrance; d) Plus large accès pour un public plus large aux publications des Nations Unies par le renforcement de la diffusion électronique; et e) Fourniture de produits cartographiques et de services d'informations géographiques à jour.	a) Élaboration en temps voulu et disponibilité des publications reflétant le rôle des Nations Unies; b) Produits pertinents, impartiaux et détaillés combinés à des publications rentables et à une stratégie de vente efficace; et c) Amélioration tangible de la diffusion, de la promotion et de la vente des publications des Nations Unies par toutes les filières disponibles.	L'achat de matériel et de logiciels et la formation de personnel a entraîné une amélioration du contenu et de l'attrait visuel des publications. La production de projets de publication a augmenté et les délais ont été respectés. L'arriéré accumulé dans la publication de l'<i>Annuaire des Nations Unies</i> a été éliminé, grâce à la production de trois volumes dans les délais. <i>La Chronique des Nations Unies</i>, <i>Afrique Relance</i> et <i>Development Business</i> ont également été produits dans les délais, sous forme de publication et sous forme électronique. Les produits cartographiques ont été numérisés, ce qui a abouti à une augmentation des connections au site Web et à une diminution de la distribution d'exemplaires imprimés.

Examen par les organes délibérants

L'Assemblée générale, dans sa résolution 56/64 B, du 24 décembre 2001, a noté avec satisfaction les efforts faits pour renforcer les capacités du Département de l'information dans le domaine du maintien de la paix, du développement et dans d'autres domaines prioritaires. Elle a salué les efforts visant le développement et le renforcement des sites Web de l'ONU dans les six langues officielles. Elle a réaffirmé le rôle important que jouent les centres et antennes d'information des Nations Unies en diffusant partout dans le monde des informations sur les travaux de l'Organisation. Elle a salué les efforts déployés afin de faire de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une bibliothèque virtuelle de vocation mondiale.

Chapitre 27 A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Produits/services fournis pendant l'exercice biennal 2000-2001

Services de gestion

Produit/service, par sous-programme	Nombre prévu 2000-2001	Nombre fourni	
		2000	2001
<i>a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</i>			
1. Service fonctionnel d'environ six séances officielles de la Cinquième Commission consacrées à des questions relatives à la réforme de la gestion et à la politique financière	6	4	8
2. Service fonctionnel d'une vingtaine de séances officieuses de la Cinquième Commission consacrées aux questions relatives à la réforme de la gestion et à la politique financière	20	10	17
<i>b) Documentation à l'intention des organes délibérants</i>			
Rapports à l'Assemblée générale sur des questions relatives à la réforme de la gestion, notamment le Compte pour le développement et des projets pilotes, selon les besoins	*	3	3
<i>c) Services d'appui administratif</i>			
1. Fourniture de services fonctionnels au Comité directeur de la réforme et à d'autres comités internes sur des questions ayant trait à la réforme de la gestion	*	5	4
2. Documents analytiques sur les structures et méthodes de gestion actuelles et proposées ainsi que sur les données à étudier à cette fin et sur les mesures à prendre	*	4	4
3. Examen de la gestion et des méthodes en vue d'aider les directeurs de programme à simplifier et à rationaliser les méthodes et procédures	*	2	5
4. Fourniture de services consultatifs aux directeurs de programme sur des questions liées à l'amélioration de la gestion et à l'exécution des programmes	*	1	3
5. Mise en place et application de systèmes de contrôle interne et d'information de gestion	*	<i>a</i>	<i>a</i>
6. Coordination des activités et initiatives visant à accroître la productivité dans l'ensemble du Secrétariat, mise en place d'une base de données complète sur les projets d'amélioration de la productivité et détermination des gains de productivité qui pourraient permettre d'alimenter le Compte pour le développement	*	<i>a</i>	<i>a</i>

* Nombre non indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1, vol. III).

^a En cours.

Gestion financière

Produits/services, par sous-programme	Nombre prévu 2000-2001	Nombre fourni	
		2000	2001
a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts			
1. Une vingtaine de séances officielles de la Cinquième Commission sur des questions touchant le barème des quotes-parts, les contributions au titre des opérations de maintien de la paix, l'application de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies ^b et d'autres questions financières	20	14	8
2. Une trentaine de consultations officieuses de la Cinquième Commission sur des questions relatives au barème des contributions, au calcul des contributions aux opérations de maintien de la paix, à l'application de l'Article 19 de la Charte et à d'autres questions financières	30	62	4
3. Environ 54 séances officielles du Comité des contributions consacrées à des questions ayant trait au calcul des contributions	54	30	19
4. Une douzaine de consultations officieuses du Comité des contributions sur des questions ayant trait au calcul des contributions	12	6	4
5. Assistance aux conférences d'annonces de contributions pour diverses activités de l'ONU	*	2	2
b) Documentation à l'intention des organes délibérants			
1. Rapports au Comité des contributions (une vingtaine)	20	44	23
2. Documents de séance établis en coopération avec la Division de statistique	120	58	29
3. Rapports périodiques à l'Assemblée générale sur la situation financière de l'ONU	6	2	2
4. Rapports spéciaux sur le barème des quotes-parts, le calcul des contributions aux opérations de maintien de la paix, d'autres questions relatives aux contributions et l'application de l'Article 19 de la Charte	*	69	5 ^b
5. Rapports à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes	3	5	3
6. Rapport sur l'application des recommandations du Corps commun d'inspection	1	—	1
7. Rapport contenant des observations sur certains rapports du Corps commun d'inspection	5	3	6
8. Rapports sur les conditions de voyage par avion	2	1	1
9. Notes sur les élections au Corps commun d'inspection	2	—	1
10. Assistance au Comité des contributions lors de l'établissement de ses rapports annuels et spéciaux à l'Assemblée générale	*	1	1

Produits/services, par sous-programme	Nombre prévu 2000-2001	Nombre fourni	
		2000	2001
<i>c) Autres activités de fond</i>			
1. Rapports mensuels sur l'état des contributions	24	12	12
2. Rapports spéciaux sur l'état des contributions	*		
<i>d) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions</i>			
1. Fourniture, sur la demande des États Membres et des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, d'information sur le système de mise en recouvrement et l'état des contributions	*		
2. Participation aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires portant sur des questions financières	*	6	6
<i>e) Services d'appui administratif</i>			
<i>i. Contributions</i>			
1. Calcul des contributions au budget ordinaire et au Fonds de roulement, ainsi qu'au financement des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux (une centaine)	100	57	61
2. Calcul des contributions de certains États non membres	2	1	1
3. Accusés de réception des contributions mises en recouvrement et des contributions volontaires adressés aux États Membres (6 800 environ)	6 800	3 032	2 938
4. Documents d'information sur l'état des contributions, l'application de l'Article 19 de la Charte et des questions connexes, à l'intention du cabinet du Secrétaire général et des cadres dirigeants	*		
<i>ii. Trésorerie</i>			
1. Gestion des comptes bancaires à New York et dans les bureaux extérieurs	*	349	364
2. Fixation des taux de change applicables aux opérations de l'ONU et suivi de l'évolution des taux de change sur les marchés internationaux	*	12	12
3. Placement à court terme de fonds relevant du budget ordinaire de l'ONU, du budget des opérations de maintien de la paix, des fonds d'affectation spéciale généraux de l'ONU, des fonds de coopération technique et du Fonds du programme des Nations Unies pour l'environnement, et autres fonds	*	6 921	12 858
4. Gestion de trésorerie	*	1	
5. Encaissement et enregistrement de tous les paiements autres que les contributions des gouvernements	*	5 525	5 457
6. Exécution des décaissements relevant du Siège	*	256 282	282 178
Autres activités :			
<i>i) Placements à court terme</i>			
(Le relevé quotidien des taux sur les marchés et la planification des ordres donne lieu à un suivi et à un dialogue constants)		21 122	25 000

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>2000-2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>ii) Appui aux activités de contrôle</i>			
1. Rapports d'activité à jour sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes	8	4	5
2. Réponses aux notes de gestion du Comité des commissaires aux comptes	15	8	11
3. Rapports semestriels sur l'application des recommandations du Bureau des services de contrôle interne	4	2	5
4. Réponses aux rapports d'audit du Bureau des services de contrôle interne	7	4	—
5. Appui administratif au Tribunal pénal international pour le Rwanda	*	—	
Administration de la justice			
<i>Services d'appui administratif</i>			
1. Services fonctionnels et techniques à l'intention de la Commission paritaire de recours, du Comité paritaire de discipline, du jury en matière de discrimination et d'autres plaintes et à la liste des conseils.	*	72	79
2. Conseils aux fonctionnaires pour les recours et les affaires disciplinaires et assistance pour le règlement d'affaires	*	89	115
3. Conseils juridiques au Secrétaire général en ce qui concerne la suite donnée aux recours, aux plaintes déposées par des fonctionnaires et aux affaires disciplinaires, ainsi que l'application des jugements du Tribunal administratif et d'autres décisions administratives	*	12	3
4. Élaboration de politiques, procédures et mécanismes administratifs pour le système de justice interne.	*	3	4
5. Publication de dispositions relatives au Règlement du personnel et de directives administratives concernant les mesures disciplinaires, les recours et les questions connexes	*	2	3

* Nombre non indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1; vol. III).

^a En cours.

^b A/C.5/55/44; A/55/789; A/C.5/55/38 et Add.1; A/56/767.

Chapitre 27A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Services de gestion

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Appui effectif à des organes intergouvernementaux et à des organes d'experts. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies sur les questions relatives à une approche commune de la gestion financière et administrative. Amélioration des méthodes et des procédures. Application d'un système d'information de gestion et de coordination des activités d'amélioration de la productivité.	Progrès réalisés dans les domaines suivants : réforme de la gestion, coopération interorganisations et application d'un système d'information de gestion et de la stratégie d'accroissement de la productivité.	Le service assuré aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts a permis de faire avancer considérablement les questions relatives à la réforme de la gestion et la coopération interorganisations. Des contributions importantes ont été apportées, notamment dans le domaine de la transparence et dans celui de la réforme de la gestion des ressources humaines, et des conseils ont été donnés aux directeurs de programme sur les questions de gestion. L'Organisation a adopté une stratégie en matière de productivité et des mesures importantes ont été prises en vue de l'application de cette stratégie. On a entrepris de mettre en place un système pilote d'information de gestion.

Sous-programme 2. Gestion financière

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Liaison étroite avec le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne et le Corps commun d'inspection, et suivi. Amélioration de la gestion financière et du contrôle interne en vue d'assurer le strict respect des procédures établies en ce qui concerne les dérogations aux normes relatives aux conditions de voyage en avion.	– Réponses aux demandes apportées en temps voulu et complètes; – Établissement et présentation des rapports destinés aux organes délibérants dans les délais voulus, et participation aux délibérations pertinentes; – Réduction du nombre de recommandations formulées par les trois organes de contrôle auxquelles il n'a pas encore été donné suite; – Dérogations aux normes relatives aux conditions de voyage en avion maintenues à un minimum.	Réponses complètes apportées dans les délais voulus aux notes de gestion et aux rapports du Comité des commissaires aux comptes, aux rapports du Bureau des services de contrôle interne et aux rapports et communications du Corps commun d'inspection. Rapports présentés en temps voulu aux organes délibérants et représentation voulue assurée auprès desdits organes. Il a été donné suite comme il convenait aux recommandations en souffrance et rapport a été fait à ce sujet aux organes de contrôle compétents. Le nombre de dérogations aux normes relatives aux conditions de voyage en avion a été maintenu à un minimum.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Service des contributions : communication aux États membres, dans les délais voulus, de données précises sur la situation financière de l'Organisation; Rapport sur le barème des quotes-parts pour la période 2001-2003.	Collecte et publication de données sur l'état des contributions, dans les délais voulus; Accord sur le barème des quotes-parts pour la période 2001-2003.	Un rapport détaillé a été établi sur l'état des contributions. Des états récapitulatifs officiels ont été établis chaque quinzaine et à la fin de chaque mois et fournis sur demande par l'intermédiaire du Bureau du porte-parole du Secrétaire général. Les données qui figurent dans ces rapports représentent une contribution importante à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation et des exposés que fait à ce sujet le Secrétaire général adjoint à la gestion. Le barème des quotes-parts pour la période 2001-2003 a été examiné par le Comité des contributions à sa soixante-sixième session et à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, en 2002. Des négociations complexes et intenses ont eu lieu sur plusieurs changements proposés, lesquels, ajoutés aux changements dans les parts du produit national brut total, ont une incidence considérable sur le montant de la quote-part de certains États Membres. Entre autres changements, le taux de contribution maximum a été ramené de 25 à 22 %. L'Assemblée générale a adopté le nouveau barème des quotes-parts par consensus par sa résolution 55/5 B. Le Service des contributions a participé activement aux négociations, au moyen de services fonctionnels et techniques. En outre, le Service des contributions a apporté un appui fonctionnel important aux négociations visant à réformer les dispositions relatives au financement des opérations de maintien de la paix. Les résolutions correspondantes (55/235 et 55/236) ont également été adoptées par consensus.
Trésorerie : recouvrement en temps voulu et bonne garde des ressources de trésorerie et amélioration des systèmes de paiement en vue de rationaliser les procédures, de réduire les coûts et de renforcer la sécurité. Mise en oeuvre de mécanismes de contrôle visant à protéger les systèmes de paiement et les avoirs, et visant à ce que l'Organisation tire profit du regroupement de ses liquidités.	Regroupement des placements de l'ONU terminé, l'objectif étant de réduire le nombre de transactions, le montant des soldes journaliers dans le compte Gains et à augmenter le rendement des placements. Réduction du nombre de transactions enregistrées dans un mauvais compte. Réponse rapide en cas de demandes de vérification des comptes bancaires.	L'ensemble des placements ont été consolidés dans deux fonds. Les rendements ont été accrus de 52 et de 84 millions de dollars, respectivement, par rapport à ce qu'auraient permis d'obtenir les comptes Gains de la Chase. Tous les comptes bancaires du Siège ont été regroupés dans une plate-forme de comptes (qui commence par le numéro de code « 485 »); l'opération est presque terminée dans le cas des comptes des bureaux hors Siège. La base de données des comptes bancaires est terminée et a été convertie à Microsoft Access.

Sous-programme 3. Administration de la justice

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Faciliter le fonctionnement du système de justice interne. Règlement de recours et des demandes de mise en suspens des décisions administratives, en faisant appel à des moyens officiels et officieux, et traitement rapide des affaires disciplinaires. Organisation de séances de formation et d'information à l'intention des membres de la Commission paritaire de recours (nouveaux membres et membres expérimentés).	Augmentation du nombre d'affaires traitées. Réduction du nombre d'affaires en souffrance. Recommandations relatives aux recours et aux affaires disciplinaires équitables et conformes à la politique et au Règlement de l'Organisation. Règlement juste et efficace des affaires disciplinaires. Séances de formation et d'information organisées.	Le nombre d'affaires traitées en 2000 a augmenté de plus de 60 % par rapport à 1999. Le premier programme de formation destiné aux nouveaux membres de la Commission paritaire de recours a été organisé le 25 octobre 2000.

Gestion financière

Examen par les organes délibérants	Dans son rapport A/56/630, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a noté que le nombre de dérogations consenties en ce qui concerne les conditions de voyage par avion avait été réduit grâce à un contrôle administratif suivi et il s'est félicité de la rationalisation des procédures. Dans son rapport A/55/487, le Comité consultatif a noté que le nombre de recommandations auxquelles il n'avait pas été donné suite avait été réduit.
---	--

Service des contributions

Examen par les organes délibérants	Les réalisations du Service des contributions dans ce domaine ne sont pas examinées en tant que telles par les organes intergouvernementaux et les organes d'experts compétents, mais on peut s'en faire une idée d'après les résultats obtenus par ces organes.
---	--

Chapitre 27 B

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Sous-programme 1. Comptabilité générale et information financière

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
1. <i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i>			
Rapports financiers annuels et biennaux du Secrétaire général à l'Assemblée générale	3	5	2
2. <i>Publications</i>			
Environ 600 états financiers semestriels concernant le budget ordinaire, toutes les opérations de maintien de la paix, tous les fonds d'affectation spéciale, les activités de coopération technique, les activités productrices de recettes, les opérations mises en place par le Conseil de sécurité et d'autres comptes spéciaux	2 400	1 120	1 243
3. <i>Services d'appui administratif</i>			
i. Traitement des instructions comptables émanant de divers départements et bureaux	1 100 000	1 384 500	1 503 100
ii. Nombre de fonctionnaires (toutes catégories) inscrits sur les états de paie (y compris le personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le personnel non local affecté aux missions)	27 500	16 163 ¹²	17 640
iii. Gestion et coordination de toutes les activités relatives aux assurances (assurance maladie, assurance-vie, assurance immobilière et assurance responsabilité)			
a. Négociation des contrats d'assurance maladie et d'assurance-vie	16	8	8
b. Achat ou renouvellement des principales polices d'assurance commerciale	33	18	16
c. Administration des polices d'assurance couvrant les biens et la responsabilité civile de l'ONU	16	18	16
d. Nombre de fonctionnaires ayant souscrit des plans d'assurance maladie, soins dentaires et assurance-vie (toutes catégories de personnel, y compris les retraités)	64 000	37 905	41 510
e. Nombre de demandes soumises au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès	475	259	323

¹² Nombre effectif d'états de paie traités; peut concerner un employé rejoignant et quittant le système et nécessitant plusieurs traitements distincts.

Sous-programme 2. Planification des programmes et établissement du budget

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>1. Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts</i>			
i. Une trentaine de séances officielles de la Cinquième Commission	60	24	28
ii. Une cinquantaine de consultations officieuses de la Cinquième Commission	100	84	95
iii. Environ 35 séances officielles du Comité du programme et de la coordination	70	50	20
iv. Environ 40 consultations officieuses du Comité du programme et de la coordination	80	45	42
v. Environ 150 séances du Comité consultatif	300	100	80
<i>2 Documentation à l'intention des organes délibérants</i>			
i. Projet de plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (sous forme de fascicules)	*	26	—
ii. Plan général du budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2002-2003	*	1	—
iii. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (sous forme de fascicules)		—	45
iv. Premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal 2000-2001	2	1	1
v. Budgets annuels et rapports sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994			
v. Une trentaine de rapports sur des questions administratives et budgétaires et sur des questions relatives aux programmes à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale	30	7	24
vi. Adoption d'une quarantaine d'états d'incidences sur le budget-programme présentés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires	40	130	45
vii. Une dizaine de rapports sur des questions budgétaires et financières précises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	10	5	14
viii. Présentation de documents de séance et d'informations supplémentaires à la Cinquième Commission, au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif (selon que de besoin)	*	24	125

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
ix. Fourniture d'une assistance à la Cinquième Commission lors de l'établissement de ses rapports à l'Assemblée générale	*	32	26
3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix			
i. Examen des prévisions concernant les dépenses à financer par des fonds extrabudgétaires et des propositions visant à constituer des fonds d'affectation spéciale	370	484	472
ii. Examen des accords avec les pays hôtes concernant des réunions	5	—	7
iii. Examen des accords avec les donateurs	15	22	5
iv. Établissement des avis d'allocation de crédit et d'approbation des tableaux d'effectifs	3 600	973	1 268
v. Établissement des prévisions de dépenses révisées tenant compte des décisions du Conseil de sécurité		3	3
vi. Établissement d'instructions en vue de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 et budgets annuels du TPIY et du TPIR		2	2
vii. Préparation des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses imprévues ou extraordinaires		20	25
ix. Tenue de statistiques sur les postes vacants		12	12
x. Tenue de fichiers des agents certificateurs		264	212
xi. Établissement de tableaux de coûts standard		6	9

* Nombre non indiqué dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1, vol. III).

^a En cours.

Sous-programme 3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
1. Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts			
i. Environ 80 séances officielles de la Cinquième Commission	80	30	18
ii. Environ 70 consultations officieuses de la Cinquième Commission	70	35	30
iii. Environ 130 séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	130	Chaque jour	Chaque jour

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
Questions		Session d'hiver	Session d'hiver
2 Documentation à l'intention des organes délibérants			
i. Présentation à l'Assemblée générale d'environ 120 rapports sur les prévisions budgétaires et de rapports sur l'exécution du budget concernant le financement des missions en cours, terminées ou closes : FNUOD, FINUL, MONUIK, UNFICYP, MONUL, UNAVEM, MINURSO, MINUBH, MONUP, FORDEPRENU, MONUG, MONUT, MIPONUH, MINURCA, MONUSIL, ATNUSO, FPNU, ONUSOM, MINUAR, et des nouvelles missions que le Conseil de sécurité pourrait approuver, ainsi que de rapports sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (y compris l'examen des taux de remboursement, le fonds de réserve, le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et le compte de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi); présentation d'une soixantaine d'états d'incidences financières et d'additifs aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le financement de toutes les opérations de maintien de la paix et d'environ 30 communications écrites au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur des aspects particuliers du financement des opérations de maintien de la paix et de rapports législatifs.	120	95	80
ii. Présentation d'une soixantaine d'états d'incidences financières et d'additifs aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur le financement de toutes les opérations de maintien de la paix	60	26	27
iii. Présentation d'une trentaine de communications écrites au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur des aspects particuliers du financement des opérations de maintien de la paix	30	11	15
Environ 1 200 ordonnancements et lettres aux gouvernements qui fournissent des contingents.	2 900	798	754
i. Émission des avis d'allocation de crédits et d'approbation des tableaux d'effectifs	750	353	204

Chapitre 24B

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Comptabilité générale et information financière

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Tenue de tous les comptes de l'Organisation des Nations Unies selon le principe de la comptabilité par fonds; contrôle du recouvrement des sommes dues par l'Organisation et participation au suivi des dépenses. Application du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des procédures comptables; règlement des obligations financières de l'Organisation, à l'échéance fixée et pour le montant exact. Coordination et supervision de toutes les activités de l'Organisation relatives aux assurances (assurance maladie, assurance-vie, assurance immobilière et assurance responsabilité) ainsi que fourniture de services au Comité pour les demandes d'indemnisation en cas de perte ou de détérioration d'effets personnels et au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès.	Réaction positive des organes de vérification des comptes quant à l'exactitude des états financiers de l'Organisation. Présentation des états financiers au Comité des commissaires aux comptes dans les trois mois qui suivent la fin d'un exercice financier. Pourcentage d'engagements réglés, sans erreur, dans les 30 jours qui suivent la réception; niveau de satisfaction des clients interrogés sur la qualité des services dont ils ont bénéficié, y compris les services relatifs aux assurances.	Les états financiers ont été présentés au Comité des commissaires aux comptes dans les délais convenus et des données comptables fiables ont été fournies sans retard en vue de faciliter le processus de prise de décisions de l'administration ainsi que la préparation par les organes d'experts et par les organes délibérants des réponses aux questions posées. Satisfaction exprimée par les clients quant aux services fournis, notamment en ce qui concerne la rapidité des transactions et des réponses aux questions posées sur les demandes d'indemnisation et l'obligation d'assurance.

Sous-programme 2. Planification des programmes et établissement du budget

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Élaboration et application de politiques, procédures et méthodes intégrées de planification des programmes conformes au Règlement financier et règles de gestion financière et au Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation en ce qui concerne les questions ayant trait au budget-programme et aux fonds extrabudgétaires. Élaboration de l'esquisse budgétaire du Secrétaire général; des budgets-programmes et plans à moyen terme, des rapports sur l'exécution des budgets et d'autres rapports sur des questions budgétaires, notamment des états d'incidences sur le budget-programme, ainsi que des projets de budget-	Réactions positives des délégués quant à la qualité de la présentation des documents relatifs au budget et au plan à moyen terme. Pourcentage des documents budgétaires publiés aux dates requises. Les dépenses finales sont plus proches du montant des crédits alloués pour l'exercice biennal.	Établissement et présentation aux organes délibérants, dans les délais requis, de documents fiables, qui ont facilité l'élaboration d'un certain nombre de résolutions et décisions de l'Assemblée générale. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 est le premier projet de budget à s'inscrire dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et le premier également à être établi selon les principes de la budgétisation axée sur les résultats, conformément aux concepts approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231 du 23 décembre 2000. Il établit un lien plus étroit avec le plan à moyen terme et vise à privilégier, dans le processus budgétaire, non pas tant l'aspect quantitatif des

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
programme révisés ou supplémentaires et présentation de ces rapports aux organes délibérants. Renforcement du système de contrôle budgétaire et de contrôle des dépenses concernant l'exécution du budget-programme, des plans à moyen terme et l'utilisation des fonds extrabudgétaires, y compris l'autorisation de dépenses et l'approbation des tableaux d'effectifs.	Pourcentage des départements et des bureaux interrogés satisfaits de la contribution de la Division de la planification des programmes et du budget à l'amélioration des processus budgétaires dans le cadre de son rôle consultatif.	ressources, comme c'était le cas jusqu'à présent, que l'aspect qualitatif, en mettant en évidence les réalisations escomptées, l'exécution des programmes et l'évaluation de l'efficacité des activités de l'Organisation. Cette nouvelle présentation a déjà fait l'objet de nombreuses réactions positives de la part des États Membres. Depuis l'établissement des avis d'allocation de crédits pour l'exercice biennal 2000-2001, les objets de dépenses prévus au titre du budget ordinaire ont été regroupés en quatre classes principales d'objets, à des fins de rationalisation, ce qui a permis aux bureaux et aux autorités de bénéficier d'une plus grande marge de manœuvre pour réaffecter les ressources à l'intérieur de chaque classe d'objets, sans demander l'autorisation préalable de la Division du budget. En septembre 2000, une étude menée auprès des clients a recueilli des avis généralement positifs quant aux travaux de la Division et aux services de conseil qu'elle fournit.

Sous-programme 3. Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Établissement des politiques, procédures et méthodes de prévision des ressources nécessaires et fourniture de directives sur les questions liées au financement des opérations de maintien de la paix, conformément au Règlement financier et règles de gestion financière. Élaboration et présentation aux organes délibérants des rapports du Secrétaire général : budgets et rapports d'exécution des budgets annuels, budgets de liquidation connexes et rapports sur la cession des actifs, rapports annuels sur le compte d'appui des opérations de maintien de la paix et autres rapports concernant les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix, communication au Conseil de sécurité et autres rapports sur les activités autres que les opérations de maintien de la paix, autorisées dans des résolutions du Conseil de sécurité. Suivi de la situation de trésorerie des comptes spéciaux de chaque opération de maintien de la paix, recommandation d'investissement à court terme des liquidités qui ne sont pas	Réactions positives des délégations quant à la qualité de la présentation des rapports budgétaires et financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix. Pourcentage de ces documents publiés aux dates requises. Les dépenses finales sont plus proches du montant des crédits alloués à ces opérations. Les opérations de maintien de la paix n'ont pas de problèmes aigus de trésorerie. Les gouvernements qui fournissent des contingents reconnaissent que le Secrétariat les rembourse aussi rapidement que possible et qu'ils sont traités sur un pied d'égalité.	Élaboration et présentation dans les délais requis des documents cités, dont la clarté et la cohérence ont été améliorées et qui tiennent compte des recommandations de l'Assemblée générale, ainsi que des objectifs du Secrétaire général en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. En outre, les travaux des organes délibérants pertinents ont été facilités, comme l'indiquent les débats des organes délibérants et des organes experts et les résolutions et décisions de l'Assemblée générale. Amélioration de la qualité des documents soumis par les missions de maintien de la paix (besoins exposés plus clairement), grâce à l'amélioration des instructions relatives à l'élaboration des projets de budget et à la coordination de l'examen personnel des projets avec les chefs de l'administration et des finances. Amélioration de la coordination et de la coopération entre les bureaux clients au Siège et sur le terrain, notamment grâce à des visites sur le terrain visant à mieux comprendre, présenter et défendre les besoins des missions, ce qui a permis de

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
immédiatement nécessaires pour chacun des comptes spéciaux, autorisation de paiement aux gouvernements des prestations en cas de décès ou d'invalidité sur la base de documents certifiés, et au titre du règlement des demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents ainsi que des lettres d'attribution. En ce qui concerne le remboursement aux gouvernements des dépenses liées à la fourniture de contingents, établissement d'états de l'effectif mensuel moyen des contingents, calcul des montants remboursables et ordonnancements; fourniture de services fonctionnels aux organes délibérants et aux organes délibérants et consultatifs pertinents de l'ONU.		réduire considérablement le nombre de modifications apportées avant l'adoption des budgets. Réaction positive à la suite des discussions menées avec le personnel des missions quant à l'action de l'équipe spéciale chargée de proposer des mesures visant à renforcer l'exécution des budgets pour les opérations de maintien de la paix; d'examiner le niveau actuel de contrôle budgétaire et d'instaurer une flexibilité budgétaire accrue; d'étudier les mesures permettant d'étendre le rôle des missions et leur pouvoir de contrôle en matière de dépenses et de simplifier et modifier la structure comptable, selon que de besoin.

Chapitre 27 C

Bureau de la gestion des ressources humaines

Produits/services fournis pendant l'exercice biennal 2000-2001

Sous-programme 1 : services opérationnels

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>1) Services fournis aux organes intergouvernementaux et groupes d'experts</i>			
i. Environ 15 réunions officielles de la Cinquième Commission	15	8	5
ii. Environ 20 consultations officieuses de la Cinquième Commission	20	10	5
iii. Environ 20 réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires consacrées à des questions relatives à la planification des ressources humaines, à l'attribution des postes, à la délégation de pouvoirs, à la gestion de l'information et à l'administration du personnel	20	10	5
<i>2. Documentation à l'intention des organes délibérants</i>			
i. Rapports périodiques de l'Assemblée générale sur la composition du Secrétariat, les postes à pourvoir, l'emploi de consultants et de retraités et d'autres aspects de la gestion des ressources humaines, y compris l'adoption ou la modification des politiques et des pratiques en la matière	15	11	8
ii. Élaboration de documents de séance et fourniture de renseignements complémentaires sur des questions relatives à la gestion des ressources humaines, notamment la planification, la situation contractuelle du personnel, la parité des sexes, le système des fourchettes souhaitables, l'embauche et la cessation de service	20	10	
<i>3. Services de contrôle</i>			
Élaboration de rapports de gestion et de suivi	900	450	450
<i>4. Services d'appui administratif</i>			
a) Recrutement, affectation et promotion des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs			
i. Recrutement d'environ 300 candidats chaque année pour des postes d'administrateur	600	1 612	1 352
iii. Contrôle des contrats de louage de service passés avec des consultants et des vacataires	2 000	2 184	s.o.
iv. Affectation et promotion d'environ 350 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs par an	700	387	338
v. Affectation d'environ 100 candidats ayant réussi les concours nationaux par an	400	79	59

Produit/service, par sous-programme	Nombre prévu 2000-2001	Nombre fourni	
		2000	2001
b) Recrutement et affectation d'agents des services généraux et des catégories apparentées			
i. Examen d'environ 15 000 candidatures par an et organisation d'entrevues avec quelque 8 000 candidats potentiels chaque année	30 000	15 000	14 000
ii. Publication d'avis de vacance de poste, selon que de besoin	340	178	172
c) Communication avec des candidats éventuels			
i. Envoi de lettres concernant les possibilités d'emploi au Siège	3 000	1 500	1 500
ii. Réponse à des demandes de renseignements par téléphone et en personne concernant les possibilités d'emploi au Siège	60 000	30 000	30 000
iv. Recrutement pour des périodes de courte durée d'environ 350 fonctionnaires au Siège chaque année	700	350	403
v. Recrutement d'environ 40 personnes par an au titre des services d'appui aux centres d'information des Nations Unies	80	40	39
vi. Affectation d'environ 300 candidats par an, y compris de candidats recrutés par la voie de concours spécialisés, et affectation des agents de sécurité et des assistants d'information au Siège	600	285	302
d) Gestion des vacances de poste			
i. Publication d'avis et de bulletins de vacance de poste		762	735
ii. Entrevues et sélection des candidats à des postes vacants	**	**	**
e) Appui au recrutement et aux affectations			
i. Gestion de fichiers par groupe professionnel		2 000	2 000
ii. Examen des candidatures	16 000	49 400	40 860
iii. Publication d'avis de vacance de poste en vue de constituer les fichiers par groupe professionnel	**	**	**
iv. Publication d'avis publicitaires pour pourvoir les postes vacants et ceux à pourvoir en priorité		30	25
vi. Affichage électronique des avis de vacance de poste et des candidatures		une fois par semaine	une fois par semaine
vii. Recherche de candidats qualifiés pour des postes clefs, privilégiant en particulier les candidatures féminines et celles émanant des États Membres non représentés ou sous-représentés		10	s.o.
viii. Mise à disposition des départements de fichiers de candidats qualifiés à des fins de recrutement		706	799
ix. Organisation de campagnes et de missions de recrutement aux fins de pourvoir les postes vacants et d'alimenter les fichiers de candidats		3	1

Produit/service, par sous-programme	Nombre prévu 2000-2001	Nombre fourni	
		2000	2001
x. Envoi d'informations sur les recrutements prévus à des associations et organisations professionnelles féminines	800	1 500	1 500
xi. Élaboration de rapports spéciaux fournissant des statistiques sur les vacances de poste et les prévisions des besoins aux classes P-1, P-2 et P-3 à l'intention du Jury central d'examen	#	#	#
f) Cessation de service			
i. Organisation de réunions d'information à l'intention des fonctionnaires qui prennent leur retraite en coordination avec le bureau du Conseiller du personnel et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	#	une fois par an	une fois par an
g) Administration du personnel			
i. Administration du personnel conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies :	#	#	#
a. Nominations initiales (environ 2 500 par an)	5 000	2 500	s.o.
b. Prolongations (suivi de quelque 7 000 prolongations de contrat par an)	14 000	8 825	9 869
c. Examen du statut contractuel d'environ 55 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs en vue de leur nomination définitive	55	85	93
d. Examen du statut contractuel du personnel des services linguistiques recruté par voie de concours		44	38
e. Examen, aux fins de leur nomination définitive, du statut contractuel d'environ 700 agents des services généraux et des catégories apparentées	700	528	572
f. Services fournis aux organes de nomination et de promotion et aux organes subsidiaires des nominations et des promotions des départements; et participation aux activités des groupes de travail sur la gestion des ressources humaines	*/	140	142
g. Contrôle de l'administration des indemnités et prestations octroyées à environ 7 000 fonctionnaires, en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués	7 000	3 500	3 500
h. Examen des politiques d'administration, du Statut et du Règlement du personnel et des instructions administratives et révision de ces textes de façon qu'ils répondent aux besoins actuels de l'Organisation et à des fins d'harmonisation		45 ^{+/}	36
i. Programme d'orientation à l'intention de quelque 2 500 nouveaux fonctionnaires pour les informer des obligations qui découlent du Statut et du Règlement du personnel	5 000	2 500	2 500

Produit/service, par sous-programme	Nombre prévu	Nombre fourni	
	2000-2001	2000	2001
j. Examen des demandes de classement de poste de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, de la catégorie du service mobile, ainsi que de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées au Siège	#	#	#

** Le bureau n'a pas été en mesure de fournir l'information demandée.

Activité en cours.

Sous-programme 2. Services de spécialistes

Produits/services, par sous-programme	Nombre prévu	Nombre fourni	
	2000-2001	2000	2001
1. Services fournis aux organes intergouvernementaux et aux organes d'experts			
i. Environ 15 réunions officielles de la Cinquième Commission consacrées à des questions ayant trait au régime commun des Nations Unies, notamment aux conditions d'emploi et à la rémunération, à la formation et au perfectionnement du personnel, au suivi du comportement professionnel, à l'organisation des carrières, aux concours de recrutement et au système interne d'administration de la justice	10	5	7
ii. Environ 20 consultations officielles de la Cinquième Commission	23	15	5
iii. Environ 20 réunions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	6	3	5
2. Documentation à l'intention des organes délibérants			
Rapports à l'Assemblée générale sur les questions relatives à la politique de l'Organisation en matière de gestion des ressources humaines, y compris celles qui touchent au régime commun des Nations Unies, telles que les conditions d'emploi et la rémunération, la formation et le perfectionnement du personnel, le suivi du comportement professionnel, l'organisation des carrières, les concours de recrutement et le système interne d'administration de la justice	6	3	5
3. Publications			
Promulgation des barèmes des traitements ainsi que d'instructions administratives et de circulaires	200 barèmes 30 instructions administratives circulaires	100 barèmes 16 instructions administratives circulaires	100 barèr 15 instructior administratives circulair
4. Services d'appui administratif			
i. Régime commun, rémunération et politiques interorganisations :			

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>2000-2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>
a. Élaboration par l'Organisation des politiques et procédures relatives aux traitements, pensions, indemnités et autres prestations, dans le cadre de la participation aux réunions de la Commission de la fonction publique internationale, du Comité consultatif pour les questions d'ajustement et du Comité consultatif pour les questions administratives, en coordination avec les autres organisations appliquant le régime commun	12	7	4
b. Contrôle de l'application des instructions et des directives administratives relatives aux traitements, indemnités et autres prestations	2 000	1 100	1 150
c. Réalisation d'enquêtes sur les conditions d'emploi dans certains lieux d'affectation	46	25	12
d. i. Examen, approbation et publication des barèmes des traitements établis à partir de données recueillies au cours des enquêtes effectuées dans plus de 180 lieux d'affectation, pour différentes catégories professionnelles;	300	150	180
ii. Traitement informatisé des données provenant des enquêtes sur les conditions d'emploi et communication de ces données aux autres organismes des Nations Unies et aux lieux d'affectation hors Siège;	300	150	160
iii. Calcul, en temps voulu, des éléments de la rémunération pour toutes les catégories de personnel;	#	#	#
e. Mise à jour de la base de données (actuelles et rétrospectives) informatisée intégrant tous les barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux et aux administrateurs recrutés sur le plan national	1 500	760	760
Produits supplémentaires :			
f. Réexamen des conditions d'emploi des hauts fonctionnaires hors cadre de l'Organisation des Nations Unies, de la Cour internationale de Justice et des tribunaux internationaux, et analyse du montant des honoraires qui leur sont versés	15	8	9
g. Détermination, examen et révision du montant des indemnités et autres prestations relatives aux opérations de maintien de la paix	20	8	13
h. Gestion de la politique de classement des emplois, participation à l'élaboration et à l'amélioration du système de classement, y compris la redéfinition des grandes catégories de postes; et prestation de conseils en matière de définition des tâches et de nomenclatures des services	700	700	700

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
i. Classement des emplois, selon que de besoin	700	700	850 ¹³
j. Assistance pour l'application des normes de classement	1 350	730	650
k. Examen des recours concernant le classement des emplois	50	30	30
ii. Recours et affaires disciplinaires			
Nombre total de recours		90	123
Nombre total d'affaires disciplinaires		127	129
a. Services consultatifs à l'intention des directeurs de programme et des responsables opérationnels en matière d'application des politiques de gestion des ressources humaines relatives au système interne d'administration de la justice, y compris la fourniture d'une assistance juridique pour l'examen des recours et des affaires disciplinaires	#	#	#
b. Examen des requêtes introduites par des fonctionnaires invoquant à la non-observation des conditions d'emploi et collaboration avec les départements et bureaux, notamment sous forme de conseils relatifs à la meilleure manière de procéder, y compris le règlement des litiges, chaque fois que possible		180	143
c. Établissement et présentation de la réponse du Secrétaire général concernant les recours introduits devant la Commission paritaire de recours		31	25
d. Participation aux délibérations de la Commission paritaire de recours et représentation du Secrétaire général		28	35
e. Examen des affaires disciplinaires soumises au Bureau de la gestion des ressources humaines en vue de déterminer si des mesures disciplinaires doivent être prises à l'encontre d'un fonctionnaire; formulation, le cas échéant, de recommandations relatives à l'adoption de ce type de mesure		82	129
f. Établissement et soumission d'exposés écrits au Comité paritaire de discipline		10	25
g. Représentation du Secrétaire général lors des audiences du Comité paritaire de discipline		2	3
iii. Perfectionnement du personnel et planification des carrières : nombre de fonctionnaires formés			

¹³ Dont 350 pour la FINUL

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu</i>	<i>Nombre fourni</i>	
	<i>2000-2001</i>	<i>2000</i>	<i>2001</i>
a. Perfectionnement des compétences en matière de gestion : exécution d'une série intégrée de programmes de perfectionnement des compétences en matière de gestion pour les fonctionnaires de tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la gestion du personnel, les capacités d'encadrement, le perfectionnement des agents des services généraux, les compétences en matière de négociation, les programmes de mentorat, les programmes de sensibilisation aux sexospécificités et à la diversité, et des programmes modulaires visant à améliorer des compétences spécifiques et les compétences en matière de gestion	6 550	2 750	2 490
b. Technologies de l'information : programmes de formation aux technologies de l'information	16 500	7 450	8 634
c. Gestion des ressources humaines et financières : programmes visant à doter les fonctionnaires de compétences administratives et à renforcer leurs compétences en matière de gestion des ressources humaines et financières	1 300	630	767
d. Amélioration des compétences techniques et appui à l'organisation des carrières : affectation de fonds aux différents départements en vue d'améliorer les compétences techniques et professionnelles, ainsi que les programmes d'aide à la planification des carrières, à l'orientation et aux programmes de congés sabbatiques	7 230	3 900	5 099
e. Mise en place de programmes linguistiques et de programmes de communication au Siège	8 550	4 230	5 416
f. Organisation des examens d'aptitude linguistique à l'échelle du Secrétariat	3 000	3 372	3 435
iv. Procédures de concours			
a. Organisation chaque année de concours nationaux de recrutement à la classe P-2 pour 14 catégories professionnelles, dans 25 à 30 pays ¹⁴	50 pays	18 pays	33 pays
b. Organisation de concours nationaux à la classe P-3 en fonction du nombre de postes vacants. Une attention particulière est accordée aux États Membres qui ne sont pas représentés, sont sous-représentés ou se situent dans la partie inférieure de la fourchette souhaitable	1 pays	1 pays	s.o.
c. Organisation chaque année de concours internes pour la promotion des agents des services généraux et des catégories apparentées à la catégorie des administrateurs, pour six à huit catégories professionnelles ¹⁵	12 catégories	6 catégories	s.o.

¹⁴ En fonction de l'intérêt des pays et de leur statut sur le plan de la représentation géographique.

¹⁵ En fonction des besoins en personnel.

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
d. Organisation de concours pour le recrutement aux postes des classes P-2 et P-3 qui exigent des connaissances linguistiques spéciales	12 concours	11 concours	17 concours
e. Organisation annuelle de tests au Siège en vue de recruter des agents des services généraux (employés de bureau, sténotypistes, commis aux statistiques, comptables et sténographes de conférence), à raison de quelque 2 000 candidats par an	4 000 tests	2 251 tests	2 152
f. Administration du programme de stage (environ 450 stagiaires par an)	900 stagiaires	410 stagiaires	446 stagiaires
v. Services d'orientation à l'intention du personnel			
a. Coordination des services d'orientation concernant des questions d'ordre personnel, familial ou juridique relatives à l'immigration, aux assurances ou à l'éducation; prestation de conseils en cas de difficultés liées au travail, à l'obtention de permis de travail ou à la toxicomanie; accompagnement psychologique en cas de deuil; et assistance en cas d'accident grave	8 000	5 091	5 898
b. Contribution à l'examen et à la mise au point des politiques et procédures relatives à l'aide sociale et au soutien psychologique au personnel		16 réunions	15 réunions
c. Organisation annuelle de réunions d'information à l'intention des futurs retraités (environ 350 participants par an), y compris l'établissement et la distribution de brochures dans tous les services du Secrétariat (1 500 exemplaires par an)	700/3 000	350/1 500	750/1 500
d. Administration de la Caisse de secours du personnel (traitement d'environ 200 dossiers de prêts par an et fourniture de services de secrétariat à environ 45 réunions du Conseil d'administration de la Caisse)		41 réunions	200/46

^{+/} En 2000, le Bureau de la gestion des ressources humaines a accompli d'importants progrès en matière de rationalisation des règles et procédures existantes. Le nombre de produits fournis à ce titre est élevé, compte tenu du nombre important de décisions prises à cet effet.

[#] Activité en cours.

Sous-programme 3. Services médicaux

Produits/services, par sous-programme	Nombre prévu 2000-2001	Nombre fourni	
		2000	2001
1. <i>Services médicaux</i> (pour le personnel de l'ONU, du PNUD, de l'UNICEF, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du FNUAP et d'autres organismes)			
a) Examens médicaux complets	6 500	3 090	3 125
b) Consultations médicales par des médecins, des infirmiers et des consultants externes	85 000	43 479	42 806
c) Vaccinations, injections et électrocardiogrammes	12 500	6 753	7 370
d) Examens de laboratoire (nombre de patients)	18 000	11 198	9 151
e) Examens radiologiques et analyses des radiographies prises lors d'examens effectués en dehors du Siège	20 000	15 817	9 746
f) Services de promotion sanitaire : ergonomie, surveillance du milieu de travail, dépistage du glaucome, surveillance du diabète, et soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein		***	****
II. <i>Services médicaux administratifs</i> (pour le personnel de l'ONU dans le monde entier, y compris celui affecté aux opérations de maintien de la paix, et pour le personnel du PNUD, de l'UNICEF, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux programmes du FNUAP)			
a) Examen et classement des rapports d'examens médicaux reçus de praticiens du monde entier	23 000	11 528	12 631
b) Délivrance de certificats médicaux d'aptitude physique en vue du recrutement, de la réaffectation, de l'affectation à des opérations de maintien de la paix ou de voyages en mission	55 000	27 329	33 171
c) Prestation de conseils concernant les évacuations médicales et/ou le rapatriement du personnel et suivi de leur état de santé auprès des hôpitaux et autres	2 500	1 290	1 406
d) Délivrance de certificats médicaux pour les cas n'entrant pas dans le cadre de la délégation de pouvoir	35 000	22 992	29 797
e) Détermination, à l'échelle du système, du montant de la pension d'invalidité versée par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 500	593	852
f) Examen, à l'échelle du système, des demandes d'indemnisation soumises au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation en cas de maladie, d'accident ou de décès, et prestation de conseils concernant ces demandes	1 000	496	394
g) Examen des demandes de prestations familiales spéciales et d'indemnités spéciales pour frais d'études et prestation de conseils concernant ces demandes	700	410	495
III. <i>Services fournis aux bureaux extérieurs</i> (pour l'ensemble du personnel de ces bureaux)			

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Mise en place, évaluation et prestation de services d'appui technique permanents aux dispensaires des Nations Unies et aux services médicaux des lieux d'affectation hors Siège	80	43	46
b) Gestion d'un fichier de médecins dont la candidature a été préalablement approuvée			72
c) Évaluation des installations médicales locales dans les lieux d'affectation hors Siège	12	8	2
d) Gestion d'une base de données sur l'état de santé du personnel en mission			3 372
e) Classement des systèmes de santé des lieux d'affectation dans le monde, dans le contexte de la classification des lieux d'affectation par la Commission de la fonction publique internationale	650	320	320
f) Évaluation et nomination des médecins de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier	1 500	780	780

*** Surveillance du diabète (240), soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein (220), dépistage du glaucome (92), interventions relatives au milieu de travail et à l'ergonomie (495).

**** Surveillance du diabète (200), soutien aux femmes atteintes d'un cancer du sein (288), dépistage du glaucome (75), interventions relatives au milieu de travail et à l'ergonomie (515).

Chapitre 27C

Bureau de la gestion des ressources humaines – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Services opérationnels

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Apporter des modifications organisationnelles dans l'optique des initiatives de réforme du Secrétaire général.	Approbation des propositions de réforme par l'Assemblée générale.	On a élaboré un nouveau système de recrutement, d'affectation, de mobilité et de promotion. L'Assemblée générale, par sa résolution 55/258 relative à la gestion des ressources humaines, a approuvé l'amendement proposé à l'article 104.14 du Règlement du personnel touchant les organes centraux de contrôle du nouveau système de sélection du personnel. On a encore affiné un outil informatique (Galaxy) pour aider le nouveau système de sélection du personnel à améliorer l'actualité et la transparence du processus de recrutement. On a utilisé un outil automatisé pilote pour le recrutement en ligne afin de pourvoir les postes « Brahimi I » au Département des opérations de maintien de la paix, ce qui a permis d'améliorer les aspects dépôt de candidature et évaluation du processus de recrutement. On a mené à bonne fin le recrutement pour pourvoir les postes « Brahimi I ».
Assurer la planification, la gestion de l'information, la dotation en personnel et l'administration du personnel.	Réduction du nombre excessif de postes vacants dans certains bureaux, et campagnes spéciales de recrutement pour pourvoir les postes nouvellement créés.	On a réduit le nombre de postes vacants à la CEA (taux ramené de 30,6 % en 2000 à 25,1 % en 2001 et au Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires (de 21,1 % en décembre 2000 à 17,8 % en 2001). Dans l'ensemble du Secrétariat, une meilleure représentation géographique (le nombre de pays non représentés est tombé de 25 en 2000 à 17 en 2001) et un meilleur équilibre entre les sexes (proportion de femmes passée de 36,8 % en 2000 à 40 % en 2001 chez les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur). Accroissement du nombre de candidats venant des concours nationaux recrutés au Secrétariat (de 117 pendant l'exercice biennal précédent à 142 en 2000-2001).
Faire progresser l'informatisation, la rationalisation et la simplification des processus administratifs.	Une meilleure répartition géographique et un meilleur équilibre entre les sexes.	On a mis au point une stratégie TIC pour la gestion des ressources humaines, couvrant divers aspects des fonctions dans ce domaine, afin de réaliser la vision du Secrétaire général d'une « Organisation des Nations Unies électronique ». Le module 4 du SIG a été mis en oeuvre au Siège après une vaste opération de nettoyage des données.
Intégrer davantage les activités de recrutement, d'affectation et de promotion pour les rendre plus efficaces et d'un meilleur rapport coût-efficacité.	Achèvement de l'opération de planification et des plans d'action en matière de ressources humaines pour tous les départements et bureaux.	
	Mise au point d'outils informatiques pour rationaliser les processus relatifs aux ressources humaines.	

Sous-programme 2. Services de spécialistes

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Réformer la gestion et l'organisation dans l'ensemble du Secrétariat. b) Assurer au personnel et aux cadres la satisfaction dans leur travail et leur carrière. c) Rationaliser et renforcer le processus de recrutement par concours. d) Décentraliser davantage, déléguer les pouvoirs et simplifier les processus. e) Assurer un environnement de travail juste et équitable.	a) i) Gestion institutionnalisée de l'exécution des tâches dans l'ensemble du Secrétariat. ii) Services de conseils et d'orientation à la disposition de tout le personnel. b) i) Rétroaction positive du personnel et des cadres en ce qui concerne la satisfaction dans le travail et la carrière. ii) Conditions de service compétitives. iii) Renforcement des stimulants organisationnels. c) Recruter et retenir les candidats les mieux qualifiés. d) Décentraliser les programmes et fonds de formation vers les départements et bureaux, avec les outils de contrôle et de présentation de rapports appropriés. e) Mieux gérer les différends et les affaires disciplinaires.	– On a encore progressé dans le développement de la capacité de gestion à l'échelle de l'Organisation grâce à : un vaste programme de formation visant à renforcer les compétences organisationnelles, et de meilleurs programmes d'aide à l'organisation des carrières à l'intention du personnel à tous les niveaux, y compris des programmes spéciaux à l'intention des nouveaux administrateurs, des programmes visant à appuyer la gestion de l'exécution des tâches, comme des entretiens basés sur la compétence, le mentorat, le développement des services généraux; les services aux clients; la gestion des projets; de nouveaux cours d'informatique; la planification du renouvellement des effectifs, la planification des carrières et l'orientation professionnelle; et l'inclusion de sessions sur le système d'évaluation et de notation et la gestion de l'exécution des tâches dans les programmes de perfectionnement du personnel (45 500 participants aux programmes de perfectionnement du personnel dans l'ensemble du Secrétariat pendant l'exercice biennal). – On a mis au point des cours d'autoformation sur l'Intranet, et amélioré la formation au SIG et le site Web. – On a révisé de façon plus approfondie le système d'évaluation et de notation compte tenu de l'enquête menée auprès du personnel dans l'ensemble du Secrétariat; on a lancé les travaux de mise au point d'un système d'évaluation et de notation électronique incorporant des améliorations concernant les compétences et d'autres améliorations; on a mis au point des indicateurs de la gestion de l'exécution des tâches concernant les évaluations du rendement présentées, les mécanismes opérationnels du système de notation et les niveaux d'application; on a révisé le guide de formation concernant le système de notation; on a étendu l'utilisation du système à des bureaux hors Siège (par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda); et on a suivi la situation concernant l'utilisation du PAS dans l'ensemble du Secrétariat.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		– On a élaboré des politiques et procédures concernant le bien-être et la santé mentale du personnel et renforcé la capacité de conseil en faisant meilleur usage des ressources internes; on a établi des services de conseil sur mesure après le 11 septembre; on a créé un groupe de « conseillers pairs »; et on a appliqué un programme annuel de préretraite. – On a participé à l'étude sur les salaires et les prestations lancée par la CFPI en assurant la présidence de groupes interinstitutions et en élaborant des propositions. – On a simplifié et amélioré le système de classement en menant la première phase de la mise au point de profils d'emploi génériques, qui constituent le fer de lance du nouveau système de sélection du personnel. – On a rendu l'information plus transparente et plus accessible en mettant à disposition un manuel amélioré sur les ressources humaines après avoir rationalisé le Règlement du personnel. – On a amélioré le site Web en y faisant figurer des renseignements sur les traitements, les allocations et les prestations à l'ONU. – On a publié et distribué un guide pour l'aide à l'organisation des carrières dans tout le Secrétariat, consultable en ligne sur l'Intranet. – On a amélioré les programmes d'orientation. – On a amélioré le programme de réaffectation volontaire à l'intention des administrateurs en début de carrière et on a lancé le programme de réaffectation du personnel recruté après le 1er janvier 2000. – On a lancé un programme de mentorat en formant des mentors et leurs charges. – On a amélioré la répartition géographique en se concentrant sur les États Membres qui ne sont pas représentés, sont sous-représentés ou se situent dans la tranche inférieure de l'éventail de recrutement lors des concours nationaux (organisés dans 33 pays pour 7 groupes professionnels en 2000 et dans 38 pays pour 12 groupes professionnels en 2001).

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		– On a renforcé le processus de recrutement en appliquant de nouvelles méthodes d'entretien préalable au recrutement (par exemple des programmes et un centre d'évaluation des entretiens axés sur la compétence, mis au point en coopération avec le BSCI pour le recrutement d'auditeurs). – On a procédé au renforcement du programme décentralisé pour améliorer les compétences techniques; on a appliqué les nouveaux programmes pour aider les cadres à travailler dans un environnement plus décentralisé avec une plus grande responsabilisation (par exemple la direction des projets et la gestion des marchés); on a fourni des programmes additionnels aux bureaux hors Siège; on a ouvert davantage l'accès aux cours sur l'Intranet de l'ONU, à tous les lieux d'affectation dans tout le Secrétariat (par exemple bibliothèque de 54 cours d'autoformation en informatique). – On a contribué à améliorer le système interne de justice en encourageant la résolution le plus rapidement possible des conflits et le recours accru à la médiation pour résoudre les différends (19 cas réglés ou plaintes retirées en 2001); une capacité améliorée de tirer les enseignements de l'expérience grâce à l'affinage des bases de données et au suivi des affaires; l'application et la publication d'un calendrier du Tribunal, qui montre aux appelants que les affaires sont entendues dans un ordre équitable en utilisant des critères transparents; une coopération renforcée avec la Division de l'administration et de la logistique des missions du Département des opérations de maintien de la paix concernant la nécessité d'améliorer la capacité de résolution informelle et d'enquêtes officielles dans les cas de présomption de harcèlement sexuel, et cours de formation à l'intention des cadres administratifs supérieurs sur le terrain dans le traitement des affaires disciplinaires et des appels.

Sous-programme 3. Services médicaux

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
a) Mieux faire connaître aux fonctionnaires et aux gestionnaires de programme les normes et politiques des Nations Unies en matière de santé. b) Améliorer les soins de santé assurés aux fonctionnaires grâce à des interventions médicales adéquates apportées en temps utile.	a) Degré de satisfaction exprimé par les fonctionnaires et les gestionnaires de programme suite aux activités de promotion visant à faire connaître et à promouvoir les normes et politiques des Nations Unies en matière de santé. b) i) Plus grande fréquence des examens médicaux réguliers du personnel. ii) Accroissement de la proportion de lieux d'affectation hors Siège disposant d'installations et de services médicaux adéquats. iii) Degré de satisfaction exprimé par le personnel quant à la qualité des services médicaux et à la tenue des délais.	Services cliniques assurés au personnel en poste à New York de l'ONU, du PNUD, de l'UNICEF et d'autres organismes, y compris les examens médicaux complets, les consultations médicales et infirmières, les vaccinations, les électrocardiogrammes, les recherches de laboratoire et radiologiques. Une base de données sur l'activité clinique et médico-administrative journalière des services infirmiers a été établie en 2000, et la page d'accueil du Service médical sur l'Intranet de l'ONU a été mise en place en mars 2001. Programmes de promotion et de sensibilisation concernant les questions de santé inclus dans les campagnes annuelles de don de sang; publication de <i>UN Health News</i> (2); conférences/présentations par des spécialistes sur les sujets du cancer du sein, du diabète, de la prévention du cancer et de la bonne santé (3); campagne de vaccination contre la grippe; tests oculaires; Foire de la santé annuelle; réunions mensuelles des groupes d'appui aux victimes du cancer du sein et aux diabétiques. Services de santé professionnelle : en coopération avec d'autres départements et bureaux à New York concernant les exigences ergonomiques, les tests sur la qualité de l'air et la surveillance du champ électromagnétique; en consultation sur les conclusions de certaines enquêtes comme celle sur les niveaux de plomb (Kosovo) et la situation en ce qui concerne l'uranium appauvri (MONUIK et Kosovo). Services médico-administratifs : plus de 140 000 dossiers médicaux ont été examinés à des fins médico-administratives en 2000-2001 contre environ 115 000 en 1998-1999, examen et classement des examens effectués outre-mer, certificats médicaux d'aptitude physique, évacuation sanitaire, congé de maladie, pension d'invalidité, indemnisation médicale, prestations spéciales aux personnes à charge et prime spéciale d'études. Pour ce qui est de la décentralisation des activités médico-administratives sur le terrain, deux instructions administratives du Secrétariat ont été publiées concernant les normes et les certificats médicaux, et l'évacuation sanitaire. Les services liés aux activités hors Siège comprennent la tenue de listes de médecins candidats préqualifiés et d'une base de données sur le personnel en mission. Les infirmeries dans huit lieux d'affectation hors Siège ont été réévaluées en

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		2000, comme recommandé par le Comité permanent du Régime commun des Nations Unies et approuvé par le CCQA; un médecin a aidé à mettre au point le programme sur le VIH/sida au Centre de santé des Nations Unies à Addis-Abeba; et le Directeur du Service médical a travaillé avec l'équipe d'enquête technique pour réévaluer la situation au Pakistan et en Afghanistan en 2001.

Chapitre 27 D

Services d'appui

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Sous-programme 1. Sécurité et sûreté

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>1. Services de sécurité</i>			
i. Nombre de réunions couvertes (séances de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, du Conseil de sécurité, etc.)	3 250	682	450
ii. Nombre de visites de personnalités (chefs de gouvernement, ministres des affaires étrangères, etc.)	1 200	326	375
iii. Nombre de manifestations spéciales couvertes et de tâches spéciales assurées (séminaires, réunions d'information, expositions, concerts, cérémonies officielles, manifestations organisées par le Département de l'information et l'UNICEF, etc.)	750	414	296
iv. Nombre d'enquêtes liées à des questions de sécurité (atteinte à l'ordre public, menaces d'assassinat, alertes à la bombe, intrusions, détérioration de biens, vols et autres incidents)	1 120	605	560
v. Nombre d'armes décelées (armes à feu, armes blanches et objets dangereux)	27 000	5 565	4 828
vi. Nombre de cartes d'identité ONU délivrées	140 000	193 955	161 204
vii. Nombre de travaux de serrurerie effectués	71 000	16 419	17 401
viii. Nombre de cartes d'identité ONU périmées confisquées	7 500	1 248	1 491
ix. Nombre d'heures de ronde et de surveillance des postes de sécurité par des gardes en uniforme	208 407	208 407	208 407
x. Nombre de véhicules privés entrés dans les locaux	317 000	313 500	346 586
xi. Nombre de véhicules commerciaux entrés dans les locaux	61 500	9 272	12 121
<i>2. Services spéciaux</i>			
i. Nombre d'enquêtes liées à des questions de sûreté	1 800	133	140
ii. Nombre de réponses aux alertes concernant des situations d'urgence	700	1 134	1 401

Sous-programme 2. Services informatiques

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
<i>1. Ordinateur central</i>			
i. Nombre d'heures d'utilisation de l'ordinateur	150 000	s.o.	s.o.
ii. Nombre de travaux	390 000	111 658	99 460
iii. Nombre d'heures de connexion	160 000	26 652	28 343
<i>2. Divers</i>			
i. Nombre de demandes d'assistance	12 000	10 113	12 009
ii. Nombre de raccordements au réseau local	6 000	6 000	6 000
iii. Nombre de micro-ordinateurs gérés centralement (installation normalisée)	6 000	6 000	6 000
iv. Nombre d'utilisateurs du SIG au Siège	1 600	1 710	1 832
v. Nombre de demandes de service	2 600	3 674	4 813
vi. Nombre d'utilisateurs du courrier électronique au Siège	5 050	6 000	6 225
vii. Nombre moyen de messages électroniques par jour	40 000	25 000	30 000
<i>3. Services téléphoniques</i>			
i. Nombre de communications internes au Siège de l'ONU	6 300 000	4 658 796	5 590 555
ii. Nombre de liaisons établies sur le réseau de l'ONU	2 000 000	1 063 000	1 275 600
iii. Nombre de communications locales, interurbaines ou internationales (services commerciaux)	6 000 000	7 309 360	8 771 232
iv. Nombre d'opérations sur l'autocommutateur privé (mouvements et changements)	7 500	5 808	6 947
<i>4. Services de messagerie</i>			
i. Trafic télex en minutes	8 000	1 100	907
ii. Trafic télégraphique en mots	30 000	27 456	19 388
iii. Trafic de télécopie en pages	300 000	227 078	277 293
<i>5. Système à disques optiques</i>			
i. Capacité de stockage (en Go ¹⁶)	200	225	236
ii. Taille de la base de données (en Mo ¹⁷)	1 850	2 753	12 300
iii. Nombre de documents stockés	130 000	155 169	175 485
iv. Nombre d'utilisateurs inscrits au Secrétariat	6 000	6 714	7 402
v. Nombre d'États Membres utilisateurs	2 000	1 109	1 175
vi. Vidéoconférences	250	359	531

¹⁶ Go = giga-octet.

¹⁷ Mo = méga-octet.

Sous-programme 4. Achats et transport

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
i. Nombre de marchés négociés	300	447	469
ii. Nombre de commandes passées	5 000	4 201	4 031
iii. Nombre de dossiers soumis au Comité des marchés du Siège dont 78* lettres d'attribution	1 000	468	*559

* Ne figure pas dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1).

Sous-programme 5. Voyages et transports

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
i. Nombre d'opérations liées aux voyages	40 000	22 230	23 594
ii. Nombre de documents de voyage émis	30 700	15 456	18 342
iii. Nombre de demandes de visa présentées aux autorités consulaires du pays hôte et d'autres pays et autres opérations (y compris envoi d'informations au pays hôte)	22 900	14 018	13 137
iv. Nombre d'expéditions (entrées et sorties)	2 000	1 350	1 109
v. Nombre d'arrêts pour livraison ou ramassage de colis	34 500	24 680	15 841
vi. Nombre d'inspections à l'arrivée	10 500	9 060	7 612
vii. Nombre d'articles gérés	51 000	25 274	26 290

Sous-programme 6. Gestion des installations

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
1. Gestion et entretien des installations			
i. Séances du soir	300	161	150
ii. Séances du Conseil de sécurité	500	255	277
iii. Travaux terminés	40 000	19 980	26 194
iv. Travaux d'aménagement et d'amélioration à réaliser	30	13	33
v. Grands travaux d'entretien à superviser	50	27	35
vi. Travaux d'électricité à réaliser	110	54	42
vii. Demandes de fournitures de matériel durable traitées	4 000	2 006	2 732
2. Courrier			
i. Valise diplomatique (départ et arrivée)	180 000	91 670	84 694
ii. Valise diplomatique (départ et arrivée) (poids estimatif, en livres)	5 000 000	2 349 255	2 123 159
iii. Lettres et paquets triés au départ	14 000 000	11 735 600	12 297 806
iv. Lettres et paquets expédiés par la poste	1 800 000	901 273	874 232
v. Communications ouvertes et traitées	370 000	150 420	248 476
vi. Lettres et paquets collectés/distribués	8 400 000	4 195 386	3 694 664

Sous-programme 7. Gestion des archives et des dossiers

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>1. Système d'information sur les dossiers</i>			
i. Réunions d'information et démonstrations	75	7	14
ii. Analyse de la tenue des dossiers au Secrétariat	20	2	8
iii. Soutien technique et installation du système sur place	30	6	140
iv. Interventions techniques à l'intérieur et à l'extérieur	2 000	1 201	704
v. Rapports de recherche et notes d'analyse sur la technologie de l'information	8	5	5
<i>2. Centre des archives et des dossiers</i>			
i. Entretien des microfilms	*		
ii. Enregistrement (en pieds)	5 500	3 196	3 994
iii. Élimination (en pieds)	5 000	2 337	1 710
iv. Demandes de services de référence	5 250	2 624	2 936
v. Travaux de reproduction (pages)	12 750	11 162	40 977
vi. Traitement avant archivage (en pieds)	1 600	900	1 680

* Ne figure pas dans le budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 (A/54/6/Rev.1).

Chapitre 27D

Bureau des services centraux d'appui – évaluation qualitative de l'exécution du programme

Sous-programme 1. Sécurité et sûreté

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Protéger les personnes et les biens et veiller à la sûreté et à la sécurité de l'environnement au Siège de l'ONU; élaborer un organigramme avec les autres principaux lieux d'affectation; organiser des programmes de formation à l'intention des agents de sécurité en poste dans ces lieux et de ceux qui sont envoyés dans des missions sur le terrain.	Des mesures de sécurité efficaces sont en vigueur en permanence dans tous les locaux de l'ONU. Structure hiérarchique cohérente et unifiée à l'échelle du système. Nombre suffisant d'agents de sécurité hautement qualifiés capables de gérer les divers aspects des opérations, y compris un personnel médical qualifié et agréé. Amélioration du dispositif de sécurité et des moyens de lutte contre l'incendie, y compris la capacité de faire face à un incident chimique ou biologique.	Environnement sûr pour tous les hauts responsables visitant l'ONU, même en période d'alerte maximale dans le pays hôte. Protection des biens de l'ONU. Service de sécurité et de sûreté considéré parmi les pairs comme étant moderne et hautement qualifié. Méthode de gestion réactive. Initiatives novatrices et démarche axée sur la prestation de services aux clients.

Sous-programme 2. Services informatiques

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Concevoir, entretenir et faire fonctionner l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication au Siège de l'ONU. Cela comprend l'entretien et le fonctionnement de tous les logiciels gérés centralement; la fourniture de services de radiodiffusion, de son et de vidéo et d'un appui technique aux conférences et réunions; l'entretien et le fonctionnement des installations de communication vocale; la prestation de services relatifs aux technologies de l'information aux missions permanentes à New York; la mise en place du Groupe d'assistance et d'un service d'aide aux usagers à l'intention de tout le personnel du Secrétariat de l'ONU; et la fourniture de conseils aux départements au sujet des meilleurs moyens d'améliorer le système et d'assurer le respect des procédures de sécurité et des normes établies en matière de technologies de l'information pour garantir un accès facile aux applications des systèmes de communication et d'information et leur compatibilité.	Disponibilité moyenne des systèmes d'information et de communication aux usagers; appréciations favorables des usagers.	L'infrastructure des technologies de l'information et des communications a été perfectionnée pour accroître davantage la disponibilité, déjà élevée, de tous les éléments du système. La disponibilité actuelle du système est conforme aux normes établies dans le secteur et atteint 99,99 % dans le cas de certains éléments. Des procédures de gestion ont été mises au point afin d'assurer le renforcement et l'amélioration sans heurts du système. En faisant du système à disques optiques un système non exclusif, les contraintes liées à la capacité de stockage des données et à son utilisation simultanée par plusieurs usagers ont été pratiquement éliminées. Ces modifications, en sus du multilinguisme nouvellement adopté (jusqu'à six langues), ont considérablement amélioré l'accès des missions permanentes et des gouvernements à l'information. Les services Internet et de courrier électronique destinés aux missions ont été intégrés dans le réseau de l'ONU, ce qui a éliminé la nécessité de recourir à un

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
		prestataire de services distinct. Cette évolution a sensiblement augmenté la solidité du service et sa disponibilité pour les usagers. Le perfectionnement du système de courrier électronique au Siège de l'ONU est l'une des principales améliorations apportées pendant le présent exercice biennal. Le passage à Lotus Notes a aidé à accroître l'efficacité des outils de communication mis à la disposition des utilisateurs au Siège et à améliorer l'intégration des systèmes. Les installations des salles de conférence ont été modernisées pour tenir compte des exigences des technologies de pointe. Autre projet réalisé : de grands écrans à haute définition ont été installés dans la salle de l'Assemblée générale. Le nombre de visioconférences appuyées par la Division de l'informatique et faisant appel aux technologies de pointe a sensiblement progressé. Ces activités ont permis d'accroître la qualité vidéo et audio des conférences et réunions. Les services de communication vocale ont été élargis pour y intégrer un certain nombre de sites supplémentaires dans le système téléphonique du Siège. Le système de messagerie vocale a été amélioré à l'intention des usagers. Les procédures de sécurité et les normes en matière de technologies de l'information et des communications ont été maintenues à jour, ce qui a permis de renforcer le taux de disponibilité, déjà élevé, des systèmes d'information et de communication.

Sous-programme 3. Système intégré de gestion (SIG)

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Achever la mise au point du Système intégré de gestion des états de paie, dernière grande composante du Système intégré de gestion (SIG). Déployer le système intégré de gestion des services financiers et de comptabilité dans tous les autres grands lieux d'affectation. Établir le dispositif d'entretien commun du SIG pour assurer l'entretien et l'appui continus du SIG pour le Secrétariat de l'ONU, le PNUD et l'UNICEF. Fournir une assistance aux usagers dans leur interaction quotidienne avec le SIG et assurer la disponibilité du système. Élaborer des mesures visant à corriger et à améliorer les activités administratives visées par le SIG. Réaliser l'objectif de l'accès au SIG à distance. Regrouper les données relatives aux finances et aux ressources humaines du Siège et des principaux lieux d'affectation.	Appréciations favorables des usagers. Disponibilité des services.	Le Système intégré de gestion des états de paie est devenu pleinement opérationnel au Siège de l'ONU en janvier 2001, assurant un traitement cohérent et précis des états de paie. Il est également opérationnel à la CESAO, à l'ONUV et au PNUD. Il deviendra opérationnel à l'ONUG et dans d'autres principaux lieux d'affectation de l'ONU, ainsi qu'à l'UNICEF, en 2002. En juillet 2001, le Système intégré de gestion des finances a été mis en place à l'ONUN. Tous les principaux lieux d'affectation disposent actuellement d'un outil commun et cohérent pour exécuter leurs tâches administratives et en rendre compte. La disponibilité du SIG pendant les heures de travail (durée d'indisponibilité prévue non comprise) dépasse actuellement 98 %. Les groupes de liaison du SIG, qui comptent des représentants des usagers,

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Achever la mise au point du Système intégré de gestion des états de paie, dernière grande composante du Système intégré de gestion (SIG). Déployer le système intégré de gestion des services financiers et de comptabilité dans tous les autres grands lieux d'affectation. Établir le dispositif d'entretien commun du SIG pour assurer l'entretien et l'appui continus du SIG pour le Secrétariat de l'ONU, le PNUD et l'UNICEF. Fournir une assistance aux usagers dans leur interaction quotidienne avec le SIG et assurer la disponibilité du système. Élaborer des mesures visant à corriger et à améliorer les activités administratives visées par le SIG. Réaliser l'objectif de l'accès au SIG à distance. Regrouper les données relatives aux finances et aux ressources humaines du Siège et des principaux lieux d'affectation.	Appréciations favorables des usagers. Disponibilité des services.	Le Système intégré de gestion des états de paie est devenu pleinement opérationnel au Siège de l'ONU en janvier 2001, assurant un traitement cohérent et précis des états de paie. Il est également opérationnel à la CESAO, à l'ONUV et au PNUD. Il deviendra opérationnel à l'ONUG et dans d'autres principaux lieux d'affectation de l'ONU, ainsi qu'à l'UNICEF, en 2002. En juillet 2001, le Système intégré de gestion des finances a été mis en place à l'ONUN. Tous les principaux lieux d'affectation disposent actuellement d'un outil commun et cohérent pour exécuter leurs tâches administratives et en rendre compte. La disponibilité du SIG pendant les heures de travail (durée d'indisponibilité prévue non comprise) dépasse actuellement 98 %. Les groupes de liaison du SIG, qui comptent des représentants des usagers, ont commencé à recenser les améliorations à apporter au système et ont dressé une liste des priorités. Le personnel des services chargés des finances et des ressources humaines au Siège peut accéder en ligne au SIG des autres principaux lieux d'affectation. Les préparatifs ont commencé pour que l'on puisse bientôt accéder au SIG du Siège à partir des bureaux extérieurs, et cette possibilité sera offerte aux premières missions de maintien de la paix pendant le premier trimestre 2002. L'établissement de rapports sur les finances et les ressources humaines de l'ONU à l'échelle mondiale a été facilité par le regroupement des données SIG. Des plans d'amélioration technique du système ont été présentés à l'Assemblée générale.

Sous-programme 4. Achats

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Permettre à l'Organisation de se procurer des biens et des services d'une manière plus souple, plus rapide et plus rentable, tant au Siège que dans les bureaux régionaux et les missions sur le terrain, en poursuivant la mise au point de la fonction d'achat (utilisation des programmes de formation actuels, de nouveaux outils technologiques, des accords sur les services communs et les organismes chefs de file et une structure axée sur les usagers), tout en assurant la compétitivité, l'équité et la transparence du processus.	Appréciations favorables des bureaux des usagers sur place, des entreprises extérieures et des États Membres. Données statistiques sur le volume de travail.	Suivi efficace des exigences des usagers et surveillance directe de l'efficacité des équipes de la Division des achats et de la Division elle-même au moyen d'un système de suivi des demandes de fourniture de biens ou services présent sur le site de la Division des achats sur l'Intranet de l'ONU. Une plus grande partie de la procédure d'achat est passée dans le domaine public grâce à l'amélioration du site Internet de la Division des achats, où l'on peut consulter en ligne les avis d'adjudication de contrats par bien/service, à la possibilité qui est offerte aux sociétés des pays en développement et des pays en transition de se faire connaître, à la transformation du plan

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Permettre à l'Organisation de se procurer des biens et des services d'une manière plus souple, plus rapide et plus rentable, tant au Siège que dans les bureaux régionaux et les missions sur le terrain, en poursuivant la mise au point de la fonction d'achat (utilisation des programmes de formation actuels, de nouveaux outils technologiques, des accords sur les services communs et les organismes chefs de file et une structure axée sur les usagers), tout en assurant la compétitivité, l'équité et la transparence du processus.	Appréciations favorables des bureaux des usagers sur place, des entreprises extérieures et des États Membres. Données statistiques sur le volume de travail.	Suivi efficace des exigences des usagers et surveillance directe de l'efficacité des équipes de la Division des achats et de la Division elle-même au moyen d'un système de suivi des demandes de fourniture de biens ou services présent sur le site de la Division des achats sur l'Intranet de l'ONU. Une plus grande partie de la procédure d'achat est passée dans le domaine public grâce à l'amélioration du site Internet de la Division des achats, où l'on peut consulter en ligne les avis d'adjudication de contrats par bien/service, à la possibilité qui est offerte aux sociétés des pays en développement et des pays en transition de se faire connaître, à la transformation du plan d'achat annuel d'une liste de biens à un plan offrant des informations sur les quantités/points de livraison/calendriers effectifs, et à la possibilité offerte au public de prendre connaissance en temps réel des appels d'offres en cours. L'efficacité a été considérablement améliorée, ce qui a permis de libérer des ressources, grâce à la distribution numérique des documents externes et internes, des ordres d'achats, des contrats et des communications du Comité du Siège pour les passations de marchés. Les organes délibérants ont recommandé à la Division de devenir un modèle pour les autres bureaux chargés des achats dans le système des Nations Unies pour qu'ils puissent améliorer leurs pratiques en la matière.

Sous-programme 5. Voyages et transports

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir des services de voyage et de transport efficaces et rentables en s'adaptant à l'évolution des conditions du marché et en utilisant au mieux le pouvoir d'achat de l'ONU par la généralisation de l'approche des services communs entre tous les fonds et programmes établis à New York.	Données statistiques et rapports divers sur le volume de travail; enquêtes sur la satisfaction des usagers en ce qui concerne les services fournis, le respect des délais et la qualité des services; niveau des rabais.	Grandes économies réalisées grâce à l'obtention, par la négociation, de billets d'avion à des prix avantageux et l'élargissement de la portée des accords conclus dans ce domaine avec les compagnies aériennes; L'exécution d'un contrat portant sur les services communs pour l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau non réutilisables permettant à l'ONU d'économiser d'importantes sommes à New York; le recours au suivi informatique des livraisons, d'où une utilisation plus efficace des ressources et la livraison des biens et des services dans les délais; la réduction de la durée des opérations et l'accroissement de l'efficacité pour les fonctionnaires devant voyager ainsi que pour le personnel du service administratif grâce à l'instauration d'un système de demande en ligne des sommes forfaitaires et l'automatisation des procédures liées à la délivrance des laissez-passer de l'ONU et des visas.

Sous-programme 6. Gestion des installations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Assurer une planification, une gestion, un entretien et une exploitation efficaces de tous les locaux du Siège et assurer les services d'appui et l'entretien de toutes les installations du Siège servant aux réunions.	Degré de satisfaction des utilisateurs des installations. Prestations rapides, efficaces et fiables de tous les services. Services économiques conformes aux normes industrielles. Amélioration du service clientèle et du temps de réponse. Respect des règlements d'hygiène et de sécurité et de construction. Des projets de haut niveau sont menés à bien dans les délais et sans dépasser le budget.	Un cadre de travail sûr, propre et confortable. Un entretien adéquat et efficace des bâtiments ainsi que des services fiables de qualité ont eu des conséquences positives sur le cadre de travail des fonctionnaires et des représentants. Un environnement sûr, propre et confortable a amélioré l'aspect extérieur des installations pour les visiteurs et utilisateurs des bâtiments. Des gains d'efficacité dans la gestion des coûts des services de distribution, des locaux et de la location, ainsi que des services internes et contractuels, ont permis d'économiser des ressources qui ont été utilisées pour promouvoir d'autres services essentiels pour l'Organisation.

Sous-programme 7. Gestion des archives et des dossiers

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir des services de gestion des archives et des dossiers, qui soient à la fois rentables, de qualité et rapides, à l'appui des programmes de fond de l'Organisation et des initiatives de réforme des services communs. Créer un système fiable de préservation des dossiers, notamment les dossiers créés numériquement et leur préservation en tant qu'archives numériques, pour permettre le stockage et le retrait systématique et automatisé de l'information et l'intégration des activités de gestion des archives et des dossiers dans un système d'information global et automatisé au service de tous les usagers, notamment les États Membres et leurs missions permanentes, ainsi que les missions d'observation au Siège.	Fourniture aux bureaux du Secrétariat, dans les délais, de services consultatifs satisfaisants de gestion des dossiers. Progrès dans l'automatisation et la diffusion électronique des outils de recherche et services de référence plus efficaces pour les usagers internes et externes. Plus grande participation aux initiatives communes de planification de l'information.	– Des durées de conservation ont été établies à l'intention des bureaux du Secrétariat, l'accent étant particulièrement mis sur le Département des opérations de maintien de la paix. – La coordination et la collaboration avec les bureaux hors Siège ont amélioré la gestion des dossiers sur place et la sélection des dossiers aux fins de transfert vers la Section des archives et des dossiers. – La collaboration établie avec la Division de l'informatique garantira l'inclusion de la fonction de maintien des dossiers dans un prototype d'enregistrement électronique de la correspondance. – La relocalisation des dossiers de l'ONU dans des installations adaptées aux archives a été la première étape en vue de la création d'un centre de recherche des archives des services communs et d'autres possibilités de collaboration. La proximité des archives de l'ONU du bâtiment du Siège a entraîné une multiplication des consultations sur place par les bureaux du Secrétariat. – La poursuite de la conversion des outils de recherche manuelle en outils électroniques a facilité la tâche des services de référence et permettra d'établir des index sur l'Internet. – L'évaluation des services communs et des projets d'archives numériques sont en cours pour renforcer la protection des dossiers de base et faciliter la destruction systématique des dossiers obsolètes.

Chapitre 27E

Administration (Genève)

Produits/services fournis au cours de l'exercice 2000-2001

Sous-programme 1. Service de la gestion des ressources financières et de l'électronique

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>1. Section de la planification des programmes et du budget</i>			
a) Allocation de crédits	1 200	585	713
b) Opérations d'évaluation des coûts des conférences	450	243	276
<i>2. Sections des finances</i>			
a) États financiers présentés	2 200	1 100	1 100
b) Rapprochements bancaires	120	92	57
c) Nombre de comptes tenus ¹	44 000	37 533	35 311
d) Engagements liquidés ¹	96 000	17 471	8 438
e) Notes de frais réglées ¹	19 300	12 450	19 628
f) Indemnités pour frais d'études versées	6 400	3 119	3 329
g) Décaissements divers ¹	38 000	15 523	17 837
h) Bons de caisse émis	6 100	s.o. ¹	s.o. ¹
i) Services de consultants : nombre de règlements	2 800	1 643	3 381
<i>3. Trésorerie</i>			
a) Bons de placements ¹	1 300	400	482
b) Chèques émis	8 500	4 586	3 900
c) Demandes de règlement ¹	35 100	24 735	30 489
d) Reçus établis ¹	10 600	5 279	3 757
<i>4. Groupe de l'assurance maladie</i>			
Nombre d'imprimés demandés	70 700	31 972	36 926
<i>5. Télécommunications</i>			
a) Nombre d'institutions desservies directement (par connexion au réseau privé autocommuté ou dans l'immeuble du Petit-Saconnex)	40	41	41
b) Nombre d'institutions desservies directement (par accès au réseau mondial des Nations Unies implanté à l'Office)	8	8	8
c) Nombre de postes installés	6 000	6 200	6 400
d) Nombre de postes de messagerie vocale installés	1 800	2 300	2 850
e) Nombre d'opérations (déplacements, adjonctions, modifications)	9 000	5 000	5 000
<i>6. Données d'exploitation</i>			
a) Nombre d'appels sur le réseau public (appels locaux et interurbains, appels internationaux compris)	8 000 000	3 300 000	3 100 000

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
b) Temps d'utilisation du réseau public, en minutes	18 300 000	9 800 000	9 200 000
c) Nombre d'appels sur le réseau privé	500 000	32 400	500
d) Temps d'utilisation du réseau privé, en minutes	1 200 000 ²	114 000	1 600

¹ La différence entre le nombre prévu et le nombre fourni en 2000-2001 s'explique par la mise en service du module 3 du SIG, en avril 2000, qui a entraîné des modifications des tâches et des procédures administratives, y compris des types de document utilisés.

² Il faut lire 200 000 et non 1 200 000.

Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Opérations relatives aux cartes de légitimation	13 500	5 602	13 370
b) Notifications administratives	12 600	9 032	9 343
c) Autorisations de voyage	770	382	755
d) Lettres d'engagement	4 700	3 734	4 251
e) Attestations	1 960	1 059	1 095
f) Demandes de congé dans les foyers	750	408	380
g) Changements d'échelon	2 100	1 248	1 568
Rapports d'appréciation du comportement professionnel reçus	1 900	³	³
<i>Administration de la justice</i>			
a) Affaires devant la Commission paritaire de recours	110	82	39
b) Affaires devant le Comité paritaire de discipline	3	1	4

³ Sera fourni dès que possible.

Sous-programme 3. Services généraux

Produits/services, par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre fourni	
		2000	2001
1. Marchés et fournitures			
a) Commandes passées	7 700	3 318	3 915
b) Factures réglées	21 500	4	4
c) Lots reçus ou distribués	13 400	8 786	8 252
d) Dossiers soumis au Comité des marchés	150	51	44
e) Travaux d'impression internes	820	5	5
2. Transports et carburants			
a) Cartes de carburant	5 750	4 027	5 197
b) Plaques d'immatriculation diplomatiques	420	5	5
c) Importation/exportation	7 600	5 602	3 780
d) Autres formalités	8 000	5 607	6 083

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
e) Factures et notes de frais		764	3 050
3. <i>Documents de voyage</i>			
a) Autorisations de voyage	34 000	17 486	19 925
b) Notes de frais	19 500	9 849	10 798
c) Laissez-passer	5 800	9 649	11 953 ⁶
d) Visas	7 850	3 700	3 778
e) Attestations familiales	1 500	754	735
f) Certificats des Nations Unies	1 600	1 205	1 156

⁴ Indiqué sous « Factures et notes de frais ».

⁵ En raison de la charge de travail négligeable, les statistiques ne sont plus fournies.

⁶ Traité.

Sous-programme 4. Formation et valorisation des ressources humaines

<i>Produits/services, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>Formation linguistique</i>			
Nombre d'inscrits	3 650	2 128	2 087

Chapitre 27E

Administration, Genève – évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Gestion des ressources financières et de l'électronique

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Réalisations
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité : mise en service du module 3 du SIG à l'ONUG et dans d'autres bureaux de Genève. Préparation de la mise en service du module 4 (états de paie) du SIG à l'ONUG et dans d'autres bureaux de Genève en janvier 2002.	Responsabilité financière accrue. Paie du personnel établie avec le module 4. Six mémorandums d'accord supplémentaires signés avec des organisations clientes.	La bonne mise en service a permis d'améliorer les contrôles internes et l'efficacité du travail. Travail préparatoire achevé. Mise en service du module prévue pour janvier 2002. Trois mémorandums d'accord ont été négociés et signés et trois autres devraient être signés en 2002, à l'issue des négociations.
Renforcement de la politique de l'ONUG concernant le remboursement des services fournis au titre des activités extrabudgétaires.	Diminution du volume de travail et du traitement manuel des cotisations des retraités. Cartes d'assuré fournies à tous les membres. Soutien financier supplémentaire en cas de cancer.	Déduction des cotisations d'assurance maladie des retraités directement par l'intermédiaire de la Caisse commune des pensions.
Assurance maladie : efficacité des processus et services relatifs à l'assurance maladie.	Progrès accomplis dans la modernisation de l'infrastructure du réseau.	Cartes d'assuré fournies à tous les cotisants au système d'assurance maladie. Les risques assurés sont suffisants pour couvrir entièrement les coûts afférents au dépistage et aux examens médicaux nécessaires dans les cas de cancer.
Système intégré de gestion et Services informatiques : la modernisation de l'infrastructure du réseau a permis d'améliorer l'accès aux services du réseau sur tous les sites du réseau métropolitain (MAN). Modernisation de l'accès à l'Internet pour le réseau métropolitain.	Accès à davantage de services Internet sur le réseau métropolitain.	Augmentation de la largeur de bande du réseau depuis les ordinateurs de bureau. Remplacement de 250 composants importants du réseau. Connexions à largeur de bande accrue pour tous les sites MAN. Mise à niveau de la largeur de bande de l'Internet. Renforcement de la sécurité du réseau. Possibilité de 4 000 sessions Internet simultanées sur le MAN. L'unité de visioconférence multipoint est capable de connecter 12 sites maximum pour couvrir plus de 280 conférences.
Mise à disposition de services de visioconférence multipoint dans tous les locaux (étendue aux missions).	Mise en place d'une unité de visioconférence multipoint.	Mise en place de nouveaux services tels que des numéros d'appel gratuit et l'accès à l'Internet par ligne commutée.
Améliorations des services de communication vocale.	Améliorations spécifiques.	Cinq nouvelles entités, représentant environ 150 utilisateurs, ont accepté de bénéficier de services informatiques fournis par la Section des services électroniques. Des négociations sont en cours avec d'autres entités. Des accords sur le niveau de service sont négociés avec les clients.
Extension des services informatiques à de nouveaux clients au titre d'accords-cadres.	Extension de la couverture des services informatiques.	Mise à niveau des systèmes d'exploitation par l'installation de six nouveaux serveurs et formation assurée lors de la mise en service des modules 3 et 4 du SIG.
Mise en service des modules 3 et 4 du SIG à l'ONUG et dans d'autres bureaux de Genève.	Établissement d'un accord sur le niveau de service et d'une matrice des indicateurs de performance pour les services informatiques fournis aux clients de la Section des services électroniques.	
	Qualité du support technique et de l'infrastructure technique du module 4 du SIG.	
	Formation assurée pour la mise en service du module 4.	

Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Modifications structurelles pour mettre en oeuvre la réforme de la gestion des ressources humaines. Prise en charge de quelque 200 administrateurs de projets, administrés jusqu'alors par la CNUCED. Système amélioré de prévision, de suivi et d'attribution des postes à pourvoir. Examen à l'échelle de l'ONUG des méthodes de travail, du rôle et des fonctions du secrétariat des Commission paritaire de recours/Comité paritaire de discipline/Comité consultatif pour les questions d'indemnités afin de tenir compte de l'évolution du rôle et des fonctions du système de justice interne des organismes des Nations Unies en général et de l'UNOG en particulier, afin notamment, de rattraper le retard accumulé dans le traitement des cas et de rationaliser les méthodes de travail.	Amélioration des services fournis au personnel en matière de ressources humaines. Transfert efficace des responsabilités. Satisfaction du client face aux services fournis. Attribution plus rapide des postes à pourvoir. Rattrapage du retard accumulé. Réduction du temps passé à traiter les cas soumis. Amélioration de la qualité de la recherche et des rapports juridiques. Diminution des critiques et du nombre de recours.	Regroupement de l'ancienne Section du recrutement et des affectations et de la Section de l'administration du personnel au sein de la Section des opérations-ressources humaines, par équipes responsables de tous les services des ressources humaines, de l'affectation au départ des fonctionnaires. Formation couronnée de succès des fonctionnaires des équipes intégrées afin d'élargir les compétences et de favoriser le transfert. La démarche intégrée dans la prestation de services a permis d'accroître la motivation en élargissant l'étendue des responsabilités et en améliorant la qualité. Appréciations encourageantes de la part des bureaux clients. Responsabilité de 200 fonctionnaires de la CNUCED désormais assumée. Examen et paiement rétroactif d'un arriéré de primes de sujétion, en suspens depuis un certain nombre d'années. Dans la catégorie des agents des services généraux, pour laquelle l'UNOG bénéficie d'une délégation de pouvoir, la durée moyenne a été ramenée de 21 à 12 semaines. Coopération et réactivité accrue de la part des départements/bureaux. S'agissant du retard accumulé, 36 recours restaient en suspens au début de 2000. Au cours de cette même année, 21 recours et trois demandes de suspension de procédure ont été introduits devant la Commission paritaire de recours. Au 31 décembre 2000, le secrétariat de la Commission avait réglé 37 recours et 20 seulement restaient en suspens. Cette efficacité accrue lui a permis de traiter chaque cas dans un délai de 12 à 14 mois, à partir de la date à laquelle le recours a été introduit. Le nombre de nouveaux recours introduits a été ramené de 28 en 1991 à 21 en 2000 et 15 en 2001. Les appréciations sont encourageantes en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des avis, de la recherche et des rapports juridiques.

Sous-programme 3. Services généraux

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcement des services communs entre les organisations sises à Genève.	Augmentation du nombre d'opérations communes avec les organisations apparentées sises à Genève en plus des quatre existantes (achat de papier pour photocopieur, de fournitures de bureau, de matériel informatique et de logiciels, et de fuel pour le chauffage).	Création d'un groupe de travail sur les services communs composé de tous les chefs de l'administration, chargés de faire des recommandations au Comité interinstitutions de gestion des services communs (chefs de secrétariat) en vue de mettre en place ou de renforcer les services communs entre les organisations des Nations Unies sises à Genève. Quatre nouvelles activités communes ont été ajoutées dans les domaines suivants : tarifs préférentiels pour l'électricité, services de nettoyage, services de transport aérien, services d'agence de voyages.

Sous-programme 4. Formation et valorisation des ressources humaines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Poursuite de la formation linguistique dans les six langues officielles de l'Organisation. Formation et coordination en matière de communication locale, de gestion et d'acquisition de compétences, et formation locale à l'informatique.	Réponse aux besoins des fonctionnaires et des missions permanentes et satisfaction du client par la qualité des services. Augmentation régulière de la demande en matière de formation et de valorisation des ressources humaines. Réponse aux besoins particuliers de certains bureaux pour ce qui est de l'acquisition de nouvelles compétences dans un environnement qui évolue.	Amélioration des compétences du personnel et rôle joué pour améliorer l'efficacité globale de l'Organisation.
Examen par les organes délibérants	Rapport du CCQAB (A/54/7) relatif au chapitre 27E : paragraphe VIII.79 : Le délai d'attribution des postes à pourvoir a été considérablement réduit, en particulier dans le cas des postes de la catégorie des agents des services généraux, pour lesquels l'UNOG bénéficie d'une délégation de pouvoir. Paragraphe VIII.82 : Des indicateurs de performance pour les activités locales de formation à Genève sont actuellement mis au point. Paragraphe VIII.84 : Pour ce qui est du secrétariat de la Commission paritaire de recours/Comité paritaire de discipline/Comité consultatif pour les questions d'indemnités, le retard accumulé a été sensiblement rattrapé et les méthodes de travail ont été rationalisées pour régler efficacement les requêtes ou les recours introduits dans l'année. Le CCQAB a regretté le manque de cohérence dans la présentation des prévisions concernant les services médicaux. Le budget de l'ONUG couvre uniquement sa quote-part dans le budget et les dépenses du Service médical commun de Genève administré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).	

Chapitre 27F Administration (Vienne)

Principaux produits et services fournis pendant l'exercice biennal 2000-2001

Sous-programme 1. Finance et budget

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Bons de paiement	38 000	11 165	11 970
b) Pièces de journal	13 400	2 538	2 228
c) Bordereaux interservices	2 280	1 434	804
d) Avis d'allocation de fonds au projet	4 585	380	267
e) Bordereaux d'encaissement	360	874	783
f) Autorisations de voyage	4 316	3 064	3 469

Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Recrutement d'administrateurs	80	60	38
b) Affectations ou promotions	140	35	22
c) Recrutement d'agents des services généraux	98	44	46
d) Recrutement pour des périodes de courte durée	1 800	1 199	850
e) Tenue des dossiers individuels concernant le personnel	2 900	3 594	3 650
f) Formation à la bureautique (heures d'enseignement)	500	803	660
g) Activités de perfectionnement	120	28	22
h) Avis de classement de postes d'administrateur	90	68	18
i) Avis de classement de postes d'agent des services généraux	190	59	51
j) Contrats établis	960	906	1 055

Sous-programme 3. Services d'appui

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>1. Services généraux d'appui</i>			
a) Nombre de commandes passées	600	183	300
b) Nombre de contrats établis	180	57	100
c) Nombre de déclarations de sinistres	200	218	200
d) Nombre d'expéditions traitées	280	216	170
e) Nombre de demandes de visa traitées	1 300	358	300
f) Nombre de déclarations en douane traitées	1 500	585	630

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
g) Nombre d'opérations relatives aux voyages	6 000	2 716	2 300
h) Nombre de laissez-passer délivrés	5 200	2 269	2 200
i) Nombre de certificats des Nations Unies établis	1 600	340	200
2. Technologie de l'information (télécommunications)			
a) Nombre de données traitées	40 000	13 400	10 600
b) Nombre de télex envoyés	100	1	–
c) Nombre de télécopies envoyées	17 000	22 310	15 925
d) Nombre de postes téléphoniques gérés	2 400	2 587	2 667
e) Nombre de lettres ou imprimés expédiés	270 000	126 400	95 000
f) Nombre de livraisons spéciales	8 000	3 800	3 500
g) Nombre de fonctionnaires desservis par les plantons	1 650	1 700	1 700
3. Informatique			
a) Nombre de postes de travail faisant l'objet d'un appui technique	913	958	1 000
b) Nombre d'imprimantes faisant l'objet d'un appui technique	400	315	400
c) Nombre d'utilisateurs bénéficiant d'un appui technique	913	850	904
d) Nombre moyen mensuel d'interventions du service d'appui technique	1 400	970	830
e) Nombre de passerelles extérieures gérées	15	5	18
f) Capacité disque (gigaoctets)	1 000	400/200	1 200/650
g) Nombre de serveurs utilisés et gérés	30	44	55
h) Nombre d'applications réseaux gérées	45	53	49

Sous-programme 4. Services de sécurité et de sûreté cofinancés

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Réunions couvertes	1 600	1 443	964
b) Cartes d'identité délivrées ou prorogées	32 000	28 712	23 720
c) Véhicules de livraison contrôlés à l'entrée	30 000	24 273	19 466
d) Visiteurs et participants à des conférences admis dans les locaux	450 000	213 346	199 664
e) Armes décelées	350	375	416
f) Plis et colis contrôlés aux rayons X	80 000	26 642	27 523
g) Rondes effectuées	3 700	1 990	2 965
h) Urgences médicales ayant nécessité une intervention	250	88	84
i) Notification d'infractions aux règles de la circulation	3 250	1 664	1 768

Chapitre 27F.**Administration (Vienne) – Évaluation qualitative de l'exécution du programme****Sous-programme 1. Finance et budget**

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fourniture de services financiers et budgétaires aux organes des Nations Unies à Vienne.	Amélioration de l'efficacité du traitement de toutes les transactions financières et budgétaires pour les organismes des Nations Unies à Vienne.	Gestion décentralisée des ressources confiée à chaque directeur de programme découlant de la mise en place de la version 3 du Système intégré de gestion qui donne accès en temps réel à des informations intégrées et qui est doté de mécanismes de contrôle intrinsèques. Mise en place en octobre 2001, de la version 4 du SIG (fonctionnalité des états de paie) qui permet de regrouper les données relatives au personnel, aux états de paie et les données financières en une seule base d'information. Amélioration des services financiers et introduction de diverses initiatives visant à augmenter la productivité dans les entités appartenant au système des Nations Unies à Vienne. Conduite du projet « Préparation au passage à l'euro » pour toutes les entités appartenant au système des Nations Unies à Vienne et exécution dans les délais des activités de planification préalable. Amélioration du système interne de contrôle financier et de suivi budgétaire pendant tout l'exercice biennal.

Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fourniture à tous les programmes basés à Vienne de services de gestion du personnel (recrutement, mise en valeur et formation).	Gestion efficace de tous les processus relatifs aux ressources humaines.	Administration de tout le personnel recruté aux plans international et local, de la phase de recrutement à celle de la cessation de service, en application des Statut et Règlement du personnel et des pouvoirs délégués par le Siège. Fourniture de tous les services nécessaires à la mise en valeur et à la formation des ressources humaines. Mise en oeuvre d'un grand nombre d'activités préparatoires à la mise en place de la version 4 du SIG (octobre 2001).

Sous-programme 3. Services d'appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Section de l'appui : fourniture de services à tous les programmes basés à Vienne, concernant les transactions commerciales, le courrier et la gestion des installations.	Services d'appui efficaces à tous les organismes des Nations Unies situés au Centre international de Vienne.	Fourniture de tous les services requis aux programmes basés à Vienne en ce qui concerne les transactions commerciales, le courrier et la gestion des installations. Restructuration du centre des visiteurs de l'ONU, regroupement et transfert des bureaux des cartes d'identité et des inscriptions aux conférences, ce qui a simplifié et réduit les délais des inscriptions des participants aux conférences. Négociations avec le gouvernement hôte sur la question de l'enlèvement de l'amiante. Installation d'un nouveau système d'inventaire afin d'améliorer la gestion et l'évaluation de l'inventaire. Préparation des programmes d'achat au passage à l'euro.
Section de l'informatique : Fourniture de services informatiques et de communication à tous les organismes des Nations Unies situés dans le Centre international de Vienne.	Services informatiques et de communication efficaces et fiables.	Gestion et fourniture de services informatiques et de communication, notamment : – Maintenance et services d'appui à l'infrastructure réseaux centralisés, au réseau longue distance, aux serveurs, connectabilité (notamment à l'Internet) et applications réseau; – Aide aux utilisateurs grâce à un service d'assistance informatique, réparation et remplacement du matériel, fourniture de conseils sur le matériel et les logiciels adaptés, installation de matériel et de logiciel, connections au réseau et appui aux services de conférence; – Mise au point et maintenance des applications ainsi que services d'appui. Parmi les réalisations, on compte notamment la mise en place de la version 4 du SIG dans les délais; l'accès à l'environnement Lotus Notes pour tous les utilisateurs, l'augmentation de la performance et de la fiabilité du réseau par une mise à niveau du réseau infrastructurel, l'accès à l'Internet et la mise en oeuvre d'une architecture commutée; généralisation de l'utilisation de l'Internet/Intranet; restructuration de l'environnement technique du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime et instauration d'un appui unifié aux bureaux extérieurs.
Section de sécurité et de protection : fourniture de services de sécurité et de protection à tous les organismes des Nations Unies situés au Centre international de Vienne.	Mise en place de mesures de sécurité et de protection efficaces dans les locaux du Centre international de Vienne. Installation de mécanismes efficaces de lutte contre les incendies et de protection.	Formation de tous les agents de sécurité dans des domaines tels que la négociation, la communication, les premiers soins, la lutte contre les incendies et le tir au pistolet. Renforcement des systèmes de surveillance (gestion de la sécurité) et installation de caméras de télévision en circuit fermé pour surveiller l'ensemble du site grâce à un système de surveillance centralisé. Système de magnétisation des cartes d'accès. Introduction d'un nouveau système de cartes d'identité pour les conférences.

Chapitre 27 G Administration (Nairobi)

Produits et services fournis pendant l'exercice biennal 2000-2001

Sous-programme 1. Gestion des ressources financières

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) États financiers établis	250	201	710
b) Chèques émis	270 000	11 125	9 049
c) Virements télégraphiques effectués	6 500	5 804	8 069
d) Pièces de journal traitées	6 500	6 322	9 273
e) Documents d'engagement de dépenses traitées	33 000	14 749	13 056
f) Paiements traités	27 000	16 929	18 118
g) Demandes de remboursement de frais de voyage examinées	5 200	2 374	2 335
h) Effectifs inscrits sur les états de paie (toutes catégories)	1 100	1 250	1 385
i) Fonds d'affectation spéciale gérés	75	98	100
j) Comptes secondaires relatifs aux projets	200	102	319
k) Nouveaux projets approuvés	230	67	70
l) Rapports d'activités, rapports finals et attestations de vérification	3 500	1 198	1 086
m) Accords avec les donateurs, établis après examen	176	78	96
n) Rapports financiers destinés aux donateurs de fonds de contrepartie	165	72	112
o) Contributions et paiements traités	2 800	4 946	4 084
p) Documents budgétaires et financiers établis	4 465	3 163	2 669

Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Avis de vacance de poste émis	186	89	132
b) Notifications administratives traitées	6 500	4 146	4 504
c) Lettres d'engagement établies	3 500	1 326	1 702
d) Programmes de formation et examens organisés	4 465	1 829	2 093
e) Patients traités	16 000	8 418	8 013
f) Conseils au personnel (nombre d'heures d'entretien)	22 000	3 200	3 200
g) Demandes de remboursement de frais de voyage approuvées	940	282	425
h) Emplois examinés aux fins du classement	320	148	220

Sous-programme 3. Services d'appui

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Entretien des installations de conférence et autres locaux (en mètres carrés)	45 460	45 460	45 460
b) Commandes passées	3 059	1 391	1 469
c) Contrats établis	609	465	584
d) Factures réglées	18 272	4 803	4 476
e) Dossiers soumis au Comité local des marchés	276	202	394
f) Autorisations de voyage	8 900	4 725	1 309
g) Laissez-passer et attestations familiales renouvelés	1 100	632	256
h) Visas délivrés	1 400	640	125

Sous-programme 4. Informatique et télécommunications

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Appui à la mise en service des modules du SIG (nombre de modules)	4	2	3
b) Maintenance d'applications (nombre de logiciels)	20	9	12
c) Appui aux unités ayant des dossiers et des imprimantes en commun	2 000	1 100	1 500
d) Appels au service de dépannage	18 000	11 427	14 971
e) Maintenance d'ordinateurs personnels (nombre de machines)	2 000	987	1 082
f) Postes téléphoniques installés ou réparés	2 500	2 518	2 662
g) Appels téléphoniques transmis par le réseau public	7 000 000	2 437 415	2 544 684
h) Vidéoconférences organisées	300	100	100

Sous-programme 5. Sécurité et sûreté

<i>Produit/service, par sous-programme</i>	<i>Nombre prévu 2000-2001</i>	<i>Nombre fourni</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
a) Laissez-passer délivrés	9 000	4 514	6 500
b) Véhicules fouillés à l'entrée et à la sortie du complexe	21 900	11 000	14 400
c) Enquêtes sur les accidents de voiture	200	123	208
d) Réponses à des demandes d'assistance	2 095	255	356
e) Rondes	2 820	1 460	2 920
f) Rapports sur des incidents en matière de sécurité	650	353	123
g) Enquêtes sur la sécurité du complexe	220	157	223
h) Enquêtes sur des cambriolages	70	44	47

Chapitre 27G

Administration (Nairobi) – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Gestion des ressources financières

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Gérer efficacement les ressources financières du PNUE, notamment le budget ordinaire, le Fonds pour l'environnement, le Fonds d'affectation spéciale et son budget d'appui, ainsi que les contributions de contrepartie.	Maintien constant de la liquidité et de l'intégrité financière du PNUE. Adoption du Programme biennal du PNUE et du budget d'appui pour 2002-2003, et finalisation en temps voulu du fascicule du budget du PNUE devant être soumis à l'Assemblée générale pour approbation. Utilisation judicieuse des ressources, et maintien des dépenses dans les limites des fonds alloués. Création de fonds d'affectation spéciale et mobilisation de contributions de contrepartie dans les délais requis. Communication en temps voulu des informations financières qui servent à la prise de décisions.	La liquidité et l'intégrité financière du PNUE ont bien été maintenues en toutes circonstances. Le Programme biennal du PNUE et son budget d'appui pour 2002-2003 ont bien été adoptés et l'Assemblée générale les a approuvés. Les ressources ont été judicieusement employées et les dépenses maintenues dans les limites des fonds alloués. Les fonds d'affectation spéciale ont été créés et les contributions de contrepartie mobilisées selon le calendrier fixé. Des états de gestion et des rapports d'information périodiques et spéciaux ont été présentés dans les délais requis à la satisfaction des usagers.
Assurer la gestion des fonds nécessaires à l'exécution des programmes et projets du PNUE.	Dépenses maintenues globalement dans les limites des fonds alloués au programme de travail du PNUE; mise en place de moyens de contrôle efficaces des fonds d'affectation spéciale. Allocations de crédits accordées et comptes d'avances temporaires réapprovisionnés en temps utile. Réponses fournies rapidement aux questions et observations des commissaires aux comptes.	Les dépenses ont été maintenues dans les limites des fonds alloués. Les moyens de contrôle existants ont été renforcés grâce à l'adoption du troisième module du SIG. Des allocations de crédits ont été accordées et des comptes d'avances réapprovisionnés en temps utile. Des réponses ont été apportées rapidement aux questions posées par les commissaires aux comptes. Les rapports présentés étaient précis et ponctuels.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir au CNUEH, au PNUE et à l'ONUN des services financiers et des services en matière de comptabilité, de gestion de la trésorerie et de contributions.	Rapports précis et ponctuels présentés au CNUEH, au PNUE et à l'ONUN. Respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Tous les décaissements, y compris les traitements du personnel, sont effectués avec exactitude et à temps. Tous les encaissements sont enregistrés avec exactitude et à temps. Les crédits non identifiés sont maintenus au minimum.	Ces textes ont été rigoureusement respectés. Ces opérations ont soulevé très peu de plaintes de la part des usagers. Les encaissements et dépôts ont été effectués à la satisfaction des usagers. Des progrès restent à faire en matière de ponctualité. Progrès importants réalisés quant au nombre de versements non identifiés dans les comptes. Les fonds excédentaires ont été investis en fonction des besoins en liquidités. Les créances irrécouvrables qui doivent être amorties ont été ramenées au minimum. Aucun avis défavorable n'a été reçu des commissaires aux comptes.
Mise en place du troisième module du SIG.	Maximisation des revenus d'intérêts.	
Travail pour le compte d'autres organismes des Nations Unies.	Tous les comptes sont validés et à jour. Peu d'avis défavorables de la part des commissaires aux comptes concernant les contributions reçues. Facturation exacte et rapide. Mise en place des modules du SIG selon le calendrier établi. Un programme bien rodé, et exploité par un personnel qualifié.	Les délais ont été respectés et très peu de plaintes ont été reçues. Les données informatiques ont été élaguées en vue de leur transfert sur le troisième module du SIG. Le module, bien que mis en place avec quelque retard, a permis d'actualiser rapidement les données, à l'exception des prévisions de dépenses qui ont posé d'importants problèmes de traitement, lesquels commencent seulement à être réglés. Le personnel de l'ONUN est formé à Nairobi.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	Amélioration des rapports de travail avec les clients existants. Nombre croissant de nouveaux clients. La Section de la comptabilité dégage des ressources croissantes pour la Division des services administratifs.	Le Groupe d'appui financier a été créé pour coordonner les opérations financières effectuées pour le compte des missions de visite. Il a apporté un appui précieux à la mission en République démocratique du Congo; les enseignement tirés de l'expérience lui permettront d'accroître le nombre de clients payants.

Sous-programme 2. Gestion des ressources humaines

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir au CNUEH, au PNUE et à l'ONUN des directives d'ordre général et une aide pour la gestion des ressources humaines.	Accords de prestation de services passés avec les usagers. Services d'appui systémique offerts aux utilisateurs du SIG au sein du Service de gestion des ressources humaines. Administration de la justice à l'ONUN.	Les accords de prestation de services font actuellement l'objet de discussions et le Service de gestion des ressources humaines élabore des stratégies en tenant compte des Statuts et Règlements en vigueur à l'ONU. Un appui adéquat a été apporté aux utilisateurs du SIG tout au long de la période considérée.
Fournir des services précis et rapides aux responsables afin qu'ils puissent répondre aux besoins en personnel; faire en sorte que le personnel touche les prestations auxquelles il a droit au titre des Règles et Règlements en vigueur à l'ONU et conformément aux politiques établies.	Raccourcissement des délais nécessaires pour traiter les prestations dues au personnel au moyen du troisième module du SIG. Documents d'information mis à la disposition du personnel pour l'aider à comprendre les démarches administratives.	Grâce à la mise en place du troisième module du SIG, les délais de traitement ont pu être réduits et le Statut et le Règlement du personnel plus rigoureusement appliqués. Les préparatifs pour la mise en route du quatrième module du SIG se déroulent dans les délais prévus. Les notes d'information ont été préparées et les instructions administratives diffusées.
Dispenser des services médicaux et exécuter les tâches administratives connexes.	Couverture médicale efficace, examens médicaux, premiers secours et soins préventifs assurés en temps voulu.	Les efforts se poursuivent pour assurer une couverture médicale efficace.
Mettre sur pied des services de recrutement et de classement efficaces afin de doter l'ONUN d'une structure organisationnelle et rationnelle et d'une structure hiérarchique où les responsabilités soient clairement définies.	Maintien des services de recrutement et de classement tels qu'ils sont assurés actuellement. Mise au point des directives de classement à l'intention des organismes utilisateurs.	De bons services de recrutement et de classement ont été mis en place. Des accords ont été conclus avec le PNUE et Habitat.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
	Constitution d'un registre de candidats pour le PNUE et l'ONUN.	Un registre a été établi et il est utilisé efficacement.
Enrichir les connaissances spécialisées et les compétences en informatique du personnel.	Enrichissement des connaissances spécialisées et des compétences en informatique. Augmentation des connaissances linguistiques et plus grande maîtrise des techniques de communication.	Des formations ont été offertes à environ 1 400 fonctionnaires – administrateurs et agents des services généraux – d'Habitat, du PNUE et de l'ONUN.

Sous-programme 3. Services d'appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Assurer efficacement l'administration et l'entretien des bâtiments du complexe des Nations Unies, ainsi que l'enregistrement et autres services généraux.	Fourniture efficace des services requis, notamment la distribution d'électricité, l'entretien des installations de conférence et de l'infrastructure de sécurité ainsi que les services de courrier, de valise diplomatique et d'archivage.	L'ensemble des services d'entretien des bâtiments, ainsi que le courrier officiel, l'entretien du système de sécurité, la boutique-cadeaux de l'ONU, la station d'essence de l'ONU et l'économat, sont de meilleure qualité et ont été assurés avec une plus grande efficacité. On s'emploie à satisfaire promptement toutes les demandes du personnel touchant ces services.
Coordonner les achats effectués sur place et sur le marché international et assurer une bonne gestion des biens.	Services d'achats et de voyage assurés avec efficacité; meilleure gestion des biens.	Les services de voyage et d'expédition ont été assurés dans les délais requis selon les besoins du gouvernement hôte. Les achats ont été effectués de façon judicieuse et les stocks convenablement gérés.
Mettre en place le SIG.	Mise en place convenable du troisième module du SIG; programme fonctionnant bien et exploité par un personnel qualifié.	Le troisième module du SIG a été convenablement mis en place dans les services d'achats. Tout le personnel concerné à l'ONUN a été formé et le programme fonctionne bien.

Sous-programme 4. Informatique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Fournir un appui technique fiable et efficace aux utilisateurs du SIG.	Traitement plus rapide des demandes en ressources humaines et financières.	Le lancement du SIG a permis de rationaliser les opérations touchant les ressources financières et humaines, et d'accroître de façon sensible la productivité du personnel.
Établir des réseaux fiables, efficaces et sûrs.	Réduction du temps d'arrêt, haute productivité des ressources disponibles et diminution des risques pour la sécurité du réseau.	Les services d'entretien des réseaux locaux et du réseau étendu, qui ont été assurés durant pratiquement toute la période considérée, ont été d'une grande fiabilité et d'une grande efficacité. Rien n'est venu compromettre la sécurité du réseau.
Fournir des services de télécommunication (messagerie vocale, télécopie, vidéoconférence) fiables et peu onéreux.	Services assurés à tout moment à des prix compétitifs.	Des services téléphoniques extrêmement fiables, qui demandaient de faibles engagements financiers, ont été offerts à des prix défiant toute concurrence.

Sous-programme 5. Sécurité et sûreté

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Élaborer un plan de sécurité fiable. Offrir des services de sécurité efficaces aux organismes des Nations Unies qui ont des bureaux dans le complexe de Nairobi ou dans des camps et bases bien déterminés.	Un plan de sécurité efficace qui permet l'évacuation dans des conditions de sécurité. Exactitude de la base de données de la Section de la sécurité, et fonctionnaires qualifiés nommés aux postes d'agent de sécurité. Protection efficace des biens de l'ONU. Réduction du nombre d'incidents liés à la sécurité à la fois dans les locaux de l'ONUN et dans les quartiers où réside le personnel.	Le Plan de sécurité est régulièrement mis à l'essai, réexaminé et ajusté de façon à adapter les plans d'urgence à la situation qui existe sur le plan de la sécurité. La base de données contient des renseignements précis sur tout le personnel des Nations Unies et les personnes à leur charge. Des pratiques et des procédures de sécurité ont été expressément mises en place afin d'éviter que des incidents ne se produisent à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur des locaux des Nations Unies. Des mesures de sécurité préventive ont été prises pour restreindre à toute heure l'entrée du personnel non autorisé dans les locaux de l'ONU. Aucun objet appartenant à l'ONU ne peut quitter les locaux sans autorisation.

Chapitre 28

Services de contrôle interne

Produits/services fournis au cours de l'exercice biennal 2000-2001

Bureau du Secrétaire général adjoint

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
Documentation destinée aux organes délibérants			
Rapport analytique et récapitulatif annuel à l'Assemblée générale concernant les activités du BSCI			
Rapport supplémentaire à l'Assemblée générale concernant les fonds et programmes (54/244)			
Services de contrôle interne			
Suivi périodique et visites d'inspection dans les bureaux extérieurs			
Rapports semestriels au Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du BSCI			
Services fonctionnels			
Cinquième Commission (2000/2001)			

Sous-programme 1. Évaluation centrale

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
Documentation à l'intention des organes délibérants			
Rapport biennal sur le renforcement du rôle de l'évaluation (2000/2001)	1	—	1
Rapports d'évaluation approfondie			
Rapports d'évaluation approfondie des tendances, questions et politiques concernant le développement mondial, du Programme des Nations Unies pour la promotion de la femme, de la coordination des politiques et du développement durable, et de la population	4*	2	2
Examens triennaux des évaluations approfondies			
Examens triennaux de l'évaluation approfondie des affaires humanitaires, de la prévention du crime et de la justice pénale et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	4*	2	2
Services fonctionnels:			
Cinquième Commission (2000/2001)	2	1	1
Comité du programme et de la coordination (2000/2001)	2	1	1

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>Services de contrôle interne</i>			
S'assurer que des systèmes d'autocontrôle et d'auto-évaluation ont été mis en place au niveau des départements et vérifier qu'ils constituent des outils de gestion adaptés et efficaces	4	2	2
Assistance techniques aux départements et bureaux en vue de l'auto-évaluation (ateliers)		1	—

* Estimations non indiquées dans le budget-programme de 2000-2001.

Sous-programme 2. Audit et conseils de gestion

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>Services de contrôle interne (budget ordinaire/ fonds extrabudgétaires)</i>			
Audits au Siège et en Amérique du Nord	18	18	21
Audits en Afrique	27	30	25
Audits en Afrique et dans le Pacifique	16	16	10
Audits en Europe	35	24	20
Audits en Amérique latine et dans les Caraïbes	16	2	2
Audits en Asie occidentale	19	9	10
Audits du HCR	82	42	39
Suivi des recommandations issues des audits réalisés lors des exercices biennaux précédents	*	1	—
Projets de conseils de gestion		1	2

* Estimations non indiquées dans le budget-programme de 2000-2001.

Sous-programme 3. Contrôle et inspection centraux

<i>Produit/service par sous-programme</i>	<i>Prévisions 2000-2001</i>	<i>Nombre de produits/services fournis</i>	
		<i>2000</i>	<i>2001</i>
<i>Documentation à l'intention des organes délibérants</i>			
Rapport du Secrétaire général	6	3	2
<i>Services fonctionnels</i>			
Cinquième Commission (2000-2001)	2	1	1
Comité du programme et de la coordination (2000 et 2001)	1	1	—
<i>Services de contrôle interne</i>			
Inspections	4	2	2
Examens faisant suite à des inspections	4	2	2

Sous-programme 4. Investigations

Produit/service par sous-programme	Prévisions 2000-2001	Nombre de produits/services fournis	
		2000	2001
Services de contrôle interne (budget ordinaire/ fonds extrabudgétaires)			
Règlement des dossiers en souffrance et investigations supplémentaires			
a) Dossiers en souffrance	*	201	196
b) Nouvelles affaires	*	384	455
Amélioration du mécanisme visant à assurer la confidentialité des communications	*	7	15
Évaluation et analyse des risques de fraude dans les opérations à haut risque et recommandation sur les mesures à prendre pour les éviter	*	—	1
Amélioration des mécanismes de liaison actuels et création de nouvelles voies de liaison	*	114	157

* Estimations non indiquées dans le budget-programme de 2000-2001.

Chapitre 28

Bureau des services de contrôle interne – Évaluation qualitative de l'exécution des programmes

Sous-programme 1. Évaluation centrale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Augmentation de la pertinence, de l'efficience, de l'efficacité et des effets des programmes de l'ONU grâce à l'application des recommandations figurant dans les rapports d'évaluation et grâce à un renforcement du rôle de l'auto-évaluation à l'ONU.	a) Nombre de recommandations approuvées mises en oeuvre par les directeurs de programme. b) Constatation par le Comité du programme et de la coordination et par l'Assemblée générale d'une amélioration de la qualité des recommandations dans les rapports d'évaluation qui leur sont soumis pour examen. c) Nombre d'auto-évaluations réalisées par les directeurs de programme. d) Constatation dans les rapports biennaux à l'Assemblée générale d'un renforcement du rôle de l'auto-évaluation au sein de l'Organisation.	a) Sur les 72 recommandations approuvées par le Comité du programme et de la coordination au cours des années précédentes, 46 % ont été entièrement appliquées et 35 % sont en cours d'application. Il est à noter que le délai d'application des recommandations dépasse le cadre de la période considérée. b) Au cours de la période considérée, le CPC a approuvé une plus grande proportion de recommandations issues d'évaluations (96 %) que lors de l'exercice biennal précédent. Conformément à la recommandation qui a été faite à la suite de l'évaluation approfondie de 1996, le programme international de radiodiffusion de l'ONU a fait l'objet d'une phase pilote. c) L'examen triennal du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, effectué en 2000, a fait apparaître que la restructuration des services chargés de coordonner l'aide humanitaire était conforme aux recommandations formulées dans l'évaluation de 1997. d) Le BSCI a constaté que le nombre de projets d'auto-évaluation était demeuré le même que lors de l'exercice biennal précédent mais que les directeurs de programme s'étaient attachés à suivre une méthode de budgétisation axée sur les résultats afin que les programmes puissent plus facilement faire l'objet d'une auto-évaluation.

Sous-programme 2. Audit et conseils de gestion

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Plus grande transparence et plus grande efficacité et rationalité du fonctionnement du Secrétariat. b) Élimination de certaines des insuffisances en matière de contrôle de gestion dont se ressent l'Organisation dans son ensemble. c) Aide à l'administration afin de lui permettre de mener ses efforts de réforme, en lui donnant des renseignements, des avis et des conseils.	a) Pourcentage de recommandations des auditeurs appliquées par les directeurs de programme, y compris celles concernant l'adoption systématique d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes. b) Montant des écritures erronées et/ou des dépenses non autorisées constatées. c) Degré de satisfaction des directeurs de programme concernant la contribution des services de conseil à l'amélioration de la gestion de leurs programmes.	a) Plus de 69 % de toutes les recommandations et observations d'audit ont été appliquées par l'administration. b) La Division a recommandé, sur la base d'estimations, de recouvrer un montant de 62,4 millions de dollars. Les intéressés ont accepté un montant de 76,4 millions de dollars. En outre, la Section des audits du HCR, à Genève, a recommandé un montant de 10,7 millions de dollars; le montant effectivement recouvré par les usagers a été de 5,3 millions de dollars. c) Les directeurs de programme se sont déclarés dans l'ensemble satisfaits des conseils de gestion fournis.

Sous-programme 3. Contrôle et inspection centraux

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
a) Assurer la création d'un mécanisme d'échange sur les meilleures pratiques mises en oeuvre pour contrôler les résultats des programmes et en rendre compte. b) Renforcer le contrôle et l'évaluation en tant qu'outils de décision, de gestion éclairée et d'exécution efficace des programmes. c) Recenser rapidement les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes. d) Recommander des mesures palliatives et s'assurer qu'elles sont appliquées dans les délais voulus.	a) Introduction d'une dimension qualitative dans les rapports sur l'exécution des programmes. b) Adoption universelle du Système intégré de suivi comme instrument d'établissement des rapports sur l'exécution des programmes. c) Incidences des recommandations issues des inspections.	a) Les rapports sur l'exécution des programmes comportent maintenant une évaluation qualitative de l'exécution des activités. Les réalisations escomptées font désormais état des produits exécutés et des liens entre les effets des produits et les objectifs des programmes. b) Le Système intégré de suivi est désormais universellement accepté comme outil d'établissement des rapports sur l'exécution des programmes. Des améliorations constantes ont permis de le rendre d'un usage plus facile et plus répandu. Le BSCI a assuré une formation, des conseils et un appui technique aux usagers et a réalisé un manuel d'utilisation du Système intégré de suivi. c) Les inspections sont mieux organisées, plus structurées et leurs objectifs sont mieux définis. Six inspections ont débouché sur 66 recommandations, dont 33 % ont été appliquées et 67 % sont en cours d'application. Cet effort a permis d'améliorer l'organisation du travail et d'accroître l'efficacité de l'exécution des programmes.

Sous-programme 4. Investigations

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcer les moyens disponibles pour répondre promptement aux demandes d'enquête, et mieux faire connaître les activités d'investigation afin de décourager tout usage abusif des ressources de l'Organisation.	a) Augmentation du nombre d'affaires signalées. b) Augmentation du nombre d'affaires réglées. c) Augmentation du nombre de rapports et de communications publiés. d) Augmentation du nombre de recommandations publiées.	a) Augmentation de 80 % des affaires signalées, par rapport à l'exercice biennal précédent. b) Augmentation de 101 % des questions réglées, par rapport à l'exercice biennal précédent. c) Augmentation de 64 % du nombre de rapports et de communications publiés, par rapport à l'exercice biennal précédent. d) Augmentation de 58 % du nombre de recommandations publiées, par rapport à l'exercice précédent. e) En augmentant les investigations, on est parvenu à créer un effet de dissuasion. Bien que sa dotation en effectifs n'ait pas été augmentée et qu'elle ait assisté à une augmentation sensible des affaires qui lui sont soumises, la Section a pu augmenter son activité et régler deux fois plus de questions en 2000-2001 que pendant l'exercice biennal précédent et augmenter le nombre de rapports et de communications publiés ainsi que le nombre de recommandations formulées.
Examen par les organes délibérants	L'Assemblée générale a pris note des rapports du BSCI et s'est déclarée satisfaite du travail du Bureau. Elle a reconnu que les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès correspondants devaient désormais être clairement définis dans le plan à moyen terme et dans le budget-programme (55/234). Le CCQAB s'est félicité des efforts faits pour mieux coordonner les activités inscrites dans les différents sous-programmes du BSCI et a formulé des encouragements dans ce sens. Le CPC a exprimé son appui au programme de travail et aux fonctions du BSCI. La contribution des travaux du BSCI à l'effort de réforme du Secrétaire général a donné satisfaction, de même que les améliorations qu'ils ont permis d'apporter en vue d'une utilisation plus efficace et plus rationnelle des ressources de l'Organisation. Le CPC a noté avec satisfaction que le rapport sur l'exécution des programmes de l'exercice biennal 1998-1999 comportait des évaluations qualitatives. Il s'est félicité également de l'introduction de cycles d'audit de trois à quatre ans, conformes aux règles internes en la matière, et s'est déclaré favorable à l'approche horizontale et thématique, qui devrait permettre d'assurer une plus grande cohésion entre les bureaux de l'ONU. Le CPC a souligné le rôle croissant de l'évaluation et recommandé que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que les objectifs des règlements et règles concernant l'évaluation soient réalisés. La Cinquième Commission a examiné le rapport sur les règles et procédures devant s'appliquer à la fonction d'investigation.	

